3 1761 04207 4062

MOÏSE ET LE TALMUD

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

LES LIVRES DE DIEU

MOÏSE ET LE TALMUD

PAR

ALEXANDRE WEILL

PARIS

AMYOT, ÉDITEUR, 8, RUE DE LA PAIX

M DCCC LXIV

Reproduction interdite. — Traduction réservée

LIBRARY
FEB 24 1995
UNIVERSITY OF TORONTO

A MEYERBEER.

Cher ami, divin maître! homme de génie et de devoir!

Ce livre vous était dédié depuis six mois. Vous en aviez accepté la dédicace. Maintenant, hélas! que vous êtes rentré auprès de vos pères, où, je le sens, je vous suivrai bientôt, j'ôte ma dédicace et la remplace par le dernier entretien que j'ai eu avec vous, dix jours avant votre mort. Cet entretien, le voici :

« Où en est votre *Moïse?*

— Il est à l'imprimerie depuis huit jours.

— Et vous êtes toujours décidé à me le dédier?

— Plus que jamais. J'ai peur seulement qu'il ne soit pas digne de vous.

— Vous croyez donc la musique à la hauteur de la philosophie?

— Si elle ne l'est pas, elle n'est rien. Si le vrai a besoin de la splendeur du beau, le beau, à plus forte raison, a besoin du principe du vrai, qui doit être son essence. D'ailleurs, rien n'est vrai, ni beau que ce qui est divin ou ce qui y aspire.

— Voyons. Je sens bien qu'il y a quelque chose de fondé dans ce que vous dites. Je crois que le vrai dans la musique est ce que l'on est convenu d'appeler : *caractère ;* dans la pensée qu'elle veut exprimer.

— Le beau et le vrai, c'est la mélodie réunie à l'harmonie en toute chose. Le musicien, le poëte, le philosophe, peut avoir des pensées mélodieuses, qui se suivent les unes les autres, mais le génie seul harmonise ces idées, les juxtapose et leur donne une âme, par un centre de rayonnement. Un musicien qui n'a pas les principes du beau et du vrai, qui ne sent pas le Dieu de l'humanité dans son cœur, ne sera jamais un compositeur dramatique. Il n'aura jamais que sa petite note, si mélodieuse qu'elle soit. Le principe seul qui donne l'harmonie, prêtera à cette mélodie une âme, une aspiration, un but, ce que

vous venez d'appeler : du caractère. Cette musique seule est immortelle, car elle seule conserve l'âme du penseur compositeur! Vous le voyez, en vous dédiant mon *Moïse*, je le dédie à un grand philosophe!

— Vous me flattez. Vous m'avez toujours gâté. Heureusement vous êtes seul.

— Cher ami, laissez-moi tout vous dire. Le monde ne sait pas que vous n'êtes sensible à la critique que par excès de modestie. Vous n'avez jamais eu confiance en vous-même; vous ne connaissez pas votre grandeur. Je vous dédie mon livre, non-seulement parce que, depuis Spinoza, il n'est pas sorti du judaïsme un génie de votre force, mais encore parce que vous êtes le plus grand créateur de ce siècle. Le dix-neuvième siècle n'a produit que deux chefs-d'œuvre accomplis; l'un représente la liberté politique, l'autre la liberté religieuse; l'un s'appelle *Guillaume Tell*, l'autre les *Huguenots*. Mais les *Huguenots* sont plus forts encore que *Tell*, le sujet ayant exigé des principes d'une raison plus ardente. D'ailleurs, on ne pouvait atteindre Rossini qu'en le dépassant. La force ascendante,

comme les langues d'une flamme dévorante, dépasse la cime dès qu'elle la touche. Et c'est un grand bonheur que ces deux œuvres soient faites. Aujourd'hui, vous eussiez tous deux quarante ans, vous ne les feriez plus! N'avez-vous pas senti, en écrivant la dernière note des *Huguenots*, que vous veniez de faire une œuvre immortelle?

— Vous connaissez mes principes depuis trente ans. Je suis très-tolérant, très-indulgent de ma nature, mais dans mes principes philosophiques je n'ai jamais varié un jour; il se peut donc qu'ils s'infiltrent, à mon insu, dans mes œuvres. La première chose que je fais quand j'achève un travail, c'est de relire tout ce que j'ai écrit, afin que nul passage ne soit copié, ni de moi, ni des autres. C'est un travail très-ennuyeux.

— Voyons, n'y a-t-il pas, dans le grand chœur du quatrième acte des *Huguenots*, dans les gammes chromatiques de l'orchestre, une critique sanglante contre le fanatisme des chanteurs?

— Cher ami, j'ai toujours aspiré à atteindre l'idéal que je porte en moi, sans jamais l'at-

teindre. Comment exprimer avec des notes que l'on croit à Dieu et à l'immortalité de l'âme? Comment dire, que l'on ne croit qu'à cela, surtout quand on fait de la musique religieuse chrétienne?

— Il n'y a pas de musique religieuse proprement dite; toute bonne musique est religieuse. L'art qui ne glorifie pas Dieu n'est pas de l'art, et encore le Dieu seul de la raison universelle. Une musique qui me prouverait la Trinité et l'Immaculée conception serait de la musique détestable. Les grands génies ont tous glorifié le dieu de la Raison, non pas le dieu national ou local des juifs, des chrétiens ou des Turcs, mais le Dieu accessible à toute âme humaine; plus que cela encore, à tout être, à toute existence, car les animaux, les végétaux et les minéraux ont une âme comme nous, ils sont de la même essence que nous; ils vivent, ils sentent, ils aiment, ils haïssent, ils ont leur langage comme nous. La solidarité des êtres, d'ailleurs, est déjà l'idée fondamentale de Moïse. Lui, le premier, prescrit à l'homme des devoirs envers la bête, la plante et la terre; elles sont les créatures de

Dieu comme tous les personnages des *Huguenots* sont les enfants de Meyerbeer. Vous avez donné l'essence de votre être à toutes vos créations. Le fanatique catholique, le protestant zélé, l'amour philosophe qui les abrite tous deux sous son aile divine, le chœur qui crie : Mort à nos frères! la voix de la bien-aimée demandant grâce, tous sont vos enfants; seulement vous ne les avez pas dotés à l'égal l'un de l'autre. Le grand poëte, qui a plusieurs âmes, verse la rosée fertilisante de son génie sur toutes ses créations, mais il a des enfants chéris auxquels il donne le meilleur de lui-même. Ainsi fait Dieu! Tous les êtres contiennent une part de son essence divine: la difference entre eux est dans *la quantité* de cette essence, mais nullement dans *la qualité*. Aussi reconnaît-on l'homme de Dieu dans les détails d'une œuvre. Un génie ne néglige pas un rôle, si petit fût-il. N'y eût-il que deux notes, ces deux notes doivent contenir une part de son essence spirituelle. Le poëte, le musicien qui néglige les personnages secondaires pour un grand rôle principal, n'a rien de divin. C'est un faiseur, un spéculateur; ce n'est pas un génie,

ce n'est même pas un homme. Dieu ne néglige rien dans ses œuvres Un brin de paille (une demi-croche) est aussi sérieusement, aussi artistement traité que le soleil, que la Vénus, qu'Apollon. C'est pourquoi, cher et bien-aimé ami, vous êtes un véritable grand homme. C'est pourquoi je considère votre amitié comme un bienfait, comme un bonheur céleste!

— Vous me dites là des choses qui me touchent profondément. Je me suis toujours demandé, d'où vient qu'avec votre esprit on ne vous ait jamais rendu justice. J'ai lu vos livres parce que je vous connais depuis trente ans, parce que je vous aime, mais jamais un journal ne m'a engagé à vous lire. La presse ne parle jamais même de vos livres.

— Mon cher, ne parlons pas de moi; je suis ce que je veux être. Moi non-plus, je n'ai pas toujours rendu justice à qui de droit. Je ne suis pas de mon siècle. Votre porte est-elle bien fermée? Voulez-vous que nous examinions de quoi, depuis deux mille ans, vit l'humanité? non pas une nation, deux peuples, mais toute l'Europe? Ne croyez-vous pas avec moi qu'il viendra un

temps, où pas un enfant de douze ans ne comprendra comment une société d'hommes, doués en apparence de raison, ait pu se soutenir intellectuellement pendant des siècles d'une telle nourriture? Mais, cher ami, nous vivons en pleine barbarie. Sauf quelques têtes d'élite, qu'est-ce donc que l'opinion publique?

— C'est vrai.

— La philosophie, sous ce rapport, est moins heureuse que la musique. La musique, d'ailleurs, n'est que d'hier : elle date de Mozart. Vous en êtes la dernière expression. Les musiciens qui viendront après vous et Rossini auront de rudes épreuves à passer. Vous êtes de votre siècle, et déjà on vous rend justice. Je ne connais qu'un seul vrai philosophe qui fût de son siècle, qui eût pour lui tous les esprits d'élite de son temps : Voltaire! Aussi son action a-t-elle été immédiate; elle vibre encore. Quant à moi, mes idées sont tellement opposées à celles qui règnent, dans la théorie aussi bien que dans la pratique, que si jamais elles exercent une influence quelconque sur les hommes, ce dont je doute parfois, ce ne sera qu'en des temps bien reculés. Vous me l'a-

vez dit vous-même, il y a vingt-cinq ans. Vous rappelez-vous notre promenade de minuit à la halle avec Henri Heine? Vous vouliez voir le peuple de Paris. « Ce petit Weill, disiez-vous à Heine, est un pondeur d'idées; il faut que je lui fasse une petite rente pour qu'il puisse rester dans son nid. » En effet, vous avez payé mon logement pendant trois ans. Vous l'avez oublié, mais moi je n'oublie rien, surtout le bien que l'on me fait. Sans vous je n'eusse pu rester à Paris. Dieu d'ailleurs vous a exaucé : j'ai une petite rente, juste assez pour pouvoir couvêr mes idées; aussi n'aspiré-je qu'à me rendre digne de votre amitié.

— Ami, répondit Meyerbeer en me serrant la main, vous avez une qualité bien rare : vous trouvez du bonheur dans la reconnaissance. Si en 1839 je vous ai réconcilié avec votre propriétaire, vous m'avez réconcilié avec l'espèce humaine, qui est bien ingrate. Pas plus tard qu'hier je l'ai écrit à ma femme, en parlant de vous. Allez, faites-moi une belle dédicace. Dites-moi ce que vous voudrez, je suis sûr que je vous lirai avec bonheur, pourvu toutefois que

je sois bien portant, car depuis hier, je me sens indisposé.

— Il n'y a rien à craindre pour vous. Nous autres, quand nous sommes malades — je le suis depuis un an — nous devons craindre la mort; nous n'avons rien fait. Mais vous, vous pouvez mourir, car vous vivrez éternellement. Vous ne revivrez même plus dans un être humain, car vous n'avez pas de défaut, vous êtes parfait! Vous n'avez plus besoin de revenir au monde. Vous rentrerez directement dans l'Essence substantielle que Spinoza appelle Dieu.

— Hum! hum! j'espère que l'Essence substantielle pourra encore se passer de moi. »

Sur ces paroles il me quitta, en me disant encore :

« Vous recevrez de moi une lettre lundi. »

Car, de peur de le déranger dans ses nombreux travaux, je ne le voyais jamais sans qu'il me demandât.

« Soignez bien votre livre, ajouta-t-il, et faites-moi une belle dédicace. »

Inoubliable ami! homme divin! puissé-je par

une œuvre quelconque me rendre digne de votre immortelle amitié! Ce n'est pas un livre que j'aurais voulu vous dédier, mais toute ma vie!

Alexandre WEILL.

L'ŒUVRE

ET

L'OUVRIER.

L'œuvre que je vais entreprendre, fruit de quarante années d'études et de recherches, est une dette que je paye à la France de 89, qui a donné une patrie à mes parents et qui, dès mon enfance, a éveillé en moi le désir ardent de lui vouer mon esprit, mes travaux et ma vie.

Ce livre n'en est que la première partie. La seconde traitera de l'Évangile et de Spinoza. Puis viendra : *La Parole Nouvelle*, toute achevée et prête à paraître.

Pour élever un monument durable, il faut creuser profond dans le sol. Il en est de même des édifices de l'esprit. On ne les construit solidement que sur la pensée creusée, fouillée et cimentée du passé.

Spinoza, après avoir publié son *Traité théologico-politique*, émet, dans une lettre, la même pensée patriotique. Ses aïeux expulsés de l'Espagne avaient trouvé en Hollande non-seulement une patrie, mais

une liberté de conscience pleine et entière. Aujourd'hui, Spinoza est le seul grand penseur que l'humanité doit à la Hollande. Et ce seul homme a fait pour la liberté et le bonheur du monde plus que toutes les armées réunies de son pays.

Loin de moi l'idée orgueilleuse d'être un grand homme. Nul, sauf Dieu, ne sait ce qu'il est. Je sens néanmoins que dans l'histoire de la pensée, je vais tracer un sillon que nul pouvoir humain ne comblera. Tant pis pour ceux qui, se trouvant sur mon chemin, seront touchés par les mottes de terre que mon fer creusant rejette à droite et à gauche!

Le lecteur auquel je promets une œuvre sérieuse, longuement pourpensée, est en droit de me demander : Qui êtes-vous? Je vais plus loin. Pour que le penseur qui me lit, lise avec fruit une œuvre qui est ma vie tout entière, il faut qu'il assiste à l'éclosion, à la croissance, à la maturité de ma pensée.

On n'arrive pas tout à coup à ce que l'on croit être la vérité, encore moins à sa probabilité scientifique. Ce qui grandit dans l'homme et dans la nature a toujours des racines profondes et cachées.

Je pourrais bien, comme Descartes, répondre : « Je pense, donc je suis ; » mais il est peu de mortels qui à l'œuvre reconnaissent l'ouvrier. La grande majorité des humains n'estiment l'œuvre et ne se décident à la méditer sérieusement, qu'après avoir admis la compétence de l'ouvrier.

Je vais donc, en peu de lignes, essayer de dire qui

je suis, d'où je viens et où je vais! D'ailleurs, les travaux que j'ai encore à faire sont si longs, la vie, à mon âge, devient si courte, qu'il faut que je me hâte. Tout autour de moi tombe; il ne me reste plus que quelques rares amis d'enfance pour me servir de témoins. Sans ces témoins personne ne me croirait!

. . . . . .

Je suis né dans un hameau alsacien, département du Bas-Rhin, de parents juifs. Ma mère, fille d'un rabbin, qui fut l'ami de Saint-Just, ayant mis au monde trois filles l'une après l'autre, me voua à l'étude rabbinique avant même que je fusse né. A trois ans et demi, j'appris à lire l'hébreu. J'avais cinq ans quand M. Raphaël Lévy, devenu depuis le maire du village (il vient de mourir il y a un mois), entreprit mon initiation au Pentateuque et aux prophètes. A sept ans j'ai commencé l'étude du Talmud. A neuf ans je fus envoyé dans un autre village, où un jeune rabbin, revenant de Nancy, venait d'établir une école de français et de talmud. M. Lévy m'avait déjà enseigné les premiers rudiments de la grammaire française. Dans ce village comme partout où il y avait, dans ce temps, une école talmudique, les jeunes élèves avaient *gratis* les sept dîners de la semaine dans sept différents ménages juifs. Cela s'appelait : *avoir ses journées*. Ce jeune rabbin, venant à mourir de la poitrine, je revins dans mon village natal, où pendant mon absence, Rabbi Aaron Lazarus, célèbre par sa science et sa piété, venait de se marier et d'établir une école de

sainteté talmudique. A l'âge de douze ans je reçus de ce rabbin, en signe de distinction, le titre honorifique de Rabbi : חבר

A treize ans, époque de la première communion d'un juif, officiant moi-même dans le temple et comme chantre et comme lecteur de la loi, je fis mon entrée dans la vie rabbinique, par un long discours appris par cœur; espèce de thèse sacrée sur un chapitre du Talmud. Ce jour là je fus fiancé à une riche jeune fille de mon âge, que pour son bonheur je n'ai pas épousée.

J'avais douze ans quand Rabbi Aaron, après s'être convaincu que j'étais sain de corps et d'esprit, — car il faut être sans défaut physique, — m'initia, tous les mercredis soirs après minuit, dans l'étude de la Kabbale. Il possédait plusieurs manuscrits hébraïco-chaldéens dont j'ai fait des copies. J'en ai traduit et publié une partie dans mes *Mystères de la création.*

On le voit, dès l'âge de cinq ans j'étais voué aux études théologiques, mais je n'ai jamais fréquenté une école publique. Nous étions à peu près dix élèves. En hiver, on allait chez le rabbin de huit heures du matin à midi, de deux heures à six heures de l'après-dîner, et de huit heures du soir jusqu'à minuit. Par contre en été, on faisait grandement l'école buissonnière. Deux heures le matin et le soir d'étude; le reste du temps j'étais dans la forêt, dans la rivière, sur la prairie, à la moisson, à la fenaison, au chanvrage, très-souvent au pâturage, plus souvent encore au diable et à cheval. J'ai promis d'éviter tout détail,

mais je ne puis omettre une circonstance, qui fut la cause principale de mon départ du village.

Pendant l'été les propriétaires de chevaux, catholiques, protestants et juifs, avaient l'habitude d'envoyer leurs bêtes, depuis minuit jusqu'à l'aube du jour, au pâturage de la forêt royale, où l'herbe, jamais fauchée, poussait haute et drue. Mon père, marchand de bestiaux, ayant presque toujours plusieurs chevaux, m'y envoyait avec les autres gamins du village. Ce fut d'abord pour moi, sinon un grand danger, du moins un vrai supplice. Dans ce temps un enfant juif n'était pas à son aise avec une douzaine de garçons chrétiens, ne sachant ni lire ni écrire, gorgés seulement de haine religieuse; et jamais mon père n'écoutait une plainte d'un de ses enfants. Bien des fois mes camarades m'accablèrent d'injures et de coups. Je ripostai naturellement, mais bientôt je les pris en profond mépris.

En effet, moi qui avais lu Moïse, David, Salomon et même l'histoire de Jésus en hébreu, je pris en profonde pitié ces grossiers manants tout à fait ignorants qui, dix contre un, ne trouvèrent d'autre réponse à mes arguments que : *juif, juif;* réponse presque toujours suivie de coups de poings. Je crois même que dès cette époque il m'est resté, malgré moi, un grand dédain de l'opinion publique; dédain que je n'ai jamais pu vaincre tout à fait.

Une nuit pourtant en me battant, ils trouvèrent un adversaire plus fort qu'eux. Ce fut un jeune adoles-

cent de quinze ans nommé Mathis. Il m'avait pris en affection pour mes histoires bibliques, pour l'histoire de Joseph surtout, que je chantais en trente-deux couplets auprès d'un feu de brandes ou de chenevottes, qu'on avait l'habitude d'allumer pour rôtir des pommes de terre. Il déclara donc à ses amis que quiconque m'adresserait seulement un mot de travers, aurait affaire à lui, et comme il était, à lui seul, plus fort que cinq des autres, on se le tint pour dit. Dès ce moment, le pâturage sylvestre devint pour moi un plaisir, un vrai délice d'enfant.

On partait d'ordinaire à onze heures et demie. En dix minutes on était à l'endroit désigné d'avance. En descendant de cheval, on lui attacha la corde du licou à la jambe gauche, et on l'abandonna.

Des gamins, les uns faisaient du feu, les autres rôdaient ou dormaient, deux ou trois étaient aux aguets. Au moindre mouvement annonçant des pas humains, et les vedettes ayant poussé un cri de hibou, chaque cavalier, un couteau à la main, coupant la corde du licou et la passant en guise de frein du premier cheval venu, sauta dessus et partit au galop.

D'ordinaire on permettait au garde forestier de dresser un procès-verbal ou deux par été, payés aux frais communs. Que s'il eût fait le méchant, il était sûr de quitter forcément le village. Un jour, un garde, fraîchement arrivé, eut le malheur de tirer de loin sur ces enfants. Alors faisant volte-face, l'étalon bai du maire en tête, l'animal le plus beau et le plus intelli-

gent qui oncques fut sur la terre, ils passèrent ventre à terre sur le corps du gardien. Avant de se reconnaître, il fut roulé moitié mort dans le fossé. Dès lors, et ayant reconnu l'étalon du maire, il se tint coi.

Un soir donc, m'étant écarté avec Mathis, je m'endormis sur l'accottement verdoyant d'un fossé émaillé de primevères et de boutons d'or. Soudain je vis, dans un songe, le ciel se fendre en deux, puis un homme étincelant de feux descendre vers moi, me toucher et me dire : « Jeune homme, lève-toi, ceins tes reins et va-t-en d'ici. » Il ajouta en hébreu le verset 16 du chapitre xvii de l'Exode כי יד על כס יה מלחמה ליהוה בעמלק מדר דר.

« Car la main sur le trône de Dieu, guerre de Jéhovah à *Amelek* (mot collectif pour les ennemis de Dieu) d'éternité en éternité. »

Étudiant toujours la Bible et les prophètes, je ne fus pas étonné d'avoir des rêves de ce genre. Celui-ci pourtant m'avait vivement frappé. D'abord je m'éveillai toute de suite après le songe, en récitant le verset, ce qui, d'après le Talmud, est signe de prophétie. Puis la vision était si nette, si claire, si palpable, que je ne pus m'empêcher de la communiquer à mon rabbi et au maire, M. Heiser, grand original, catholique fort versé dans la sainte Écriture, ami des juifs, et m'aimant comme on aime un fils. Rabbi Aaron Lazarus me dit : « Mon enfant, c'est la voix de Dieu. Il faut partir. » Le maire, à son tour, me dit : « Imbécile, tu comptes donc rester avec ces maqui-

gnons et ces merciers ! Il faut partir, et si ton père ne veut pas te le permettre, je te donnerai un passe-port et le signerai pour lui. »

Mais où aller? Mon Rabbi me proposa d'aller à l'académie tamuldique de Prague. Deux cent cinquante lieues, rien que cela ! — Le maire me dit : « Va à Metz, à Nancy, va au diable, mais ne reste pas dans le village. Quand on fait des psaumes comme toi — j'en avais composé un en hébreu que je lui avais traduit dans le patois alsacien — on part comme David, et l'on devient roi. Oui, mon garçon, tu deviendras roi d'Israël, ou rien du tout ! »

Je résolus de partir. J'avais treize ans et trois mois. Mes parents ne s'y opposèrent pas, grâce à l'intercession du Rabbi et du maire. Ma mère, après m'avoir cousu cinquante francs dans mon gousset, avec l'injonction de ne jamais y toucher, m'accompagna jusqu'à un village à cinq lieues du nôtre. Cette mère qui ne m'avait jamais embrassé (elle n'en avait pas le temps, elle a élevé neuf enfants, dont sept filles, sans bonne, ni nourrice, ni cuisinière), qui presque tous les jours me grondait, si elle ne me battait pas à manche de fouet, s'arrêta alors subitement et imposant sa main sur ma tête, me bénissant, elle me dit : « Mon enfant, va-t-en en paix. Je t'ai conçu dans la pureté de mon cœur, je t'ai voué à Dieu, Dieu m'a exaucée. Tu es ma joie et ma vie. Si je t'ai grondé, si je t'ai battu, c'était pour ton bien. Maintenant tu es plus fort que moi, je te laisse dans les bras de Dieu,

qui te grondera, qui te battra bien plus fort que moi. Ne crains pourtant rien. Pourvu que tu ne violes pas ses lois, que tu connais mieux que moi, il te protégera certainement. » Puis, me serrant contre son cœur, elle me dit d'une voix basse : « Adresse-toi toujours aux femmes, aux mères, et tu t'en trouveras bien. Rappelle-toi bien mes maximes » — (elle parlait toujours en proverbes, tels que : « ce que tu veux faire demain, fais-le aujourd'hui; ce que tu veux manger aujourd'hui, garde-le pour demain. » Puis, elle me quitta, en me criant en hébreu : « *Lech beschalem* (va en paix)! » De loin je la vis accroupie, priant Dieu.

A Saverne, je devais rejoindre un autre jeune homme de nom Jochanon, qui aujourd'hui est rabbin à Obernai, près de Strasbourg. Pendant le voyage j'ai quitté et rejoint plus de trois fois ce jeune homme et son vieux père. Bref, grâce à ma belle voix et à mes chansons — M. Heiser m'avait appris la *Marseillaise* — j'arrivai à Metz sans avoir touché à mes cinquante francs.

Ni à Metz, ni à Nancy nous ne trouvâmes une école talmudique qui voulût nous donner l'instruction gratuitement. Mon père n'avait jamais dépensé plus de cinquante francs par an pour mes études; à Metz on nous demandait cette somme pour un trimestre. Quant *aux journées* (le dîner gratis), ce n'était déjà plus la mode dans le judaïsme lorrain.

Après de nombreuses vicissitudes je retournai vers l'Alsace, décidé, d'après les conseils d'une noble

dame catholique de Metz — elle s'appelait, je crois, Mme de Caulat — à aller en Allemagne pour y compléter mes études. J'allais me rendre à Paris, mais cette dame m'en dissuada. A Paris, me disait-elle, ils feront de toi un chanteur. Un chanteur ! rien que d'y penser je frissonnais. On m'aurait roué vif, et je n'eusse pas, dans ce temps, touché à un mets chrétien, à plus forte raison je n'aurais pas joué d'un instrument un saint jour de sabath. Ce fut la sévère observance de ma religion qui me fit gagner les bonnes grâces de cette noble catholique, sans laquelle je serais mort de faim et d'abandon. Elle m'avait d'ailleurs assuré qu'en Allemagne, à Francfort surtout, je trouverais professeurs, livres et dîners, sans payer un sou, et elle disait vrai.

Je m'arrêtai à Marmoutier, près de Saverne. Là, grâce à mes cinquante francs bien conservés, je trouvai un professeur de talmud, Rabbi Jacob, et un professeur de français. Grâce toujours à ma voix et à mes aptitudes de chanteur d'hébreu, je trouvai logement et nourriture chez le plus riche israélite de l'endroit. Je n'avais qu'à officier tous les samedis dans son oratoire, où souvent je chantais l'air de la *Marseillaise* sur un *kadisch*. J'étais là comme un coq en pâte, choyé, gâté comme le fils d'un roi. Mon protecteur talmudiste me faisait même entendre que si je persévérais dans la sainte voie, il me donnerait sa fille Rébecca pour femme. Elle avait onze ans. Mon professeur de français était Messin. Il s'appelait M. Ca-

lien. Il était profondément versé dans les lettres talmudiques et françaises, grand admirateur d'ailleurs de Racine et de Voltaire, esprit fort et sale au point que, si je ne l'eusse pas lavé moi-même, il serait resté huit jours sans tremper une main dans l'eau. Il m'apprit *Télémaque* par cœur. Mais comme tous les jours je balayais sa chambre, faisais son lit et cirais ses bottes, je restais souvent seul pendant des heures dans sa bibliothèque, où j'ai lu *Paul et Virginie*, *Mithridate*, *Numa Pompilius*, un petit volume de Voltaire (dictionnaire philosophique) et un drame de Schiller en allemand. Voltaire m'indigna par son ignorance de la Bible. Il ne me fit aucun mal, mais *Télémaque* et *Paul et Virginie* me tournèrent la tête. C'est là où j'écrivis en mauvais français, corrigé par M. Cahen, ma première histoire de village.

Un beau matin mon protecteur venant à mourir subitement, et M. Cahen s'étant suicidé — on disait que je le nettoyais trop — force me fut de quitter Marmoutier.

Rentré au village, mon père me déclara que, se sentant vieillir, ayant sept filles et deux garçons, dont le cadet âgé de six ans, il ne pourrait plus dépenser un sou pour mes études; que bien au contraire le devoir exigeait d'ores et déjà ma collaboration à son commerce.

Au lieu donc de pourpre royale, je me vis forcé de mettre la blouse ceinte d'un fouet de marchand de bestiaux : chevaux, veaux et vaches.

Ce que j'ai souffert pendant les neuf mois de cet abaissement, dont je me rappelle chaque jour, est indicible. Pendant quatre mois d'un hiver de 20 à 25 degrés de froid, je me levais tous les matins à quatre heures. Après avoir pansé les chevaux, trait les vaches, nettoyé l'écurie et l'étable, nous partions, mon père à cheval, moi à pied, conduisant une bête souvent dangereuse, et jamais, sauf le vendredi, nous ne rentrâmes avant sept heures du soir. Jamais non plus d'autre nourriture que du pain bis, du fruit et une chope de bière. Les chemins sous bois étaient tous effondrés, de vraies mares. On marchait avec des bottes d'égoutier, à moins qu'on ne glissât à genoux sur la glace. Plus de trente fois je rentrais pieds et mains gelés. Un jour, un autre garçon de mon âge et moi nous fûmes surpris par une bourrasque de neige et nous y enfonçâmes jusque sous l'aisselle. Nous y serions restés sans mon cher Heiser, qui fit sonner partout le tocsin pour aller à notre recherche. Lui, le rabbin et ma mère avaient ourdi contre mon père une conspiration pour me faire échapper. Une jeune juive surtout (on l'appelait *la vieille âme*, parce qu'elle sermonnait tout le monde), me faisait honte et me poursuivait de ses sarcasmes partout où elle me rencontrait. Je la vois encore devant moi, à peine âgée de quatorze ans, toute transparente de pâleur, avec des cheveux noirs comme une aile de corbeau, tombant en désordre sur la nuque. Elle ramassait d'ordinaire du bois mort et ne quittait

presque pas la forêt. Chaque fois qu'elle me vit, elle me cria de loin : « Honte et profanation ! Servir des vaches, appartenant à des ânes, quand on peut servir le Dieu des rois ! Se commettre avec des paysans quand on peut causer avec les anges du ciel ! » Bref, à peine âgé de quinze ans, je partis de nouveau, cette fois-ci pour Francfort, pédestrement, tout seul, n'ayant pour tout viatique que vingt-cinq francs, la bénédiction de ma mère, les prophéties du rabbin, du maire et un baiser de Dieu de la jeune *vieille âme*.

Raconter les incidents de mon voyage, les métiers que j'ai faits pendant les premières six années de mon séjour à Francfort pour gagner ma vie, pour acquérir de la science, un volume n'y suffirait pas. Un jour, quand je n'aurai plus autre chose à apprendre, je ferai ce volume, qui sera plus vrai et plus gai que celui de *Gil Blas*.

Disons seulement qu'au bout d'une année, et bien qu'âgé seulement de seize ans, je fus admis au nombre des douze premiers étudiants talmudistes משוחרר. En cette qualité la commune juive de Francfort me payait par mois une pension de deux écus de Prusse (7 fr. 50 c.). J'avais d'ailleurs comme les autres *mes sept journées*, c'est-à-dire, le dîner pour rien, chaque jour dans une autre maison, et toujours la place d'honneur.

A l'âge de dix-neuf ans, j'ai eu le bonheur de gagner l'amitié du grand et vénérable réformateur et orateur israélite le docteur Michel Creizenach, homme admirable sous tous les rapports. Ses fils, encore au-

jourd'hui mes amis, élèves du gymnase, me donnèrent des leçons de grec et de latin contre des leçons d'hébreu et de français. Théodore surtout, aujourd'hui le recteur de ce même gymnase, me fit connaître toute la littérature de l'antiquité. J'avais déjà lu tous les grands poëtes de l'Allemagne Jamais, nous autres étudiants rabbiniques, nous ne nous couchions avant deux heures du matin. J'apprenais l'anglais et je commençais l'italien. Quant au français, ayant logé chez un bouquiniste, que l'on appelle là-bas *antiquariste*, et qui disposait de plusieurs milliers de volumes, j'avais à ma disposition toute la littérature française, depuis Commène jusqu'à Lamartine, mais je n'aimais réellement que Froissart, Montaigne, Amyot, Corneille et Rousseau.

Rentré en France, toujours à pied, pour tirer au sort, mon propre père et le bon M. Heiser ne me reconnurent plus. J'étais reparti pour Francfort avant le tirage, remis à deux mois plus tard. Ce fut M. Heiser qui tira pour moi le numéro 287. Il n'y en avait pas de plus haut.

Jusqu'à ce jour j'avais supporté mes misères avec résignation, avec gaieté; mais à partir de vingt et un ans, j'entrai dans une ère de préoccupations morales et de soucis matériels. J'avais perdu la foi; le séjour dans la maison paternelle était devenu pour moi un véritable supplice; il fallait mentir à Dieu et à ma mère. A cette dernière, j'avais promis de revenir en Alsace, dès que j'aurais obtenu le diplôme de

rabbin officiant. Il fallait songer, en outre, à venir au secours de mon père, succombant sous le fardeau. Mais à peine de retour à Francfort, je ne pensai plus qu'à mes travaux littéraires. Sur ma table, le seul mobilier de ma chambre, étaient entassés romans, vers, tragédies, une épopée en hexamètres sur David, Saül et Jonathan, et brochant sur le tout, un dictionnaire de racines grecques par *Rust*, dans lequel j'avais noté en marge toutes les racines hébraïques et chaldéennes [1]. A mesure que je perdais la foi je gagnais en dignité. J'avais renoncé à mes *journées*, à ma pension religieuse, à mes fonctions de chanteur et de lecteur de textes dans la synagogue, à tous mes métiers d'étudiant talmudique. Il ne me restait pour tout gagne-pain que mes leçons de français, de philosophie religieuse et ma plume.

Le journal allemand de l'endroit avait inséré de moi plusieurs pièces de vers sans signer mon nom. De même le journal français venait d'insérer avec grand éloge une série de lettres sur la question de savoir : si les sciences et les arts prospèrent plutôt dans une république que dans une monarchie. Le rédacteur en chef, sans me connaître, m'invita à continuer mes envois. Pourtant, tout en vivant à ma guise, (je gagnais à peine 40 francs par mois), je n'avais point encore

1. Tous ces manuscrits, y compris le dictionnaire, ont été détruits par une vieille juive pendant que j'étais à l'hospice. Elle s'en servait pour envelopper des cornichons confits, six pour un kreuzer.

rompu tout à fait avec le rabbinisme, de peur de causer trop de chagrin à ma mère et à mon ancien et excellent Rabbi, lorsqu'un jour le bedeau de la synagogue m'invita à comparaître devant le grand rabbin Salomon Trier, dont j'avais suivi les cours talmudiques pendant six ans.

Je ne trouvai auprès de lui que sa fille cadette Fanny, jeune personne très-instruite, très-tolérante et m'ayant toujours donné des preuves de sa belle âme et de sa noble amitié.

« Mon fils, me dit le rabbin, hier nous avons tenu un lit de justice à ton égard. Tu devais paraître, afin de te défendre contre de très-sérieuses dénonciations et accusations, corroborées par des témoignages certains. Ne m'interromps pas. Tu écris et tu joues de la flûte le saint jour de samedi. Tu as mangé du pain levé pendant la fête des Azimes. Il y a plus : tu as officié le jour du Kipour (un grand jour de jeûne), mais après la prière tu es allé dîner dans un restaurant *goï*. (Nous étions sept, six sont encore rabbins ou l'ont été.) Si nous avions été sévères, nous n'avions qu'un mot à dire et tu serais expulsé de la ville. Nous aurions pu te mettre au ban et te couper ta carrière de rabbin ; mais je préfère user d'indulgence envers toi. Tu as toujours été un bon fils et un excellent étudiant. D'ailleurs, ton ancien Rabbi m'a écrit une longue lettre à ton égard. Il me dit qu'il faut absolument que tu retournes en Alsace. Après tout, si graves que soient ces manquements, ce sont des péchés de jeunesse. Tu

réfléchiras. Avec le temps tu reviendras à la loi de Dieu. Moi-même, dans ma jeunesse, j'ai commis plus d'une faute. Au lieu donc d'un Hérem (ban), je t'ai écrit ton diplôme de rabbin (Morenou), mais à une seule condition : c'est que tu quittes Francfort en huit jours pour retourner en Alsace, où t'attend une bonne place, comme l'on vient de m'écrire. »

Je parcourus le diplôme que je possède encore. Il débute par ces mots : « J'ai élevé un jeune homme du peuple et lui ai enseigné la science de la loi de Dieu, la sagesse et la raison. »

הרבותי בחור מעם ולמדתו תורה חכמה ותבונה.

J'avais les larmes aux yeux; j'étais attendri, confondu, anéanti.

Pourtant, m'évertuant, je répondis : « Vénérable rabbi, voilà bientôt dix-huit mois que j'ai réfléchi sur ma situation. Ces accusations sont fondées. Je suis décidé à ne plus mentir à mon cœur et à ma raison. Je ne suis plus d'accord ni avec le Talmud, ni avec la Bible. Je renonce pour toujours à l'état de rabbin.

— Malheureux! s'écria le vieillard, tout pâle de douleur; malheureux! de quoi vivras-tu?

— De mon travail, » répondis-je, en lui remettant le papier muni de son grand sceau rouge.

Il allait le reprendre lorsque sa fille, qui pendant cette scène était restée muette, immobile, le menton appuyé sur le bras gauche, se leva brusquement, saisit le diplôme, et me le remettant, elle dit au rabbi :

« Mon père, ce qui est donné est donné. J'ai plus de confiance en la franchise de ce jeune homme, qu'en certains dévots de tes élèves, si saints à l'apparence.

— Tu le vois ! reprit le rabbin. Si tu avais persévéré dans la bonne voie....

— Je suis indigne, m'écriai-je, de tant d'honneur, de tant de bonheur !

— Je veux bien te laisser ce papier, poursuivit le rabbin, mais à une condition : jure-moi de rester juif, de ne jamais te convertir !

— De toute mon âme, répondis-je. Je ne sais pas l'avenir. Il est possible que je me réconcilie avec le Talmud ; mais ce dont je suis certain, c'est que jamais je ne changerai de religion ! Ce serment-là je suis prêt à vous le faire, la main sur la Thorah !

— Eh bien, alors, suis ton chemin ; il est hérissé de ronces et d'épines. »

Jamais depuis je n'ai oublié les bienfaits dont cette famille m'a comblé. J'ai souvent encore revu ce noble vieillard. Il m'a donné sa dernière bénédiction à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

Je m'occupais alors de faire ma thèse de docteur pour l'Université de Giesen, où se trouvait mon ami Théodore. Il ne me manquait que le *coût* de trente écus que je n'ai jamais pu assembler. Quand plus tard je me vis à la tête de ce petit bataillon blanc, je jetai mon bonnet de docteur par-dessus les toits et m'en allai à Paris.

Ma thèse venait de paraître en allemand, sous le

titre : *Kolladi*, ou *Questions vitales de la philosophie.* J'en devais encore les frais d'impression, lorsque je fus appelé chez le docteur Goldschmid, avocat célèbre, grand amateur de beaux-arts. Là se trouvaient réunis le sénateur Coester, M. Beyfus, le beau-frère de Rothschild, et mon ami le poëte Wihl, aujourd'hui professeur d'allemand à Grenoble.

Il s'établit entre nous le dialogue suivant :

« Quel âge avez-vous?

— Vingt-trois ans et demi.

— De quoi vivez-vous?

— De pain bis, de radis noirs, de harengs salés, de beurre et de café noir.

— Vous vivez de peu, c'est connu.

— Et ce peu, hélas! ne durera pas longtemps!

— Que gagnez-vous par vos leçons?

— Ce que je gagne, au delà de mes besoins, appartient de droit à mes parents.

— Vous avez une belle voix de ténor. M. Beyfus vous a entendu chanter toute une journée dans la synagogue. Le sénateur Coester vous a entendu dans un chœur à quatre voix à l'église protestante. Savez-vous un air par cœur?

— Oui, l'air de *la Flûte enchantée.*

— Chantez-nous-la ! »

L'air chanté, le docteur, grand questionneur, poursuivit :

« Quel est, d'après vous, votre avenir?

— Dès mon enfance j'ai été poëte et philoso-

phe; je le serai toute ma vie. Je compte rentrer en France.

— Et moi je vous dis que vous mourrez sur un fumier. J'ai lu de vous quelques articles, quelques pièces de vers. Avec ces principes-là, on va droit à la maison des fous, ou dans le *carcere duro*. Puisque vous aimez vos parents, vous avez de quoi les enrichir. Apprenez à chanter. Dieu vous a doué d'un don bien rare. Vous avez une voix de ténor de poitrine de première force. Nous allons vous payer des maîtres de chant et de musique; nous vous engagerons pour le théâtre de la ville. Plus tard, vous donnerez aux pauvres ce que nous aurons déboursé pour vous. Cela vous va-t-il? Est-ce vrai que vous êtes rabbin? Cela vous rapporterait tout au plus 2000 francs par an, tandis que vous avez une fortune dans votre gosier!

— Je suis très-sensible, docteur, répondis-je, à l'éloge que vous faites de mon larynx; mais il ne sera jamais mon maître, pas plus que mon pharynx. Je ne refuse pas totalement votre offre; il y a longtemps que je désire prendre des leçons de musique; je joue un peu de la flûte, c'est un maître de danse qui, en échange d'une leçon de français, m'a donné quelques leçons sur cet instrument; mais jamais je ne deviendrai l'esclave de mon corps ni d'un public. Je chanterai quand il me plaira et non quand il plaira aux autres. Vous me parlez d'une fortune à faire; j'ai bien mieux! je m'en passe! je la dédaigne! Je trouve le renard de la fable très-sage et très-spirituel, pour

avoir dédaigné les raisins auxquels il ne pouvait atteindre aisément. Bien sots ceux qui se moquent de lui, car chacun a ses raisins!

— Mais enfin ces raisins vous pendent au nez. Que risquez-vous?

— Je viens, docteur, repris-je, de publier une brochure philosophique que vous n'avez pas lue, dont vous ne soupçonnez même pas le titre. Croyez-vous qu'une belle pensée, qu'une vérité ne vaille pas cette phrase de Mozart sur les paroles : « O qu'elle est belle, « cette image? »

— Parfaitement.

— Eh bien! si je vous exposais mes idées, vous me trouveriez importun, audacieux, ennuyeux. Mais que j'ouvre mon bec jaune pour filer un *sol* avec un *la*, et vous m'offrez une fortune. C'est humiliant! c'est à douter de l'esprit humain! Voyons, docteur, si vous aviez à opter entre Kant et Haitzinger (un grand ténor allemand), hésiteriez-vous? Le premier pourtant est mort pauvre, l'autre est millionnaire et vit encore.

— Apportez-moi votre brochure, m'interrompit le docteur en souriant; je la lirai. J'ai bien peur que vous ne soyez pas Kant, mais vous avez plus de voix que Haitzinger.

— Et moi aussi, ajouta le sénateur Coester, je lirai votre brochure. »

Le docteur la lut, en effet. Il en paya même les frais d'impression, à condition que je n'en ferais pas une autre. Il est resté mon ami jusqu'à sa mort.

M. Coester aussi s'est beaucoup occupé de moi. Plus tard, il espérait faire de moi, non un chanteur, mais un pasteur protestant; (personne n'a jamais pu rien faire de moi)! Bien m'en prit, d'ailleurs, de refuser; car à peine, deux mois plus tard, eus-je consenti à prendre quelques leçons chez le premier ténor du théâtre, que je tombai gravement malade. Pendant quinze mois je roulais d'hôpital en hôpital, ce qui ne m'effraya pas; car à l'âge de dix-huit ans j'étais, pendant dix-huit mois, infirmier de nuit dans l'hospice juif, tout en poursuivant mes études pendant le jour.

Chaque fois que, faisant de nécessité vertu, j'ai songé au théâtre, je suis tombé malade.

Enfin, après avoir été traducteur et collaborateur au journal français de Francfort, rédacteur en chef d'un petit journal, paraissant deux fois par semaine, moitié en français, moitié en allemand; après avoir fait la critique philosophique et littéraire dans plusieurs journaux allemands, et la correspondance politique dans deux journaux français, j'ai profité des premières quarante pièces de cent sous, pour quitter l'Allemagne et rentrer dans ma patrie. Encore ai-je laissé là-bas ma montre en gage. Encore fallait-il qu'une amie, plus riche de cœur que d'or, engageât un bracelet pour me prêter cent francs.

Plus d'une fois, d'ailleurs, la police allemande, très-sévère dans ce temps, m'avait menacé d'expulsion, en

ma double qualité de juif et de Français. Je ne fus ménagé que parce que j'étais Alsacien et écrivant l'allemand comme un Allemand.

Est-il besoin d'ajouter que j'ai visité plusieurs universités. Nulle part je ne suis resté six semaines sans acquérir la certitude que, sauf pour la chimie et la médecine, toute université aujourd'hui est une superfétation. Aucun professeur ne vous apprend quelque chose que vous n'apprendrez mieux dans les livres de ce même professeur. Les maîtres n'existent pas à l'université pour les élèves, mais les élèves pour les maîtres. L'université n'a de valeur apparente que pour de fainéantes médiocrités, ayant besoin d'un diplôme pour être quelque chose; le jeune homme vraiment studieux n'en a que faire. L'étudiant allemand, quittant le gymnase et la maison paternelle, est un charmant jeune homme, savant, modeste, poli, plein d'érudition et de nobles aspirations. Après un séjour de deux ans à l'université, c'est un Germain gonflé de préjugés, outrecuidant, tranchant sur tout, un fendant avec des manières de lansquenet, ayant oublié ce qui est utile et agréable, pour un tas de choses absurdes qu'il s'est approprié sous prétexte d'originalité. L'université allemande est un immense préjugé, et les diplômes qu'elle donne sont *vénaux*. Rarement il sort de là un homme. Le seul Allemand qui fut un homme, Schiller, n'a jamais fréquenté une université.

Bientôt j'appris par ma propre expérience qu'à Pa-

ris même l'Université, loin d'être la nourrice de la science, en est la Parque. Si j'avais un fils, je lui tordrais plutôt le cou que de l'envoyer à l'âge de vingt ans à une université moderne. Heureusement il ne faut que passer l'examen pour avoir le diplôme, autrement la France serait condamnée à une éternelle *blague* scientifique et littéraire, conduisant directement à l'abîme du dogmatisme le plus abrutissant. Qui dit matérialiste et railleur à vingt ans, dit forcément ultramontain et obscurantiste à cinquante ans.

J'avais vingt-six ans et vingt-six francs quand, en 1838, je suis arrivé à Paris; force me fut d'y faire peau neuve et de jeter tout mon passé loin derrière moi, comme une vieille guenille; guenille d'ailleurs qui ne m'était pas chère.

. . . . . .

Ce n'est pas là le moment pour conter mes tribulations, mes luttes et mes erreurs de Paris. Disons pourtant qu'après avoir, pendant quelques années, jeté ma boussole (le principe philosophique) par-dessus bord, j'ai échoué sur un banc de sable, dans le cul-de-sac de la rue du Doyenné.

Dire que j'ai cru un instant à la possibilité d'une alliance entre les principes de 89 et du catholicisme de cet excellent M. de Genoude!

Mais M. de Genoude était-il catholique?

. . . . . .

Il y a douze ans, après avoir fait un examen

sévère sur ma vie, après avoir constaté la disproportion immense entre la stérilité de mes efforts et l'ardeur de mon travail, je partis, sous la figure d'un héros de roman intitulé : *le Nouvel Alceste*, à la recherche de la vérité et du but de la vie; en d'autres termes, à la recherche de Dieu; car Dieu sera toujours l'axe central vers lequel convergent toutes les pensées de l'homme, qu'il s'en détourne ou non.

Après avoir passé en vers et en prose par les déceptions de l'amour et de l'ambition, mon nouvel Alceste fit en Allemagne la connaissance d'un vieil étudiant, Denker de nom, tête chènue appelée *mousse* là-bas, élève de l'école hégelienne; espèce de spinozisme à l'envers, et du naturalisme matérialiste moderne, qui toujours, mais toujours, prend les effets pour les causes. Soit que je fusse mal engagé, soit que je n'eusse pas su m'appuyer sur la vraie science, arrivé à peine à moitié du livre, mon ami Denker m'avait tellement mis au pied du mur, que je ne pouvais plus ni avancer ni reculer.

N'ayant jamais fait un livre, même quand j'étais pauvre, en vue d'un succès d'argent ou de talent, et ne pouvant pas réfuter victorieusement le sophiste Denker, tout en sentant le côté faux et spécieux de son argumentation hégelienne, je jetai là mon grimoire, auquel depuis je n'ai plus jamais touché.

Ce fut pour moi un moment de douloureux désespoir scientifique et moral. Tout est à recommencer! m'écriai-je. Et, puisque le coup d'État nous a donné

du loisir, plus que nous n'en demandions, recommençons nos études, me dis-je. Après tout, dans la vie, il ne s'agit pas autant d'arriver que de voyager !

Je relus donc Moïse et les prophètes en hébreu. Ce fut la première fois que, faisant abstraction de toute tradition, je lus Moïse comme on lit Socrate ou Spinoza. Je fus confondu de la logique, de la netteté, du génie philosophique et pratique de cet homme, le seul penseur qui énonçât sa philosophie dans un code social, chez lequel la théorie et la pratique sont identiques; en un mot, le génie le plus synthétiste de l'histoire humaine, grand à la fois comme penseur, comme législateur, comme chef d'État et comme homme !

Après Moïse je relus les vingt-quatre volumes du Talmud. C'était le jour et la nuit. Un abîme, un monde entier sépare la doctrine fondamentale de ces deux livres.

Je relus l'Évangile avec une douzaine de commentateurs allemands. Chose curieuse ! je croyais toujours lire le Talmud, sauf à noter en marge les passages que je me rappelais avoir lus déjà dans un prophète. Je relus les peres de l'Église; c'était toujours le Talmud sous une autre forme, plus scientifique, si l'on veut, mais prêchant ou défendant les mêmes principes métaphysiques avec toutes leurs applications pratiques.

Alors seulement j'ai compris l'histoire du moyen âge.

Je relus Platon, Aristote, Plutarque, Lucrèce et

Cicéron. Puis, faisant une enjambée, j'arrivai à Descartes et à Spinoza. Ce dernier, on le sait, a débuté par un commentaire sur Descartes, qui ne vaut pourtant pas l'exposé de Voltaire sur ce philosophe. Là il a fallu faire une halte. Les modernes, je les connaissais de longue date. Voltaire, le plus grand penseur du siècle passé, parce qu'il savait bien ce qu'il savait, et avouait ne pas savoir ce qu'il ne savait pas, parce que sa lumière s'irradiait d'un foyer central, éclairant et illuminant toutes les lignes divergentes, parce qu'en un mot il *affirmait* ce qu'il croyait être la vérité, et *niait* ce qu'il croyait être l'erreur, sans jamais transiger un instant, Voltaire m'avait appris à connaître Leibnitz, Locke et Newton. Malheureusement Voltaire n'a jamais lu ni Moïse ni Spinoza. Il ne connaissait ni l'un ni l'autre. Il a été indulgent pour Spinoza, sentant vaguement qu'il en était un fils naturel, mais il a calomnié, diffamé Moïse, croyant faussement que le christianisme était sorti de lui, ce qui n'est pas; prenant comme émanant de Moïse ce qui vient de ses adversaires falsificateurs, et le rendant responsable de toutes les suppositions intercalées dans le Pentateuque par les Pharisiens. Si Voltaire avait seulement lu le *Traité théologico-politique* de Spinoza, il aurait eu une toute autre opinion de Moïse. Quant aux philosophes juifs du moyen âge et de la Renaissance, ils dansent tous sur des œufs scolastiques comme les pères de l'Église, et ils n'ont aucune valeur philosophique. Nul d'entre eux ne mérite d'être

traduit. Leur dernier mot est toujours : *Credo quia absurdum.*

Mendelsohn, juif moderne, est un timide Leibnitzien sans génie ni initiative philosophiques. Depuis Spinoza, aucun juif, d'une main puissante, n'a donné une impulsion à la roue de la pensée humaine. Depuis Voltaire, nul génie philosophique n'a surgi en France.

Les vrais penseurs sont tous synthétistes. *Ils affirment!* ils ramènent tout à leur centre. Les génies critiques comme Hegel sont sceptiques et analystes. Les premiers seuls, étant des *concentreurs*, se conservent par la densité de la force intrinsèque. Les autres s'évaporent, et de leur vivant encore.

Des pensées, des méditations, des inspirations, pendant ces longues années d'étude, ont jailli *La Parole Nouvelle* (c'est tout un système) et le livre que voici.

. . . . . .

Deux voies traversent parallèlement l'humanité sans jamais se toucher.

L'une conduit en avant vers la liberté et la fraternité.

L'autre en arrière vers la servitude volontaire et la barbarie.

Ces deux voies s'ouvrent sur deux principes, sur deux différentes aperceptions de Dieu.

C'est d'après l'idée que l'homme a de Dieu qu'il marche vers la liberté ou l'esclavage, vers le bonheur

ou le malheur, vers la fraternité ou la barbarie, vers la justice ou le droit du plus fort.

Ces voies ont été toutes deux tracées par des hommes. Dans l'une de ces voies l'homme voit Dieu avec sa raison. Tout en Dieu s'accorde avec la raison humaine, qui elle-même est une émanation divine ; ce qui fait, que Dieu se voit lui-même par l'œil intérieur de l'homme.

D'après ce principe *rationnel*, conforme à la raison, Dieu est la *Loi*, en vertu de laquelle tout existe, tout se développe légalement, logiquement, normalement. Une seule loi régit tout. Une seule force anime tout et met tout en mouvement. Cette loi fut, est, sera toujours la même. Comment? La raison ne pénètre pas jusqu'avant l'existence des choses. Il lui suffit d'expliquer les choses qui sont, et rien n'échappe à ses investigations. *La chose en soi* fut toujours. La loi de même. Il n'y a pas de progrès en Dieu. Le progrès existe seulement dans l'humanité. A mesure que cette humanité, pénétrant les causes d'après les effets historiques, reconnaît les lois de Dieu, elle règle ses actions, conformément à ces mêmes lois, et arrive, pour ainsi dire, à se diviniser, à se cristalliser tout entière de vérité divine. Dans cette aspiration, dans ce procédé est la source de son bonheur intellectuel et matériel. Ces lois, pourtant, que l'humanité les reconnaisse ou non, existent et fonctionnent logiquement. La solidarité des êtres, par exemple, se manifeste dans toute l'histoire, que l'homme l'ait niée ou

reconnue. Mais dès que la raison humaine l'a *aperçue*, dès qu'elle l'a *affirmée*, elle a prescrit, elle a *ordonné* au fort de remplir ses devoirs envers le faible, afin que les effets funestes de la solidarité ne rejaillissent pas sur tous. Qu'une génération ignorante, c'est-à-dire, aveugle de raison et de cœur, nie la solidarité, elle n'en prépare pas moins une ère de malheurs à ses propres enfants. Au lieu de progresser, elle recule !

En vertu de ce même principe, l'homme est entièrement libre. Dans ses mains il tient son bonheur et son malheur.

Il fait lui-même son progrès, il est le créateur de son avenir, l'artisan de son destin. Comme tout ce qui est créé, comme tout ce qui émane de la *substance en soi*, il est soumis à la *loi immuable*, mais il l'est moins que toutes les autres existences, y compris les astres.

Il peut se créer de grandes félicités spirituelles et matérielles; et pour peu qu'il suive la loi de Dieu, après une vie d'heureux travaux (car le travail même est un bonheur, s'il reste dans les limites de la nature, également une émanation de Dieu), il peut préparer une ère de paix et de prospérité à des générations à venir.

Si jusqu'à ce jour l'humanité n'a pas connu cette béatitude, c'est que depuis qu'elle existe, elle n'a fait qu'entrevoir à peine cette vérité à la fois divine et humaine; c'est que jamais cette vérité ne fut *la Reli-*

gion, c'est-à-dire, le principe conducteur de la vie entré dans la conscience universelle.

Certains peuples, après avoir fait quelques pas dans cette voie de lumière, éblouis, effrayés, chancelants comme des aveugles opérés par un grand jour de soleil, ont reculé épouvantés ; préférant, sinon les ténèbres, du moins une voie crépusculaire qui leur paraissait plus douce. De grands génies pourtant, au regard d'aigle, voyant la loi de Dieu en face, ont tracé cette voie resplendissante de clarté et de pureté ; mais nul peuple jusqu'à ce jour n'a été assez fort, pour y persévérer seulement un demi-siècle : car on n'est fort que par la science. Savoir, c'est pouvoir ! Par la science seule l'homme, pénétrant la loi universelle, apprend à se connaître, c'est-à-dire, acquiert de la conscience, l'équilibre de ses forces, la certitude, la plénitude de soi-même et des êtres qui l'environnent.

Il n'est pas d'exemple dans l'histoire, qu'une nation ait maintenu sa marche ascendante pendant un demi-siècle seulement. L'humanité ressemble à un aveugle guidé par un boiteux chevauchant sur son dos. A peine une nation approche-t-elle de la vérité, qu'elle retourne sur ses pas, pour entrer dans l'autre voie que nous allons décrire. La France intellectuelle et littéraire, sur la voie du progrès pendant le dix-huitième siècle, bien qu'elle n'ait fait qu'entrevoir une face de la vérité, est, depuis le commencement de ce siècle, lancée à grande vitesse dans la voie crépusculaire du recul !

D'après ce même principe il n'y a pas, il ne peut pas y avoir de progrès en Dieu. Dieu ne viole jamais sa loi ! Jamais non plus il ne la suspend pour faire un miracle. Il ne se préoccupe pas des actions humaines. L'homme est libre. En vertu de la loi divine, les actions humaines produisent le bien si elles sont bonnes, et engendrent le mal si elles sont mauvaises. Dieu ne peut pas, ni pour des sacrifices, ni sur des prières, changer la logique de sa loi; s'il le pouvait, s'il le voulait, *il ne serait pas Dieu*. Si Dieu faisait que ce qui est fait ne l'est plus, s'il s'occupait d'annihiler les effets des mauvaises actions de l'homme, pendant qu'il aurait pu créer ce même homme parfait, ne faisant jamais le mal, Dieu serait un être monstrueux, capricieux, illogique, arbitraire et despotique. Si fort qu'il fût, il serait un homme, moins qu'un homme, *car l'homme fait de son mieux.*

Le progrès est donc dans l'homme, et il n'a pas de limites. A mesure que par la science et l'expérience l'homme pénètre les lois de Dieu et les suit, il marche vers la liberté complète, qui est la suprême béatitude, attendu que nul n'est libre, qu'à condition de connaître toutes ses lois organiques et de vivre, conformément à ces mêmes lois. Il n'y a point d'autre liberté. C'est la liberté de Dieu, la loi qui suit ses lois. Ce progrès, hélas ! n'est ni permanent ni continu. C'est un triste spectacle que l'état de la société humaine, après six mille ans d'existence. Pour un pas en avant elle en a toujours fait trois en arrière !

Oui, il est des siècles de ténèbres et de barbarie, pendant lesquels la vérité ne reluit même pas dans la tête de cinquante êtres humains. Des vérités acquises restent, pendant des années, enfouies dans des livres que personne ne lit, que pas un ne comprend. Dès que l'humanité n'est plus guidée par ces vérités, elle trébuche, chancelle comme un homme ivre. Le premier venu alors la pousse sur la voie des ténèbres, conduisant vers la barbarie, qui fut et qui sera toujours *le droit du plus fort*, traînant à sa suite la misère, l'esclavage et la mort. Elle a beau jeter ses regards vers le ciel, Dieu ne change pas la logique de sa loi, et l'homme, qui dans ce monde-ci n'a pas pu s'élever à contempler la loi de Dieu, ne la contemplera certes pas mieux après sa mort, *bien que nul être créé ne meure, ne saurait mourir une minute.*

L'histoire étant la preuve palpable, temporelle de la loi spirituelle et éternelle, ou plutôt l'application matérielle des lois intellectuelles (la logique en actions), plus les grands penseurs ont pénétré les effets et les causes, plus et mieux ils ont entrevu la vérité et la nature divine. Parmi ces hommes, quelques-uns, de leur œil intérieur, ont vu Dieu, pour ainsi dire, de toutes les faces; d'autres n'en ont vu qu'un côté; d'autres encore n'ont pas osé être conséquents, pour appliquer la logique de la loi à toutes les existences. (Égalité et solidarité des êtres.)

Chose curieuse ! les Juifs seuls, Moïse, le Talmud, l'Évangile, Spinoza, *ont affirmé Dieu*, chacun à sa

manière. Eux seuls ont immédiatement appliqué aux hommes et aux choses les lois de Dieu, telles qu'ils les ont entrevues. Spinoza, accusé d'athéisme par ceux qui ne l'ont pas lu, ou qui sont incapables de le comprendre, affirme Dieu plus que certains disciples de Jésus. Tout, d'après, lui, est une pensée de Dieu. S'il faut que l'homme suive la logique de ce juif, il n'a que des devoirs à accomplir, et ces devoirs sont terribles. Spinoza, sous peine de mort, ne laisse pas à l'homme *la liberté de n'être pas libre!*

Parmi les Grecs Socrate, Platon, Aristote, ont affirmé Dieu, bien que leurs principes ne fussent appliqués que par les chrétiens. Mais nul d'entre eux n'a osé, ou n'a pu résumer la loi de l'homme, d'après cette même loi de Dieu (la logique). Platon, qui l'a essayé, arrive à l'esclavage et à la promiscuité de la femme. Il n'a pas même entrevu l'*égalité des êtres*. Il n'a pas vu que la différence des êtres n'est pas dans la substance même, *dans la qualité*, mais dans la *quantité* de cette même substance divine et autonome; qu'une femme, par conséquent, est aussi libre qu'un homme, attendu qu'elle est de la même substance. Bien plus, l'animal, la plante, le minéral sont essentiellement les égaux de l'homme. Il n'y a entre ces existences que la différence du *plus* au *moins* de l'essence, et non du *quoi* au *qui*. (Toute la scolastique aristotélique roule sur cette *quidité* et cette *quodité*.) De même un homme *lent* n'est pas, *pour le mouvement*, l'égal d'un homme *vif*, bien qu'il le soit

comme homme pour tous les autres devoirs et droits. Entre l'homme et Dieu même il n'y a pas d'autre différence *essentielle*. Il s'agit toujours du *plus* au *moins;* seulement du dernier *moins* au dernier *plus*. En Dieu la mesure est pleine. Il n'y a rien ni au-dessus ni à côté!

Il n'est pas étonnant que les Grecs n'aient pas entrevu l'égalité. Ils n'ont pas vu la *substance une*, indiquée par Moïse, et sans la *substance une*, pas d'égalité possible ni de solidarité. Ni Socrate, ni Platon, ni Boudha, ni Confucius, n'ont entrevu cette loi. Aussi dans la société qu'ils ont modelée sur leurs principes, n'y a-t-il jamais eu une ombre d'égalité. C'était logiquement impossible. Tout progrès social jaillit toujours de la loi de Dieu, telle que la raison humaine la voit. Ce qui fait, que nul mortel n'est grand, s'il n'est pas grand philosophe, eût-il gagné mille batailles, construit mille cités, composé mille poëmes, taillé mille statues!

Voici maintenant l'autre voie :

Dans cette voie, la raison insuffisante, doutant d'elle-même, proclame un Dieu fort, tout-puissant, mais *progressif*, changeant d'avis ; un Dieu qui n'est pas toujours ce qu'il est, qui *devient;* tantôt gracieux, tantôt en colère, et conduisant le monde d'après son bon plaisir, comme un bon père de famille. D'après ce principe, le Tout-puissant, c'est-à-dire, l'être pouvant changer ses lois et les lois du monde, mène les hommes fatalement, d'après sa grâce ou sa volonté.

L'homme n'est pas libre. S'il opte entre le bien et le mal, c'est grâce à la *grâce* qui lui vient d'en haut. Tout est prévu, présu. Tout est écrit. Pour bien se mettre avec ce Seigneur omnipotent, capricieux et terrible, l'homme n'a qu'à le flatter, qu'à le circonvenir par des prières; ou bien si Dieu est en colère, qu'à l'apaiser par des sacrifices. Le progrès étant en Dieu même, est permanent, il est toujours quelque part. Point n'est besoin de travailler en sa faveur, il existe par la volonté et la grâce de Dieu.

Si, par exemple, les chemins de fer n'ont été inventés que dans notre siècle, c'est que, quoi que les hommes eussent fait, qu'ils eussent été justes ou injustes, qu'ils eussent professé la vérité ou l'erreur, cette invention n'eût jamais pu être faite avant l'époque voulue, où elle fut réellement faite. L'histoire pourtant prouve jusqu'à l'évidence, que les grandes inventions ont toujours suivi la proclamation et la reconnaissance des vérités philosophiques; vérités bien des fois entrevues, acceptées parfois par quelques chefs de pouvoir mieux éclairés que leurs peuples. Dès que ces peuples rentrent dans la voie du recul, l'esprit inventif de l'homme s'émousse, se rouille, se meurt pendant des siècles de paresse crapuleuse, ou de violence sanguinaire!

D'après ce système, l'homme n'est jamais le maître de son sort. Il ne peut rien ou presque rien, ni pour son bonheur, ni pour son malheur. Tout se fait par la grâce de Dieu, par la fatalité. A quoi, en effet, sert

la liberté de l'homme, si Dieu peut annihiler les effets de ses actions, si, par une prière, Dieu tourne le mal en bien, ou retire de l'homme sa grâce pour l'accabler de malheurs, si bonnes que soient ses œuvres? En naissant, longtemps même avant la naissance, l'un est destiné à devenir maître, l'autre esclave. Et puisque, pour devenir heureux, il faut avant tout gagner les bonnes grâces du Maître suprême, à quoi bon travailler? Le travail est un châtiment infligé aux disgraciés, aux déshérités. La suprême félicité, c'est de contempler le Seigneur et de rester éternellement dans cette stérile contemplation, aussi bien dans ce monde-ci que dans l'autre!

Naturellement ces principes d'erreur, d'injustice, de fainéantise et de fatalité conduisent droit à l'esclavage, à la barbarie, à toutes les calamités, à toutes les misères de la guerre, de la famine et de la peste.

Ces nations, prenant leurs malheurs comme une nécessité fatale, céleste, inévitable, n'ayant pas même la possibilité de la liberté et du bonheur sur cette terre, se sont créé une félicité factice, paradisiaque, pour une vie qu'ils appellent future et qui n'est à leurs yeux qu'une autre vie tout à fait mondaine, plus parfaite, plus heureuse, qu'ils élèvent en dogme, contrairement à toute raison, à toutes les lois de la nature et de Dieu. Ils ressemblent en cela à de malheureux prisonniers, charmant leurs ennuis à peinturlurer les murs de la prison avec des scènes de licence et de bombance.

Et pour se venger de leurs oppresseurs, ces mêmes nations inventent pour eux des enfers, des purgatoires et autres engins de supplice éternel.

La résurrection des morts, les miracles, les saints, etc., etc., tout cela est forcé dans ce système, tout cela se trouve chez tous les peuples, qui, au lieu d'attribuer leurs malheurs à leurs propres erreurs, à leurs propres injustices, les imputent à Dieu, en s'écriant, que Dieu n'est plus avec eux, qu'il les a abandonnés; oubliant, comme dit Moïse, que Dieu n'abandonne que ceux qui ont abandonné ses lois, *que tout être qui perd ses droits a toujours manqué à ses devoirs*, lui, ses pères et ses aïeux!

Inutile d'ajouter que les chefs spirituels de ces nations, se disant les élus, les bien-aimés de Dieu, ses représentants sur la terre, tiennent dans leurs mains les clés de ce paradis et de cet enfer. Eux seuls pardonnent au nom de Dieu! Eux seuls aussi ont le droit de maudire et de damner!

Le premier principe est celui de Moïse!

Le second celui du Talmud!

Seulement les rabbins, les pharisiens, ayant voulu coller, pour ainsi dire, leurs principes sur ceux de Moïse, ont rédigé un Pentateuque sur de vieux documents qu'ils ont falsifiés visiblement, ostensiblement, audacieusement!

Malheureusement pour eux, le Deutéronome, qui est en grande partie de Moïse lui-même, s'est maintenu malgré eux; et, bien qu'ils aient là aussi coupé,

tronqué, ajouté des phrases entières, le principe du Maître n'en reluit pas moins avec splendeur, pour ceux surtout qui savent l'hébreu, qui aiment la vérité pour elle-même, sans arrière-pensée de dogme ou de tradition [1].

A travers cette marche perpétuelle de l'humanité en avant et en arrière, toujours trois pas en arrière pour un pas en avant, deux vérités se font jour et s'imposent à la conscience des peuples.

La solidarité des générations, étant une loi identique avec Dieu, les peuples dans l'histoire ont presque toujours payé les erreurs et les crimes de leurs pères. Quand une génération, reconnaissant ses erreurs, est revenue vers la vérité, cas extrêmement rare, elle a de nouveau semé et ses enfants ont récolté. Ceux-là, bien des fois sont retombés; et, alors tout en jouissant des fruits de leurs pères, ils ont préparé à leur postérité une ère néfaste de guerres, de violences et de misères [2].

Un autre fait non moins prouvé par l'histoire est celui-ci : le bonheur, l'épanouissement matériel sui-

1. Dans un livre allemand qui vient de paraître, un savant hébraïsant tend à prouver, que dans le Pentateuque le signe ס, qui veut dire : *ouvert*, indique que le texte a été copié *tel quel* sur de vieux documents, mais que la lettre ם qui veut dire : *fermé*, annonce que le texte a été changé, supposé, ou ajouté.

2. De nos jours, nous récoltons les fruits que nos braves pères, fils de Voltaire, ont semé. Nous sommes vraiment d'heureux mortels. Mais l'avenir que, par nos vertus, nos vérités et nos sacrifices, nous préparons à nos fils, sera plus que modeste.

vent partout et toujours la connaissance et la reconnaissance des lois de la raison qui sont les lois de Dieu. Nulle nation professant un principe divin, contraire à la raison, ne fut jamais et ne sera jamais matériellement heureuse. Toujours la somme des malheurs universels a dépassé, au centuple, la félicité de quelques-uns. Cette nation n'aura jamais la paix. A peine aura-t-elle recueilli quelques fruits, qu'elle la perd par des guerres étrangères et civiles; suites de la protestation de la raison qui protesta, qui protestera toujours, *étant Dieu dans l'homme*. La nation française a centuplé sa fortune depuis la proclamation des principes de 89. Mais ces principes, battus continuellement en brèche par une génération ignorante, railleuse, superstitieuse et souverainement hypocrite; n'étant d'ailleurs nulle part appliqués dans leurs conséquences sociales, n'entreront jamais dans la conscience du peuple par l'indifférence, par ce que l'on appelle la *tolérance*, *mais uniquement par la* RELIGION, *c'est-à-dire*, *par un principe rationnel*, *fondé sur la vérité divine*, *par une affirmation de profession de foi solennelle*, *proclamée par le pouvoir et adoptée par la nation*. Sinon la France, retombant dans la voie des ténèbres du moyen âge, perdra non-seulement son rayonnement spirituel, — elle l'a déjà perdu, — mais toute sa prospérité matérielle — récolte levée sur la semence céleste de nos pères — disparaîtra en moitié moins de temps, qu'elle n'a mis pour germer, pousser, fleurir et mûrir!

Prophétie que tout cela ! Prophétie veut dire : vision, ce qui se voit. Évidemment, pour bien voir, il faut des yeux exercés. Étudier la logique et l'histoire, c'est voir les lois de Dieu et de l'homme. Les vrais prophètes n'ont jamais fait autre chose, à commencer par Moïse, le plus grand de tous.

Certes, la vérité a progressé, c'est-à-dire, a été mieux vue depuis Moïse. Mais a t-elle fait un pas depuis Spinoza? Les hommes ont-ils mieux pénétré les lois de Dieu? Leibnitz, Kant, Hegel nous ont-ils révélé une vérité de plus? La loi de Dieu, telle que la science et la raison l'ont reconnue, peut-elle devenir une *Religion*, que dis-je, *la Religion?*

Le lecteur voit quel vaste champ est ouvert devant lui. C'est le champ du vrai progrès humain, où tout homme, tout citoyen, aimant son pays et l'humanité, doit entrer. C'est ce champ que je vais labourer, ensemencer, afin que nos petits-fils y trouvent de quoi récolter, pour leur bien spirituel et matériel.

J'aurais pu, sans tenir compte des travaux des hommes divins du passé, publier ma *Parole Nouvelle* et dire : Voilà ma pensée, mon œuvre à moi ! Mais je n'eusse pas fait œuvre de vérité et de sincérité.

L'homme n'est ni d'hier, ni d'avant-hier. Je ne sais d'où me viennent mes idées, mais à coup sûr, à mon insu, elles ont jailli des vérités proclamées par les hommes de Dieu du passé. Cherchons donc d'abord la vérité, si restreinte qu'elle soit, dans l'histoire. Puis,

sur ces fondements, élevons, avec l'aide de Dieu, notre édifice.

Je ne songe pas à mes contemporains. Les uns d'âge mûr et qui savent ne lisent plus, ne luttent plus. Les autres égarés, affolés par une littérature trentenaire sans philosophie, sans vérité, sans sincérité, parfois sans probité, sont déjà entrés dans la voie du matérialisme et du recul. On leur montrerait le jour, ils n'ont déjà plus d'yeux intellectuels pour voir. La vérité même serait écrite en lettres de feu sur la voûte du ciel, ne pouvant, ne voulant plus la comprendre, ils la railleraient[1].

Je ne travaille que pour un avenir lointain, mais, pour être lointain, ce n'en est pas moins l'avenir!

1. Quand je pense que le grand philosophe de Musset a éreinté le petit poëte Voltaire, à la satisfaction de nos fils et de nos filles de joie littéraires; que Hugo, qui vient d'écrire un gros volume sur Shakspeare, a pu appeler ce même Voltaire : un singe de génie! Si l'on veut comparer l'influence bienfaisante et civilisatrice de ces deux hommes, Shakspeare sera à Voltaire comme un à soixante.

MOÏSE.

PRÉLIMINAIRES.

Aben Esra et Spinoza [1], les deux plus forts penseurs du Judaïsme ont prouvé d'une manière irréfragable que Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque tel qu'il est devant nous. Ce qu'Aben Esra ose à peine indiquer dans un langage énigmatique, Spinoza l'explique et cite les textes à l'appui. Les contradictions, en effet, entre les textes de la Bible, souvent d'un seul et même chapitre, sont trop flagrantes, trop palpables. L'on ne conçoit même pas qu'un seul

1. Voir son *Traité théologico-politique* qui est à la portée de tout lecteur.

homme raisonnable, sachant l'hébreu ou lisant seulement le Pentateuque avec attention dans n'importe quelle langue, puisse essayer de concorder ces contradictions presque toutes principielles qui s'excluent les unes les autres et dont les textes ont été visiblement intercalés, soit par l'intérêt de la caste sacerdotale, soit par ordre d'un roi, soit par Esra, qui imbu de la philosophie persane et assyrienne, la science pivotale des Pharisiens, a cherché à neutraliser la doctrine de Moïse, diamétralement et radicalement opposée au Talmud et aux Rabbins revenus de l'exil.

Cela résulte du Talmud même. Tout d'abord comme s'il voulait s'excuser : « Il dit[1], Rabbi José a dit : Esra a été aussi digne que Moïse pour recevoir de Dieu la loi d'Israël. Il l'aurait reçue, s'il n'avait pas été devancé par Moïse. » C'est contraire à la parole du Pentateuque, qui, à l'avant dernière ligne, dit : « Et jamais plus il ne s'éleva dans Israël un prophète comme

1. Traité Sanhédrin, livre II[e], ראוי היה עזרה שתיתן תורה על ישראל אלמולא לא נקדמה משה.

Moïse. » Pour que le Talmud ait osé mettre Esra sur la même ligne que Moïse, il faut absolument que ce même Esra en rédigeant la loi se soit cru de force et dans son droit pour rectifier, corriger et compléter l'œuvre du plus grand des prophètes.

Il résulte d'ailleurs de deux autres textes du Talmud que les docteurs Pharisiens ne se gênaient pas, non-seulement pour changer les textes de l'Écriture, mais pour les détruire tout à fait. On lit[1] : « Les sages ont voulu supprimer le livre de l'Ecclésiaste, parce que ses paroles se contredisent. Mais tout bien considéré, ils ne l'ont pas fait parce que le commencement et la fin sont des paroles de la Thorah. Ils ont voulu aussi écarter pour toujours les proverbes de Salomon[2]. » Il n'est pas dit pourquoi ils ne l'ont pas fait. Probablement le même rabbi Hanania, plus éclairé que les autres, qui a empêché la destruction d'Ézéchiel, a conservé aussi le chef-d'œuvre de Salomon.

1. Traité Sabath, livre II[e], בקשו חכמים לגנוז ספר קהלת מפני שדבריו סותרין זה את זה.
2. ואף ספר משלי בקשו לגנוז.

On lit en effet[1] : « Sans Hanania, fils de Jéheskiahu, le livre d'Ézéchiel eût été supprimé (détruit) parce qu'il s'y trouve des paroles qui sont contraires à celles de la Thorah[2]. »

Bien d'autres récits des guerres d'Israël et des faits et gestes de leurs rois nous manquent. Entre autres, le livre du Droit[3]. Les Machabées écrits en hébreu pourraient bien encore avoir été écartés par ces mêmes docteurs.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le Pentateuque n'est pas l'œuvre de Moïse, que non-seulement Esra l'a rédigé à sa volonté sur des documents et des textes antérieurs, mais que les Pharisiens, copistes de la loi, y ont fait des intercalations et des surajoutations dans le but de trouver dans Moïse même un texte représentant leurs doctrines, ces doctrines fussent-elles l'extrême opposé des principes fondamentaux de Moïse.

Je ne citerai pas à part les contradictions

1. Traité Hagigah, livre II[e].
2. אלמלא היו גנזו ספר יחזקאל שהיו דבריו סותרין דברי תורה.
3. Sepher Hajaschar.

relevées par Spinoza. J'en ai tant à relever après lui que mes propres preuves suffisent et au delà[1].

Tout d'abord Moïse, dont le vrai nom est Mosché, n'aurait pas écrit les quatre premiers livres en troisième personne, tandis que dans le Deutéronome il parle toujours en première personne, sauf une ou deux fois pour le récit, qui n'est pas de lui, de l'approche de sa mort. Partout, dans les quatre livres du Pentateuque, il est dit : « Et Jéhovah parla à Moïse. » Dans le 5e livre, au contraire, il est toujours dit : « Jéhovah *me* dit (Elaï). » « Et j'implorai Jéhovah » « Jéhovah m'appela. »

Si Moïse avait écrit lui-même les cinq livres,

1. Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'hébreu est presque ma langue maternelle, que j'ai publié à l'âge de dix-huit ans un traité en langue rabbinique et que rien de la science allemande exégétique ne m'est inconnu.

Je traduis moi-même les textes hébraïques et chaldéens à mesure qu'ils se présentent. Parfois pourtant la clarté et l'essence de l'idée exigent le texte même, soit en lettres hébraïques, soit en lettres latines. Peu m'importe que ma traduction s'accorde avec celle des autres. Je traduis presque littéralement. Je défie n'importe quel hébraïsant de me prouver un faux ou une intercalation.

ou il aurait continué de se nommer en troisième personne, ou bien il aurait toujours parlé par *je* et par *moi*[1].

Moïse n'a certainement pas dit de lui-même[2] : « Et l'homme Mosché était le plus humble des humains. »

S'il avait donné cette preuve d'immodestie, il n'eût pas, dans le même chapitre, témoigné de son orgueil pour se donner un démenti. Car, versets 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 de ce même chapitre, il fait punir sa sœur Miriam pour une médisance au sujet de la femme Kouschite qu'il venait d'épouser, et parce que, d'accord avec Aaron, Miriam prétendait posséder aussi bien que son frère l'esprit de Dieu.

De deux choses l'une. Ou Moïse n'a pas dit qu'il était humble, ou bien il ne s'est pas préoccupé de sa sœur au point de faire intervenir Dieu lui-même qui, à la voix de Moïse, fit un miracle et frappa Miriam de lèpre.

Puisque nous venons de prononcer le mot

1. Cette contradiction a été citée par Spinoza, c'est la seule que je répète d'après lui.

2. Nombres, chap. xii, v. 3.

miracle, établissons tout de suite que tous les récits miraculeux de la Bible, non-seulement ne sont pas de Moïse, mais encore qu'ils sont contraires à sa loi fondamentale. Car en vertu de cette loi, tout faiseur de miracles doit être puni de mort. En voici la preuve.

Il est dit[1], après que le bâton d'Aaron se fut transformé en serpent : « Pharaon fit appeler ses sages et ses sorciers (Mekaschphim[2]), et ils en firent autant grâce à leur science occulte, mais le bâton d'Aaron dévora les leurs. » Or, Moïse dit expressément[3] : « Tu ne laisseras pas vivre une sorcière » *mekaschépha*[4] (le même mot féminin).

Il dit encore[5] : « Qu'on ne trouve jamais chez toi un homme qui fasse passer son garçon ou sa fille à travers le feu (sacrifice humain), ni devin, ni augure, ni consulteur de nuages, ni conjureur de serpents, ni sorcier *mekaschef* (toujours le même substantif), ni

1. Exode, chap. VII, v. 11.
2. ויקרא גם פרעה לחכמים ולמכשפים.
3. Exode, chap. XXII, v. 17.
4. מכשפה לא תחיה.
5. Deutéronome, chap. XVIII, v. 10.

pythonisse, ni faiseur de miracles, ni évocateur, ni résurrecteur de morts, car Jéhovah abomine quiconque fait cela, et c'est parce que tous ces peuples ont fait tout cela qu'il les chasse devant toi. Sois sans tache avec Jéhovah ton Dieu, car les peuples que tu expulses et dont tu hérites obéissaient à des augures et à des devins. »

Et tout de suite après, Moïse ordonne de ne jamais écouter un prophète prêchant contre la loi de Jéhovah au nom d'autres dieux. Que ce prophète meure! Et pour signe de vérité, Moïse ajoute : « Ce qu'il a dit au nom de Dieu ne sera pas et n'arrivera pas. C'est une parole que Dieu n'a pas dite, le prophète l'a dite présomptueusement. Ne le crains pas! » Moïse n'admet d'autre prophétie que la logique, les effets bons ou mauvais d'une action bonne ou mauvaise en vertu de la loi immuable de Dieu. Nous prouverons cela, textes à l'appui. Toujours est-il qu'Aaron a fait acte de sorcier, de *Mekaschef* au nom de Jéhovah pour démontrer son existence, puisque le Mekaschef égyptien a fait la même chose, acte qui, d'après la loi formelle de Moïse, est puni de mort et considéré comme la

dernière des abominations[1]. Si Jéhovah avait envoyé ces genres de faiseurs de miracles pour le glorifier, comment et de quel droit hait-il les sept peuples de la Palestine, qui font dans leur pays ce que Moïse et Aaron ont fait en Égypte devant Pharaon? Il en résulte que tous les récits miraculeux de la sortie d'Égypte, sauf les faits historiques, sont faux, archi-faux et intercalés.

Il en est de même de tous les miracles de la Bible, tous contraires à la loi formelle de Moïse qui dit[2] : « Car le commandement (la doctrine) que je te commande *n'est pas chose* MIRACULEUSE (*Lo Niphleth*)[3] ni trop loin de toi. »

La devise de Moïse est[4] : « Les mystères sont à Dieu[5]; mais les choses ouvertes appartiennent à nous et à nos fils à l'éternité[6]. »

Moïse demande à Dieu son nom. Dieu lui dit[7] :

1. Voir encore Lévitique, chap. xix, v. 26 et 31.
2. Deutéronome, chap. xxx, v. 11.
3. לא נפלאת הוא du substantif פלא *miracle*.
4. Deutéronome, chap. xxix, v. 28.
5. *Mystère* s'appelle en hébreu *Nystère*.
6. הנסתרת ליהוה אלהינו והנגלת לנו ולבנינו עד עולם.
7. Exode, chap. iii, v. 13 et 14.

« Je serai qui je serai. *Ehieh ascher ehieh*[1]. » Le verbe *être* au futur, 1re personne. « Tu diras aux enfants d'Israël : *Ehieh* m'a envoyé vers vous. » Puis, verset 15, Jéhovah dit à Moïse : « Tu diras ainsi aux fils d'Israël : Jéhovah[2] (ce qui est le futur du verbe *être*, 3e personne singulier), le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob m'a envoyé vers vous. *Tel est mon nom pour l'éternité*[3] *et tel est mon souvenir de génération en génération.* »

Dieu donc qui s'appelait *Ehieh* dans le verset 14, s'appelle *Jéhovah* dans le verset 15 et cela pour toujours.

La différence entre ces deux dénominations est très-sensible. Pas autant pourtant qu'entre *Elohim*, ou *Schadaï* qui veut dire : le *Puissant* et *Jéhovah* se traduisant par *qui Sera*, c'est-à-dire, l'*Être qui sera toujours ce qu'il est*, ou bien, la *loi qui ne changera jamais*. A moins que dans la première version, le second futur *Ehieh* n'ait la signification du passé *haïthi*, ce qui est

1. אהיה אשר אהיה.
2. יהוה
3. זה שמי לעלם.

très-commun en hébreu. Cela se traduirait alors « *je serai qui je fus.* »

La Bible d'ailleurs établit elle-même la distinction entre le Dieu antimosaïque et mosaïque. Elle dit[1] : « Et j'apparus à Isaac et à Jacob au nom de *El Schadaï* (le fort puissant) *mais mon nom de Jéhovah* (Il sera toujours ce qu'il est) *ne leur était pas connu*[2].

Ce nom là, en effet, est le pivot du système philosophique de Moïse. D'après ce système, *Dieu, toujours le même, ne change pas, ne peut pas changer*. C'est la loi qui suit toujours ses lois. (logique). Tout ce qui se trouve dans le Pentateuque, contredisant ce principe, est faux, intercalé, supposé et surajouté! Voyons.

On lit[3] : « Et Jéhovah se *repentit* (*Vaïnachem*)[4], c'est-à-dire, revint du mal qu'il comptait faire à son peuple. » On lit encore[5] : « Jéhovah *se repentit* (toujours le même Verbe Nachem)

1. Exode, chap. VI, v. 3.
2. ושמי יהוה לא נודעתי להם.
3. Exode, chap. XXXII, v. 14.
4. וינחם.
5. Genèse, chap. VI, v. 6.

d'avoir fait l'homme. » Mais dans la bouche du prophète Bileam (et non Balam) Moïse met les paroles qui suivent[1] : « Dieu n'est pas un homme pour qu'il mente, ni un fils d'Adam pour qu'il se *repente*[2], (le même Verbe dans sa forme réciproque.)

Il ne faut pas oublier que Bileam est forcé malgré lui de proclamer des vérités divines qui lui sont inspirées par Jéhovah, en d'autres termes, par Moïse.

Alors de deux choses l'une : ou Dieu revient et peut revenir sur ses résolutions, *il se repent*, ou bien il ne revient jamais quand une fois il a prononcé, comme le répète d'ailleurs Samuel, en toutes lettres[3] : *Dieu ne ment ni ne se repent. Il n'est pas un homme pour qu'il se repente*[4].

D'après le Talmud et les Pharisiens, Dieu casse ses jugements. Le Talmud dit[5] : « La cha-

1. Nombres, chap. xxiii, v. 19.
2. ובן אדם ויתנחם.
3. Samuel, I, chap. xv, v. 29.
4. כי לא אדם הוא להנחם.
5. Traité Rosch Haschana, livre Ier.

rité, la prière, le changement de nom, et le changement de façon d'agir cassent le destin[1]. Mais Moïse n'admet pas ces erreurs liberticides. Le mot de Jéhovah seul est une protestation contre ce système. Cela même ne lui suffit pas, comme nous allons le voir.

Tout ce qu'il y a dans le Pentateuque au sujet du pardon de Dieu et de son repentir est intercalé, supposé. Et ces falsifications sont très-nombreuses.

Il est dit[2] : « Jéhovah, Jéhovah est fort, compatissant, gracieux, longanime, plein de charite, de vertu et de vérité, conservant la grâce à la millième génération, pardonnant *iniquité*, *péché et manquement*[3]. » (Noséh Avon) et dans le même verset on ajoute : « *Mais il ne laisse rien impuni*[4]. Il punit l'iniquité (même mot Avon) des pères sur les enfants, jusqu'à la troisième et la quatrième génération. »

1. צדקה צעקה שינו השם ושינו המעשה מקרעין את גזר דין. Un autre rabbi ajoute : « Et aussi le changement de place. »

2. Exode, chap. xxxiv, v. 6.

3. נשא עון.

4. ונקה לא ינקה.

Cette contradiction dans le même verset est trop flagrante. Si Dieu pardonne l'iniquité, il ne peut pas, à moins d'être un tyran capricieux, la punir jusqu'à la quatrième génération. Évidemment les quatre mots de pardon ont été intercalés. Moïse répète cette formule plus de trois fois, mais nulle part il dit *que Dieu pardonne l'iniquité.*

Ce seul mot ferait crouler tout son système philosophique. Il dit dans le Décalogue deux fois répété[1] : « Je suis Jéhovah ton Dieu, un Dieu jaloux, comptant l'iniquité des pères aux enfants jusqu'à la troisième et même jusqu'à la quatrième génération *quand ils sont mes ennemis*[2], mais comptant la récompense à la millième génération *quand ils sont mes amis*[3], observant mes commandements. » Pas un mot de pardon.

Il dit[4] : « Tu sauras que Jéhovah est ton Dieu, le Dieu de la vérité, observant son pacte (sa parole) et sa récompense à ses amis, à ceux qui

1. Exode, chap. xx, v. 5; Deutéronome, chap. v, v. 9.
2. לשנאי. c'est-à-dire, quand ils persévèrent dans le mal.
3. לאהבי.
4. Deutéronome, chap. vii, v. 9.

observent ses commandements, jusqu'à la millième génération, *mais payant son ennemi à la face*[1] *pour le perdre. Il ne restera pas en retard avec son ennemi, il le payera sur la face*[2]. » Est-ce clair? Il dit encore[3] : « Le Dieu fort, terrible, n'a point d'égards aux personnes. *Il ne se laisse pas corrompre*[4]. » Il dit en toutes lettres[5]. « Jamais je n'innocenterai le méchant[6]. *Ki lo azdik Rascha.* »

Qui donc a intercalé les quatre mots de pardon?

Les prêtres de Josias, qui les premiers ont rédigé la loi de Moïse sur de vieux documents. Ils avaient grandement besoin de pardon, ou bien Néhémie et Esra prêchant au peuple les principes que l'on retrouve sous le second temple et dans le Talmud, mais qui ne sont pas précisément ceux de Moïse.

Dans le chapitre xxxii de l'Exode que nous

1. ומשלם לשנאיו אל פניו.
2. אל פניו ישלם לו.
3. Deutéronome, chap. x, v. 17.
4. לא ישא פנים ולא יקח שחד
5. Exode, chap. xxiii, v. 7.
6. כי לא אצדיק רשע

venons de citer, où il est dit : « Dieu se repentit du mal qu'il compta faire à son peuple, » on lit[1] : « Moïse retourna vers Jéhovah disant : « O, ce peuple a grandement manqué ; ils se sont fait des dieux d'or. Maintenant pardonne leurs péchés, sinon *efface-moi de ton livre que tu as écrit*[2]. » Mais Jéhovah répond à Mosché : « *Celui-là qui a péché contre moi, celui-là, je l'effacerai de mon livre*[3]. » Vas, conduis ce peuple où je t'ai dit. Mon messager[4] (Malachi) marchera devant toi. Au jour des comptes, je compterai leurs péchés, » c'est-à-dire je les punirai. Le verbe *pakad* veut dire se rappeler, compter et punir, *ahnden* en allemand.

En effet, verset 35, on lit : « Et Jéhovah frappa le peuple pour avoir fait le veau fait par Aaron. »

Voilà donc Dieu pardonnant d'abord, après une prière magnifique de Moïse, du verset 11 au verset 14, puis Jéhovah qui, dans le même

1. Verset 31.
2. Verset 32.
3. מי אשר חטא לי אמחנו מספרי.
4. מלאכי.

chapitre, ne pardonne plus, disant : « Celui-là seul qui a péché, je l'effacerai de mon livre. »

Moïse en effet n'accorde pas le pouvoir de pardon à la loi de Dieu. Seulement l'homme après avoir quitté le mal et revenant au bien trouvera sur cette terre même[1] les effets logiques de ses actions. Dieu ne s'en mêle que par la logique immuable de sa loi. Tel n'est pas le principe ni du psalmiste, ni des prophètes Jérémie, Daniel, Néhémie et Esra, ni surtout des Pharisiens. Dieu, d'après eux, est la *volonté arbitraire* pouvant changer d'avis et casser ses destins sur une simple prière de l'homme, bien que Moïse ait dit: « *Jéhovah est juste et ne se laisse jamais corrompre.* » Ces prêtres, ces Pharisiens, dans chaque chapitre traitant de la justice de Dieu, ont intercalé par ci, par là, un mot, une ligne de leur façon. Peu leur importait une contradiction, sauf à la torturer, à l'expliquer, à l'accorder tant bien que mal dans le Talmud. La vérité est qu'ils n'ont jamais rien expliqué. C'étaient des trompeurs trompés, de pieux imposteurs. Ils n'ont heureusement pas

1. Deutéronome, chap. IV, v. 29.

pu altérer l'essence même de la doctrine de Moïse, car il eût fallu pour y atteindre détruire toutes ses lois.

Dans ce chapitre cité, on lit les trois mots : « Mon messager marchera devant toi. » Or, Moïse n'a jamais admis ni médiateur, ni messager, ni ange entre lui et Dieu. Il dit[1] : « *Jéhovah, ton Dieu, marchera* LUI-MÊME[2] (*Hou*) devant toi, il exterminera ces peuples devant ta face. » Il répète à Josué[3] : « Jéhovah, *lui-même*, marchant devant toi, sera avec toi[4]. » D'ange, d'envoyé, pas de trace. Moïse n'admet ni anges, ni démons, comme nous allons le voir. Ce qu'il dit au peuple lui est toujours, sans aucune exception, inspiré *par Jéhovah lui-même*, qui lui a donné son génie et sa raison. Évidemment, Moïse n'a jamais pu faire dire à Dieu : « Mon messager marchera devant toi, » quand il répète à trois fois que Jéhovah *lui-même* marchera devant son peuple, en cas que ce peuple observe ses lois de justice et de pureté.

1. Deutéronome, chap. XXXI, v. 3.
2. יהוה אלהיך הוא עבר לפניך.
3. Verset 8 du même chapitre.
4. ויהוה הוא.

Le même mot *malach* a été ostensiblement ajouté au verset 2 du chapitre III de l'Exode. On y lit d'abord : « Il lui apparut *un ange*[1] *de Jéhovah* dans une flamme de feu. » Puis verset 4 : « Et *Jéhovah* voyant qu'il (Moïse) se détourna pour voir, l'appela du milieu du buisson et dit, etc. »

De deux choses l'une : ou celui qui a apparu à Moïse n'était pas un ange, ou celui qui lui a parlé n'était pas Jéhovah lui-même. Car il n'est nullement dit que l'ange fut rappelé ou qu'il fut remplacé par Jéhovah. Évidemment le mot *malach* a été ajouté au premier verset. D'ailleurs, malgré ces falsifications, *jamais ange* N'A PARLÉ *à Moïse dans tout le Pentateuque.*

Nous reviendrons d'ailleurs sur ce point assez important.

Même procédé de surajoutation et de supposition pour le chapitre XXXIII de l'Exode. Il s'agit d'une loi fondamentale de Moïse. Jéhovah dit[2] : « *Tu ne peux voir ma face, car nul homme ne peut me voir et vivre*[3]. » Puis[4] : « Tu verras *mon*

1. מלאך.
2. Verset 20 de ce chapitre.
3. כי לא יראני האדם וחי.
4. Verset 23.

dos[1], mais tu ne verras pas ma face. » Évidemment ce texte veut dire qu'un mortel ne peut jamais saisir et pénétrer Dieu que très-imparfaitement, d'un côté seulement, *du dos* (Achoraï). Mais cela ne faisait pas l'affaire des Pharisiens prêchant la révélation *directe*, *personnelle*, *surnaturelle*. Aussi ont-ils ajouté[2] : « Et Jéhovah parla à Moïse face à face[3] comme un homme parle à son ami. »

Or, un de ces textes est forcément faux et surajouté. Impossible de les réconcilier. Il faut absolument que l'un d'eux mente! Ce n'est pas celui de Moïse qui dit et répète dans le Deutéronome[4] : « Ma doctrine n'a rien de *miraculeux*, *elle ne descend pas du ciel*[5] (*Lo baschamaïm hi*), ni ne vient d'au delà de la mer, elle est tout près de toi, dans ton cœur et dans ta bouche, » etc.

Exode, chapitre xx, verset 11, on fait dire à

1. וראית את אחרי.
2. Verset 11.
3. פנים אל פנים.
4. Chap. xxx, v. 11 et 12.
5. לא בשמים היא.

Moïse dans le décalogue à propos du sabath : « Car six jours Dieu a travaillé le ciel et la terre, la mer et tout ce qu'il y a dedans, et *il se reposa le septième jour*. C'est pourquoi Jéhovah a sanctifié le sabath. »

Mais ailleurs Moïse dit par deux fois[1] : « Six jours tu feras tes travaux, le septième jour est un jour de repos à Jéhovah ton Dieu. Ce jour-là, tu ne feras nul travail, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton âne, ni tout ton bétail, ni l'étranger dans tes portes, *afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi.* » Il ajoute[2] : « Afin que ton bœuf, ton âne se reposent, et que se reposent le fils de ta servante et de l'étranger. » — « Rappelle-toi, poursuit-il, que tu as été esclave dans le pays d'Égypte, que Jéhovah t'en a fait sortir d'une main puissante et d'un bras tendu. *C'est pourquoi Jéhovah t'ordonne d'observer le jour de sabath.* »

De la création pas un mot. Jéhovah ordonne

1. Exode, chap. XXIII, v. 12, et Deutéronome, chap. V, v. 14.

2. Exode.

un jour de repos pour donner ce repos aux esclaves et aux bêtes. C'est bien là l'esprit de la loi mosaïque qui reconnaît largement la solidarité de tous les êtres, hommes, animaux, végétaux et minéraux.

Moïse énonce les devoirs de l'homme envers toutes les existences inférieures. Cela ne fait pas l'affaire des créateurs de la création et d'un Jéhovah fait à l'image de l'homme. Ils ont donc fait précéder leur explication du sabath à leur manière et tout à fait conforme à leurs principes superstitieux et anti-rationnels.

Dans le chapitre si remarquable du Lévitique[1] où Moïse établit solidement la logique des causes et des effets. Il dit au peuple d'Israël : « Si tu observes mes lois, tu auras toutes les bénédictions de la terre, tu vaincras les peuples que j'ai en abomination parce qu'ils violent toutes les lois de la justice, de la raison et du droit ; mais si tu n'observes pas ces mêmes lois, toutes les malédictions de la terre t'atteindront. » Ce chapitre assez long est d'une grande éloquence.

1. C'est le chapitre xxvi.

Le Talmud l'appelle *le Docha*. On le lit dans le temple à voix basse. Moïse entre dans des détails pour lesquels aucune langue n'a plus assez d'expressions. Il cite tous les malheurs, toutes les calamités de la guerre, de la peste, de la famine et de l'esclavage. Puis à la fin on lit dans un langage talmudique[1] : « Mais cela étant même quand ils seront dans le pays de leurs ennemis, je ne les mépriserai pas, je ne les laisserai pas tout à fait exterminer, je ne détruirai pas mon pacte avec eux, car je suis Jéhovah leur Dieu. Je me rappellerai pour eux la première alliance quand je les ai fait sortir d'Égypte aux yeux des peuples pour être leur Dieu. Je suis Jéhovah. »

Moïse répète et ces bénédictions et ces malédictions dans un langage encore bien plus poétique[2].

Les malédictions en cas de non observance de la loi sont encore plus terribles, plus nombreuses, mais cette phrase de consolation *ne s'y trouve pas*. Elle eût été contraire à la logique de

1. Verset 44.
2. Deutéronome, chap. xxviii.

Moïse. Dieu ne joue pas avec les hommes, Dieu est juste, « il ne fait jamais courber sa justice ni en deça ni au delà. »

Et de fait, toutes les prédictions de Moïse se sont accomplies à la lettre. Justice a été faite sans miséricorde, et il en sera ainsi de tous les peuples violant avec persévérance les lois de Dieu, qui sont celles de la raison; de tous ces peuples qui se flattent d'être sauvés, grâce à une ancienne alliance avec les puissances célestes. Ce fut là aussi l'orgueil des Grecs et des Romains. Aujourd'hui c'est encore l'orgueil des Français qui se croient les aimés, les bien-aimés de Dieu. Les Pharisiens étant eux-mêmes les violateurs de cette loi, ont voulu se ménager une prédiction de condoléance et d'espoir. Cela leur a beaucoup servi.

Après le récit de la pusillanimité des messagers explorateurs de la Palestine[1], Jéhovah, furieux de la lâcheté incrédule de son peuple, veut l'exterminer. Moïse intervient par une prière devenue classique[2]. Jéhovah répond enfin : « Je

1. Nombres, chap. XIV.
2. Verset 13 jusqu'à verset 19.

pardonnerai d'après ta parole[1]. » On croit peut-être qu'il a pardonné! Du tout! Voici ce qui suit : « Pourtant, par ma vie et aussi vrai que la gloire de Jéhovah remplit toute la terre, tous ces hommes qui ont vu ma gloire, les signes que j'ai faits en Égypte et dans le désert, et qui plus de dix fois m'ont mis à l'épreuve sans écouter ma voix, pas un d'eux ne verra le pays que j'ai promis à leurs pères, nul qui m'a indisposé ne le verra[2]! »

Si ce fut là le pardon de Jéhovah, il n'est pas d'une grande conséquence.

La vérité est que le Dieu de Moïse est la justice, et non le pardon. Il ne laisse rien impuni[3]. Ce combat entre l'homme qui demande à être pardonné et la loi de Dieu qui en vérité ne pardonne pas, est un des principaux éléments philosophiques du Pentateuque. De là les nombreuses contradictions entre les paroles et les faits de la Bible. Dieu dit toujours : « Eh bien, je pardonnerai. » Ce n'est pas Moïse qui le lui fait dire.

1. סלחתי כדבריך.
2. וכל מנאצי לא יראוה.
3. *Venaké lo Ienaké.* Il ne laissera rien impuni!

Lui, raconte le fait et ce fait témoigne toujours de la stricte justice.

Aaron même ne fut pas pardonné, malgré l'intervention de Moïse. Jéhovah dit[1] : « Aaron retournera vers ses pères, car il n'entrera pas dans le pays promis, parce que vous avez contredit ma parole aux eaux de rebellion. » Moïse lui-même solidaire envers son peuple ne verra pas le pays promis!

Il en est de même des révoltés de la famille de Korach. Jéhovah dit à Moïse[2] : « Otez-vous de cette réunion, je les dévorerai en un clin d'œil. » Moïse alors engagea Aaron à offrir de l'encens expiatoire. Ce qu'il fit. Mais déjà[3] il y avait quatorze mille morts. L'encens est venu un peu tard. Il en est absolument de même de l'épisode des filles de Moab. Elles avaient appelé les Israélites à leurs fêtes religieuses et s'étaient prostituées d'après les conseils de Bileam. La colère de Dieu éclata. Il dit à Moïse[4] : « Embroche les têtes des

1. Nombres, chap. xx, v. 24.
2. Nombres, chap. xvii, v. 10.
3. Verset 14.
4. Nombres, chap. xxv, v. 4.

chefs du peuple et suspends les en face du soleil, afin que la colère de Jéhovah s'apaise. » Une peste se déclara. Alors Pinhas saisissant un javelot, perça du même coup un chef israélite avec sa maîtresse medianite. Dieu alors dit : « Pinhas a apaisé ma colère. » On croit peut-être que la mort de ce chef a servi de peine expiatoire. Nullement. Verset 9, on lit : « *Il en tomba vingt-quatre mille.* » Pinhas aussi est venu trop tard.

Nous verrons ce que la Bible entend sous la fête du jour de *Kippourim* (jour de pardon) et pourquoi il n'y a pas dans le Deutéronome un seul mot de cette fête et de ce pardon.

Il est dit[1] : « Quand tu seras entré dans le pays et tu diras, je vais me mettre un roi comme tous les peuples qui m'entourent, mets toi un roi, etc. »

Notoirement tout ce chapitre a été ajouté longtemps après Samuel qui l'a totalement ignoré. Car il dit formellement[2] « Que demander un roi c'est renier Jéhovah qui seul doit être

1. Deutéronome, chap. XVII, v. 14.
2. Samuel I, chap. VIII.

le roi d'Israël. » Il y a plus. Celui qui a ajouté ce chapitre au nom d'un roi quelconque a totalement ignoré les lois de Moïse. Il défend entre autres au roi de prendre beaucoup de femmes. Or Moïse[1] défend de vendre une esclave juive à un étranger et en cas que le maître en ajoute une autre, il faut qu'il lui assure[2] la nourriture, l'habillement *et le droit à l'amour*[3]. (*Anathah*) faute de ce faire la fille est libre, affranchie et sort sans rançon. « Cette loi a été instituée par Moïse contre la polygamie et le harem. Les rois d'Israël, il est vrai, l'ont toujours enfreinte, mais quelle est la loi de Moïse qu'ils ont observée? C'étaient presque tous de misérables, de cruels tyranneaux, mais la loi n'en existait pas moins et point n'eut été besoin de défendre au roi de se créer un sérail. Il n'avait qu'à se conformer au commandement indiqué et assurer à ses femmes le droit à l'amour, sinon, toute femme esclave ou non pouvait s'en aller où bon lui semblait. Il est vrai

1. Exode, chap. xxi, du v. 7 à 11.
2. Verset 10.
3. עונתה.

que cette loi ne s'étend pas aux filles étrangères, mais où donc Moïse a-t-il permis aux Israëlites d'épouser des étrangères. Il a d'ailleurs fait une loi de grande délicatesse en faveur de la prisonnière de guerre[1]. Il prescrit de laisser à toute prisonnière de guerre un mois pour pleurer sa patrie et ses parents sans s'approcher d'elle, après ces trente jours, le vainqueur pouvait l'épouser, mais il ne pouvait pas la vendre. Dès qu'il refusait de la prendre pour femme, elle était libre!

Une autre phrase dans les malédictions du Deutéronome[2] est également intercalée. Il y est dit : « Jéhovah te conduira *toi et tes rois* que tu auras élevés sur toi auprès des peuples que tu n'as jamais connus. » La royauté seule eût été pour Moïse une violation de la loi nationale. C'est une phrase intercalée du temps des rois.

Pour la Schémitah (septième année) il est dit[3] : « car il n'y aura plus de pauvres dans ton

1. Deutéronome, chap. xxi, v. 10, etc.
2. Chap. xxviii, v. 36.
3. Deutéronome, chap. xv, v. 4.

sein[1]. Dieu te bénira dans le pays qu'il t'a donné en héritage. » Ceci est conforme à la doctrine de Moïse établissant partout qu'un règne de parfaite justice humaine amènerait une prospérité matérielle accomplie. Mais cela ne faisait pas l'affaire des Pharisiens prêchant, enseignant la prédestination, la grâce et remettant la récompense du bien au ciel après la mort. Aussi lit-on dans le même chap. v, xi. « *Car le pauvre ne disparaîtra pas du sein de ton pays*[2]. C'est pourquoi, je te commande, ouvre ta main à ton frère, à l'opprimé et au pauvre au milieu de toi. » Cette contradiction a été souvent relevée. Elle est flagrante, mais elle ne mérite pas plus d'attention que les autres. Il est évident que les deux phrases sont l'expression de deux principes sociaux diamétralement opposés l'un à l'autre et que l'homme qui a écrit la première, n'a pas écrit la seconde.

La loi sur l'usure se trouve trois fois dans le Pentateuque et toujours changée. Il est dit[3] :

1. אפס כי לא יהיה בך אביון.
2. כי לא יחדל אביון מקרב הארץ.
3. Exode, chap. xxii, v. 24.

« Si tu prêtes de l'argent à un de ton peuple ou à un pauvre chez toi, ne lui impose pas d'intérêt. » C'est une défense formelle de l'usure. Mais on lit[1] : « Si ton frère s'*appauvrit*, tu ne prendras de lui ni profit ni intérêt. « L'usure ne paraît défendue qu'envers le pauvre, et non dans une affaire avec un frère riche.

Enfin[2] l'usure est défendue entre israélite et israélite riche ou pauvre, mais permise dans les affaires avec l'étranger.

Même changement de règlement pour la question de l'esclavage.

Moïse défend d'abord[3] de faire faire des travaux d'esclave à un israélite appauvri qui veut se vendre[4]. Il ne doit être qu'un salarié. Puis, admettant l'esclavage pour sept ans, il établit l'égalité entre l'esclave homme et l'esclave femme[5].

Mais Exode, chap. xxi il y a un règlement particulier pour les esclaves masculins et un au-

1. Lévitique, chap. xxv, v. 35.
2. Deutéronome, chap. xxiii, v. 20.
3. Lévitique, chap. xxv, v. 39.
4. לא תעבד בו עבדת עבד.
5. Deutéronome, chap. xv, v. 12.

tre règlement pour les femmes. Nous en parlerons plus amplement dans la loi fondamentale.

Je ne relèverai pas les nombreuses contradictions de la légende de la création. Il est dit[1] : Et Dieu créa Adam d'après son image; selon l'image d'Elohim il le créa; *mâle et femelle*[2] il les créa. »

Voilà donc Ève créée en même temps qu'Adam. Que devient alors la légende de la côte d'Adam et de son malencontreux sommeil? Des milliers de commentateurs juifs se sont exercés sur la contradiction de la création du jour et de la nuit avant l'existence du soleil et des astres, ils y ont perdu leur hébreu. Le Pentateuque cite des villes qui n'ont existé que cinq siècles après Moïse, du temps des rois (voir Spinoza). Enfin, il est flagrant que Moïse n'a pas écrit l'avant-dernier verset du Pentateuque ainsi conçu : « Et jamais plus il ne s'éleva en Israël un prophète comme Moïse qui a connu Jéhovah face à face. » Encore s'il avait dit : « Et jamais il ne s'élèvera plus

1. Genèse, chap. 1, v. 27.
2. זכר ונקבה.

Iakom[1], mais il emploie bien le passé *kam*[2]. C'est donc une phrase ajoutée du temps qu'il n'y avait plus de prophètes, du temps des docteurs pharisiens, affirmant de nouveau *la révélation personnelle et surnaturelle!*

Je pourrais encore citer plusieurs autres contradictions relevées par Eben-Esra, Spinoza, David Michaelis et même par le Talmud, qui met souvent ces genres de questions dans la bouche des païens convertis. Le lecteur raisonnable et de bonne foi, pour qui un texte est un texte et rien de plus, ne se laissera pas entraîner par des arguties scolastiques, ni ne se contentera de la fin de non-recevoir, savoir : que tout cela est au-dessus de la raison et du jugement humain et qu'on n'a pas la permission de méditer là-dessus[3].

Si jamais législateur a fait appel à la raison, ce fut Moïse. On a pu altérer, obscurcir, défigurer sa loi; le fond en reluit toujours comme de l'or pur. Les règlements de localité, les excès

1. יקום.
2. ולא קם.
3. Traité Jouma .ואין לך רשות להרר בהן

de logique s'en sont détachés et sont devenus œuvre morte, mais ses principes philosophiques, la base morale sur laquelle il a bâti sa cité avec toutes les conséquences sociales et politiques, sont encore debout aujourd'hui partout où bat un cœur humain pour la justice, la liberté et la solidarité.

Quelle est, me demandera-t-on, a travers tant de contradictions, la véritable foi fondamentale de Moïse? C'est ce que nous allons chercher. C'est ce que nous allons trouver.

LOI FONDAMENTALE

DE MOÏSE.

I

Moïse n'est ni un révélateur surnaturel, ni un illuminé, ni un médiateur dans le sens que les chrétiens attachent à ce mot. C'est un législateur philosophe, et sa législation est fondée sur un principe, conçu, si l'on veut, *à priori*, mais corroboré par une longue observation empirique. Ce principe, loin d'avoir des rapports avec la science occulte des Égyptiens, y est diamétralement opposé. Les Égyptiens avaient pour base de leur religion l'immortalité de l'âme et la métempsycose. Poussant ce principe à l'ex-

trême, ils étaient arrivés jusqu'à l'adoration d'un bœuf blanc, d'un chat noir et de plusieurs serpents multicolores, choses que Moïse appelle *des abominations*.

Moïse était né dans une tribu, dans une race qui, pour une raison ou une autre, avait une notion plus idéale de Dieu que les autres peuplades habitant la Palestine. Il y a toujours eu, il y aura toujours des aristocrates d'esprit. Abraham avait une idée assez distincte de la justice de Dieu, même de la fraternité puisqu'il risqua sa vie pour sauver son parent ingrat et ses alliés en refusant la moindre récompense. Mais cette idée était encore très-confuse. La légende du sacrifice d'Isaac, bien qu'elle soit le point de départ de l'abolition du sacrifice humain, admet pourtant que Dieu puisse exiger le sacrifice d'un enfant unique et que ce serait une preuve d'attachement divin donnée par l'homme, ce que Moïse appelle *thoébah*[1], *abomination*.

La réputation d'Abraham qui était réellement

1. תועבה.

un preux, avait pénétré jusqu'en Égypte. Isaac est monogame et marche dans la voie de la justice. Jacob, polygame malgré lui. — Moïse défend d'épouser deux sœurs, — aspire continuellement à cette justice. L'idée d'un Dieu unique, plus fort que tous les autres dieux *El Schadaï* (le mot de Jéhovah leur était inconnu, comme le dit l'Écriture[1], déjà citée,) planait comme idéal sur l'esprit de cette race, mais elle était confuse. Sans Moïse elle aurait totalement disparu, grâce à l'esclavage et à l'ignorance dans lesquels les Hébreux ont vécu en Égypte durant trois siècles.

De bonne heure Moïse se révolta contre l'injustice et l'oppression. Dès sa tendre jeunesse il vint au secours, lui, le fils adoptif de la princesse Égyptienne, d'un pauvre frère, odieusement maltraité par un Égyptien qu'il tua. Adolescent encore, entouré de millions de lâches esclaves, Mosché seul protesta de toutes ses forces en faveur de la liberté. Non-seulement il ne commit pas d'injustice, mais, il risqua sa vie pour empêcher qu'une injustice ne fût faite à un

1. Exode, chap. VI, v. 3.

de ses frères. Ce point de départ est très-important. Tout le système de Moïse jaillit de son cœur d'accord avec sa raison, et ce système se résume dans les quatre mots que voici :

Justice, *Liberté*, *Responsabilité*, *Solidarité*.

Pendant cinquante années conduisant paître les troupeaux de Jéthro dans le désert — il avait quatre vingts ans quand il retourna en Égypte, et il est mort à cent vingt ans ayant conservé toutes ses facultés[1]. — Moïse eut assez de loisir pour transformer ses sentiments en principes et pour élaborer tout un système, toute une société idéale; plus encore, toute une civilisation; ce n'est point encore assez, *toute l'humanité!* Son beau-père Réuel Jéthro, était un penseur hors ligne. Les quelques conseils qu'il donne, d'après l'Écriture, à son gendre Moïse, après la victoire remportée sur les Égyptiens, sont frappés au coin du bon sens et de la plus haute sagesse politique. Il lui conseille, à moins de succomber sous le fardeau, de choisir des hommes forts, craignant

1. Deutéronome, chap. xxxiv, v. 7.

Dieu, aimant la vérité, haïssant toute déloyauté, de les nommer chefs des mille, des cent et des dix. Le système décimal a été inauguré par Moïse, même pour les poids et mesures. Ces hommes devaient être les juges du peuple pour les petites choses de la vie. Les grandes choses seules devaient être jugées par Moïse lui-même [1]. Ces deux hommes, pendant des années ont débattu leurs principes. Ce n'est qu'après s'être mis d'accord avec lui-même, qu'après avoir puisé dans son génie une conviction ardente, passionnée, mais fortement raisonnée que Moïse s'est décidé à retourner en Égypte, pour tirer son peuple tombé dans l'esclavage de l'abjection, au risque d'être raillé par lui, d'être appelé rêveur, songe creux, voire imposteur, au risque enfin de sa vie ! A son peuple affranchi alors Moïse exposa sa doctrine avec toutes les conséquences sociales et politiques, autant que le permettait le *Jus Consuetudinarium* des Hébreux et leur esprit d'opiniâtreté routinière.

1. Exode, chap. xviii, v. 21 et 22.

Il se peut que le philosophe Moïse n'ait pas, tout d'un coup, songé à créer une nouvelle législation pour son peuple à peine sorti de l'esclavage. L'essentiel pour lui, car Moïse fut en même temps l'homme le plus idéal et le plus pratique à la fois, fut tout d'abord l'affranchissement, la délivrance de son peuple, race libre tombée dans l'esclavage, pour avoir oublié les principes fondamentaux qui constituaient la grandeur morale de ses ancêtres. Avant tout, la Liberté! Tel fut le cri de guerre de Moïse. Mais, quand on voit avec quelle facilité Moïse, à peine échappé au glaive vengeur de Pharaon, à peine échappé au flux de la mer, se met à légiférer et à codifier, il faut convenir qu'il avait dans sa tête une législation toute faite, préparée de longue main, mûrie par des années de méditation et d'observation, ou, pour me servir d'une expression populaire, que son siége était fait. Il avait réponse au moindre détail de la nouvelle vie dans laquelle entrait son peuple indigne d'ailleurs d'un tel guide, d'un tel général, d'un tel législateur, mais, ayant l'immense avantage de laisser dans le désert tous les lambeaux pourris

de son abjecte ignorance et de faire peau neuve, grâce à trois nouvelles générations, à la porte de la Palestine, pays de ses ancêtres, et dont les habitants, gens de rapine, d'injustice, de violence, s'adonnant à toutes les abominations de la superstition et de la tyrannie, devaient être d'après le système philosophique de Moïse, au nom de la *justice*, exterminés à tout jamais, eux, leurs dieux, leurs prêtres et leurs femmes, à l'exception seulement des enfants.

Comme tous les grands philosophes, Moïse était en même temps un grand poëte. Ses chants, que la Bible nous a conservés, se distinguent entre tous par une vigueur d'expression n'excluant nullement la simplicité, la clarté et un rythme des plus harmonieux. La pensée en est naturellement idéale, aspirant vers l'infini et portant au loin la vérité divine. La voix de Moïse a dû être d'une grande puissance, puisqu'elle s'est fait entendre au milieu des tonnerres, du ciel et des éclats tumultueux des trompettes[1], mais Moïse n'a pas possédé le don de l'élo-

1. Exode, chap. xix, v. 19.

quence. Il dit lui-même[1] qu'il n'était pas un homme de parole, qu'il était lourd de langue et de bouche. La nature de Moïse le portait à méditer intérieurement, longuement et à concentrer sa pensée, à la résumer en moins de mots possibles pour l'énoncer. Ce qu'un autre législateur explique dans un chapitre, Moïse le dit très-souvent en deux mots. Ce n'est pas là l'art de l'orateur, l'art d'amplifier. Telle loi de Moïse articulée en une ligne, forme dans certains codes une vingtaine de pages. Ces vingt pages n'expliquent pas mieux les différents cas que les trois mots de Moïse. Si l'art suprême du penseur et du poëte consiste à dire le plus de vérités en moins de mots possibles, Moïse fut le plus grand artiste et le plus grand homme de l'histoire!

II

Il a commencé par réduire tout son système philosophique en un seul mot de quatre lettres

1. Exode, chap. IV, v. 10.

יהוה. Ce mot, cette idée concrète n'existait pas avant lui. Le Dieu d'Abraham s'appelait *Schadaï* ou *Elohim*. Les auteurs de la Bible ayant devant eux le texte de Moïse ont, dès l'origine réuni le mot de Jéhovah à Elohim, mais de fait Elohim était la seule dénomination des patriarches. Il veut dire, *Seigneur fort*. Il est dit[1] : « Lui, (Aaron) parlera pour toi au peuple. Il te servira de bouche et toi tu lui seras *Elohim*[2], c'est-à-dire, tu seras son maître et instructeur. Parfois ce mot Elohim est employé pour dire juge. Elohim qui était le Dieu le plus fort, n'était en vérité qu'une espèce de Zeus juste et bon ayant choisi la tribu d'Abraham, on ne sait vraiment pourquoi. Pas plus qu'on ne sait pourquoi tel Dieu païen favorisa Achille plutôt qu'Hector. Ces dieux là préfèrent toujours leurs serviteurs et flatteurs. Tel n'est pas *Jéhovah*. Quand Moïse lui demande son nom[3]. Elohim répond : *Ehieh, ascher ehieh*, c'est-à-dire, je serai toujours qui je serai. De cet *Ehieh* Moïse a fait *Jéhovah*, *qui*

1. Exode, chap. IV, v. 16.
2. .תהיה לו לאלהים
3. Exode, chap. III, v. 14.

sera toujours ce qu'il est et qui ne change jamais. « Tel est mon nom et mon souvenir pour l'éternité » ajoute Dieu. Ceci n'est plus un jeu de mots, c'est tout un système. Dieu n'est pas parce qu'il est le plus fort, il *est* parce qu'il *est*, il est l'Être qui fut toujours, il est *l'Être Étant* qui ne *devient* jamais! Il est l'Être qui sera ce qu'il est, c'est-à-dire, *il n'y a pas en lui de progrès.* Il ne change ni d'essence, ni de volonté, ni de principe. S'il n'était que l'*Ehieh* on aurait pu croire que dans le passé il a progressé et qu'il ne progresserait plus. Mais le *Jéhovah* dit tout à la fois : Dieu est l'Être qui ne fut, qui n'est, et qui ne sera jamais autre chose que ce qu'il est, que ce qu'il fut!

J'ai dit que tout le système de Moïse est résumé dans le mot *Jéhovah*. En effet, si Dieu est la loi qui fut et qui sera toujours la même, cette loi est immuable. Elle suit sa propre loi et ne dévie jamais ni à droite, ni à gauche. Dieu ne peut donc pas décider une chose et ne plus la décider. *Il ne peut pas vouloir punir et pardonner après.* Il ne peut même ni punir, ni pardonner. En vertu de sa Loi (Logique), telle cause doit

toujours produire tel effet, non pas dans une vie future, mais sur notre planète. Si cette Loi de Dieu n'était pas inexorablement immuable, l'homme ne serait pas libre, son libre arbitre n'aurait ni raison, ni sens. *Si le mal que l'homme fait pouvait être annihilé par Dieu, si le bien que l'homme fait pouvait tourner contre lui en mal par la volonté de Dieu, Jéhovah ne serait pas Jéhovah, il serait Élohim* et *Adam ne serait pas Adam*. Le premier ne serait qu'un maître volontaire, capricieux, un odieux et ridicule tyran; le second ne serait qu'un vil et abject esclave, bien au-dessous de l'animal guidé par son instinct. Moïse qui croit à la liberté pleine et entière de l'homme, l'artisan de son bonheur et de son malheur[1], conclut logiquement à l'immutabilité de la loi divine et résout d'un mot tous les problèmes philosophiques rendus insolubles par les pharisiens et les chrétiens nazaréens au sujet de la prescience, du libre ar-

1. Deutéronome : chap. xi, v. 26. « Vois, j'ai donné devant vous la bénédiction et la malédiction, » etc., etc. Puis, chap. xxx, v. 15 : « Vois, j'ai exposé devant toi la vie et le bien, la mort et le mal, choisis. »

bitre, de la grâce et de la prédestination; questions qui disparaissent complétement dans le seul mot de *Jéhovah*, n'intervenant jamais entre la cause et l'effet, ne se préoccupant jamais du destin de l'homme et qui, certes, n'arrêtera pas plus le coquin courant après son châtiment qu'il n'arrête une pierre roulant sur un plan déclivé. L'un comme l'autre suit sa loi comme Jéhovah lui-même.

Chose remarquable dans le Jéhovah de Moïse! Il ne lui parle jamais par l'intermédiaire d'un messager (malach; ἄγγελος) comme Élohim le fait à l'égard d'Abraham, d'Isaac et de Jacob. C'est un point bien important et qui caractérise bien la doctrine de Moïse. L'homme, d'après l'idée de Moïse, créé à l'image de Dieu, est la création la plus parfaite. Si Moïse avait admis des génies et des anges il en aurait parlé. Tous ses commandements sont des inspirations *directes*. Depuis le mont au buisson ardent jusqu'à Gaï où il fut enterré, jamais *être intermédiaire ne s'interposa personnellement entre le philosophe législateur et Jéhovah*. Le Talmud qui prêche la révélation personnelle et surnaturelle,

par cela même détruit le système de Moïse, en admettant des démons et des anges. Moïse n'a pas eu comme Socrate un démon : Dieu immanent lui parle directement *par son cœur et par sa raison*, et il parle ainsi à tous les mortels, comme Moïse le dit en toutes lettres[1] : « *Car ce verbe est près de toi, dans ta bouche et dans ton cœur. Vois, j'ai posé devant toi aujourd'hui la vie et le bien, la mort et le mal,* » etc Verset 11 du même chapitre il a déjà dit : « Car ce commandement n'est pas *miraculeux, il n'est pas au ciel* ni au delà de la mer, » etc. Puis[2] : « *Je prends à témoin* le ciel et la terre, j'ai exposé devant toi la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. *Choisis la vie*[3], » etc.

1. Deutéronome, chap. xxx, v. 14.

2. Deutéronome, chap. xxx, v. 19.

3. Nous avons déjà cité les trois mots, Exode, ch. xxxii, v. 34. « Et maintenant va et *mon messager* marchera devant toi. » Nous avons prouvé que Moïse lui-même, (Deut., chap. xxxi, v. 3 et v. 8 dit : « Jéhovah *lui-même* marchera *devant toi;* » que ces trois mots ne sont pas, ne sauraient être de Moïse. De même le mot *ange* qui apparaît au buisson ardent est intercalé, puisque dans le verset suivant c'est *Jéhovah lui-même* qui parle à Moïse de ce même buisson et nullement un ange. L'Écriture cite bien un ange que Bileam

III

Jéhovah étant donné comme l'Être qui ne change pas, comme loi immuable, toute idée compatible avec cette essence peut lui servir d'attribut. C'est ainsi qu'il peut être[1] « fort, compatissant, gracieux, longanime, plein de charité et de vérité, conservant sa grâce à des milliers[2] de générations, *mais qui ne laisse rien impuni*[3] et qui se souvient de l'iniquité des pères pour les enfants, les petits-enfants et les arrière petits-enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération. » Nous avons déjà prouvé

a vu et son ânesse aussi. Mais Bileam, prophète païen croyait aux anges, aux démons et aux génies. Jamais ange ne parla à Moïse. Ils n'apparaissent qu'à ceux qui y croient.

Jéhovah parlait à Moïse directement comme il parle à tous les hommes de génie par la raison, la méditation, l'étude et le jugement. C'est lui-même qui nous l'apprend.

1. Exode, chap. xxxiv, v. 6.
2. לאלפים.
3. ונקה לא ינקה.

que les quatre mots de pardon ne sont pas de Moïse.

Mettons à la place de Jéhovah *la Loi*, et voyons si ces attributs sont conformes ou contraires à la raison. Je ne fais pas l'apologie du système de Moïse, je l'explique.

La loi, représentant la justice, peut être compatissante, longanime, pleine de charité et de douceur, mais seulement avant son application à un crime.

Plutarque a écrit des pages divines sur la divine justice. D'après lui cette justice est lente, très-lente, miséricordieuse, avertissante comme une réprimande paternelle. Elle parcourt *trois phases* sur lesquelles les hommes ont modelé les *trois instances*, mais une fois qu'elle a prononcé elle est immuable. Voilà l'idée de Platon! Voilà l'idée de Moïse. Jéhovah est très-patient, très-indulgent, très bon; il avertit, mais *il ne laisse rien impuni, et il ne pardonne pas une iniquité.* Le bien, il s'en souvient jusqu'à la millième génération, et pour le mal jusqu'à la quatrième, « *mais seulement quand les générations persévèrent dans le mal.* » On a voulu expliquer *Lea-*

laphim comme une façon de parler qui veut dire longtemps; mais, n'y a-t-il pas dans notre société même des gredins qui jouissent du nom de leurs ancêtres d'il y a cinq siècles? Y a-t-il dans la société un arrière petit-enfant d'un malfaiteur qui, *à moins d'une vie exemplaire*, ne souffre pas de l'iniquité de son trisaïeul? Qu'on aille donc au village où l'on connaît l'origine de toutes les familles, l'on verra que le châtiment indiqué par Moïse est dans la loi de la nature. Quant à moi, je ne crois pas qu'il se borne à la famille du malfaiteur. En vertu de la solidarité de tous les êtres les suites d'une injustice commise, qu'on a laissé commettre, s'étendent encore plus loin, même sur des soi-disant innocents, *attendu qu'il n'est permis à personne de violer les droits d'autrui ni surtout de laisser faire une injustice à son prochain*, sans risquer de faire retomber les effets sur ses propres enfants. L'histoire qui est le tribunal de Dieu en fait grandement foi. Elle prouve non-seulement la vérité de Moïse, mais encore la mienne!

Est-ce à dire que la société ait le droit d'éten-

dre cette solidarité de crime des pères aux enfants? Moïse qui a dû craindre cette autre iniquité dit expressément[1] : « « Les pères ne doivent pas mourir pour les enfants, ni les enfants pour les pères ; chacun mourra pour son propre crime. » La justice humaine ne peut être qu'individuelle. Elle ne frappe que le criminel. Mais, le premier coup porté, si le crime a été réel, les effets, quoique moindres, s'étendent certainement plus loin, que la justice le veuille ou non. La justice divine, qui, selon Moïse, est plus sûre et plus parfaite, *se souvient* — c'est là son mot[2] — également pour quatre générations. Heureux, mille fois heureux si les hommes ne *s'en souviennent* pas plus longtemps. Je n'en connais pas dans l'histoire!

La justice de Moïse, le pivot de son principe philosophique, est longanime, sévère pour des délits réparables mais inflexible pour des crimes irréparables. Il va de soi que cette justice est égale pour tous. Quiconque a tué un homme[3]

1. Deutéronome, chap. xxiv, v. 16.
2. פוקד.
3. Lévitique, chap. xxiv, v. 17.

doit être tué. Il dit[1] : « Tu ne prendras nulle rançon pour le meurtrier, car c'est un scélérat, il faut qu'il meure. » Il dit même[2] : « En cas que le criminel reste impuni (il s'agit du sacrifice humain) je mettrai ma face contre cet homme et l'exterminerai. » Nulle rançon n'est possible; seulement, il faut qu'il y ait préméditation et deux témoins[3] : « Par deux ou trois témoins tu peux condamner à mort. Nul ne mourra sur un seul témoin. La main des témoins sera sur lui (le condamné) la première; la main du peuple ne viendra qu'après. »

Il était d'usage chez les païens, quand l'assassiné était ou plébéien ou un étranger, de ne condamner l'assassin patricien, même lorsqu'il y avait préméditation, qu'à une amende. Moïse n'admet pas cette inégalité, pas même pour une blessure. Il dit[4] : « Si un homme a blessé son prochain, il lui sera fait comme il a fait. Bris contre bris, œil contre œil, dent contre dent, tel il a fait, tel il

1. Nombres, chap. xxxv, v. 31.
2. Lévitique, chap. xx, v. 4.
3. Deutéronome, chap. xvii, v. 6.
4 Lévitique, chap. xxiv, v. 19.

lui sera fait. Quiconque tue un animal le payera, *mais qui tue un homme mourra. Vous aurez une seule justice pour vous comme pour l'étranger comme pour l'indigène*[1] » (non israélite). Il répète la même chose[2] : *Une seule loi, une seule doctrine pour tous!* »

Il y a donc égalité complète devant la loi telle quelle, d'après le droit de Moïse.

Pour de simples délits, Moïse a des lois particulières[3] frappées au coin de la raison et de l'équité.

IV

Ici nous touchons à la grande question des sacrifices, qui ne peut être élucidée que par un hébraïsant sachant le Pentateuque en hébreu!

Comment, dit-on (l'objection a été faite bien des fois) comment concilier les sacri–

1. משפט אחד יהיה לכם.

2 Nombres, chap. xv, v. 15 et 16. תורה אחת ומשפט אחד יהיה לכם.

3. Exode, chap xxi, xxii, xxiii.

fices expiatoires avec la justice inexorable de Moïse ?

Rien de plus simple : Il n'y a pas pour Moïse de sacrifice expiatoire ! Nul mal ne peut être expié, d'après Moïse, qu'après réparation complète. Moïse indique lui-même, à différentes reprises, les raisons des sacrifices. Il veut d'abord empêcher son peuple de sacrifier aux idoles. L'histoire de Balak et ses nombreux autels prouve bien cette évidence. Le mot *Olah* : עלה *monté sur l'autel*, est même l'origine de holocauste. Il ordonne donc[1] de ne pas manger de bête sans la sacrifier à *Jéhovah*, afin que le peuple *ne sacrifie plus aux idoles* (aux boucs) Séirïm[2]. Mais cette défense n'existait que pour le séjour dans le désert, bien que le mot *olam*, *pour toujours*, soit ajouté à ce commandement. Car Moïse[3] permet expressément pour la Palestine d'abattre partout des animaux à discrétion, en dehors de Jérusalem, sans les sacrifier à Jého-

1. Lévitique, chap. xvii, v. 5, 6, 7.
2. שעירים.
3. Deutéronome, chap. xii, v. 15.

vah, attendu qu'il n'y avait et qu'il ne devait y avoir qu'un seul autel voué à Jéhovah.

La seconde raison, répétée à satiété dans le Pentateuque, c'est d'assurer à la tribu de Lévi, sans propriété, le droit de vivre, car cette tribu, n'avait pas d'autres revenus que la dîme des sacrifices.

Mais, malgré ces raisons, il n'existe pas de sacrifice expiatoire avant la réparation du mal. Il est dit[1] : « Tout homme qui a fait du tort à son prochain, soit qu'il ait menti, qu'il n'ait pas rendu un dépôt, qu'il ait volé, ou qu'il ait prêté un faux serment, doit tout d'abord réparer le mal ; si c'est un vol ou une chose trouvée non rendue, il faut qu'il le rende au quintuple, puis après il peut présenter son sacrifice afin que le prêtre le *purifie*. » LE SACRIFICE ÉTAIT UNE AMENDE DE PLUS PAYÉE AU PRÊTRE.

Donc, pas de sacrifice expiatoire possible sans réparation du méfait. Le sacrifice était une aggravation de peine, car c'était le prêtre qui en prenait d'ordinaire les meilleurs morceaux.

1. Lévitique, chap. v, v. 20 à 26.

Il est même dit[1] que l'inculpé doit donner le quintuple au prêtre, pour le cas où il a fait du tort à des choses sacrées appartenant au clergé.

Mais, dira-t-on, le jour du grand pardon, le *Jom kipour*, le sacrifice des deux boucs?

Ici il faut que j'entre dans quelques détails de langue.

Le mot *kipour*, *kipourim* et *kaporeth* (même racine) ne dit nullement pardon et pardonner. En voici des preuves probantes : il est dit[2] à l'occasion d'une femme relevant de couches et offrant un sacrifice de tourtereaux (*vekipour aleah hakohen*[3], « et le prêtre la purifiera. » Si le mot *kipour* voulait dire *pardonner*, ce serait un non sens, le prêtre n'a rien à pardonner à l'accouchée. Le même mot *kipour* est répété pour le lépreux guéri qui apporte son offrande[4] et le même mot encore est appliqué à une maison attaquée par la lèpre[5]. Or, je le demande, le prêtre

1. Lévitique, chap. v, v. 16.
2. Lévitique, chap. xii, v. 8.
3. וכפר עליה הכהן.
4. Lévitique, chap. xiv, v. 20.
5. Même chap., v. 53.

a-t-il quelque chose à pardonner à une maison? Le mot *kipour* veut en effet dire couvrir moralement, purifier. Le substantif *kaporeth*, qui est tant de fois répété, ne veut pas dire *propitiatoire*, mais *purificatoire*, littéralement *couverture*[1].

Il y a plus, Moïse n'est pas le créateur de cette fête de Jom kipour. Jamais, de son vivant, le peuple d'Israël n'a célébré ni connu cette fête, ni après lui sous le premier temple.

Tout d'abord, il est à remarquer que Moïse qui, dans le Deutéronome, chapitre XVI, répète

1. Le mot כפר vient de כפר rançon. אם כפר ושת עליו. Exode, chap. XXI, v. 30. puis Exode, chap. XXX, v. 12. כפר נפש l'impôt de l'âme, rançon, couverture. *Kover*, dont le français a fait couvrir. Il y a en général une grande analogie onomatopique entre l'hébreu et le français.

M. Anaïs, président de la Société archéologique à Béziers, a prononcé un discours sous la Restauration (on le trouve dans le premier volume de l'*Histoire de France* dé M. de Genoude) tendant à prouver que le patois du Midi et le basque viennent tous deux de l'hébreu et des juifs que les empereurs romains ont exilés par centaines de mille dans la Gaule. Les preuves sont extrêmement curieuses. Ce qui est plus curieux encore, c'est que sur vingt mots hébreux cinq ont la même signification et la même prononciation

ses commandements pour les fêtes, ne fait pas la moindre mention, ni du jour de l'an (Roschhaschanah), ni du *Kipour*, jour du pardon. Il ordonne la Pâque, la Pentecôte et la fête des Cabanes. Pour ces fêtes, tout Israélite était tenu de se rendre à Jérusalem. Or, la fête du jour de *Kipour* n'est éloignée des *Cabanes* que de quatre jours. Si donc Moïse avait connu, ordonné cette fête, il n'aurait certes pas manqué de faire venir le peuple à Jérusalem quatre jours plus tôt, d'autant plus que sous le second temple, le jour de Kipour est devenu la fête principale des juifs.

qu'en français. Citons-en quelques-uns au hasard. *Abri* vient d'*aber*, aile d'aigle, auspices. *Europe* vient d'*Ereb*, soir, couchant. *Essem* veut dire *ossement*. *Sueth*, suette, sueur. *Ennui* veut dire en hébreu *enni;* l'*aïn* hébreu se prononce comme l'*en* français, ce qui ne se trouve dans aucune langue. *Il vient de venir*, locution qui ne se trouve qu'en français et qu'en hébreu, ויצחק בא מבוא, « Isaac vient de venir. » Le mot *bo* même veut dire *je vais*, en patois de Béziers. *Règle* vient de *reguel*; pied, mesure; javelle, *schabelle*; corne, *kéren*; aurore, *or*; raison, *rasin*. Je n'en finirais pas. Quand on lit l'hébreu avec un peu d'attention à ce sujet on est confondu d'étonnement, surtout quand on sait l'allemand venant du celte. Le mot *celte* même est hébreu.

Cette fête, relatée dans le Lévitique, chapitre XXIII, où d'ailleurs ne se trouve pas le mot pardon *des péchés*, ostensiblement écrite d'une main pharisienne plus de mille ans après Moïse, a été, comme tant d'autres choses, créée et intercalée par les prêtres du pardon. Tout d'abord l'oreille du loup perce par le mot *sabathon*, שבתון, qui s'y trouve trois fois. Jamais du temps de Moïse, ni même sous le premier temple, on ne se serait servi de cette terminaison *on*, qui est tout à fait talmudique; de même l'adverbe : ach אך. L'expression *beéssem haïom haséh* « dans ce même jour, » y vient cinq fois, trois fois de suite coup sur coup (verset 28, 29 et 30). Moïse n'eût jamais écrit cela. C'est le style d'un rabbin. Le verset 27 dit : « le dixième jour du septième mois; » puis le verset 32 dit : « le neuvième jour dès le soir. » Au lieu de l'expression ordinaire de Moïse ונכרתה הנפש, « cette âme sera retranchée, » l'auteur se sert du verbe perdre והאבדתי.

Tout ce chapitre XXIII, sans ordre, sans style et sans logique, indigne du génie de Moïse, le plus grand écrivain du monde, est

tout entier de l'époque pharisienne du second temple.

Mais la fraude est bien plus visible dans le sacrifice des deux boucs : c'est le chapitre xvi du Lévitique. Il débute ainsi : « Et Jéhovah parla à Moïse après la mort des deux fils d'Aaron, lorsqu'ils s'approchèrent de Jéhovah et moururent : Dis à Aaron qu'il ne vienne pas en tout temps dans le sanctuaire. » Ainsi de suite jusqu'au verset 29. Pendant toute la description du sacrifice des deux boucs, il n'est pas dit un seul mot de la fête du pardon du dixième jour du septième mois. Puis, soudainement, au milieu du commandement, après tout un long chapitre, on lit : « Et il vous sera de loi éternelle, au septième mois, le dixième jour, vous humilierez vos âmes, vous ne ferez nulle œuvre, l'indigène comme l'étranger. Car en ce jour Jéhovah (*Jekaper*[1]) on le traduit (*vous pardonnera*) pour vous purifier de tous vos péchés. Devant Jéhovah, vous serez purifiés. » Et puis tout de suite, comme s'il n'avait jamais été question d'une fête : « Et

1. יכפר.

le prêtre purifiera (toujours *Kipour*) celui qui l'a oint[1] (il s'agit en effet d'une inauguration d'un nouveau grand-prêtre) et qui a rempli sa main pour officier à la place de son père, et il mettra les habits de lin sacrés, et il purifiera le sacro-saint et la tente de destination, et l'autel il le purifiera, les prêtres et tout le peuple il les purifiera. Et il vous sera une loi éternelle, afin de purifier les fils d'Israël de tous leurs péchés une fois dans l'année. » Évidemment le verset 29 et la fin[2] sont des interpolations.

Laissons de côté le commentaire ingénieux, prétendant que le bouc qu'on a ponctué Assasel, veut tout simplement dire : *Isis-El* (le dieu Isis), car *El* veut dire dieu. L'auteur de ce sacrifice, méprisant l'idole d'Égypte, lui envoie pour la narguer un bouc chargé de péchés d'Israël, pour démontrer en même temps ce qu'il pense de ces fêtes et de ces sacrifices expiatoires, en usage chez les peuples païens. Mais comment admettre que Moïse qui en tout est si

1. וכפר הכהן אשר ימשח אתו.
2. Verset 34.

concis et si clair, commence par énumérer une cérémonie sans dire au début comme c'est son habitude : « Et le dixième jour du septième mois, tu observeras, » etc., etc. Pendant tout le chapitre, il se plaît à détailler d'abord le vêtement du pontife, puis le choix des boucs, puis l'encens, puis les moindres détails du sacrifice, puis le dévêtissement du prêtre, le bain qu'il prendra, la longue cérémonie du bouc destiné à Assasel, le tout pour arriver à dire : « Et il vous servira de loi pour le septième mois. » Puis, pour revenir au prêtre qui officiera à la place du père! Cela n'est pas possible. Toute cette fin du chapitre est fausse, archi-fausse. Elle est d'ailleurs intraduisible, incompréhensible. Que fait là le prêtre *qui oint et qui remplit sa main pour l'initier à la place du père*[1]? C'est un non sens. Ce mot *son père* qui vient là, on ne sait pourquoi, est une absurdité. Je connais bien les explications du Talmud, elles sont encore plus absurdes. Si Moïse avait ordonné cette cérémonie et cette fête, pourquoi n'en parle-t-il pas dans

1. ואשר ימלא את ידו לכהן תחת אביו.

le Deutéronome, lui qui répète tous ses commandements les plus importants? Pourquoi n'y a-t-il pas une trace dans l'histoire des juifs, excepté une diatribe d'Isaïe[1]? Encore le prophète ne fulmine-t-il que contre les faux prêtres, croyant qu'un jeûne suffit pour obtenir quelque chose de Dieu. *De la fête de Kipour, pas un mot.* Cette fête là, en effet, est en tout contraire à la véritable doctrine de Moïse. Jéhovah ne pardonne, *ne peut pardonner* au pécheur qu'après la réparation du tort (*oblita causa tollitur effectus*). Il ne pardonne jamais un crime irréparable. Alors, à quoi bon une fête de pardon? Cela ne pouvait être inventé que du temps des rois, David en tête, croyant qu'après son grand adultère et son petit assassinat, il suffit de faire pénitence, d'offrir des boucs expiatoires et au plus fort d'y ajouter un psaume pour être pardonné. Si Moïse avait prêché cette doctrine, il n'eût point eu besoin de créer un nouveau peuple et une nouvelle loi, tout cela existait chez les peuples monarchiques et idolâtres au-

1. Chap. LV.

tour de lui. Il n'eût surtout pas eu besoin de menacer tous les jours son peuple de toutes les malédictions terrestres en cas de violation de la loi. Quelques sacrifices eussent suffi pour détourner la colère de Dieu. Il n'aurait pas dit[1] : « Et la génération qui viendra, vos fils qui viendront après vous, et l'étranger qui viendra d'un pays lointain voyant toutes ces plaies du pays et les calamités dont Dieu l'a frappé, quand tout sera soufre et sel, entièrement brûlé, où rien ne se sème ni germe, où nulle herbe ne monte plus, comme les écroulements de Sodome et d'Amorah, d'Admah et de Seboim que Dieu a bouleversés dans son courroux; ces peuples diront : Pourquoi Jéhovah a-t-il ainsi fait à ce pays? D'où vient cette grande colère? Et ils répondront : Parce qu'ils ont abandonné le pacte de Jéhovah, le Dieu de leurs pères, qu'il a conclu avec eux en les tirant du pays d'Égypte. Ils ont servi d'autres dieux, se sont prosternés devant des Élohims qu'ils n'ont pas connus et que Dieu ne leur a pas départis, alors le courroux de Jéhovah s'est

1. Deutéronome, chap. xxix, v. 21.

allumé pour lancer sur eux toute la malédiction décrite dans ce livre. Jéhovah les a expulsés de leur terre dans une triple colère extraordinaire, et les a jetés dans une autre terre jusqu'à ce jour. » Et, tout de suite après, pour répondre à ceux qui se consolent de l'autre monde, Moïse ajoute : « *Les mystères sont à Dieu seul, mais les choses ouvertes sont à nous et à nos fils pour toujours.* »

V

Cette justice divine, d'après Moïse, s'exécute dans la vie ici-bas, à la face de Jéhovah et du peuple. Moïse ne connaît pas d'autre justice. Certainement la loi est longanime, patiente. Entre le crime et le châtiment il y a un espace de temps, comme il y a une distance entre le levier et l'effet qu'il produit ; mais, pour être lente, la justice n'en arrive pas moins sûrement, ni avec moins de sévérité. « *Je ne laisserai pas impuni le méchant, dit Jéhovah, je ne resterai pas en retard pour atteindre mes ennemis, je les payerai en face.* » Pour certains crimes, la justice de

Dieu est plus rapide. Il dit[1] : « Tu n'ennuieras ni la veuve, ni l'orphelin (le verbe hébreu est *Anéh*[2]). Si tu es dur pour lui et qu'il crie vers moi, j'écouterai ses cris, j'éclaterai en colère, je vous ferai tuer par le glaive; vos femmes alors deviendront veuves et vos enfants orphelins. » On le voit, Moïse croit même à l'égalité de la douleur dans la peine. Il ne dit pas comme certains législateurs illuminés : « Protége la veuve et l'orphelin, sois juste envers le pauvre, *afin que tu entres dans le royaume de Dieu après ta mort.* » Au nom de la solidarité, il menace le criminel du même mal qu'il fait à son prochain, et à son défaut, ses enfants et ses arrière-petits-enfants. D'après Moïse, toute mauvaise action se venge. Nous verrons plus tard quel est son criterium de morale.

La nature entière entre dans la justice vengeresse de la loi de Jéhovah. Faut-il répéter les nombreuses malédictions qu'il prédit à son peuple en cas qu'il viole cette loi? Je n'en finirais pas. Dans plus de vingt chapitres, cette idée se

1. Exode, chap. xxii, v. 21.
2. .ענה

répète. Il est vrai que la récompense terrestre pour le bien se trouve toujours à côté du mal. Jéhovah est juste pour le bien comme pour le mal. L'homme est libre d'opter, mais la loi logique ne manque pas à son essence. Toute bonne action est récompensée. Il suffit que la masse du bien l'emporte sur la masse du mal. Les hommes ne seront jamais parfaits. Si la société humaine est défectueuse, pleine de maux, c'est qu'elle contient toujours un grand nombre d'individus violant la loi et la justice. Mais elle prospérera toujours là où le plus grand nombre d'hommes feront leur devoir et vivront d'après la loi de Dieu, qui est celle de la nature et de la raison. Dès que la majorité penche vers le mal, la société s'affaisse et finit par se dissoudre dans le sang et dans l'abjection.

VI

D'après Moïse, Jéhovah n'a point élu le peuple d'Israël pour ses propres vertus, mais dans le but de s'en servir comme peuple vengeur des

iniquités commises par les sept nations de la Palestine. Si ce peuple suit la loi de Dieu, il jouira de sa victoire, sinon il subira le même sort et un sort pire encore.

Il dit[1] : « Écoute Israël, tu vas passer le Jourdain pour chasser des peuples plus grands, plus puissants que toi, ayant de grandes villes fortifiées jusqu'au ciel; un peuple de géants. Tu as entendu dire : qui pourra résister aux fils de géants. Sache que c'est Jéhovah *lui-même*[2], qui passe devant toi comme un feu dévorant. Il les exterminera et les humiliera devant toi. Tu les chasseras et les vaincras rapidement, comme il te l'a dit. Ne dis pas dans ton cœur, quand Jéhovah ton Dieu les précipite devant toi, « *c'est par ma vertu que Jéhovah m'a amené ici pour hériter de ce pays.* » *Non! c'est par la méchanceté de ces peuples que Dieu les chasse devant toi, ce n'est pas par ta vertu*[3] *ni par la droiture de ton cœur que tu viens hériter de leur pays, c'est uniquement à cause de la scélératesse de ces peuples que*

1. Deutéronome, chap. IX, v. 1.
2. הוא.
3. לא בצרקתך ובישר לבבך.

Jéhovah les pousse devant toi. (Les prêtres ont ajouté : et afin qu'il garde sa parole qu'il a donnée à Abraham, Isaac et Jacob. « *Tu sauras, continue Moïse, que Dieu ne te donne pas ce beau pays pour ta justice, car tu es un peuple à la nuque dure.* » Et, il dit encore[1] : « Car tu dois être un peuple saint à Jéhovah ton Dieu. C'est pourquoi Dieu t'a élu pour lui être un peuple *Segoulah*[2] (princeps) de tous les peuples de la terre. Il ne t'a pas choisi parce que vous êtes les plus nombreux des peuples, *vous êtes au contraire la moins populeuse de toutes les nations*[3]. » Israel n'était donc ni vertueux ni nombreux. Il était *le justicier de Jéhovah* contre les peuples idolâtres, violateurs de toutes les lois divines et humaines. Les plus grands griefs que Moïse articule contre eux ce sont : les sacrifices humains, les devins, les augures et les faiseurs de miracles. Il dit[4] : « Ne vous souillez pas comme ces peuples se sont souillés. Observez

1. Deutéronome, chap. VII, v. 6.
2. סגלה.
3. כי אתם המועט מכל העמים.
4. Lévitique, chap. XVIII, v. 24.

mes lois, car tous ces peuples chassés devant vous ont commis toutes ces abominations. Ils ont avili le pays. Et le pays ne vous vomira pas comme il a vomi toutes ces nations souillées de crimes et d'abominations. »

Jéhovah chassera les criminels devant eux, mais pour hériter de leur pays il ne suffit pas de vaincre, il faudra avant tout être juste et faire son devoir que commande la loi de Dieu et de la raison. N'est-ce pas là en deux mots l'histoire de toutes les histoires. Les vainqueurs sont en général les vengeurs des peuples vaincus, qui, eux souvent, payent les dettes de leurs pères ; dettes qu'ils ont acceptées et augmentées. Puis, à leur tour, ces vainqueurs imitant les mêmes crimes, tombent sous la même loi. Le véritable progrès, hélas, ne se manifeste que par quelques justes obscurs, loin des bruits et des plaisirs du pouvoir, faisant le bien au profit de leurs semblables, ou méditant d'éternelles vérités sur le règne de la liberté et de la justice de l'avenir.

VII

On a reproché à Moïse de n'avoir pas édicté comme loi l'immortalité de l'âme. C'est là au contraire un des plus grands titres de gloire de Moïse. Mais avant d'aborder cette question, il nous faudra expliquer la large base sur laquelle Moïse a élevé son monument de justice divine et humaine, et qui n'est autre que la liberté.

Moïse qui déclare l'homme à l'image de Dieu en proclame la liberté pleine et entière, sans la moindre intervention de Dieu sur la volonté de l'homme. Le mot[1] : « Et vous serez comme Elohim[2], sachant le bien et le mal, » est bien dans la doctrine de Moïse. L'homme tient dans sa main, non-seulement le bien et le mal, mais encore et surtout le bonheur et le malheur. Il ne tient qu'à lui de vivre d'après la loi de Dieu pour être heureux au suprême degré. « La

1. Genèse, chap. III, v. 5.
2. יהייתם כאלהים.

terre[1], la nature elle-même obéira à la loi de Dieu pour rendre à l'homme au centuple les fruits de ses devoirs accomplis. Il est vrai que Moïse définit même les devoirs moraux de l'homme envers l'animal et la terre, ce que nul législateur avant et après lui n'a fait. Moïse a eu une notion de la solidarité de tous les êtres sans distinction. Ce système est largement exposé dans le Deutéronome où l'on trouve en général les arguments philosophiques de Moïse. Il dit[2] : « Car la doctrine que je te commande aujourd'hui n'est pas *miraculeuse*, elle n'est pas non plus trop loin de toi. Elle *n'est pas au ciel* pour que tu dises : qui montera pour nous vers le ciel pour la prendre et nous l'apprendre. Elle n'est pas au delà de la mer pour que tu dises; qui passera la mer pour la prendre et nous l'apprendre. La chose est tout près de toi. Elle est dans ta bouche, dans ton cœur, pour que tu puisses l'accomplir. Vois, j'ai exposé devant toi aujourd'hui, la vie et le bien, la mort et le mal. » Moïse, dans le verset 19, prend, d'après

1. Deutéronome, xi, v. 15; Lévitique, xxv, v. 19.
2. Chap. xxx, v. 11.

son habitude, les cieux et la terre à témoins pour prouver à tout jamais, qu'il a laissé à son peuple le choix libre entre la vie et la mort, entre le bien et le mal, entre le bonheur et le malheur. « Tu choisiras la vie[1], dit-il, afin que tu vives. Tu aimeras Jéhovah ton Dieu, *La loi*, car il est ta vie et la longueur de tes jours. » Rien, d'après Moïse ne peut troubler cette logique, ni la volonté de Dieu, ni les accidents de la nature. En observant la Loi le peuple sera heureux, la terre fera son devoir en tout, les animaux de même. En les violant, rien ne pourra sauver le peuple. Ni prières, ni sacrifices, ni reproches, ni efforts matériels, tout sera en vain. Une seule ressource, un seul recours reste ouvert. IL FAUT REVENIR A LA LOI[2]. Dès que le peuple reviendra à l'observance de la loi, qu'il accomplira ses devoirs envers Jéhovah ; devoirs qui, comme nous verrons, consistent à exécuter ses lois envers le prochain, la bête et la terre végétale, Jéhovah ouvrira ses bras, recueillera son peuple et le

1. ובחרת בחיים.

2. Deutéronome, chap. xxx, v. 1 jusqu'à 10. ישבת עד יהוה אלהיך.

comblera de nouveau de tous les bienfaits. Tout cela est nettement et clairement exposé. Il ne fut jamais un philosophe plus absolu dans son système, plus logique et plus clair que Moïse.

Cette loi n'a été dictée au peuple que par la *Raison*. C'est là son premier titre de gloire auprès de Jéhovah et auprès des nations. Le peuple d'Israël ne peut revendiquer le privilége d'être un peuple élu, qu'à condition de représenter auprès des générations la nation dont les lois sont uniquement basées sur *la Raison et la Justice*. Ce sera là sa force unique, son égide, sa grandeur et sa splendeur. Moïse dit cela en propres termes à sa manière[1], « Mais vous, attachés intimement à Jéhovah votre Dieu, vous êtes tous vivants. Vois, je vous ai enseigné mes doctrines et mes lois, comme Jéhovah me l'a commandé, afin que vous les exécutiez dans le pays que vous hériterez. Vous les observerez, vous les ferez, *car ce sera là votre Sagesse et votre Raison*[2], aux yeux des nations qui entendront parler de toutes ces lois et qui diront : *Vraiment, ce peuple a de*

1. Deutéronome, chap. IV, v. 4.
2. כי הוא חכמתכם ובינתכם לעיני העמים.

la sagesse et de la raison[1]. *C'est un grand peuple!* Car où est un autre peuple, auquel comme lui, Dieu soit si proche comme Jéhovah notre Dieu l'est pour tout ce que nous appelons à lui? Où est le grand peuple *qui ait des ordonnances et des lois si justes*[2], *comme toute la* (*Thorah*) (Ensemble des doctrines) que j'expose devant vous aujourd'hui même[2]. Seulement, n'aie garde d'oublier ces paroles, etc., etc. »

On le voit, le peuple d'Israël ne doit sa grandeur, d'après Moïse, qu'à la justice de sa loi, laquelle loi est basée sur la sagesse et sur la raison. C'est Moïse lui-même qui nie formellement et en toutes lettres, toute *révélation miraculeuse et céleste*. Sa doctrine ne lui est pas révélée par le ciel mais par *la Raison*. Elle vient du cœur et de l'esprit. Si jamais elle doit devenir universelle et gagner toutes les nations, c'est que on l'admirera en s'écriant : « Mais quelle loi grande, juste, raisonnable et quel peuple sage qui a de telles lois, une telle justice et une telle Raison! » Ces considérants seraient tout à fait su-

1. רק עם חכם ונבון הגוי הגדול הזה.
2. אשר לו חוקים ומשפטים צדיקם ככל התורה הזאת.

perflus si la loi était aveuglément imposée par le ciel, si le dogme enseignait au peuple qu'il faut avant tout la foi et que la foi, si incompréhensible qu'elle fût, est supérieure à la Raison et à la Sagesse.

VIII

Moïse n'a jamais exigé la foi. Les devoirs qu'il impose aux uns n'ont d'autre but que d'assurer les droits des autres. Ses lois sont motivées, sinon particulièrement du moins généralement Elles n'ont d'autre raison d'être que le bien général. Son amour de Dieu n'a d'autres résultats que le bien des hommes. Il dit[1] : « Maintenant Israël, *qu'est-ce que Jéhovah demande de toi, sinon d'observer ses lois*, etc., etc., pour ton bien[2], car[3] Jéhovah le Dieu des dieux, le seigneur des seigneurs, le fort, le grand, le puissant, le formidable, n'a égard à aucun visage, il ne prend pas de salaire corrupteur. Il rend justice

1. Deutéronome, chap. x, v. 12 et 13.
2. לטוב לך.
3. Verset 17.

à l'orphelin, à la veuve, il aime l'étranger afin qu'on lui donne le pain et le vêtement. Jéhovah seul sera ta gloire, etc., etc. »

Jéhovah, en effet, ne demande à son peuple que d'être *juste* envers l'homme, envers l'animal et la plante, envers tous les êtres sans distinction.

S'il demande des sacrifices, ce n'est pas pour lui, il n'en a nul besoin[1], mais pour assurer l'existence de la tribu de Lévi, tribu d'enseignement gratuit, tribu de prêtres et de prophètes. Car, comme dit Moïse[2] : « L'homme ne vit pas seulement de pain, il vit de tout ce qui sort de la bouche de Dieu. » Et puis[3]. « *Ce verbe n'est pas chose vaine pour vous. Il est votre vie et par cette parole vous prolongerez votre vie sur la terre que vous hériterez en passant le Jourdain*[4]. »

Je n'insiste pas davantage sur les conclusions

1. Voir également Isaïe, chap. I.
2. Deutéronome, chap. VIII, v. 3.
3. Deutéronome, chap. XXXII, v. 47.
4. כי לא דבר רק הוא מכם כי הוא חייכם ובדבר הזה תאריכו ימים.

à tirer des passages que je viens de citer et qui sont si rarement cités. Ils sont trop clairs pour avoir besoin d'être commentés. Ils prouvent à l'évidence que la doctrine de Moïse n'est pas une *Révélation surnaturelle*, que Moïse lui-même ne l'a présentée que comme une conséquence logique de la *Raison*, et que tout ce qui est contraire dans le Pentateuque à cette vérité est faux, supposé, légendaire et apocryphe.

IX

La devise philosophique de Moïse étant : Dieu est juste[1], et l'homme est libre[2], le but de l'homme et de la société est d'imiter la justice de Dieu. Seulement là où l'action de la justice humaine n'atteint pas le criminel, la justice divine l'atteindra tôt ou tard sur cette terre. Nous avons cité le passage relatif aux veuves et aux orphelins où il est dit : si vous leur faites du

1. כי המשפט לאלהים הוא.
2. ובחרת בחיים.

tort et qu'ils crient vers Jéhovah, Jéhovah les écoutera, vous périrez, vos femmes deviendront veuves et vos enfants orphelins. Moïse est encore plus explicite. Il dit[1] : « Peut-être y aura-t-il, parmi vous, un homme, ou une femme, ou une famille, ou une tribu dont le cœur se détourne de Jéhovah notre Dieu pour s'en aller servir les dieux de ces peuples; peut-être, y a-t-il parmi vous une racine de poison et de venin. En écoutant donc les paroles de cette malédiction, il se flattera dans son cœur, disant : quant à moi, j'aurai la paix, je suivrai les fantaisies de mon cœur et quand j'aurai soif, je m'enivrerai. *Oh ! à celui là, Dieu ne pardonnera pas*[2]. *Au contraire, le nez de Jéhovah fumera et sa colère éclatera contre cet homme. Toute la malédiction écrite dans ce livre pèsera sur lui et Jéhovah effacera son nom de dessous le ciel*[3]. »

Moïse répète cette vérité à satiété. Ces principes ne sont nullement des axiomes philosophiques *à priori,* nullement des inspirations du cœur

1. Deutéronome, chap. xxix, v. 17.
2. לא יאבה יהוה סלח לו.
3. ויהוה יהוה את שמו מתחת השמים.

ou des fantaisies pieuses de l'imagination. Ils sont les résultats de la science expérimentale. Quiconque a vécu, quiconque a observé les vicissitudes de la vie acquerra la conviction, que la justice divine s'exerce sur cette terre par la main de l'homme. Le premier homme qui a atteint seulement un âge de soixante ans, a dû faire l'observation, dans sa propre famille, que le travail, l'ordre, le respect des parents, la charité, le devoir accompli, ont toujours été la source de bénédictions de la famille; et que le vice, le désordre, l'âpreté du gain, la violation du droit d'autrui, bien que victorieux un instant, conduisent au malheur, à la guerre, à la misère, à toutes les calamités. L'histoire, qui date du commencement, n'a pas d'autre but. Elle est, comme dit Schiller, le tribunal de Dieu. A chaque homme qui l'étudie sans préjugés, elle prolonge, pour ainsi dire, la vie de trois mille ans. En lisant les faits de l'histoire l'homme recule sa vie, car en voyant les causes, les actions humaines et es effets qui les ont suivis, il devient à la lettre le contemporain des unes et des autres, il se divinise, car il pénètre par cette étude, la loi pri-

mitive, la loi de Dieu en vertu de laquelle tout existe. Cette loi n'est autre que la justice de Dieu. Au nom de cette justice, de petits peuples s'élèvent par leurs vertus, et de grandes nations disparaissent par leurs vices. Il en est de même des familles et des individus. Quelques années de plus ou de moins, qu'est-ce que cela pour l'histoire qui est éternelle? Parfois des bonheurs apparents ne servent que pour faire mieux voir le châtiment. Les criminels ne montent si haut que pour tomber plus bas et pour être foudroyés par la chute. Il est des potences dorées. Pour peu que l'on veuille pénétrer plus avant dans l'histoire, on y trouvera la solidarité la plus universelle. Tous ceux qui ne se sont pas opposés à l'injustice des forts envers les faibles, si forts qu'ils fussent eux-mêmes, ont largement payé leur égoïste inaction. De là vient que l'histoire n'est qu'une longue nomenclature de la justice divine, n'engendrant que les effets logiques de la prévarication des hommes. Le progrès dans l'histoire n'est nullement continu. Bien au contraire! Il s'y trouve de longs siècles de ténèbres, de barbarie, de crimes et de misères. Il y a plus

encore. Dès qu'un peuple sert un faux principe divin ou philosophique, ce peuple, loin de progresser, recule toujours et finit par devenir un sujet d'abjection et de risée. Il n'inspire même plus un sentiment de pitié à l'homme de raison, qu'il ait vécu au milieu de ce peuple ou quelques siècles plus tard.

La justice de Dieu, d'après Moïse, s'exerce toujours par des hommes, dès qu'il y aura des hommes pénétrant la loi divine et agissant en son nom. Jéhovah a condamné les sept peuples de la Palestine à cause de leurs abominations. Pour les exécuter, il choisit le peuple d'Israël, bien moins nombreux, moins robuste et moins connu, à condition pourtant que ce peuple, libre par son choix, opte toujours pour le bien dicté par la raison contre le mal inspiré par l'intérêt égoïste.

Voici un maître dur qui viole les droits des veuves et des orphelins. Dieu exaucera leurs cris. Comment? Par des hommes! Des hommes animés du feu sacré de la justice viendront, tueront les maîtres prévaricateurs et feront de leurs femmes et de leurs enfants des veuves et des orphelins.

Il en est de même de toutes les menaces de Jéhovah. Que si ces crimes s'accumulent pendant des années, sans qu'un juge quelconque s'érige pour rendre justice, alors Jéhovah suscitera des peuples étrangers non connus qui viendront assaillir cette nation prévaricatrice, la rendront esclave en bloc et la pousseront devant eux comme des animaux immondes. En effet, il ne peut pas y avoir des justes au milieu d'un peuple corrompu, où le faible ne trouve plus de justice contre le fort, le pauvre contre le riche, l'étranger contre l'indigène. S'il y avait un juste, il s'élèverait comme Isaïe au risque d'être scié en deux, ou bien il mourrait comme Caton, Brutus et Cicéron.

La justice divine de Moïse et la liberté de l'homme sont donc corrélatives. L'une ne saurait être sans l'autre Dès que l'homme, digne de sa liberté et sachant l'apprécier, s'élève au nom de la justice, l'humanité est en progrès et la prospérité matérielle suit de près. Là au contraire où l'homme, soit égoïsme, soit couardise, ne veille pas à ce que cette justice divine gouverne, la société, l'État s'affaisse; le juste lui-même

se corrompt, ou bien, englobé dans une exécution de justice nationale certaine, bien que tardive, il tombe avec son pays sans laisser une trace lumineuse pour l'avenir.

Pourtant — et c'est encore une idée de Moïse, — pour peu que le principe reste sauf, même après toutes les calamités amenées par l'injustice et les vices des hommes, — dès que le peuple reconnaîtra de nouveau la vérité, — Moïse appelle cela « *revenir à Jéhovah*[1], » —Jéhovah reviendra à lui, c'est-à-dire, la cause produira son effet naturel, le bien enfantera le bien et la loi observée sera féconde de prospérités. Il n'en est pas de même si le principe divin est nié ou remplacé par l'erreur, car alors pas de rémission possible!

En effet, les Israélites mêmes, après la destruction de Jérusalem par les Assyriens, étant revenus au principe fondamental de Moïse, ont retrouvé une patrie. Mais sous le second temple, ce principe s'étant corrompu par les erreurs des Pharisiens sur la loi de Dieu, erreurs maintenues par le Talmud et le dogmatisme chrétien,

1. Deutéronome, chap. xxx.

il leur fut impossible de rassembler seulement quelques tribus. Car le Talmud est une doctrine diamétralement opposée à celle de Moïse.

X

Moïse s'est bien gardé de proclamer l'immortalité de l'âme comme dogme religieux. Il en connaissait trop les dangers sociaux et politiques; non qu'il la niât, puisqu'il appelle la mort, soit *la rentrée aux ancêtres*, soit *rejoindre son peuple*, puisqu'il punit le criminel *dans sa quatrième génération*, ce qui ne lui ferait rien si le mort mourait tout à fait; mais comme législateur il ne pouvait, il ne devait pas proclamer un principe qui ne pût être historiquement, empiriquement prouvé. Nous avons déjà dit que Moïse avait devant les yeux les funestes exemples d'un dogme surnaturel en Égypte, où, grâce à la métempsycose, idée subsidiaire de l'immortalité, le peuple ignorant et abruti, adorait des oies, des bœufs et des chats. Partout où le dogme de l'immortalité est proclamé sacré, partout où

il fait corps avec la profession de foi religieuse, le peuple qui y compte supporte toutes les injustices, toutes les tyrannies, soit de ses propres maîtres, soit des dominateurs étrangers. Il y a plus : le dogme de l'immortalité ne va pas sans l'idée de la prédestination, idée de caste et de fatalité, qui ôte à l'homme toute croyance à sa liberté d'abord, à la vertu ensuite. S'il est malheureux, c'est qu'il est prédestiné; s'il est vicieux, c'est manque de grâce; s'il est criminel, c'est un mauvais sort. Bientôt toute volonté s'enchaîne. L'homme, ne croyant plus à son propre avenir, ne travaille plus. Il vient au monde, l'un un bât sur le dos, l'autre un fouet à la main; l'un serf, l'autre seigneur; l'un vicieux, l'autre vertueux. Ceux qui, malgré ces erreurs, sentent en eux une grande volonté, une sainte ardeur, au lieu de rayonner en dehors par le travail, par de grandes actions, creusent en dedans pour détruire cette volonté même qui devient leur suprême bonheur. C'est le *Nirvanah des bouddhistes*, *c'est la sainteté des rabbins et des moines chrétiens*. En effet, à quoi leur sert la volonté libre, puisque l'homme, d'après ces

principes, ne contribue en rien, ni à son bonheur, ni à son malheur? Y a-t-il seulement un bonheur ou un malheur? Eh non! puisque grâce à cette doctrine toute cette terre n'est qu'une vallée de misères, et qu'il n'y a qu'une seule béatitude décrite par le Talmud d'abord, puis par les mystagogues chrétiens : « Se trouver en face de Dieu, une couronne sur la tête, et le contempler sans rien faire[1]. »

Qu'il y ait des tyrans, des méchants, des barbares, des violateurs de tout droit, qu'importe! Prions pour leurs âmes, afin qu'elles sortent du purgatoire. Encore une idée talmudique. Quant à leurs victimes, Dieu les récompensera là-haut au ciel. Elles sont au paradis, attendant que leurs anciens tyrans les rejoignent, après l'expiation dans l'enfer, ou bien le jour de la résurrection des morts[2].

Se révolter contre la tyrannie, défendre ses droits de citoyen, niaiseries que tout cela. Puis-

1. צדיקים עטרות בראשם ונהים מזיו השכינה. (Traité Jouma, livre II[e].

2. תחיית המתים.

que l'homme est né esclave de sa caste, de son métier, *de sa destinée*, puisqu'il ne sera d'aucune manière ni plus heureux, ni plus malheureux, *puisqu'il n'y a pas de bonheur sur la terre*, puisque pour être béat il faut mourir, mieux vaut mille fois être lâche, prier et ne compter que sur l'immortalité, la seule vie de l'homme.

Mais on égorge le frère, le faible, on vole la veuve, on spolie l'orphelin! Dieu punira ces misérables, non pas dans cette vie où le juste est voué au malheur, mais là-haut, quand ils seront morts. Encore ne leur faut-il qu'un peu d'humilité; il suffit que vieux et impuissants ils confessent leurs torts commis envers les frères plus faibles, qu'ils fassent pénitence pour que Dieu leur pardonne. Encore une idée talmudique, comme nous allons le prouver dans le chapitre sur le Talmud. Quant aux volés et aux assassinés que l'on ne consulte pas, Dieu, qui sait tout, leur a déjà assigné une place d'honneur. Il reconnaît les siens; seulement les repentis ont encore plus de mérite qu'eux, et le Talmud dit en toutes lettres : « Là où sont les repentis, les

parfaits justes ne peuvent pas rester, ni y atteindre[1]. »

Aussi partout où cette doctrine a pris racine, le peuple, depuis des milliers d'années, croupit-il dans un honteux esclavage. Témoins l'Inde et une partie de la Chine; témoins les juifs sous la domination des Pharisiens et du Talmud; témoins les chrétiens du moyen âge jusqu'à la renaissance du Pentateuque de Moïse et de la philosophie moderne.

Les soi-disant penseurs chrétiens et juifs qui reprochent à Moïse de n'avoir pas proclamé l'immortalité de l'âme comme dogme philosophique et national, oublient que Moïse n'avait qu'un but : créer une nation libre au nom de la loi de Jéhovah, n'étant autre que la loi de la Raison!

XI

Moïse, d'ailleurs, nie formellement toute fata-

1. במקום שבעלי תשובה עומדים אין צדיקים גמורים עומדים (Traité Berachoth, livre V[e]).

lité, tout destin, par conséquent le principe de la grâce. Il dit[1] : « Et Jéhovah dit à Moïse : Tu te coucheras avec tes aïeux, et ce peuple, en se levant, se prostituera à des dieux étrangers du pays où tu le feras entrer. Il m'abandonnera et détruira le pacte que j'ai tracé avec lui; et ma colère éclatera en ce jour, je les abandonnerai et détournerai ma face d'eux; il deviendra une proie à dévorer, des maux bien amers le frapperont. En ce jour il dira : *Vraiment, c'est que Dieu n'est plus avec moi, c'est pourquoi tous ces maux m'ont atteint*[2]. *Mais moi je ne détournerai en ce jour ma face de lui que pour tout le mal qu'il a fait, et parce qu'il s'est tourné vers d'autres dieux*[3]. Et maintenant notez-vous toute cette *Schirah* (doctrine), enseigne-la aux fils d'Israël, mets-la dans leur bouche, *afin que cette Schirah me serve de témoin auprès des fils d'Israël.* »

Ainsi donc Moïse prévoit et anéantit le prétexte du destin et de la grâce; prétexte mis en

1. Deutéronome, chap. xxxi, v. 16.
2. הלא על כי אין אלהי בקרבי מצאוני הרעות האלה.
3. ואנכי הסתר אסתר פני ביום ההוא על כל הרעה אשר עשה כי פנה אל אלהים אחרים.

avant par tous les paresseux, par tous les vicieux, par tous les prévaricateurs. A les entendre, qu'ils soient simples particuliers ou gouvernements, ils ne sont pas tombés par leurs fautes, par leurs vices, leur manque à tous les devoirs, c'est que DIEU N'ÉTAIT PLUS AVEC EUX. *C'est la fatalité, c'est la disgrâce d'en haut.* C'est pourquoi, ajoute Moïse, je vous écris ma loi, afin que vous sachiez que Dieu ne se détourne d'un homme ou d'un peuple qu'après que cet homme ou ce peuple s'est détourné de lui et de sa loi; en d'autres termes : *celui qui perd ses droits a toujours manqué à ses devoirs*, à moins qu'il n'hérite le châtiment du père pour le cas qu'il persévère dans ses errements; car dès qu'il retourne à la loi de la raison, en vertu de laquelle nul droit n'existe que par le devoir accompli, Dieu ne se détournera pas de lui; la loi, restant la même, fera toujours jaillir des effets salutaires des actions de bien et de justice.

Ce chapitre de Moïse devrait servir de frontispice à toutes les constitutions politiques.

Inutile d'ajouter que les Pharisiens ont professé et enseigné des principes tout à fait contrai-

res à cette doctrine fondamentale. Ils admettent la grâce et le destin qu'ils appellent *arrêt du ciel*[1].

XII

Le principe moral de Moïse est dans Jéhovah, le créateur de tous les êtres. L'idéal de l'homme, c'est comme nous l'avons dit, d imiter Dieu, « *car Dieu est la justice même*[2], » dit-il.

« Dieu[3], dit-il encore, *est saint, soyez donc saints comme lui*[4]. » Dieu étant la justice et la sainteté, l'homme doit aspirer à l'imiter et à écarter de soi toute injustice et toute impureté. Moïse procède toujours par la négation. C'est par la négation du mal qu'il arrive à l'affirmation du bien; la haine du mal seule conduisant d'après lui à l'amour du bien. Un homme moral doit aimer Jéhovah de tout son cœur, de toute sa fortune, de toute son âme. Ce sont là ses pa-

1. גזרה בן השמים.
2. כי הבושפט לאלהים הוא. Deutéronome, chap. I, v. 17.
3. Lévitique, chap. XIX, v. 2.
4. קדשים תהיו כי קדוש אני יהיה.

roles. Celui qui n'aime pas Dieu dans son cœur et dans son âme est fortement soupçonné de devenir immoral, c'est-à-dire, impur et injuste. Moïse, en effet, ne déduit le principe de moralité ni de l'*Utilité*, ni du *Droit social*, ni d'aucun autre axiome. Il le trouve dans l'idéal du cœur, et cet idéal c'est l'aspiration de la créature a imiter le Créateur.

L'homme, avant tout, est le serviteur de Dieu.

Plus de dix fois le Pentateuque répète cette phrase : « Car vous êtes mes serviteurs. Vous étiez esclaves en Égypte. » Tous les hommes, n'étant que les serviteurs de Jéhovah, doivent se traiter en *frères*. Moïse nie presque le *moi* au nom de ce principe. Sans entrer dans des considérations philosophiques il paraît nier que le *non-moi* fût autre chose qu'un *autre soi-même*. Toute sa morale repose sur *cette égalité absolue des hommes devant Jéhovah*. En vertu de cette égalité il défend même d'aliéner la terre à perpétuité. Il dit : « *A moi est la terre; vous n'êtes que mes serviteurs*[1]. » Souvent, sans dire : « Vous

1. Lévitique, chap. xxv, v. 23. כי לי הארץ כי גרים יתושבים אתם עמדי.

êtes mes serviteurs, » il se contente, comme pour la défense de prendre un intérêt, d'ajouter : « Je suis Jéhovah qui vous ai tirés d'Égypte[1]. » C'est-à-dire, vous n'êtes tous que des esclaves affranchis par ma loi.

Pour tous les cas de la vie ordinaire Moïse commande au fort de se mettre à la place du faible, et de le traiter comme il voudrait être traité lui-même s'il était dans le même cas. « Car, dit-il, tu étais comme lui esclave en Égypte; moi seul, Jéhovah, je t'en ai tiré. Que, si tu manques à cette loi[2], il suffit que le salarié, l'étranger, l'esclave crie contre toi pour que je l'écoute; toi alors et tes enfants, vous deviendrez comme l'opprimé, et je te ferai comme tu as fait à ton frère. »

C'est au nom de cette même loi que Moïse ordonne la charité[3] dans un langage divin : « Tu donneras au pauvre, tu ne rétréciras pas ton cœur et tu ne fermeras pas ta main en présence du pauvre, *ton frère*. Tu lui ouvriras ta main,

1. Lévitique, chap. xxv, v. 38.
2. Deutéronome, chap. xxiv, v. 14.
3. Deutéronome, chap. xv, v. 7.

et *tu lui prêteras tout ce qui lui manque*. Garde-toi contre des pensées de mauvaise foi, disant : L'année de Semitah (la septième année) va venir. (En cette année toute la récolte appartenait de droit aux pauvres.) Garde-toi de regarder le pauvre, ton frère, d'un mauvais œil pour ne rien lui donner. *Il en appellera contre toi à Jéhovah*[1]. Il te le sera compté pour un péché. Donne-lui et n'aie pas mal au cœur en lui donnant, *car c'est pour cette chose*[2] (*dans ce but*) *que Jéhovah t'a béni dans tes œuvres et dans l'industrie de ta main.* » A la fin du chapitre, il ajoute : « Rappelle-toi que tu fus esclave en Égypte, c'est pourquoi tu observeras et tu exécuteras toutes ces ordonnances. »

Toute la loi morale repose sur ce principe : l'homme, serviteur de Dieu, doit l'imiter pour toutes les créatures, surtout envers son frère, qui est son égal absolu devant le Créateur.

Ce Créateur étant juste et saint, il faut que l'homme tende également à devenir juste et saint; et pour commencer à y tendre, il faut

1. וקרא עליך אל יהוה.
2. בגלל הדבר הזה.

éloigner de son corps toute impureté et de son esprit toute injustice. La justice de Dieu envers les êtres est, d'après Moïse, de les avoir créés utiles les uns aux autres et de laisser à chacun tout le développement de son individualité. L'homme est le mieux doté, car il est quasi comme Dieu, il est libre et il est responsable. Il faut donc que l'homme, pour être juste, laisse à son semblable toute la liberté de son développement et de son travail. Pour ce, il faut que le plus fort *commence* à ne pas opprimer, à ne pas voler, à ne pas tuer son prochain plus faible et à lui laisser sa femme, sa terre, son serviteur, son bœuf et son âne. Moïse n'énonce donc pas *les droits absolus* de l'homme, il ne dit pas : « Tu auras le droit de vivre, de posséder, d'aimer, de travailler, de donner, de tester, etc. » Car à quoi sert ce droit illusoire du faible là où le plus fort, ne faisant pas son devoir, ne sent pas le principe de justice ancré dans son cœur, par un idéal simple, divin, inviolable, *par l'amour de Dieu?* Mais il dit : « Tu ne tueras pas, tu ne voleras pas, tu ne mentiras pas, tu ne violeras pas ton serment, tu ne prendras à ton sem-

blable ni sa femme, ni son serviteur, ni son bœuf, ni son âne; tu n'envieras pas son bonheur. » Le tout au nom de *Dieu qui est la justice,* qui, non-seulement laisse à toutes ses créatures leurs droits naturels, mais qui *ne permet pas* qu'on attente au droit d'une existence, homme, bête ou plante, sous peine d'appliquer au violateur de la loi la même injustice comme châtiment. C'est la loi de la logique. Toute action porte quelque part, réagit quelque part. Une action qui trouble cette harmonie sera détruite par une action similaire, comme deux dissonnances se dissolvent dans un accord parfait. La justice comme châtiment n'est pas autre chose. Il en est de même de toutes les actions d'impureté physique. Bon nombre de commandements de Moïse rentrent dans cette catégorie. Tels sont les mariages consanguins, les abominations de sacrifices d'enfants, la défense de manger certaines bêtes, certains poissons et certains oiseaux que l'on croyait impurs, et mille autres règlements sur la lèpre, les appartements, le camp, les ablutions, les costumes et jusqu'aux modes des peuples idolâtres qu'il abomine et que le

pays *vomit* à cause de leurs impuretés, comme le corps humain rend des aliments indigestes. Il y a plus. Non-seulement l'homme ne doit pas être injuste, non-seulement il doit tendre à être juste, mais encore il ne doit permettre ni une injustice, ni une impureté. Ainsi l'action de Pinhas[1] saisissant un javelot pour percer de part en part un prince juif avec une fille moabite, qui s'était prostituée pour lui faire adorer ses dieux, est considérée par Moïse, au nom de Jéhovah, comme un acte méritoire digne d'être signalé. « Il a apaisé la colère de Dieu. » Lui-même, Moïse, tue un Égyptien qui veut tuer un israélite ou qui menace sa vie par la dureté de l'esclavage. Il ne faut pas, d'après Moïse, permettre qu'une injustice soit faite à son semblable, il faut accourir à son secours[2]. Il ne faut pas permettre qu'une fille se prostitue, mieux vaut la retrancher de la commune. Un homme ne doit pas se rendre justice soi-même, mais on doit in-

1. Nombres, chap. xxv, v. 7.

2. Il dit littéralement Lévitique, chap. xix, v. 17, ne reste pas debout (inactif) près du sang de ton prochain. לא תעמד על דם רעיך.

tervenir de corps et d'âme pour empêcher qu'une injustice ne soit faite, qu'une impureté ne soit tolérée. On le voit, la morale de Moïse va très-loin. Le propre père ne doit pas tolérer un fils dénaturé, s'il est prouvé que ce fils prodigue, paresseux, ivrogne, est incorrigible, mais il faut que le *père et la mère* ensemble soient d'accord pour dénoncer leur fils à la commune, qui le jugera en dernier lieu[1].

La morale de Moïse est souvent excessive, mais elle est toujours logique.

XIII

Nous avons vu que Moïse n'énonce jamais un droit, que les droits des uns, d'après lui, jaillissent toujours des devoirs accomplis des autres. Ces devoirs sont édictés sous une forme tantôt négative, tantôt affirmative. Ils ont deux principes pour base, à savoir :

La négative : « Le droit de l'un s'arrête là où

1. Deutéronome, chap. xxi, v. 18.

le droit de l'autre est lésé. Donc, tu ne feras pas, etc., etc. »

L'affirmative : « Ce que tu veux qu'on te fasse, fais-le à autrui. » *Tu aimeras ton prochain comme toi-même*[1].

Et toujours, au nom de Jéhovah, la justice de la loi ne laissant pas impunies les infractions au droit du prochain, récompensera le devoir accompli. Le chapitre XIX du Lévitique, qui est une espèce de résumé rédigé sur de vieux documents, contient des commandements moraux très-élevés de ces deux genres. Ce chapitre, bien qu'il répète certaines lois déjà connues, est très-remarquable. Le voici :

« Et Jéhovah parla à Moïse et dit : « Parle à « toute la commune d'Israël et dis-leur ce qui « suit : Soyez saints, car saint je suis, moi, Jé- « hovah votre Dieu. Que chacun respecte son « père et sa mère; observez mes jours de repos, « je suis Jéhovah votre Dieu. Ne penchez pas « vers les idoles, ne vous faites pas de dieux « fondus, je suis Jéhovah. Quand vous sacri-

1. Lévitique, chap. XIX, v. 18.

« fiez un sacrifice de paix, vous le pouvez d'a-
« près votre volonté, mais qu'il soit mangé le
« jour du sacrifice et encore le lendemain; ce
« qui reste pour le troisième jour doit être
« brûlé. C'est chose réprouvée qui ne peut être
« accueillie à bien. Celui qui le mange portera
« sa peine, car il a profané la sainteté de Dieu,
« et cette âme doit être retranchée de son
« peuple. (Évidemment cette défense, comme
« tant d'autres, est hygiénique; la viande de
« trois jours est impure et malsaine). Quand tu
« récolteras la moisson de la terre, ne coupe
« pas les coins de ton champ, et ce qui reste de
« ta moisson ne le recueille pas. Ne grapille pas
« ta vigne et ne glane pas les grappes tombées;
« au pauvre, à l'étranger, tu abandonneras tout
« cela, je suis Jéhovah votre Dieu[1]. Vous ne vo-
« lerez pas, vous ne dénierez pas, vous ne men-
« tirez pas l'un contre l'autre, vous ne jurerez
« pas en mon nom en mentant, car tu profane-
« rais le nom de ton Dieu. Je suis Jéhovah. Tu
« n'opprimeras pas ton prochain, tu ne le spo-

1. J'ai déjà fait observer que la formule : Je suis Jéhovah veut dire : vous êtes tous égaux devant Dieu.

« lieras pas, tu ne garderas pas une seule nuit « jusqu'au matin le salaire du mercenaire. Ne « maudis pas, n'injurie pas un sourd, ne mets « jamais un achoppement devant un aveugle. « Crains ton Dieu, je suis Jéhovah.

« Que rien de tortueux n'entre dans votre « justice. Ne ménage pas le pauvre parce qu'il « est pauvre, et n'aie nul égard pour le riche « parce qu'il est riche. Juge ton prochain avec « justice, ne vas pas rapportant contre ton pro- « chain, ne le dénonce pas, *et ne reste pas debout*, « (*inactif*), *quand il s'agit du sang de ton pro-* « *chain*. Je suis Jéhovah.

« Ne hais pas ton frère dans ton cœur. Tu « dois lui demander raison, mais ne porte pas « avec toi sa faute. Ne te venge pas. Tu ne dois « pas garder rancune aux fils de ton peuple. Tu « DOIS AIMER TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME[1]. Je « suis Jéhovah. »

C'est avec cet axiome qu'il clot les commandements moraux de ce chapitre. Il contient en effet, en trois mots, — car en hébreu il n'y a que

1. ואהבת לרעך כמוך׃

trois mots, — le vrai sens de toutes les autres prescriptions.

L'autre axiome : « Fais à ton prochain ce que tu voudrais qu'il te fît, » est énoncé plusieurs fois, d'abord pour les peines. Il est dit, en toutes lettres[1] : « Et vous lui ferez comme il a compté faire à son frère. » Le commandement « œil pour œil et dent pour dent » repose sur le même principe que Moïse applique au mal comme au bien.

Moïse ordonne[2] de recueillir l'animal égaré du prochain ou n'importe quel objet perdu pour le lui rendre, de relever l'animal tombé, etc., etc. C'est-à-dire : « Fais à ton prochain ce que tu espères qu'il te fera. » Il dit[3] : « Ne vexe pas l'étranger, *aime-le comme toi-même*, car vous étiez étrangers dans le pays d'Égypte. »

Dans aucun pays actuel l'étranger n'est encore l'égal des nationaux. Dans l'État de Moïse, il l'était. Il dit en outre : « Si tu prêtes de l'argent à ton peuple, au pauvre chez toi, ne sois pas avec lui comme un usurier, ne lui impose pas d'usure.

1. Deutéronome, chap. XIV, v. 19.
2. Deutéronome, chap. XXII, v. 1.
3. Lévitique, chap. XIX, v. 33 et 34.

Si tu prends à gage l'habit de ton prochain, rends-le-lui au coucher du soleil, c'est peut-être son unique habit pour se couvrir. Avec quoi se couchera-t-il? Et, s'il crie vers moi, je l'écouterai *car je suis bon*[1]. » Même commandement dans le Deutéronome. Moïse y ajoute[2] : « Rends-lui le gage, afin qu'il couche dans son habit, te bénisse et que cela te soit une vertu devant Jéhovah. » Il dit encore[3] : « Ne répands pas de faux bruits, ne sois pas avec le méchant pour être le témoin d'une violence. *Ne sois pas avec la majorité pour le mal*[4]. Dans un conflit ne réponds pas *pour pencher avec la foule* (la majorité). (Dis ce que tu penses.) Mais n'aie pas d'égard non plus dans sa querelle pour le pauvre. Si tu rencontres le bœuf *de ton* ENNEMI[5] *ou son âne égaré, retourne-le-lui. Si tu vois l'âne de ton* ENNEMI[6] *succom-*

1. Exode, chap. XXII, v. 26.
2. Deutéronome, chap. XXIV, v. 13.
3. Exode, chap. XXIII, v. 1, etc., etc.
4. לא תהיה אחרי רבים לרעת׳
5. שור איבך׳
6. חמור שנאך.

Où donc le nouveau Testament a-t-il lu que l'ancien disait : « Tu dois haïr ton ennemi. » ?

ber sous son fardeau, garde-toi bien de l'abandonner, soulage-le du fardeau. Ne penche pas dans sa querelle le jugement de ton pauvre. Éloigne-toi de tout mensonge, ne livre jamais à la mort l'innocent et le juste, *car je ne laisserai jamais le méchant impuni.* N'accepte pas de présent corrupteur, car la corruption aveugle les sages et tord les paroles des justes. » Il répète plusieurs fois : « Ne vexe en rien ton prochain. »

XIV

Une loi n'est pas fondée sur *la justice absolue* sans qu'il y ait égalité parfaite devant cette même loi. L'*égalité*, en effet, est un des titres de gloire de Moïse. Nul législateur avant lui ne l'a énoncée avec autant d'énergie et de logique. Aujourd'hui même, sous bien des rapports, l'idéal de la civilisation européenne est loin d'atteindre celui de Moïse. Cette vérité brillera surtout de tout son éclat quand nous aborderons son système politique et social. Il n'y a pas dans sa législation de trace d'une aristocratie quelconque, ni d'aucun

privilége. Les priviléges de la tribu de Lévi sont plutôt des devoirs que des droits. Cette tribu prélevait la dîme des sacrifices parce qu'elle n'avait pas de droit à une propriété quelconque. C'était un clergé forcément voué à la pauvreté et n'exerçant pas d'autre influence que celle de sa science et de sa sainteté. Du moins tel était le but de Moïse disant[1] : « Ils n'auront point de propriété. C'est pourquoi j'ai donné aux lévites le prélèvement de la dîme pour héritage. » Et pourtant cette seule inégalité des lévites devint la cause principale de la division entre Juda et Israël. On a vu combien de fois Moïse recommande au juge de n'avoir égard pour son jugement, ni à la richesse, ni à la pauvreté. Le système d'impôt de Moïse est un système d'égalité absolue. La capitation de chacun est réduite à un demi-sicle afin que le riche ne paye pas plus que le pauvre[2], et qu'il n'ait nulle prétention à un avantage social quelconque. Dans la pratique pourtant, le principe d'égalité se heurtait aux usages invétérés (*jus consuetudinarium*). Ainsi il est douteux

1. Nombres, chap. xviii, v. 23 et 24
2. Exode, chap. xxx, v. 15.

que l'on eût pu casser une jambe à un malfaiteur qui l'avait cassée à son prochain avec préméditation, peine basée sur l'égalité absolue. Pour l'esclavage et la polygamie, Moïse a eté forcé de faire des concessions à son époque; mais, dans ces concessions mêmes, perce le génie de l'égalité. Il défend d'abord de vendre un Israélite pour esclave[1]. Il défend même[2] de livrer à son maître un esclave étranger qui s'est sauvé. Dès qu'il touchait le pays juif il était libre. Le juif ne pouvait devenir esclave que volontairement. Mais, même en se vendant, il était libre à la septième année. En cas qu'il ne voulût pas profiter de sa liberté, le maître lui forait un trou dans le lobe de l'oreille, signe flétrissant, et il restait esclave jusqu'à l'année du Jubilé. Au Jubilé, l'esclave n'avait plus le droit de n'être plus libre, il était affranchi de force. Un maître qui tuait son esclave était puni de mort[3] Quand battu, l'esclave perdait un œil ou une dent, il était affranchi de droit. Tout homme volant un Is-

1. Lévitique, chap. xxv, v. 42.
2. Deutéronome, chap. xxiii, v. 17.
3. Exode, chap. xxi, v. 20.

raélite pour le vendre était puni de mort[1]. Les règlements au sujet de l'esclavage se trouvent : Lévitique[2], Exode[3], et Deutéronome[4]; mais, entre ces trois versions il y a tout un monde. Ou Moïse a changé lui-même sa loi, ou bien les chapitres de l'Exode et du Deutéronome ont été comme tant d'autres intercalés.

Dans le Deutéronome il y a égalité complète entre l'homme et la femme. Le voici textuellement : « Si ton frère l'Hébreu ou l'*Hébreue* se vend, il te servira six ans; à la septième année tu le renverras libre. Quand tu le renverras libre tu ne le renverras pas vide. Tu lui feras un pécule de tes ouailles, de tes récoltes et de tes vendanges dont Dieu t'aura béni. Rappelle-toi que tu as été esclave dans le pays d'Égypte et que Jéhovah ton Dieu t'a affranchi. C'est pourquoi je t'ordonne cela aujourd'hui. Mais, s'il te dit : « Je ne veux pas te quitter, car je t'aime, toi et ta « maison, » parce qu'il se plaît chez toi, alors tu

1. Deutéronome, chap. xxiv, v. 7.
2. Chap. xxv.
3. Chap. xxi.
4. Chap. xv, v. 12.

prendras un foreur et tu lui foreras l'oreille contre la porte, et il te sera esclave *leolam*[1]. *Et tu en feras de même à l'esclave femme.* »

Nous avons vu que le mot *Olam* ne veut pas dire *à toujours*, puisque Moïse l'emploie pour la défense d'abattre des bêtes sans les présenter à l'autel ; défense qu'il a suspendue lui-même.

Voyons maintenant Moïse défendant l'esclavage d'une manière absolue. Il dit[2] : « Si ton frère s'appauvrit et se vend à toi, *ne lui fais pas faire des travaux d'esclave.* Comme un *salarié*, comme un *habitant* il sera avec toi, *il te servira jusqu'à l'année du Jubilé.* Il sortira alors de chez toi, lui et ses enfants, retournera à sa famille et au patrimoine de ses pères, *car ils sont tous mes serviteurs à moi que j'ai délivrés d'Égypte, et ils ne doivent pas être vendus comme esclaves.* Ne les traite pas avec sévérité. Crains ton Dieu. L'esclave homme et femme que tu auras des peuples autour de toi, *d'eux vous pouvez acheter serviteur et servante.* »

Voilà donc une abolition en toute forme de

1. לעולם.
2. Lévitique, chap. xxv, v. 39.

l'esclavage pour tout Israélite. Il doit être traité *comme un salarié*. Mais l'usage avait tout de même établi qu'un Israélite pouvait se vendre. Il paraît tout d'abord qu'on ne pouvait pas l'acheter à un autre Israélite. La version du Deutéronome dit en effet : « Quand ton frère l'Hébreu ou l'Hébreue *se vend*. » Voici maintenant la version de l'Exode qui dit tout le contraire, et qui certes est postérieure à Moïse :

« *Quand tu achèteras un esclave hébreu* (on pouvait donc le vendre ?) il te servira six ans, à la septième année il sortira libre. S'il est venu seul il s'en ira seul. S'il a une femme elle sortira avec lui. Si son maître lui a donné une femme qui lui a donné des fils et des filles, les enfants seront au maître et lui sortira seul. Mais si l'esclave dit : « J'aime mon maître, ma femme et « mes enfants, je ne veux pas être libre, » son maître l'amène alors devant le juge, l'approche de la porte ou poteau, lui fore l'oreille et l'esclave servira *leolam* (toujours jusqu'au Jubilé). Et si quelqu'un vend sa fille pour esclave (on pouvait donc vendre sa fille; c'est contre la loi) « elle ne sortira pas comme l'esclave homme. »

(C'est diamétralement opposé au Deutéronome, où il est dit : *Et ainsi tu feras à l'esclave femme.*) Si elle ne plaît pas à son maître qui ne l'épouse pas, elle est libre. Il ne peut, en aucune manière, la vendre à l'étranger ayant été parjure envers elle. S'il la donne à son fils, on lui fera, d'après le droit des filles affranchies. S'il en prend une autre pour lui, il ne lui diminuera rien ni de sa nourriture, ni de ses vêtements, ni de ses droits à l'amour conjugal. S'il manque à une de ces trois choses, elle est libre et sort sans rançon. »

Abstraction faite de ces contradictions, où est le peuple de l'antiquité et même des temps modernes ayant eu ou ayant encore des esclaves qui puisse s'enorgueillir d'une pareille loi? Il est vrai que les rois juifs ne se sont pas gênés de la violer, malgré les cris et les menaces des prophètes. Ils ont même, grâce à des prêtres complaisants, falsifié les règlements de Moïse, comme on le voit, mais ils n'ont pas pu effacer tout.

Nous verrons plus tard dans un article spécial que la femme israélite, sauf la distinction sexuelle, jouissait des mêmes droits que l'homme, et qu'elle perdait ses droits à mesure que la mo-

narchie et le clergé reniaient les principes divins du grand législateur pour les échanger contre ceux des peuples despotiques et idolâtres. La femme est restée victime de ces principes menteurs jusqu'à nos jours. Elle ne s'est relevée que depuis 89 qui est l'application sociale d'une philosophie de justice, de raison et d'égalité.

XV

Moïse ne proclame pas seulement l'égalité pour les hommes, il est le premier et l'unique législateur qui a eu une notion de la solidarité de tous les êtres, et qui prescrit à l'homme des devoirs envers l'animal, la plante et la terre. Évidemment ces devoirs jaillissent du principe philosophique de Moïse. D'après ce principe, Dieu a créé l'homme à son image, mais toutes les créations, même la matière brute, sont une émanation de son essence. La différence entre les êtres n'est que dans la quantité d'essence divine que chaque être contient. De là le devoir du supérieur de se vouer à l'inférieur, le devoir de l'homme envers

la bête et la plante. Naturellement ces devoirs accomplis tournent en faveur de l'homme. « La terre elle-même, dit Moïse, te donnera toutes ses bénédictions si tu obéis à ma loi. » Voici maintenant les quelques règlements que Moïse prescrit en faveur des bêtes et des végétaux.

Il ordonne[1] de laisser le petit à sa mère pendant huit jours avant de le sacrifier. Il ordonne à deux fois, de célébrer le sabbat afin que la bête ait un jour de repos. Il défend[2] de tuer le petit avec son père ou sa mère le même jour. Moïse reconnaissait aux bêtes une certaine sentimentalité, plus qu'un simple instinct. Il défend à deux fois « de cuire l'agneau dans le lait de sa mère[3]. » Il defend[4] de dénicher la mère avec les oiseaux, et ordonne de donner la liberté à la mère et de ne garder que les petits « afin, ajoute-t-il, que tu vives longtemps. » Cette précaution pouvait bien n'être qu'une mesure en fa-

1. Exode, chap. xxii, v. 29, puis Lévitique, chap. xxii, v. 26.

2. Lévitique, chap. xxii, v. 28.

3. Exode, chap. xxxiv, v. 26 et Deutéronome, chap. xiv, v. 21.

4. Deutéronome, chap. xxii, v. 6.

veur du gibier. Même chapitre[1], il dit : « Tu ne laboureras pas avec un attelage de bœuf et d'âne. » En cela, Moïse protége l'âne plus faible contre le bœuf plus fort. Il défend[2] le croisement des différentes races entre bêtes, de même que le mélange des semis de plantes de différents genres qui s'excluent. Il répète cette défense[3] en ajoutant une raison que nous ne comprenons plus, car il y ajoute « de peur que la semence et le fruit de la vigne ne soient ensemble profanés ou défendus[4]. » Il ordonne[5] de laisser la *terre en friche* tous les sept ans. Un *sabath des champs* comme il dit. Ce qu'elle produit toute seule appartiendra aux esclaves, aux étrangers, *aux bétes et aux animaux du pays*[6]. Il défend de museler le bœuf pendant qu'il bat le blé dans l'aire[7].

Enfin Moïse défend[8] formellement de châtrer

1. Verset 10.
2. Lévitique, chap. xix, v. 19.
3. Deutéronome, chap. xxii, v. 9.
4. פן תקדש המלאה הזרע אשר תזרע.
5. Lévitique, chap. xxv, v. 4.
6. Même chap., verset 6.
7. Deutéronome, chap. xxv, v. 4.
8. Lévitique, chap. xxii, v. 24

un animal. Non-seulement un animal châtré ne peut pas être présenté à l'autel, mais Moïse ajoute : « *Tu ne feras cela à nulle bête dans ton pays.* » Ce droit que Moïse assure aux animaux, certains peuples ne l'assurent pas encore aux hommes.

Moïse défend de couper un arbre fruitier même dans le pays ennemi pendant la guerre, « *car l'homme est comme un arbre des champs*[1]. » Enfin, il ordonne[2] de ne pas manger les fruits d'un arbre nouvellement planté pendant trois ans, de présenter ceux de la quatrième année à l'autel, et de n'en jouir qu'à la cinquième année. Ce dernier commandement est un règlement hygiénique et prouve la profonde connaissance que Moïse a eue de la nature et de ses lois.

Ces lois ont été encore plus rarement observées, surtout le *sabath des champs*, que les autres lois de Moïse. Les rois ne remplissaient pas leurs devoirs envers les êtres qui pouvaient se plaindre, qu'avaient-ils à craindre des bêtes et des végétaux? Il est vrai que ces derniers sans

1. Deutéronome, chap. xx, v. 19.
2. Lévitique, chap. xix. v. 23.

parler leur répondaient par des famines, des pestes et d'autres plaies contagieuses. Ce langage était parfois plus éloquent que les stériles réprimandes des hommes, y compris leurs révoltes et leurs vengeances. Les végétaux et les animaux ne demandent pas mieux que de servir les hommes et de leur être utiles, mais il ne faut pas croire qu'ils n'aient pas leur manière de protester contre les tyrannies et les manques de devoir des humains. Plus d'une peste est sortie des marais abandonnés qui exigeaient d'être desséchés et cultivés, et plus d'un tyran a péri par une maladie contagieuse qui a été donnée aux hommes par des animaux maltraités, mal soignés, c'est-à-dire, traités en dehors des lois que la nature leur a tracées.

XVI

Chose extrêmement curieuse! Moïse non-seulement ne répète pas dans le Deutéronome le commandement de la circoncision, mais il n'en fait nulle part une loi particulière. Là où il en

parle, l'interpolation est flagrante. Il dit[1] : « Une femme qui accouche d'un enfant mâle sera impure pendant sept jours, etc. » C'est un règlement sur la femme. Mais verset 3 on y a ajouté : « Et le huitième jour, on circoncira la chair de *son prépuce*. » Il n'était nullement question de l'enfant. Le verbe masculin n'a rien à faire quand il ne s'agit que de la mère. Moïse n'aurait certainement pas ordonné une loi si importante *d'une manière incidente*. Même interpolation pour la fête de Pâques[2]. « Si un étranger veut fêter la Pâque, qu'il circoncise tous ses mâles. Un incirconcis ne doit pas en manger » (de l'agneau pascal). Mais puisque Moïse n'a nulle part ordonné la circoncision aux Israélites, pourquoi commencer par l'étranger?

Élohim a bien ordonné à Abraham[3] de circoncire tout enfant mâle, mais ce commandement n'est nullement obligatoire pour Moïse. Ce même Dieu n'a-t-il pas ordonné à ce même Abraham de lui sacrifier son fils, sacrifice puni

1. Lévitique, chap. xii, v. 2.
2. Exode, chap. xii, v. 48.
3. Genèse, chap. xvii, v. 13.

de mort par Moïse! Et quand il se contente d'un bélier, où est-il écrit qu'il s'en contentera toujours? Ce même Dieu n'a-t-il pas toléré Jacob épousant deux sœurs; Moïse cependant l'a défendu. Abraham lui-même avait épousé Sarah qui était la fille de son père[1]. Moïse pourtant a interdit ces sortes de mariages. Et puis, chose plus curieuse encore! Moïse, longtemps après Abraham, n'avait pas circoncis ses propres fils, ce qui résulte clairement du chapitre IV de l'Exode[2]. La circoncision était un usage adopté depuis Abraham; *mais jamais Moïse n'en a fait une loi*, autrement il l'aurait certainement édictée dans le Deutéronome ou dans un autre document, mais à sa manière, grande et nette, et non subrepticement, incidentellement[3].

1. Genèse, chap. XX, v. 12.

2. Verset 25.

3. La circoncision a été inventée par Abraham pour l'abolition du sacrifice humain constaté par la légende du bélier substitué à Isaac. C'est un *minimum de sang humain voué à Dieu*. Aussi l'appelle-t-il *un pacte de chair*. (Genèse, chap. XVII, v. 13.)

XVII

La politique de Moïse est la conséquence logique de sa doctrine philosophique, jusqu'à la forme de son État qui, pour n'être pas absolue, est pourtant essentiellement démocratique et élective. Tout en évitant le communisme et la promiscuité des femmes de Platon, le principe égalitaire et électif prédomine. Moïse lui-même a donné un exemple frappant du principe électif. On sait qu'il a eu deux fils, dont l'un s'appelait Gerson et l'autre Éliéser[1], de plus un beau-frère, fils de Réuel Jéthroh, qu'il a prié de l'accompagner dans le pays promis[2]. Pourtant, il n'est jamais question ni des uns ni des autres comme fonctionnaires ou chefs de l'État. Moïse cependant représentait le pouvoir suprême, il eût pu léguer le pouvoir à son fils aîné au lieu de choisir Josué, son disciple et porteur d'armes. Il a bien nommé le fils d'Aaron grand-

1. Exode, chap. xviii, v. 3 et 4
2. Nombres, chap. x, v. 29.

prêtre à la place de son père. Mais la tribu des Lévites n'avait pas, ne devait pas avoir d'influence politique d'après le statut de Moïse. L'hérédité dans cette tribu restreinte ne lui paraissait d'aucun danger; le fils pouvait officier à la place du père; il ne fallait pour ces fonctions qu'une longue habitude sacerdotale et une grande pureté de mœurs, qualités accessibles à tous les hommes de bonne volonté. Il n'en était pas de même des qualités que l'on exige d'un chef politique en même temps général en chef. Et pourtant dans l'hérédité sacerdotale des Lévites se trouve la plaie vive, le centre de corruption de la loi politique de Moïse. C'est pour avoir manqué de logique et de conséquence que l'édifice si péniblement élevé de Moïse a croulé. Ce vice d'organisation se fait sentir dès le début. Déjà, dans le désert, la famille de Korah se révolte contre l'hérédité sacerdotale de la tribu de Lévi. Moïse répondit par un coup d'État; mais le peuple, à son tour, sachant très-bien comment et de quelle manière les Koréites ont été vaincus, répond : « Fais-nous donc tuer nous tous! » Plus tard, deux tiers d'Israël, plutôt que d'accepter

l'hérédité sacerdotale des Lévites, vont se créer *d'autres dieux*, *d'autres lois et d'autres prêtres*. Il se peut, comme le fait observer si judicieusement le grand Spinoza, il se peut que Moïse, tenant avant tout à ce que ses prêtres n'eussent pas de propriété, fût forcé de vouer toute une tribu au sacerdoce; mais il n'en est pas moins vrai que la chute d'Israël est uniquement due au principe d'hérédité, nié partout dans le système de Moïse, admis seulement par privilége dans la tribu de Lévi. Là est la cause première de toutes les révoltes, de toutes les divisions intestines, de toutes les guerres civiles en Israël. Ce fut là aussi l'unique cause de l'établissement du royaume d'Israël, se séparant du royaume de Juda, qui seul a conservé l'hérédité de la tribu de Lévi. Le royaume de David une fois scindé, sa perte était inévitable[1]. Quant au second temple, les prêtres, les Pharisiens s'étant emparés du pouvoir, ils en ont fait, contrairement à la loi de Moïse, une véritable théocratie, interpré-

1. Voir *Traité théologico-politique* de Spinoza, qui attribue la chute du premier temple uniquement à cette inconséquence de Moïse.

tant la loi d'après leur bon plaisir, la tronquant ou la défigurant au gré de leurs intérêts, créant forcément des sectes et des divisions qui, après avoir tiraillé en tous sens le pays, ont fini par le livrer à l'étranger.

L'État de Moïse, sauf cette exception, reposait entièrement sur le principe électif et sur l'assentiment du peuple, y compris les femmes. Sa propre loi, Moïse l'expose devant le peuple (espèce de suffrage universel acclamant), tous répondent *Amen*[1]*!* ce qui veut dire : « Oui, ainsi soit-il, » surtout pour les défenses[2]. Plus d'une fois, Moïse en appelle à cette acclamation. Il dit[3] : « Vous tous, vous êtes debout aujour-
« d'hui devant Jéhovah votre Dieu, vos chefs, vos
« juges, vos anciens et vos administrateurs, tous
« hommes d'Israël. Vos enfants, vos femmes,
« l'étranger qui est dans ton camp, depuis le
« fendeur de bois jusqu'au puiseur d'eau, pour
« passer le pacte avec Jéhovah ton Dieu. »

Ce pacte, Moïse l'a scellé au nom de Jéhovah

1. ואמרו כל העם אמן.
2. Deutéronome, chap. xxvii, v. 14 à 20.
3. Deutéronome, chap. xxix, v. 9.

pour toutes les générations. Jéhovah, selon lui, ne le rompra que lorsque les générations les premières l'auront violé. Lui-même avait nommé des chefs pour dix, cent, mille, dix mille. Mais il dit bien au peuple[1] : « *Tu te donneras* des « juges et des administrateurs dans toutes les « portes que Jéhovah ton Dieu te donnera pour « juger. Et qu'ils jugent le peuple d'après la « stricte justice. Tu ne pencheras pas la loi, tu « n'auras nul égard à n'importe quel visage et « tu ne te laisseras pas corrompre. Tu aspireras « ardemment après la justice et ce qui est juste, « afin que tu vives et que tu hérites du pays « que Jéhovah ton Dieu te léguera. »

Évidemment ces juges étaient élus, comme d'ailleurs l'histoire des juges le prouve. Ils étaient parfois acclamés. Les femmes elles-mêmes pouvaient être élues, à plus forte raison avaient-elles voix au chapitre. Témoin Déborah, qui gouvernait souverainement, acclamée par la nation.

Il en était de même de l'armée; d'après la loi de Moïse, tout israélite à l'âge de vingt ans était

1. Deutéronome, chap. xvi, v. 18.
2. שפטים ושטרים תתן לך.

soldat[1]. Seulement, voici ce qu'il dit[2] : « Quand « tu marcheras en guerre contre ton ennemi, « les administrateurs diront au peuple ce qui « suit :

« Quiconque a bâti une maison sans l'avoir « inaugurée, qu'il rentre dans sa maison. Il « pourrait mourir et un autre l'inaugurerait. « Quiconque a planté une vigne sans l'avoir « vendangée, qu'il retourne chez lui. Il pourrait « mourir et un autre la vendangerait. Quicon- « que s'est fiancé avec une femme et ne l'a pas « épousée, qu'il rentre chez lui. Il pourrait mou- « rir et un autre l'épouserait. »

D'ailleurs[3], Moïse ordonne que tout nouveau marié soit exempt du service militaire pendant la première année de son mariage.

Puis les administrateurs, parlant au peuple, diront :

« Quiconque a peur et se sent mou de cœur, « qu'il rentre chez soi, afin qu'il n'amollisse « pas le cœur de ses frères comme le sien.

1. Nombres, chap. xxvi, v. 1 et 2.
2. Deutéronome, chap. xx, v. 5.
3. Deutéronome, chap. xxiv, v. 5.

« Cela dit, *ils nommeront les chefs de l'armée* « *pour être à la tête du peuple.* »

Les officiers étaient donc nommés par les *schotrim*, qui eux-mêmes électifs, étaient nommés par le peuple.

Ce système d'égalité fut étendu par Moïse jusqu'à la propriété. On sait que Moïse[1] avait ordonné de partager le pays conquis en autant de parts que de tribus, sauf pour deux tribus et demie qui préféraient rester en deçà du Jourdain. Ce partage se faisait par le sort. Pourtant il ordonna que la quantité de propriétés dussent être adjugées d'après la population plus ou moins considérable des tribus. Ce qui serait difficile à accorder avec le tirage au sort, à moins d'admettre que les tribus égales en population seules eussent entre elles tiré au sort leur partage.

Cette propriété devait être inaliénable; on ne pouvait la vendre que pour quarante-neuf ans; au Jubilé, toute propriété rentrait au propriétaire primitif. Le jubilé s'appelait *deror*[2], c'est-

1. Nombres, chap. xxxiii, v. 54.
2. Lévitique, chap. xxv, v. 10. דרור

à-dire, *liberté*. Dans cette année tout ce qui s'était vendu rentrait libre. La terre, dit Moïse[1], ne doit jamais être vendue *pour toujours*, *car à moi*, dit Jéhovah, *appartient la terre*. Moïse répète cette phrase deux fois : « Vous n'êtes que des étrangers et des locataires. »

Ce retour aux premiers propriétaires n'a jamais été mis en exécution. Grâce à la monarchie, le *jubilé* et la *semitah* restèrent à l'état d'idéal. Les rois prennent mais ne rendent pas.

XVIII

Moïse avait élevé son peuple pour être un peuple agriculteur. Il devait la dîme de tout aux lévites sans propriété, ne cultivant que la loi, l'art d'enseigner. En cas d'impossibilité de présenter la dîme en nature, on la transformait en argent. Mais en tout cas le peuple dispersé à la campagne devait trois fois par an, à la Pâque, à la Pentecôte et à la fête des Cabanes, se rendre

1. Lévitique, chap. xxv, v. 28.

en personne à Jérusalem, *hommes et femmes*. Ces sortes de fêtes n'étaient pas seulement des foires d'échange; par ces voyages forcés, Moïse espérait répandre l'instruction sacrée parmi toutes les classes du peuple, grâce au frottement continuel des campagnards contre les habitants de la capitale, siége des lévites, des prêtres et des prophètes. Plus tard le Talmud, qui en tout est le contraire de la loi de Moïse, a exempté les femmes de ce voyage, comme si la femme n'avait pas besoin d'enseignement. Moïse tient tellement à l'instruction universelle qu'il dit[1] : « Après sept ans, à la Semitah, à la fête de Soucah, quand viendra *tout Israël* pour comparaître devant la face de Jéhovah ton Dieu, à l'endroit qu'il choisira, *tu feras la lecture de toute cette thorah* (doctrine) *en présence de tout Israël* et à leurs oreilles. Rassemble le peuple, *hommes*, *femmes*, *les enfants et l'étranger dans les portes*, afin qu'ils entendent, qu'ils apprennent, qu'ils craignent Jéhovah votre Dieu, et qu'ils observent les paroles de cette thorah. *Et leurs fils igno-*

1. Deutéronome, chap. xxxi, v. 10.

rants écouteront et apprendront à craindre Jéhovah votre Dieu. »

C'était donc l'enseignement *universel*, *gratuit et obligatoire*. Les Pharisiens ont aboli l'obligation de l'enseignement gratuit, surtout pour les femmes. La femme d'ailleurs a perdu ses droits dès l'établissement de la monarchie.

Moïse ne parle nulle part du commerce avec l'étranger. Pourtant, d'après la loi sur l'intérêt, changée deux fois dans le Pentateuque, il ressort qu'il a songé au commerce d'exportation. C'est là l'avis du savant Michaelis. Moïse avait d'abord défendu tout intérêt[1]; puis[2] il défend de prêter à intérêt au pauvre. Mais Deutéronome, chap. xxiii, v. 20 il permet de prêter à intérêt à l'étranger. Les juifs exportaient, en effet, du blé et du vin par l'entremise des Tyriens et des Sidoniens. Or, nul commerce n'eut été possible avec la défense absolue de prêter à intérêt.

Michaelis va plus loin encore. Il prétend que Moïse a ordonné la semitah (défense de cultiver à la septième année) afin de forcer les Israélites

1. Exode, chap. xxii, v. 24.
2. Lévitique, chap. xxv, v. 35.

d'avoir toujours des provisions de blé, de vin et d'huile, et de ne jamais recourir aux étrangers pour les subsistances premières, de peur que le peuple ne retournât au culte des idoles. Je cite cette opinion parce que Michaelis, dans son *Droit de Moïse*, a été le premier chrétien compétent qui rendît justice à la législation de Moïse. Son livre est et restera un chef-d'œuvre de science, d'érudition et de haute sagesse sociale.

Le droit d'aînesse était un *jus consuetudinarium*. Il existait chez tous les peuples de l'antiquité. Chez les Égyptiens, l'aîné seul suivait la caste du père. Moïse a restreint le droit d'aînesse à deux parts d'héritage[1]. En cas d'absence d'héritier mâle les filles héritaient toutes une part égale, à condition d'épouser un homme de leur tribu, afin qu'au jubilé une tribu n'accumulât pas toutes les parts par le mariage[2]. Du temps de Moïse d'ailleurs, les filles n'avaient pas besoin de dot. On les achetait à leurs pères et quand on les répudiait, elles avaient leur douaire.

1. Deutéronome, chap. xxi, v. 17.
2. Nombres, chap. xxxvi, v. 6, etc., etc., etc.

XIX

Nous voici arrivé à la question des droits de la femme d'après les lois de Moïse.

De grands penseurs ont cherché et discuté le vrai criterium du progrès et de la civilisation dans l'histoire. Des volumes ont été écrits à ce sujet. Rien pourtant de plus facile à trouver que ce criterium. Dans un pays où le faible est protégé contre le fort, l'étranger contre l'indigène, le pauvre contre le riche, là est le progrès, là est la civilisation. On pourrait y ajouter, là est Dieu! Et d'après Moïse là où est Dieu, là est le bonheur, la bénédiction, la prospérité.

Dans les pays, en effet, qui jouissent de ces avantages, règnent la justice, la liberté et l'égalité. Sans cette trinité, il n'y a pas de progrès possible. L'humanité basée sur la morale divine, morale excluant toute distinction sociale et politique, n'est jamais là où le faible est opprimé par le fort, où la naissance et la fortune ont d'odieux priviléges, où l'étranger, où tout être

humain n'est pas considéré comme l'égal du citoyen, sous n'importe quel prétexte, car tous les prétextes ont leur origine dans l'intérêt égoïste, sordide, souvent dans le vice et dans la couardise; enfin là où la femme, parce qu'elle est d'un sexe plus faible, ne jouit pas de tous ses droits inhérents à sa nature humaine, égale, sinon supérieure, sous bien des rapports, à celle de l'homme. L'histoire, hélas, nous montre peu de peuples arrivés à cet idéal. Partout le fort opprime le faible, partout la femme est odieusement exploitée par l'homme, partout l'étranger est exclu de tous les droits; çà et là seulement il est des éclaircies où le droit naturel apparaît comme un rayon de soleil au milieu des ténèbres, et des prêtres. De grands hommes ont pourtant, de tout temps, posé les jalons de ce progrès et de cet idéal de civilisation, mais leurs lois sont restées à l'état de théorie, leurs règlements à l'état de pieux désirs. Jamais peuple n'a observé les lois de Moïse à l'égard de l'étranger. Plus de vingt fois, il dit : « L'étranger jouira des mêmes droits que toi, tu aimeras l'étranger comme toi même, car tu étais étranger et esclave en

Égypte. » Aujourd'hui, après trois mille ans, l'étranger n'est pas, en France même, l'égal d'un Français. Moïse était plus avancé que le Code Napoléon à ce sujet. Quant à la femme, nul législateur de l'antiquité n'a atteint l'idéal de Moïse. Ce grand philosophe a parfaitement compris l'égalité de la femme. Mais Moïse a souvent tenu compte, dans ses règlements, des habitudes invétérées de son peuple. Tous ses efforts tendaient à abolir la polygamie, à la limiter, à la rendre impossible. Bon nombre de ses lois étaient purement locales. « Car le pays où tu entreras, dit-il à son peuple [1], n'est pas comme l'Égypte d'où vous sortez. »

Telle qu'elle est, sa loi sur la femme est supérieure, plus humaine, plus égalitaire, plus libérale, plus conforme à la nature que celle de toute l'antiquité et aujourd'hui encore il est des lois à l'égard de la femme en France, notamment le droit de tuer en flagrant délit, qui n'atteignent pas à la hauteur de la loi de Moïse.

Inutile d'ajouter que toutes les lois de Moïse

1. Deutéronome, chap. xi, v. 10.

furent violées, anéanties par la monarchie absolue des Juifs et que la femme sous les rois et les pharisiens a perdu tous les droits que Moïse lui avait assurés.

En effet, l'humanité entière était encore plongée dans le polythéisme, source de l'esclavage et de la polygamie, que Moïse avait affranchi la femme en la déclarant égale de l'homme. En général, les institutions sociales d'une nation sont les conséquences logiques des idées que cette nation se fait de Dieu. Que pouvait être la femme chez les peuples antiques, qui n'admettaient pas l'unité du genre humain, et dans le ciel desquels il y avait plusieurs races, plusieurs rangs de dieux et de déesses, chacun d'après sa prétendue force. Qu'était-ce donc qu'une déesse Grecque? Une concubine à côté de beaucoup d'autres, brillant un instant par sa jeunesse et sa beauté, et cédant la place à une autre plus jeune et plus belle. Que pouvait être la vertu conjugale dans un pays dont les dieux faisaient des gorges chaudes de l'aventure malencontreuse de Vulcain et de Vénus? Je parle des Grecs dont l'histoire était la plus civilisée d'entre les païens.

Les autres peuples leur étaient encore inférieurs sous bien des rapports. Nulle part, chez toutes ces nations, on ne sent la divine influence de l'épouse vertueuse, car cette femme, loin d'être l'égale de l'homme, n'était qu'une espèce d'esclave confinée dans le gynécée. Les femmes des Atrides sont affreuses. Hélène, la belle Hélène, la cause de la guerre de Troie, retourne après cette guerre auprès de Ménélas, qui la reprend, et, peu *assagie*, comme dit Montaigne, par les leçons terribles que les dieux lui ont données, elle prête une oreille complaisante aux douceurs que lui dit le jeune Télémaque. Hector aime bien Andromaque, mais n'a-t-il pas, comme Achille, sa Briseïs? Puis, Hector à peine refroidi, Andromaque épouse le vainqueur de son mari. Car l'Andromaque de Racine n'est pas celle de l'histoire. Un mari hébreu, comme Ulysse, n'aurait jamais eu besoin de vaincre, par la force et la ruse, tous les prétendants présomptueux de sa femme. Il n'aurait eu qu'à paraître en disant : « Je suis Ulysse! » La reconnaissance faite, tous ces ardents et ridicules galants d'une femme mariée de plus de quarante ans,

se seraient retirés du combat sans perdre une flèche ni un bon mot.

Les Grecs ont bien inventé les muses ; mais, outre qu'elles sont *bâtardes*, elles ont des favoris, des nourrissons, des amants, jamais des époux. Elles sont, en effet, les *Hétaïres* du ciel.

Nous ne connaissons la femme Égyptienne que par la Bible. Les rares historiens nationaux n'en parlent pas. Nous savons que Pharaon était le maître absolu de toutes les femmes de son pays, même des étrangères ; témoin l'histoire de Sarah! Quant aux femmes indigènes, nous ne connaissons d'elles que l'histoire édifiante de Putiphar.

Disons-le tout de suite, les Juifs sont également tombés par la polygamie, maintenue, augmentée par le despotisme, la cause principale de la dissolution des mœurs et de l'esclavage qui en est la conséquence inévitable ; mais du moins savaient-ils, par les prophètes, qu'ils violaient leurs propres lois. Moïse le leur avait prédit littéralement et presque minutieusement. C'est précisément parce que les rois Juifs, à partir déjà de David, violant ouvertement la loi

de Moïse, étaient revenus à la polygamie et à l'esclavage, qu'ils ont partagé le sort des autres rois. Les hommes ont passé, mais la loi est restée, et, de cette loi seule, a jailli l'émancipation de la femme!

Sur la première page de la Bible, se trouve écrite, en lettres ineffaçables, l'égalite de l'homme et de la femme. Ève sort de la côte d'Adam, qui qui dit en la voyant[1] : « Ceci est l'os de mes os et la chair de ma chair. Elle s'appellera *Ischah*[2], » c'est-à-dire le féminin de *Isch*[3], qui veut dire homme. Dans la langue hébraïque seule, l'homme et la femme portent le même nom, sauf la terminaison du genre. « C'est pourquoi, *l'homme quitte son père et sa mère pour s'attacher à* SA[4] *femme*, *et ils deviennent une seule chair.* »

Voilà, ce me semble, une déclaration d'égalité et de monogamie comme l'histoire entière n'en connaît pas.

1. Genèse, chap. II, v. 23.
2. אשה.
3. איש.
4. ודבק באשתו.

Ah! dira-t-on, vous oubliez l'histoire de la chute! D'abord le mot *chute* est une invention Talmudique et chrétienne; la Bible n'a jamais prononcé ce mot. Et, en effet, cette fable légendaire de l'Écriture, loin d'être une chute, est la glorification de l'homme et surtout de la femme. Adam et Ève se trouvaient dans un soi-disant paradis. On leur dit de ne pas manger de l'arbre de la reconnaissance, qui égalait l'homme à Dieu. Adam se soumet et n'y touche pas. Mais Ève, curieuse, comme on dit, désireuse d'apprendre, étend la main vers cette précieuse pomme, y mord et y fait mordre son mari. Voilà déjà l'influence de la femme constatée pour les affaires intellectuelles. Grâce à Ève, l'homme connaîtra le bien et le mal. Plus encore, il sera libre de choisir. Fable ou non, il me semble qu'Ève n'a nullement à se repentir de sa téméraire action. Et que lui impose Dieu en échange de ces hardiesses? *Des devoirs d'amour* [1]!... « J'augmenterai, » dit-il, « tes grossesses et tes douleurs; avec douleur tu enfanteras, *tes désirs*

1. Genèse, chap. III, v. 16.

seront après ton mari et lui dominera en toi[1]. »
Je traduis textuellement :

Voilà donc les suites de cette fameuse chute. Ève aimera son mari, aura beaucoup d'enfants, et c'est par l'amour que son mari la dominera. Beaux malheurs !

Quant à Adam, naguère un vrai *fainéant*, il sera condamné à travailler, à cultiver la terre, souvent ingrate, à la défricher, à en faire le vrai paradis. Adam travaillera, mais à Ève la mission d'écraser la tête du serpent. Où donc, je vous le demande, se trouve-t-il là la moindre trace d'une chute? Dieu destine l'homme et la femme au travail, non pas pour eux, mais pour autrui. A l'homme le travail rude de la terre, à la femme l'amour, c'est-à-dire, le dévouement pour son mari et ses enfants, comme la Bible le dit en propres termes. Mais c'est tout simplement la quintessence de la philosophie; car, en effet, rien ici bas n'existe que par la substance auto-

1. ואל אישך תשוקתך והוא ימשל בך Dans le Talmud un rabbin s'écrie : « Il a maudit la femme et tout le monde court après elle. Il a maudit la terre et tout le monde se nourrit d'elle ! » (Voir le Talmud, deuxième partie).

nome et divine, et nul n'existe pour soi, pas même Dieu! Tout être vit et travaille pour autrui. C'est là, en effet, le but et la grandeur de la création; c'est là que l'homme reconnaît la loi de Dieu et sa propre loi : le *travail*, non comme *moyen*, mais comme *but*; le travail, non pour *soi*, mais pour *autrui!* C'est là, enfin, le secret de la solidarité de tous les êtres, de toutes les existences, depuis le grain de sable jusqu'à l'astre des cieux.

Il faut, de gaieté de cœur, aveugler sa raison et la soumettre à un dogme tyrannique, anti-rationnel, pour voir dans *cette légende* la chute de l'homme et surtout de la femme. Si on devait la prendre à la lettre, la femme, dans la personne d'Ève, n'aurait qu'à s'en glorifier! Aux observations d'un Adam quelconque, lui reprochant l'histoire de la pomme, elle pourrait répondre : « Je m'en vante. Sans moi, tu vivrais peut-être un peu plus longtemps, mais tu ne serais qu'un crétin! »

Dans toutes les histoires de famille antésinaïques, outre l'intérêt national qui s'y rattache, l'auteur de la Bible, quel qu'il soit, (ce n'est pas

Moïse) poursuit un double but : Prêcher la monogamie par des exemples de bénédictions et flétrir la polygamie, en énumérant les malheurs domestiques dont elle fut la cause. Déjà le déluge est le résultat de la corruption de la chair et des filles de Dieu. Noé et ses fils sont *monogames* : chacun d'eux entre dans l'arche avec sa femme, même les animaux entrant dans l'arche sont monogames. Abraham, le plus grand des patriarches et le plus grand homme de son siècle, est monogame. Il ne se remarie qu'après la mort de Sarah[1]. Voltaire accuse Abraham de dureté de cœur pour avoir renvoyé Agar avec son fils Ismaël. Mais Agar était l'esclave de Sarah qui, en tout et pour tout, savait très-bien maintenir son droit. Sarah n'était ni une Kanaanite ni une Grecque! Juive, elle était l'égale de son mari. Quand elle n'espéra plus avoir d'enfants, elle donna son esclave Agar à Abraham, afin de prendre l'enfant qui lui appartenait de droit. Dès qu'elle eut un fils, elle renvoya et l'esclave et son fils, en leur donnant la liberté à tous deux.

1. Genèse, chap. xxv, v. 1.

Abraham aurait eu beau protester, si tant est qu'il l'eût voulu, Sarah, d'après le caractère que nous lui connaissons, eût, certes, passé outre, en réclamant *son esclave et son enfant* dont elle pouvait disposer comme bon lui semblait.

Quand Éliézer, le fidèle serviteur d'Abraham, se présente devant les parents et les frères de Rébecca pour la demander en mariage, au nom d'Isaac, ceux-ci demandent à la jeune fille si elle veut bien suivre cet homme pour devenir l'épouse du fils d'Abraham. « J'irai, » répondit-elle brièvement[1]. Il résulte de cette demande et de cette réponse que même la jeune fille juive était libre et qu'on ne la mariait pas contre son gré. Isaac est monogame. Voici les paroles à la fois tendres et profondes que dit la Bible à l'occasion de ce mariage[2]. « Et Isaac se consola par Rébecca de la mort de sa mère. » En effet, quel fils, aimant tendrement sa mère, voudrait se marier s'il était sûr de lui survivre! Voltaire encore, reproche à Rébecca d'avoir favorisé Jacob aux dépens d'Esaü, grand chasseur, grand bretteur,

1. Genèse, chap. xxiv, v. 58. וּתֵאכֹר אֵלֵךְ

2. Genèse, chap. xxiv, v. 67.

grand coureur de plaisirs. Désobéissant à sa mère, Esaü avait épousé plusieurs filles idolâtres, avec lesquelles il gaspillait sa jeunesse quand il ne chassait pas; au demeurant, bon garçon tour à tour fantasque et faible à l'excès. Quoi d'étonnant que la pieuse et vertueuse Rébecca préférât son cadet, un modèle de piété et de tendresse filiale? Jacob avait promis à sa mère de n'épouser qu'une fille de sa nation et de sa religion, et sa mère, à son tour, ne recula devant aucune ruse pour procurer à son bien-aimé préféré fils la bénédiction du père, qui appartenait de droit à l'aîné. A cette bénédiction était attachée une double part de l'héritage paternel auquel d'ailleurs Jacob renonça plus tard.

Il n'est pas de cœur maternel qui n'applaudisse aux ruses de Rébecca. Esaü s'était rendu indigne de l'amour de sa mère. Il la raillait et cherchait à tromper son père, aveuglé par ses produits de chasse, probablement aussi par ses menteries, car qui dit chasseur dit menteur. Chez tout autre peuple de l'antiquité, l'action de Rébecca eût été la cause de plusieurs crimes domestiques. Mais Esaü, malgré son inconduite,

était Hébreu. Il respecte sa mère même après le départ de Jacob, et, lors des funérailles de son père, il prend le premier rang, bien qu'il eût vendu son droit d'aînesse. C'est que la femme et la mère Juives ne ressemblent à aucune autre femme des nations idolâtres. *Devant Jéhovah, tous les êtres humains étaient égaux. Devant son Dieu, la femme vertueuse valait l'homme courageux. Tous deux étaient égaux par le devoir accompli.*

L'histoire de Jacob, roman si jamais il en fut, prouve par plusieurs crimes le danger de la polygamie. Il est vrai qu'il y fut forcé par la ruse de Laban. Il n'aimait que Rachel. Il résulte cependant de l'histoire de Léah et de Rachel, deux choses. D'abord que les filles Juives héritaient dans ce temps de leurs parents, puisqu'elles n'ont jamais pardonné à leur père de les avoir vendues. On lit[1] : « Rachel et Léah répondirent et dirent : « Avons-nous encore une part et un « héritage à la maison de notre père! Ne lui « étions-nous pas comme *des étrangères! Il nous*

1. Genèse, chap. xxxi, v, 14.

« *a vendues*. Et maintenant il veut manger en-
« core tout notre argent. Car toute la richesse
« que Dieu a sauvée de notre père *est à nous et*
« *à nos enfants !* »

En effet, on ne voit pas dans l'histoire des patriarches et des tribus que les pères vendaient leurs filles. D'ordinaire on lit : « Et un tel alla et épousa la fille de Lévi[1]. » Ou bien : « Un tel lui donna sa fille pour femme, » comme Jethroh à Moïse.

Jacob une fois époux des deux sœurs, *alliance que Moïse défend*, chacune de ces sœurs, dans l'intention de posséder à elle seule les bonnes grâces du maître, lui donne une esclave, d'abord pour s'en approprier les enfants, autant de liens d'amour, puis pour plaire exclusivement à l'époux. Cela ressort clairement du récit de la Bible. C'est Léah qui commence. Rachel ne fait que suivre l'exemple. C'est une lutte continuelle à qui des deux appartiendra ce malheureux mari ballotté entre deux sœurs et deux jeunes esclaves, et dont les propres fils, plus tard, souil-

1. Exode, chap. II, v. 1.

laient la couche paternelle avec une des concubines.

L'aventure malencontreuse de Dinah est encore une suite de ces désordres, ainsi que la vente de Joseph aux Égyptiens. Tous ces malheurs ne jaillissent que de la même cause : la polygamie. Ces histoires, au lieu d'être expurgées, devraient être lues et connues par toute honnête femme, voire par toute jeune fille. Elle n'y apprendra jamais un mauvais principe, elle ne sera jamais tentée d'imiter ce mal, qui, nulle part, dans le Pentateuque, ne se manifeste que pour traîner à sa suite un châtiment exemplaire. N'est-il pas curieux qu'après l'enlèvement de Dinah son nom ne soit plus jamais prononcé ? A ce sujet, je dois faire observer que, s'il y avait quelque part, dans un pays païen, musulman ou juif, une famille catholique dont la fille eût été enlevée par le prince de la nation, et que ce prince déclarât vouloir épouser la jeune fille *et se convertir lui et tous ses sujets à la religion de la bien-aimée*, tous les catholiques, non-seulement accepteraient d'emblée cette proposition, mais encore jubileraient de joie

en criant au miracle. Ils auraient peut-être raison.

Mais les fils de Jacob s'écrièrent : « Notre sœur est-elle une courtisane[1] ? » Loin d'accepter l'offre, ils massacrèrent le prince, ses amis avec lui et Dinah avec eux. Je le répète, l'action est cruelle, mais elle prouve que les Hébreux n'ont jamais été des faiseurs de prosélytes. Ils n'admettaient pas qu'on changeât de dieu pour une jeune fille manquant à son devoir. Et quant à Dinah, son sort était mérité.

Joseph était également monogame.

Dans tout le paganisme, il ne se trouve pas une histoire pareille à celle de Joseph. Si Hippolyte recule devant l'amour de Phèdre, c'est qu'elle est la femme de Thésée, son père. Il n'était d'ailleurs pas esclave.

En France, on a l'habitude de rire au récit de cette histoire, qui est tout simplement admirable. Pour un Hébreu, la femme mariée était chose sacrée. Légende ou non, l'Écriture la ra-

1. Genèse, chap. xxxiv, v. 31. הכזונה יעשה את אחותנו.

conte pour sanctifier le mariage et pour punir l'adultère de la peine de mort. Seulement il fallait deux témoins, et, d'après le Talmud, deux avertissements préalables.

Même l'histoire des filles de Lot n'est pas immorale. Ces braves filles, loin de songer à une action libidineuse, se sont littéralement sacrifiées pour le bien de l'humanité. Qu'on n'oublie pas que le pays, à deux cents lieues d'alentour, était détruit et réduit à un vaste désert, où il n'y avait plus ni bête ni homme; qu'on se transporte en imagination vers ce temps primitif où il n'y avait ni science géographique, ni relations sociales entre un pays et un autre. Après la destruction de Sodome et de Gomorrhe, et de tout le district autour de la mer Morte, ces filles pouvaient sérieusement craindre qu'avec elles et leur père ne finît l'humanité. La preuve que la Bible ne leur impute pas cette action à crime, c'est que les résultats n'en sont nullement calamiteux ou seulement malfaisants. La Bible n'a point connu l'art pour l'art. Moïse surtout, ou quel que soit l'auteur du Pentateuque, ne s'est pas amusé à nous conter des romans. Chacune de ses histoires

d'amour est pour ainsi dire une préface à la législation de l'unité de Dieu, du genre humain et de l'égalité de la femme devant la loi de Jéhovah.

La monogamie de la Bible n'a jamais été considérée comme un sacrement religieux; car, en ce cas, il n'eût pas été permis aux veufs et aux veuves de se remarier. La Bible l'établit, dès les premières pages de son livre, comme un élément de fécondité et de pureté de mœurs : « Fructifiez et multipliez-vous, » dit le Seigneur au couple humain; « vous me serez un peuple d'élus et de purs, » dit-il plus tard. Tout cela n'est pas possible avec la polygamie[1]. La monogamie, du reste, est conforme à la loi de la nature, car il naît autant de garçons que de filles. La Bible est bien explicite pour tout ce qui touche à la pureté des mœurs matrimoniales : elle laisse mourir *Onan* pour son crime, qui, depuis lors, porte son nom. Quand une femme perd son mari et

1. Pour le Talmud le célibat est un crime. Quiconque, dit-il, n'observe pas le commandement de « fructifiez et multipliez-vous, » c'est comme s'il commettait le crime d'assassinat.

qu'elle n'a pas d'enfant, le frère de ce mari est forcé de l'épouser[1]; mais si, avant l'accomplissement de ce second mariage, elle en reconnaît un autre, elle peut être condamnée à mort, comme cela ressort de l'histoire de Jéhudah et de Thamar[2]. Le mariage est, pour ainsi dire, obligatoire dans la loi de Moïse, car ni fille ni fils d'Israël ne pouvaient se prostituer[3]. Moïse défend[4] à la femme de s'habiller en homme et à l'homme de porter des vêtements de femme. Quand un homme avait séduit une jeune fille[5], il était forcé de l'épouser sans pouvoir jamais la répudier. En cas de refus du père, il était condamné à lui payer un douaire de vierge[6]. Un mari accusant faussement sa femme d'inconduite avant le mariage était condamné à payer cent pièces au père et il ne pouvait plus la répudier. Si l'accusation est trouvée vraie par le jugement des

1. Deutéronome, chap. xxv, v. 5.
2. Genèse, chap. xxxviii, v. 24
3. Lévitique, xix, v. 29; Deutéronome, xxiii, v. 18.
4. Deutéronome, chap. xxii, v. 5.
5. Exode, xxii, v. 15; Deutéronome, xxii, v. 29.
6. מוהר הבתולה.

anciens, la femme trompeuse était condamnée à mort.

Le viol était puni de mort[1], mais seulement en plein champ ou dans un endroit où la fille pouvait appeler au secours sans être secourue. Une fiancée était considérée comme une femme mariée; le crime est le même pour le séducteur comme pour la séduite. Seulement il fallait deux témoins. Moïse n'admet pas de condamnation à mort par un seul témoin. Un homme jaloux soupçonnant sa femme et n'ayant pas de témoins[2] pouvait traduire sa femme devant le grand-prêtre qui lui administrait les eaux amères. Moïse ne permet pas qu'un mari puisse se rendre justice lui-même, pas même en flagrant délit. Dès que les témoins lui manquent il ne lui reste plus que le recours au grand-prêtre. Celui-ci a dû prendre des informations sûres, car en cas de certitude il est plus que probable que ses eaux étaient empoisonnées. Mais, dès que la femme avait passé par cette épreuve, le mari n'avait plus aucun

1. Deutéronome, chap. xxii.
2. Nombres, chap. v, v. 13.

droit de jalousie sur elle. Il résulte d'une loi de Moïse que la mère avait sur son fils les mêmes droits que le père et que sans elle, le père n'avait aucun droit sur ses enfants. On lit[1] : « Quand un homme a un fils rebelle et égaré, n'obéissant ni à la voix du père ni à celle de la mère, ils l'ont réprimandé et lui, n'a pas écouté. Alors *son père et sa mère* le saisiront, le conduiront vers les anciens de la ville et ils diront : « *Notre fils que* « *voici* est un révolté, un égaré, il n'obéit pas à « notre voix, il est débauché et ivrogne. » Et les hommes de la ville le lapideront. »

On a reproché à Moïse la dureté de cette loi. Si jamais il existe une mère qui demande la mort de son fils, ce fils ne vaudra même pas un caillou.

Il n'en résulte pas moins que sans la mère, le père n'avait pas de droit sur son fils.

Une loi d'extrême délicatesse de Moïse fut celle à l'égard de la prisonnière de guerre[2]. Il était défendu au vainqueur juif de la prendre ni pour

1. Deutéronome, chap. xxi, v. 18.
2. Deutéronome, chap. xxi, v. 10 à 15.

femme ni pour maîtresse avant trente jours révolus, pendant lesquels la malheureuse jeune fille laissait pousser ses ongles, — ce qui aujourd'hui ne serait pas précisément un signe de laideur ni de deuil, — coupait sa chevelure et observait tous les usages d'un deuil absolu, afin de pleurer sa patrie perdue et ses parents absents. Après ces trente jours seulement, le guerrier juif pouvait l'épouser s'il en avait encore envie, *mais il ne pouvait pas la vendre*.

Nous avons déjà cité les droits d'amour de la femme, même pour les esclaves.

La monogamie était la cause de la grande fécondité du peuple d'Israël dont se plaignaient tant les Pharaons d'Égypte. Ils craignaient en effet que, dans une guerre, le peuple hébreu, sortant de Canaan, ne fît cause commune avec des nations sémitiques contre eux. La Bible nous apprend que les parents de Moïse étaient également monogames; en général, la Bible cite presque toujours le nom de la mère quand il s'agit d'un grand homme. L'histoire des grands hommes prouve, en effet, qu'ils tiennent presque toutes leurs grandes qualités de la mère; c'est

pourquoi l'Évangile, imitant la Bible, ne s'inquiète guère du père de Jésus[1].

Jokébed, la mère de Moïse, en même temps la cousine de son mari, n'était pas une femme ordinaire : Flavius Josèphe, à ce sujet, parle d'un songe qu'eut Amram le père; mais la Bible ne s'appesantit guère sur son compte, et l'on voit bien qu'elle veut nous faire comprendre que l'âme forte de la maison était la mère. Aussi, quand Pharaon fait appeler les sages-femmes et leur reproche de ne point exécuter ses ordres barbares sur les enfants mâles d'Israël, celles-ci lui répondent[2] : « Mais les femmes des Hébreux ne sont pas comme les femmes égyptiennes : elles sont vives et n'ont pas besoin de notre service. » Faux-fuyant ou non, cette réponse, si spécieuse qu'elle eût dû paraître, ne pouvait pas être dénuée de toute vérité.

Moïse et Aaron sont également monogames, mais Moïse ayant épousé une Médianite, s'est vu

1. Le Talmud a déjà fait l'observation que l'Écriture ne donne pas le nom de la mère de Samson, aussi distingué par sa faiblesse d'esprit que par sa force herculéenne.

2. Exode, chap. I, v. 19.

forcé de se séparer d'elle deux fois. La Bible nous raconte qu'après la sortie d'Égypte, Jethroh, le beau-père de Moïse, lui renvoya sa femme et ses enfants. Il les avait donc envoyés à son beau-père. Quelque temps plus tard, Moïse se sépara de nouveau de Ziporah, sa première femme. Il n'est plus question d'elle dans la Bible qui nous apprend seulement qu'Aaron et Miriam, en leur qualité de frère et de sœur, accablèrent Moïse de reproches allant jusqu'à la révolte, quand il épousa une femme kouschite. Ce grand homme, le plus grand homme de l'humanité, fut peut-être méprisé par sa propre femme !

Miriam, la sœur de Moïse, était une femme d'élite. Après la sortie d'Égypte, elle était à la tête des jeunes vierges qui chantaient des cantiques en l'honneur de Jéhovah et de la grande victoire remportée sur les Égyptiens.

La Bible mentionne également sa mort, mais nulle part il n'est question de son mariage; elle s'appelle tout court Miriam, la sœur de Moïse. Dans les reproches adressés à Moïse, à cause de la kouschite, elle dit avec Aaron : « Dieu ne lui a pas parlé à lui seul; il nous a parlé comme à

lui. » Pour la faire taire, il ne fallait rien moins qu'un miracle. Moïse, hélas! ne nous a pas légué son secret.

Moïse admet la femme aux mêmes devoirs et droits que l'homme; sauf la prêtrise, il n'y a nulle part une exception énoncée à son égard, à moins d'incompatibilité absolue avec son sexe. Encore Moïse ne défend-il pas expressément la prêtrise à la femme; elle présente ses sacrifices et ses offrandes à l'égal de l'homme. Quand il proclame sa loi, hommes et femmes sont présents et l'acclament par un *Amen* à haute voix. Il dit[1] : « Rassemblez le peuple, hommes, *femmes*, enfants et étrangers, afin qu'ils écoutent, qu'ils apprennent, qu'ils craignent Dieu; qu'ils observent les paroles de la Thorah, et afin *que leurs enfants, qui ne savent rien encore, écoutent et apprennent la vérité.* »

Le droit que Moïse stipule pour la femme porte le cachet d'une haute civilisation, surtout pour son époque.

Où est le législateur antique qui sauvegarde

1. Deutéronome, chap. xxxi, v. 12.

comme Moïse les droits naturels de l'esclave même? Moïse reconnaît partout l'influence de la femme sur l'éducation et la religion; il ne craint rien tant pour son peuple que la corruption des femmes idolâtres. Il ne veut pas qu'on les ménage plus que les hommes, en cas de guerre d'extermination, et déjà l'histoire de Balak et de ses Médianites prouve que cette crainte n'était pas vaine.

Moïse n'a pas défendu les mariages consanguins par raison religieuse. Ces défenses ont toutes été instituées dans un but de pureté et de sûreté sociale. Ainsi Moïse a défendu au neveu d'épouser sa tante, et il a permis à l'oncle d'épouser sa nièce. C'est que le neveu voyait souvent sa tante auprès de sa mère ou de son père, tandis que l'oncle ne pénétrait pas dans la maison de sa sœur mariée et ne voyait pas si souvent sa nièce, surtout en Orient et du temps de Moïse.

L'histoire des Grecs, des Romains et même des Juifs prouve le danger de la permission des mariages consanguins; témoin le crime d'Amnan et de Thamar, tous deux enfants de David, mais de deux mères. S'il était permis d'épouser sa tante,

sa belle-sœur ou son beau-frère, plus d'un crime serait premédité et exécuté dans l'intérieur des familles. Moïse a fait exception pour le beau-frère en cas de mort du mari sans enfant.

La femme juive se maintient à sa hauteur pendant le règne de la démocratie; elle ne s'avilit que lorsque les Juifs sont gouvernés par une monarchie absolue. Bientôt après, la femme disparaît comme figure politique et sociale, et il n'est plus question d'elle que dans les livres des prophètes, des poëtes et pendant les grandes calamités nationales. La femme prend partout pour elle la plus grande somme de douleur.

XX

Récapitulons!

Je crois avoir prouvé, soit en citant les textes, soit en indiquant les chapitres :

Que Moïse lui-même nie toute révélation céleste ou miraculeuse;

Que sa doctrine religieuse, sociale et politique repose uniquement sur la *Raison*, en rapport direct avec le créateur et émanant de lui;

Que le peuple juif n'a été élu ni pour sa vertu, ni pour sa noblesse, ni pour sa force, mais uniquement pour servir :

Premièrement : de peuple justicier contre les peuples idolâtres, impies et barbares.

Secondement : de peuple modèle à l'humanité tout entière, à condition qu'il suivra les lois de Dieu basées sur la liberté et le devoir.

Que si ce peuple manquait à ses devoirs, si élu qu'il fût, il perdrait tous ses droits. Le Dieu de Moïse n'est pas un être fortuit, plus fort que d'autres dieux, gouvernant le monde d'après ses caprices et sa volonté arbitraire, condamnant aujourd'hui et pardonnant demain, donnant à celui-ci, santé, fortune, pouvoir et l'ôtant à celui-là, parce que tel est son bon plaisir, mais l'Être qui est ce qu'il est, ce qu'il fut, ce qu'il sera; Jéhovah, en un mot. La loi, la logique qui jamais ne change, qui n'a égard, ni au riche, ni au pauvre, ni au fort, ni au faible.

Dieu, c'est la justice incorruptible, immuable. Par son essence, par sa loi le bien produit toujours le bien, et le mal engendre toujours le mal.

Cette justice ne laisse rien impuni, mais rien non plus sans récompense.

L'homme est libre, complétement libre, grâce à sa raison et à son instinct du juste et de l'injuste.

Il tient son bonheur et son malheur dans sa main.

Cet instinct d'ailleurs est facile à sentir.

Il faut faire à son prochain ce que l'on désire qu'il vous fasse. Il y a plus. Il faut ne pas permettre qu'une injustice soit faite, ni à un homme, ni à une bête, ni à la plante, ni à la terre.

Moïse proclame la solidarité des êtres, car il prescrit à l'homme des devoirs envers l'animal, la plante et la terre. Tout son système repose sur le DEVOIR que le fort doit accomplir envers le faible, le riche envers le pauvre, l'homme sain envers l'invalide, etc., etc. Si les hommes observaient ces lois et faisaient leurs devoirs, tous seraient heureux. Plus d'animal malfaisant, plus de peste, plus de guerre, plus de famine! Que l'homme, d'après Moïse, remplisse ses devoirs envers le prochain, envers l'animal, la plante et la terre ; l'animal, la plante, la terre, ne seront

que des éléments de bénédiction et de prospérité. Que l'homme libre manque à ses devoirs, les animaux, la terre même deviendront un sujet d'affliction et de châtiment.

L'animal s'ensauvagera, deviendra malfaisant.

La terre non cultivée, exhalera des pestes et des famines, « le ciel, dit-il, deviendra d'airain, et la terre de cuivre. »

Cette solidarité des êtres n'a été aperçue par aucun philosophe, ni ancien, ni moderne, depuis Moïse, jusqu'à Spinoza. Seule la Kabbale en a eu un pressentiment.

Moïse n'a fait que l'indiquer.

Spinoza l'a prise pour la pierre angulaire de sa doctrine. Depuis, elle fait corps avec la philosophie : la science de Dieu.

Moïse nie la grâce et la prédestination. L'homme n'a rien à reprocher à Dieu. Ses malheurs viennent tous de ses propres manquements au devoir, ou bien des prévarications des aïeux continuées par les fils et les petits-fils. Dieu ne se détourne que de ceux qui se détournent de lui, c'est-à-dire, qui ne font leurs devoirs, ni envers le prochain, ni envers eux-mêmes.

Le système social de Moïse : *c'est la démocratie basée sur le devoir.*

Montesquieu eût dit la vertu.

Moïse n'énonce pas le droit. Le droit de l'un jaillit toujours du devoir accompli de l'autre. Seulement le manque à ce devoir ne reste jamais impuni. A défaut de justicier direct, Dieu, c'est-à-dire, la force des choses, la logique de la loi, suscitera des vengeurs pour le confondre.

La cause ne se dissout que dans l'effet qui le dévore, comme la torche est devorée par l'incendie. Toute la morale de Moïse est dans ce devoir. L'homme, la créature, doit imiter le Créateur, doit aspirer à l'égaler par la justice et la pureté. S'il n'y aspire pas, s'il écoute la voix du droit égoïste plutôt que celle du devoir ; du devoir qu'il doit accomplir envers le faible, envers le pauvre et l'inférieur, envers l'animal et la plante, la justice le mettra tôt ou tard à la place de ce faible, de ce malheureux, de cet animal, *il lui sera absolument fait comme il a fait.*

Moïse n'a jamais songé une minute à créer un état théocratique dans le sens qu'y attachent les chrétiens. Son pontife n'a aucun pouvoir ni poli-

tique, ni judiciaire. Pour un seul cas, — une femme accusée d'infidélité par son mari jaloux, — le grand prêtre a une influence directe. Il n'a rien à pardonner, et il ne peut rien pardonner.

Le sacrifice est une amende pécuniaire pour le pécheur et ce pécheur ne peut le présenter qu'après réparation complète du tort fait au prochain.

L'autel ne protége aucun criminel. « Tu le prendras sur l'autel même [1], » dit Moïse, et le pontife même était comme le dernier des Israélites, soumis à la loi universelle. Moïse proclame *l'égalité complète de la loi*, pour l'étranger aussi bien que pour le citoyen. Il accorde à la femme tous les droits humains. De même à l'enfant.

Il ôte à la tribu de Lévi toute propriété, afin qu'elle puisse se vouer à l'instruction du peuple sans distinction d'âge et de sexe. Le premier devoir de l'homme, d'après Moïse, c'est d'instruire son frère, de l'initier à la loi de Dieu.

La tribu de Lévi ne doit avoir nul souci de la vie matérielle; elle vivra des sacrifices, et elle

1. מעם מזבחי תקחנו למות.

logera aux frais de l'État. Mais elle n'a rien à dire pour la justice, ni pour l'administration. Juges et fonctionnaires, de même les officiers en temps de guerre, seront élus par le peuple.

Un juge suprême élu par le peuple entier, tiendra les rênes de l'État.

Chose curieuse. Les prophètes qui, dans le judaïsme de l'antiquité, avant l'invention de l'imprimerie, représentaient la presse moderne, sont tous sortis du peuple[1], sauf Isaïe né et élevé sur les marches du trône absolument comme Moïse. « Plût à Dieu, dit Moïse, que tout le peuple fût prophète. »

Loin de craindre l'instruction et l'inspiration, tout le système de Moïse est basé sur l'étude de la loi de Dieu, que l'on doit toujours méditer.

Moïse abolit l'esclavage en principe, et ne l'admet que temporairement. Il crée le Sabath pour donner à l'esclave même étranger, et à l'animal un jour de repos forcé.

1. Cela ressort de Samuel, 1 chap. x, v. 13, où il est dit à propos des prophètes : « Un homme répondit : et qui donc sont leurs pères? » ומי אביהם

Il ne permet même pas pour ce jour de faire allumer du feu.

Tout esclave fugitif étranger est libre en touchant le sol juif.

Il ne fait jamais une guerre offensive. Il propose un traité de paix à tous les peuples aux frontières de la Palestine, leur promettant de payer tout comptant.

La guerre pour lui n'est qu'une défense légitime. Il n'excepte de cette règle que les sept peuplades occupant le cœur de la Palestine, adonnées à toutes les abominations, et qui, en vertu de la loi de Dieu, doivent être exterminées jusqu'au dernier homme, jusqu'à la dernière femme, sauf la vierge et l'enfant.

La femme pour lui est l'égale de l'homme pour la récompense comme pour la peine ; il craint même plus la femme idolâtre pour son peuple que l'homme.

Il assure tous les droits naturels aux animaux ; de même il reconnaît à la terre des droits jaillis des devoirs accomplis de l'homme envers elle.

PARAPHRASE.

Depuis ma première jeunesse, dès que j'ai commencé à étudier la Pentateuque, chaque fois que j'ai lu un livre chrétien parlant de Moïse, je je me suis demandé d'où vient que pas un chrétien, — Michaëlis excepté, — n'a pu ou n'a voulu comprendre Moïse? d'où vient que tous l'ont calomnié?

Plus tard, j'appris que pendant des siècles tout chrétien qui eût dit la vérité sur Moïse eût été brûlé par l'inquisition, du moins dénoncé comme un dangereux révolutionnaire.

Plus tard encore, j'ai vu que le Talmud lui-même est l'adversaire le plus violent de Moïse. Il défigure la moitié de ses lois, et quant à l'autre moitié, il met à sa place ses propres erreurs. L'homme le plus injuste envers Moïse, est Voltaire. Il a cru que le christianisme sortait du Mosaïsme. Hélas non. Le christianisme est frère du Talmud. Le dogme chrétien, sauf la Trinité qui est platonique, sort tout entier avec tous

ses détails du Talmud. Ce que nous allons prouver, textes à l'appui.

La loi de Moïse n'a été abordée et étudiée que du temps de la Renaissance au quinzième et au seizième siècle.

Les Juifs eux-mêmes livrés par l'autorité chrétienne à l'autorité rabbinique, n'osaient pas approfondir la doctrine de Moïse, et l'opposer au Talmud.

Aben-Esra a hasardé quelques vérités, mais dans un langage obscur.

Quelques juifs pourtant en Italie et en Allemagne ont initié des savants chrétiens dans les secrets de la langue hébraïque. De là est sortie la Réforme, non sans de nombreuses victimes avant-courrières de Luther et de Calvin.

Enfin Spinoza le premier, poursuivi par ses propres coréligionnaires, a osé regarder en face le texte du Pentateuque.

Sa philosophie est un pur retour vers la doctrine de Moïse, avec la seule différence qu'à la place de Jéhovah, Spinoza met : *l'intelligence suprême*, et en cela. Moïse, certes, est plus près de la loi de Dieu que Spinoza.

Depuis ce temps, plusieurs savants chrétiens ont étudié l'hébreu avec succès, mais pas un d'eux n'a pénétré le génie philosophique de Moïse. Les philosophes d'ordinaire ne savent pas l'hébreu, et les hébraïsants ne sont guère philosophes.

Mais que dans l'histoire des humains on ait expliqué ou non la loi de Moïse; il est un fait patent, palpable, irréfragable, qui parle plus haut que tous les commentaires.

Ce fait, le voici :

Depuis que les mots : Justice, Liberté, Égalité, retentissent dans l'histoire, nul homme n'a pu articuler un de ces mots sans logiquement s'appuyer sur la loi fondamentale de Moïse, qu'il l'ait connue ou ignorée.

Où donc a-t-on vu un homme, depuis Savonarole jusqu'à Robespierre, attaquer la tyrannie et proclamer la liberté au nom de Platon ou de Plutarque?

Mais la Bible, mais l'Évangile, *là où il s'accorde avec la loi de Moïse*, a toujours servi de charte imprescriptible, soit aux théologiens, soit aux grands hommes politiques progressistes.

On peut même hardiment prétendre que les révolutions théologiques seules ont abouti et que toute agitation purement politique a toujours versé de l'ornière de l'anarchie dans l'ornière du despotisme.

C'est que, seule, la loi de Moïse est basée sur le devoir. Sans le devoir préalable, seule origine du droit, pas de justice, pas de liberté, pas d'égalité possible!

Ce fut là, et c'est encore l'erreur des révolutionnaires modernes. Tous leurs travaux sont stériles, tous leurs efforts convulsionnaires.

En bâtissant sur le droit absolu, ils bâtissent sur le sable, sur le droit du plus fort.

Du devoir accompli seul jaillit tout droit. C'est là l'idée mère de Moïse, et c'est pourquoi la loi de Moïse est et restera la charte de l'humanité, le principe fondamental de toute justice, de toute liberté, de toute égalité, de toute solidarité.

Les détails locaux ont vieilli, les falsifications ont blanchi, mais le principe philosophique de Moïse restera éternellement jeune, car il restera éternellement vrai. Nul ne fondera jamais un

édifice solide à moins de bâtir sur ce sol divin.

Celui qui a dit à la fin du Pentateuque : « Et jamais il ne s'éleva plus un Nabi comme Moïse, » a dit une grande vérité. Là sont les assises de l'humanité!

Dieu lui-même descendrait en personne sur la terre pour fonder une société, on pourrait lui dire : pour réussir il faudrait créer non des hommes, mais des anges, des demi-dieux. Mais Moïse a découvert la loi faite pour les humains. *Nul Dieu ne l'abolira, à moins d'abolir l'humanité.*

LE TALMUD.

ÉPOQUE DE SA REDACTION.

Peu nous importe de savoir par qui le Talmud a été rédigé et copié, et dans quelle époque il a reçu la forme actuelle. Qu'il soit tout à fait antérieur ou tout à fait postérieur aux Évangiles et même au concile de Nicée, ou bien qu'il en soit le contemporain, l'essentiel, pour nous, c'est de le faire connaître, de faire connaître ses doctrines et sa manière d'argumenter. Quand il est d'accord avec le dogme catholique, que nous importe d'approfondir si saint Paul ou rabbi Ékiba a le premier émis l'avis, que la foi est supérieure aux œuvres, ou si saint Jacques ou rabbi Éliézer le premier a dit, que l'œuvre seule sauve et ja-

mais la foi. Il nous suffit d'apprendre en quoi les Juifs restés juifs et les Juifs devenus chrétiens étaient d'accord par rapport aux doctrines, et en quoi ils différaient et diffèrent encore. Le dogme catholique existe, de même que l'évangile, de même que le Talmud qui, depuis vingt siècles, est devenu le livre de doctrines des Juifs restés juifs.

Si ces Juifs, tout en niant la divinité de Jésus-Christ, ont accepté, sinon en détail, du moins en bloc les doctrines théologiques des chrétiens, ou si ces chrétiens, tout en mettant le nom de Jésus à la place de Jéhovah, à leur tour, ont professé et imposé aux gentils les doctrines contenues dans le Talmud, quoique dégagées de ses interprétations, de ses argumentations scolastiques et mystagogiques, si tout cela est prouvé par de nombreux textes irréfutables, indéniables, voilà, ce me semble, un résultat immense, une véritable révolution théologique. Si, à côté de ces résultats, il est encore prouvé qu'ils sont diamétralement opposés, non-seulement à la raison philosophique, mais encore au système et aux doctrines de Moïse et même en partie de Jésus, ne voilà-t-il

pas de quoi éveiller la curiosité de tout penseur, de tout homme d'État, de tout homme de bien, cherchant la vérité pour elle-même et pour glorifier le nom de Dieu!

Lecteur, vous n'avez qu'à parcourir les textes du Talmud extraits de trente gros volumes que je vais citer, pour vous convaincre de la vérité que je viens d'énoncer [1].

Qu'il nous soit permis pourtant de donner au lecteur une idée préalable du Talmud et de lui indiquer le temps de sa rédaction.

Tout d'abord il y a, entre la copie des documents talmudiques et le commencement du Talmud, un espace de six siècles, à peu près autant qu'entre la vie de Moïse et la première rédaction du Pentateuque. Le Talmud n'est ni un code, ni un livre de dévotions, ni un livre de méditations; c'est un livre où sont inscrits, sans ordre et pêle-mêle, les débats théologiques, judiciaires, philoso-

1. En citant les textes hébraïques et chaldéens du Talmud je n'ai indiqué que le Traité et le livre qu'il appelle Perek. Ayant eu une édition très-rare non expurgée d'Amsterdam que le savant Munk a bien voulu me prêter, je n'ai pas indiqué le folio, de peur qu'il ne soit pas le même dans les éditions modernes.

phiques, mathématiques, hygiéniques, etc., etc., que MM. les rabbins ont soutenus avec leurs collègues et leurs disciples dans leurs différentes académies, à Jérusalem, à Pumbéditha, à Naharda, à Lud, à Suza, à Alexandrie. Ces débats ne sont souvent que des causeries, et ces causeries commençant par l'Orient finissent presque toujours par l'Occident. C'est une course au clocher, un véritable steeple-chase de questions, de réponses, d'arguments, de citations, sautant d'un sujet à l'autre sans la moindre gêne. Il est presque impossible de mettre un peu d'ordre et de logique dans ces libres débauches de l'esprit. Mais à travers ces pugilats et ces luttes de la parole toujours libre, souvent vagabonde, serpente un corps de doctrines qui a fini par faire loi et qui a fait des Juifs dispersés et exilés de leur patrie une nation à part, cumulant les dogmes chrétiens avec le Dieu unique de la Bible, ne rejetant que la divinité de Jésus-Christ et tout ce qui est contraire à l'unité de Dieu. Que ce soient les rabbins qui ont enseigné ces principes aux apôtres et aux papes, ou le contraire, peu nous importe. Ces principes ne sont ni ceux de

la philosophie, ni ceux de Moïse. *Ils sont pharisiens, ils sont dogmatiques.*

Deux rabbins, Rab Asche et Rabina, du quatrième au cinquième siècle après Jésus, ont recueilli les copies du Talmud, les ont colligées telles qu'elles nous sont parvenues. Mais pour peu que l'on connaisse l'hébreu et le chaldéen, on voit la différence de langage, d'après l'époque où a vécu le rabbin cité. Ainsi, est-il question d'un rabbin ayant vécu avant Jésus-Christ, tels que Hillel, Siméon Ben Shatach, Hanina Ben Dosa, Jehoschua Ben Perachia, il parle en hébreu pur comme Jésus-Christ lui-même. Car le peu de paroles hébraïques que cite l'Évangile de Jésus, telles que *Dalethi kumi*[1] (lève-toi, mon enfant), ou *Eli, Eli, lamah Esabthani*[2] (mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné!) et non *Sabakthani*, prouvent que Jésus a parlé le pur hébreu et non l'araméen. Quand le Talmud cite un rabbin ayant vécu quelque temps après la destruction de Jérusalem, soit à Babylone, soit en Kapadocie, soit ailleurs, son hébreu

1. דלתי קומי.
2. אלי אלי למה עזבתני.

déjà est mêlé de chaldaïsmes, de grécisismes et d'aramaïsmes; enfin, au fur et à mesure qu'il s'éloigne du temps de Jésus, l'hébreu cède entièrement la place au chaldéen et à l'araméen, surtout dans la discussion concernant les lois et les règlements de la Bible.

Nul doute que le Talmud controversant les lois des sacrifices, du jubilé, de la semitah, du grand-prêtre et de tous les règlements, n'ayant eu force de loi que pendant l'existence du second temple, n'ait été rédigé séance tenante par des disciples, copié et collationné plus tard par les rédacteurs ci-dessus nommés. Ces controverses ont toujours continué avant, pendant et après la rédaction des Évangiles. Que le Talmud en ait eu connaissance, cela est certain. L'Évangile qui, en chaldéen, dirait : *révélation du temps*[1] est cité dans le Talmud en toutes lettres[2].

Il s'agit d'un philosophe incorruptible auquel on dit[3] : « Mais Moïse exclut les filles de l'héri-

1. און גילין.

2. Traité Sabath, livre XVI^e^, page 116 de mon édition.

3. וכתיב ביה ברא וברתא כחדא ירתין אבוי להן וכתיב ביה אנא אין לא למיפחת בן אזריתא דמשה אתיתי אלא לאוספי על אזריתא דמשה אתיתי.

tage, et il est écrit dans l'Évangile que les filles héritent. » L'autre lui répond : « Mais il y est écrit aussi : « Je ne suis pas venu pour diminuer « la loi de Moïse, mais pour y ajouter. » Il résulte de ce texte tout d'abord qu'il est question d'un Évangile qui ne nous est pas parvenu, car dans aucun des nôtres, nous ne trouvons que les filles doivent hériter à l'égal des fils. Il en résulte encore que ce philosophe admettait très-bien l'Évangile et ne le trouvait en rien contraire à la loi de Moïse. Ce passage étant écrit en très-mauvais chaldéen, prouve qu'il date pour le moins du troisième ou du quatrième siècle après Jésus; mais celui que je vais citer[1] est écrit en bon hébreu et date certainement de l'époque de Jésus-Christ. Il s'agit d'un disciple de Jésus raillant un rabbin en lui posant, à la manière du Talmud, une question des plus ridicules et en la résolvant sérieusement par la citation des textes sacrés comparés les uns aux autres. Ces railleurs nazaréens, tous de bons talmudistes, le Talmud les appelle *Minimes* (*Min* et *Minoth* veut dire :

1. Traité Abodah Sarah, livre I^er^, folio 17, édition d'Amsterdam.

grimace, raillerie[1]) Le Talmud défend aux juifs d'avoir des rapports avec eux, et surtout de ne pas se laisser guérir par eux (ils guérissaient par des miracles et des exorcismes), comme nous allons le voir. « Ekiba a dit[2] : Je me rappelle une fois au marché supérieur aux oiseaux (d'autres disent que le mot Ziporé, est le nom d'une ville), avoir rencontré un disciple de Jésus le Nazaréen. Il s'appelait Jacob, du village Secania. Il me dit : Il est écrit dans votre Thorah[3] : « Le salaire d'une prostituée ne doit pas entrer « dans la maison de Dieu. » Comment? Serait-il défendu de l'employer pour le cabinet d'aisance du grand-prêtre? » Je ne lui ai rien répondu. Alors il me dit : Voici ce que m'a appris à ce sujet mon maître, Jésus le Nazaréen. Il est écrit[4] : « Ce « qui vient du salaire d'une prostituée retournera « au même endroit; » donc ce qui vient de l'ordure retournera à l'ordure! » Et la chose m'a

1. De là le mot français : minaudier, minauderie.

2. אבור עקיבא הזכרתני פעם אחת היתי מהלך בשוק העליון של צפורי ומצאתי אחד מתלמידי ישו הנוצרי ויעקב איש כפר סכניא שמו וגו'.

3. Deutéronome, chap. xxiii, v. 19.

4. Michah, chap. i.

amusé. A ce sujet, j'ai violé une loi de l'Écriture, disant : « Éloigne-toi de cette voie, » etc., etc.

Évidemment ce Jacob Mine a employé cette argumentation pour se moquer du Talmud. C'était un médecin célèbre, mais il paraît qu'il guérissait aussi par des paroles. Car voici ce que dit le Talmud, même Traité, deuxième livre[1] : « Il ne faut pas se commettre avec les Mines, il ne faut pas se laisser guérir par eux, dût-on en mourir. Un jour, le fils Dama, fils de la sœur de Rabbi Ismael, fut mordu par un serpent. Vint Jacob du village Secania (le même) pour le guérir. Mais le Rabbi s'y opposa. Le fils alors s'écria : « Oncle Samuel, laisse-moi et qu'il me gué- « risse, je te prouverai par la Thorah que c'est « permis. » Mais à peine eut-il dit qu'il exhala son âme et mourut. »

Rabbi Abuha[2] pourtant, autre talmudiste, a accepté du même Jacob Mine un élixir et l'a bu :

1. לא ישא ויתן עם המינין ואין מיתרפאין מהן אפילו לחיי שעה . מעשה בבן דמה בבן אחותו של ר' ישמעאל שהכישהו נחש ובא יעקב איש כפר סכניא לפראותו (רשי מתלמידי ישו) וגו'.

2. רבי אבהו קבל סבוא מן יעקב מינא

Il faut croire que ce jeune Nazaréen guérissait les morsures de serpent par imposition sympathique, ou bien en prononçant le nom de Jésus, et que c'est pourquoi Rabbi Samuel a mieux aimé laisser mourir son neveu, un peu entaché lui-même de nazaréenisme.

Il y a bien dans ce récit hébraïque de temps en temps un mot chaldéen, comme « Muthor, il est permis, » mais ces expressions datent déjà de la Mischnah, et la Mischnah est en grande partie antérieure à Jésus.

Il en est de même du passage au sujet de la condamnation de Jésus[1].

D'après l'Évangile, Judas a été payé pour reconnaître Jésus en disant : « Le voilà. »

Or, comment admettre qu'un homme faisant une entrée triomphale dans une ville, aux acclamations de tout un peuple, soit huit jours après tellement inconnu aux magistrats, pour que ceux-ci soient forcés de corrompre un disciple, afin que sur un signe, il dise : « C'est lui » ? Cette contradiction, cette impossibilité a été re-

1. Traité Sanhédrin, livre VI[e].

levée par plusieurs critiques allemands. Le Talmud y répond victorieusement. Selon la loi de Moïse, nul ne peut être condamné sans deux témoins à charge. Mais quand il s'agit de la doctrine sacrée, le Talmud dit qu'il est permis de cacher deux témoins derrière une tapisserie ou un écran, entendant et voyant tout, et de faire parler le prévenu. « Et c'est ce qu'on a fait avec Jésus[1], » dit-il. Judas avait posté deux témoins cachés, et puis demandant à Jésus : « N'est-ce pas toi qui es le Fils de Dieu? » Celui-ci ayant répondu : « Oui, » les témoins sont sortis de derrière leur cachette et l'ont accusé. Le Talmud ajoute[2] : « La veille de Pâques, ils ont pendu Jésus (les juifs lapidaient avant de pendre et enivraient le condamné). Mais quarante jours avant l'exécution, le crieur criait tous les jours : « Jésus est condamné « à *être lapidé* pour avoir ensorcelé, détourné et « soulevé Israël. Quiconque sache le défendre,

1. וכן עשו לישו.

2. Traité Sanhédrin, livre VI[e], folio 43. בערב הפסח תלאהו לישו והכרוז יוצא לפניו מ' יום יוצא לסקל על שכישף והסית והדיח את ישראל כל מי שיודע לו זכות יבא וילמד עליו ולא מיצאו לו זכות ותלאוהו בערב פסח.

« qu'il vienne et qu'il le défende ! » Personne n'est venu. Alors ils l'ont pendu la veille de Pasach. »

Tout cela est dit en hébreu du temps de Jésus. Quant aux Quarante jours de criée nul Évangile n'en parle.

Même traité, on lit [1] : « Jésus a eu cinq disciples : Mathi, Nikaï, Nezer, Boni et Thodah. Celui qui a écrit cela en énigmes n'était certes pas un ennemi de Jésus. Mathi, c'est Mathieu qui veut dire : *quousque tandem ;* Nikai veut dire innocent, acquitté ; Nezer c'est Nazaréen, Nezer ou Jezer veut aussi dire, la pensée ; Boni veut dire, raison, raisonnable ; et Thodah, reconnaissance. Il y a bien d'autres passages énigmatiques dans le Talmud qui ont un sens caché, les uns contre, les autres en faveur du christianisme. Peu importe. L'essentiel, c'est la doctrine et les conséquences sociales qui en découlent. Dans deux traités talmudiques (*Sanhédrin*, livre onzième, folio 107, et *Sotah*, neuvième livre), on lit le passage suivant en Chaldéen.

1. חמשה תלמידים היו לו לישו מתאי נקאי נצר זבוני ותודה.

« Il ne faut jamais repousser quelqu'un des deux mains; au contraire, quand de la main gauche on repousse, surtout les jeunes gens, de la main droite, il faut les ramener et ne pas faire comme a fait le prophète Elisée avec Gachsi et Rabbi Jehoschuah Ben Berachiah avec Jésus[1]. » Là dessus le Talmud raconte, que du temps où les Pharisiens furent tués par le roi Jané ce Rabbi Jehoschuah s'en alla avec Jésus à Alexandrie.

Il y a là un anachronisme, car du temps de ce roi ennemi des Pharisiens, Jésus n'était pas encore né. Le mauvais Chaldéen indique bien que c'est une légende, mais il en résulte pourtant que Jésus est allé en Égypte, tout jeune encore, avec son rabbi et maître pharisien. Au retour rappelé par Siméon ben Schatach, le jeune disciple se brouilla avec son maître, en admirant la nature. Le maître le grondant, Jésus[2] sauta vers *Bintha* et se prosterna devant elle. Personne ne

1. לעולם תהא שמאל דוחה ויכין מרקבת לא כאלישע שדחפו לגחזי בשתי ידים ולא כרבי יהושע בן פרחיה שדחפו לישו בשתי ידים : כדקטלינהו ינאי מלכא לרבנן אזלו ר' יהושע בן פרחיה יישי לאלכסנדריא וגו'.

2. זקף לבינתא והשתחוה לה.

sait ce qu'est cette Bintha. C'est tout simplement *la Raison*.

Plus tard il revint vers son maître pendant qu'il priait ; mais celui-ci ayant fait un certain mouvement, le disciple se crut repoussé, bien qu'il fût rappelé et ne revint plus jamais. Là-dessus, le Talmud ajoute : « Ce Jésus a ensorcelé, soulevé et détourné Israël de sa voie[1]. »

Notre but n'est pas d'éclaircir les textes du Talmud à l'égard de Jésus. Nous voulons seulement prouver que ceux qui ont rédigé le Talmud ont trouvé ces textes et les ont copiés, soit qu'ils fussent en hébreu, soit qu'ils fussent en chaldéen. Il en est de même de quelques fables grecques qui se trouvent dans le Talmud. La fable est un fruit national chez les juifs. La plus ancienne et la plus démocratique se trouve dans le livre des Juges, chap. IX, « les arbres voulant élire un roi. » Le Talmud contient, Traité Thanith, la fable du roseau et du chêne, disant que la malédiction d'Achiah était préférable à la bénédiction de Bileam. Car Achia a comparé Israël à un roseau

1. ישו כישוף והסית והדיח את ישראל.

et Bileam à un cèdre. Or, le roseau vient près de l'eau, il est agréable au toucher, ses racines sont nombreuses et tous les vents du monde ne le renversent pas, de plus, on en fait la plume pour copier la loi de Dieu; tandis qu'un fort vent du nord renverse le cèdre d'un coup. La fable du renard, invitant le poisson à quitter l'eau pour la terre ferme, se trouve Traité Bérachoth, neuvième livre. C'est le païen invitant Israël à quitter sa loi. L'homme entre deux âges, ayant deux femmes, dont l'une lui arrache les cheveux gris et l'autre les cheveux noirs, se trouve Baba Kama, sixième livre. Enfin le Talmud Sanhédrin raconte la fable du boiteux se mettant à cheval sur l'aveugle pour le conduire et y compare l'âme chevauchant sur le corps. Tout cela en très-bon hébreu. En général tous les principes moraux du Talmud sont écrits en bon hébreu et recueillis tels qu'ils furent écrits. Tels sont les Pirké Abath dont les auteurs en grande partie ont vécu avant Jésus-Christ et dont la morale parfois est d'une grande élévation.

Le Talmud, dans la forme où il se trouve devant nous, n'est donc pas le livre d'une seule

époque, mais un recueil de discussions, de débats, de doctrines et de principes contradictoires de plusieurs siècles consécutifs, depuis la rédaction de la *Mischnah*, espèce de codification de toutes les lois politiques, religieuses et sociales de Moïse applicables à l'état juif sous le second temple, jusqu'à la copie définitive de la *Gemarah*, qui veut dire : *Conclusion supplémentaire*, faite par Rabinah quatre siècles après Jésus-Christ.

Le Talmud avec la Mischnah commence dès l'époque où les grands-prêtres se sont emparés du pouvoir absolu sous le second temple. Sous le premier temple, le grand-prêtre n'avait qu'une voix délibérative. Il fallait que le roi ou le chef de tribu le consultât pour qu'il répondît[1]. Mais sous le second temple, le grand-prêtre lui-même était le pouvoir absolu. Dès lors les rabbins pharisiens ont cherché à expliquer et à commenter la loi de Moïse dans un esprit de parti clérical, en dépit de la lettre, souvent en dépit du bon sens et de la raison.

1. Voir à ce sujet le chap. xvii de Spinoza de son *Traité théologico-politique*.

Leur doctrine étant, bien qu'à leur insu, diamétralement opposée à celle de Moïse et des prophètes, force leur fut de violenter, de triturer, de torturer les textes pour mettre une chose à la place d'une autre.

Dans cette *motivation*, qu'on me pardonne le mot, les talmudistes, déjà du temps de Hillel le Pieux et le Vieux, longtemps avant Jésus, ont fait des tours de force qui dépassent en extravagance et en audace tout ce que l'on connaît de la scolastique et de l'aberration humaine. C'est à la fois le côté gai et triste du Talmud. Mais notre travail visant plus haut, nous passons outre pour arriver aux textes et pour laisser au lecteur lui-même la liberté de prononcer.

LES TEXTES.

I.

Le Talmud (Gémara) n'est pas comme la loi de Moïse un système logique, conséquent, égal dans toutes ses parties; il n'est pas non plus la parole d'un rabbin, ni l'exposé d'une doctrine philosophique d'un penseur ou d'une époque : c'est un commentaire collectif, c'est un corps de débats spirituels, non-seulement sur toute la loi de Moïse, mais sur tout le code entier de l'humanité passée, présente et future. Théologie, philosophie, jurisprudence, médecine, morale, vie pratique, présente et future, le Talmud aborde tout, discute tout et émet sur tout une série d'opinions et d'avis contradictoires. Il traite

avec autant de sérieux le détail d'une prière, d'une défense de manger certains mets, de faire un nœud à son habit, que la substance de Dieu, la foi à la résurrection, la naissance, la mort et la destinée de l'homme.

Rien de divin ni d'humain ne lui échappe. Et tout est traité par lui fortuitement, incidentellement. C'est une causerie perpétuelle, irrégulière, déclamatoire, disputatoire, procédant par sauts et par bonds, commençant par la nature de Jéhovah et finissant parfois par la coquetterie de la femme, si tant est qu'il finisse, car jamais le Talmud ne conclut. La Mischna qui est antérieure au Talmud de quelques siècles, a bien l'intention de formuler une espèce de code explicatif et supplémentaire des lois de Moïse, mais le Talmud qui a fleuri depuis la chute du second temple jusqu'au cinquième siècle chrétien, remet les lois même de la Mischna en question. Ce n'est pas un cours de droit, de philosophie, de médecine, d'astronomie, d'astrologie, d'esthétique et de morale ; si célèbres que fussent les rabbins à Jérusalem, à Pumbeditha, à Naharda, à Sura, à Lud et à Alexandrie, leur parole n'a pas dans

le Talmud plus de valeur que celle du jeune écolier qui répond et qui très-souvent dit le contraire de ce qu'a dit le maître. Le Talmud est un livre unique dans l'histoire de l'esprit humain. Il y représente la démocratie la plus radicale, voire la plus anarchique. C'est une navette continuelle marchant toujours et ne s'arrêtant jamais. C'est une liberté illimitée de la parole. C'est le pour et le contre, le blanc et le noir, le oui et le non de chaque chose et sur chaque chose. C'est, en un mot, le résumé désordonné, espèce de sténographie des débats religieux, judiciaires, théologiques et théosophiques, des écoles juives de Jérusalem, de Babel, de tous les endroits où s'assemblaient les rabbins, docteurs de la loi de Moïse. De là vient que dans le Talmud même on trouve sur chaque question, légère ou sérieuse, différentes opinions qui d'ailleurs n'ont pas une grande influence sur la vie pratique. Celle-ci est toujours restée dans la tradition transmise de père en fils, sur les grandes questions de la destinée, de la grâce, de la prière, de l'enfer, du paradis, de la résurrection des morts, sur le pardon des péchés, aussi bien que sur la

question de la femme, de l'amour, du dîner, du coucher, etc., etc. Les opinions contraires se heurtent parfois sur la même page et se neutralisent les unes les autres. Les rabbins eux-mêmes, on dirait dans un accès d'orgueil scientifique, s'élancent au-devant de ces contradictions, pour essayer leur esprit et leur dialectique à les accorder, en citant d'autres lois, d'autres passages de l'Écriture, mais qui, en vérité, ne font qu'obscurcir encore les débats pour les rendre tout à fait inintelligibles.

Ce n'est pas qu'à travers toutes ces contradictions individuelles, il ne serpente, comme nous l'avons dit, une doctrine qui a sa logique, ses buts et ses fins, autour de laquelle les rabbins ont élevé une triple haie, c'est là leur mot, pour qu'elle ne fût jamais entamée, mais cette doctrine loin d'être la loi de Moïse, est une tradition et de plus une tradition étrangère. La tâche du Talmud, tâche surhumaine, sous laquelle il a succombé, c'est d'accorder cette doctrine avec la *Thorah*, avec la loi de Moïse et les prophètes. Autant accorder l'eau avec le feu, réunir le jour et la nuit. L'une est l'extrême opposé de l'autre.

Cette doctrine, venue de la Perse et des Indes porte la trace des principes d'idolâtrie, d'inégalité, d'esclavage, de tyrannie et de fatalité. De là vient que chaque fois qu'un rabbin se bat les flancs, se tord et se tortionne pour trouver la doctrine pharisienne écrite déjà dans la Bible, il a l'air d'un fou ou d'un railleur se moquant de son public.

Nous en citerons quelques exemples, mais il faudrait citer tout le Talmud. Il a pourtant ses treize méthodes d'argumentation qu'il appelle *Midoth*, ou modes d'argumenter.

Hillel n'en avait que sept, les voici[1]; mais presque toutes sont entachées, soit d'aberration scolastique, soit d'un parti pris ostensible. Parfois même un rabbin tire les conclusions les plus sérieuses d'un calembour, ou bien, en changeant les voyelles d'un mot. « Ne lis pas H*é*ruth, mais H*a*ruth, » l'un veut dire *libre*, l'autre *gravé*. « Ne lis pas *Machollol*, mais *Machol-lo*, » l'un dit *profané*, l'autre *pardonné*.

1. Aboth du Rabbi Nathan. קל וחומר גזירה שוה בנין אב וכתוב אחד בנין אב ושני כתובים מכלל ופרט מפרט וכלל כיוצא בו במקום אחד דבר הלמד מענינו.

C'est comme qui dirait : « Ne lis pas *l'haleine* mais *la laine*. » Un troisième vient et dit : « Non, c'est *l'alène*. » Il est dans le Talmud plus de cinq cents preuves de ce genre. Nous verrons plus tard les *Gesereh Schavah* et les *Kal Vachomer*, c'est-à-dire, les parallèles entre deux mots qui se ressemblent et les arguments dits *à fortiori*. La doctrine talmudique est devenue la religion du juif pharisien, comme le dogme chrétien est devenu la règle de conduite du chrétien. Mais les vrais juifs ne l'ont jamais admise. Les juifs n'ont jamais admis de dogmes, pas même ceux que Maimonide s'est donné la peine de rédiger et de résumer sur les lois du Talmud. N'eût été la barbarie du moyen âge, les juifs auraient bien vite secoué le joug rabbinique. Ce qui a maintenu le Talmud, c'est le dogme chrétien. Peu importe qu'il lui soit antérieur ou postérieur.

II

Les textes que je vais citer, tout contradic-

toires qu'ils sont, convaincront le lecteur le plus crédule. La doctrine du Talmud au fond est la doctrine des dogmatiques chrétiens, sauf Jéhovah à la place de Jésus et de la Trinité. L'anthropomorphisme même est talmudique. Le Jéhovah du Talmud est un homme; il prie, il pleure, il se console, il se repent, il met même tous les matins des *Tphilin* (des philactères).

On lit[1] : « Trois veillées sont dans la nuit. A chaque veillée le Saint, béni soit-il, s'asseoit, rugit comme un lion et s'écrie : « Malheur à moi « qui ai détruit ma maison, brûlé mon temple et « dispersé mes fils parmi les peuples! » Rabbi José dit : « Une fois en voyageant je suis allé voir une ruine de Jérusalem pour prier. Est venu le prophète Élie, attendant à la porte que j'aie fini ma prière et me disant : « Salem à toi. » Je répondis : « Salem, maître et seigneur. » « Mon fils, me dit-il, pourquoi es-tu entré dans cette ruine? — Pour prier. — Mais tu pouvais prier en chemin. — J'avais peur d'être interrompu par

1. Traité Berachoth, livre Ier. שלשה משמורת הוי הלילה ועל כל משמר ומשמר יושב הקבה'ושואג כארי ואומר אוי שהחרבתי את ביתי וגו'.

des voyageurs. — Tu pouvais faire une courte prière; qu'as-tu entendu? — J'ai entendu la voix divine gémissant comme une colombe et disant : « Malheur à moi qui ai détruit ma mai- « son, » etc., etc. Il me répondit[1] : « Sur ta vie et sur ta tête, elle ne dit pas cela seulement dans cette heure, mais trois fois par jour. Non-seulement ici, mais chaque fois qu'Israël entre dans les synagogues et les maisons d'étude. Dieu alors secoue la tête et dit : « Heureux le Roi « dont on chante la gloire dans sa propre mai- « son! Malheur au père qui a mis en exil ses « enfants! Malheur aux enfants expulsés de la « table de leur père[2]! » Même livre on lit : « Il est écrit[3] : Dieu dit à Moïse : « J'ôterai mes « pieds, tu verras mon dos et tu ne verras pas « ma face. » De là est prouvé que Dieu a montré à Moïse le nœud de *Tphilin* qu'il por-

1. חייך וחיי ראשך לא שעה זה בלבד אומר כך אלא בכל יום ויום שלש פעמים אומר כך.

2. La même idée d'auto-adoration se trouve dans l'Évangile quand Jésus qui, d'après le dogme, est Dieu lui-même, s'écrie : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné? »

3. Exode, chap. xxxiii, v. 23.

tait[1]. Les Tphilins sont des nœuds de cuir de veau dans lesquels se trouve le rouleau du *Schemah*, c'est-à-dire : « Écoute, Israël, Jéhovah notre Dieu est Un, » etc., etc.

Les Pharisiens mettent ce nœud et ces rouleaux de cuir sur le front et sur le bras gauche, prenant *à la lettre* les mots de la Bible[2] : « Et tu le noueras comme un signe sur ta main, et comme un bijou entre tes yeux. » L'hébreu dit souvent poétiquement : « Nouer sur le cœur. » Moïse a répété cette formule plusieurs fois, de même que Salomon.

Le Talmud[3] dit que tout juif qui ne met pas des Tphilin est un parfait scélérat et ne sortira pas de l'enfer[4]. De plus le Talmud tend à prouver que Dieu prie, se console et met des Tphilin.

On lit[5] : « D'où peut-on conclure que Dieu met des Tphilin ? Il est écrit[6] : « Jéhovah jure

1. מלמד שהרא הקבה' אל משה קשר של תפילין.
2. Deutéronome, chap. VI, v. 8.
3. Traité Rosch Haschanah, livre I^er^.
4. פשעי ישראל בגופין מה הי דלא מנח תפילין.
5. Traité Berachoth, I^er^ livre.
6. Isaïe, chap. LXII, v, 8.

« par sa droite et par la force de son bras. » « Par sa droite, » c'est la Thorah ; « la force de son bras, » ce sont les Tphilin[1]. »

Voici même la prière textuelle de Dieu[2] : « Qu'il plaise à ma volonté que ma miséricorde éteigne ma colère, et que ma pitié couvre ma justice. »

Les légendes à cet égard sont nombreuses dans le Talmud.

On lit encore[3] : « Quand le Saint, béni soit-il, se ressouvient que ses fils demeurent dans la douleur parmi les peuples, deux larmes roulent de ses joues dans la mer[4], et leur voix se fait entendre d'un bout du monde à l'autre. Il frappe de ses mains, il trépigne dans le firmament, » etc.

Partout Jéhovah est représenté comme un Être humain supérieur aux autres, mais soumis aux mêmes caprices et aux mêmes passions.

1. מניין שהקב׳ מניח תפילין וגו׳ מניין שהקב׳ מתפלל.
2. מאי מיעלי ? יהי רצון מלפני שיכבשו רחמי את כעסי ומגולי רחמי על מדותי ואתנהג עם בני במדת רחמים ואכנס להם לפנים משורת הדין.
3. Berachoth, livre IX[e].
4. מוריד שתי דמעות לים הגדול.

Moïse a créé le mot de Jéhovah, c'est-à-dire, l'*Être Étant qui seul ne change pas et ne saurait jamais changer*. Le Talmud et les Pharisiens ont fait de Jéhovah un rabbin à longue barbe qui prie, pleure, met des philactères, se repent et ne s'occupe que de ses élus à lui semblables.

Il est même très-humble, très-modeste de sa nature. On lit [1] : « Partout où tu trouveras la force du Saint, béni soit-il, tu trouveras à côté son humilité [2]. » Il est écrit [3] : « Car Jéhovah est le dieu des dieux, le seigneur des seigneurs, » et tout de suite après on lit : « Il rend justice à l'orphelin et à la veuve. »

« Il est sublime, dit Isaïe [4], élevé et saint, » et tout après : « Il est avec le frappé et l'humble d'esprit. » On lit [5] : « Exaltez celui qui chevauche sur des nuages, » et puis, « Il est le père des orphelins et le juge des veuves. »

1. Traité Mégilah, livre IV[e].
2. בכל מקום שאתה מוצה גבורתו של הקבה' אתה מוצה ענוגתו.
3. Deutéronome.
4. Isaïe, chap. LVI.
5. Psaume LXVIII.

On pourrait objecter que Dieu n'est Dieu que pour être juste et que la justice n'est nullement un acte d'humilité.

Mais point n'est besoin de répondre au Talmud et à ses défenseurs. On n'a qu'à le citer fidèlement, qu'à exposer sa doctrine.

Ajoutons seulement que d'après le Talmud, Jéhovah a parlé à Moïse personnellement pour lui expliquer lui-même les règlements et les arguments de ses élus futurs Talmudistes[1].

III

On lit[2] : Rabbi Hanina fils de Papa a enseigné ceci[3], « A la fin, au dernier jugement le Saint, béni soit-il, apportera le rouleau de la Thorah dans son giron et dira : Quiconque s'est occupé d'elle, qu'il vienne et qu'il prenne sa récompense. Alors viendront tous les peuples pêle-mêle, d'abord les Romains, puis les

1. Mégilah, livre Ier, דקדוקי תורה ודקדוקי סופרים.
2. Traité Abodah Sarah, livre Ier.
3. לעתיד לבא מביו הקבה' ספר תורה בחיקו וגו'.

Persans, tous diront tour à tour ce qu'ils ont fait, les batailles qu'ils ont livrées, les monuments qu'ils ont élevés, les colonies qu'ils ont fondées, tout cela, diront-ils, nous l'avons fait pour que les fils d'Israël aient pu méditer la Thorah. Mais Dieu leur répond [1] : « Fous que vous êtes, vous n'avez jamais rien fait pour les autres. » Puis il leur énumère les causes égoïstes qui les ont fait agir, etc., etc., etc.

Rabbi Jéhudah dit [2] : « Il y a douze heures dans le jour. Pendant les trois premières, le Saint, béni soit-il, est assis et médite sur la Thorah ; pendant les trois autres, il s'assoit et juge l'univers entier. Dès qu'il le trouve coupable, il se lève du trône de la justice et se met sur le trône de la miséricorde [3]. »

Ceci n'est point encore dogme de foi, car, il est dit [4] : « Dieu ne juge les hommes que pendant les douze jours s'écoulant entre le nouvel

1. שוטים שבעולם כל מה שעשיתם לצורך עצמכם עשיתם.
2. Même traité.
3. עומד מכסא הדין ויושב על כסא רחמים.
4. Traité Rosch Haschanah, livre Ier.

an et le *jour du pardon*. On y lit en effet ce qui suit :

Rabbi Jachonon a dit : « Trois livres sont ouverts au jour de Rosch Haschanah, l'un des scélérats parfaits, l'autre des justes accomplis, le troisième des entre les deux[1]. Les justes sont inscrits et scellés immédiatement à la vie, les méchants à la mort, (Tosphoth ajoute : parfois c'est le contraire qui arrive, les justes sont condamnés à mourir et les méchants inscrits à la vie); les *moyens* restent en suspens depuis le nouvel an jusqu'au jour de pardon. S'ils font pénitence, ils sont inscrits pour la vie, sinon à la mort. Car il est écrit (voici venir la preuve plus que curieuse) : « Moïse dit à Jéhovah : *Éteins-moi de ton livre que tu as écrit*[2], » « *éteins* » c'est le livre des méchants « *de ton livre* » c'est le livre des justes « *que tu as écrit* » c'est le livre des entre deux[3]! » Preuve plus que convaincante, comme on le voit. Il est vrai d'ajouter que pen-

1. בינוניים.
2. Exode, chap. xxxii, v. 32.
3. מחינו נא זה ספרן של רשעים מספרך זה ספרן של צדיקים אשר כתבת זה ספרן של בנוניים.

dant la prière, à cette fête, les Talmudistes soufflent dans une corne de bélier et lui arrachent certains sons cabalistiques, pour troubler le satan accusateur[1].

A côté de ce Dieu fait homme, on trouve dans le Talmud des aspirations pantheïstiques. On lit[2] : « De même que Dieu remplit l'univers entier, de même l'âme remplit le corps entier. De même que Dieu voit et n'est pas vu, l'âme voit et n'est pas vue; de même que Dieu nourrit tous les êtres, l'âme nourrit tout le corps. Dieu est pur, l'âme de même. »

Mais voici venir au galop le naturel du Talmud. « De même que Dieu demeure dans le réduit le plus secret du ciel[3], de même l'âme dans les replis du corps. »

Nous verrons bientôt que les rabbins se divisent encore pour la grande question de pardon.

Tous pourtant admettent que la pénitence *déchire le destin*[4]. Sauf pour certains crimes que

1. ותוקעין ומריעין כדי לערבב את השטן.
2. Barachoth, livre Ier.
3. יושב בחדרי חדרים.
4. מקרעין את גזר דין.

nous citerons. D'autres disent que le jour de Kippour à lui seul pardonne tout. En tous cas, Dieu pardonne d'après son bon plaisir et tout à fait arbitrairement, souvent quand il a lui-même bien prié et après avoir exaucé sa prière.

IV

Naturellement ce Dieu anthropormorphisé est entouré de myriades *d'anges servants*[1].

Selon le Talmud, les espaces entre les sept cieux en sont remplis. Plusieurs de ces bons anges accompagnent l'homme pieux, quand il se rend à la maison de prière et de la synagogue à sa propre maison. Mais l'homme en général est entouré de tant de démons que, s'il les voyait, il ne pourrait pas vivre[2]. Il est pourtant plusieurs fonctions que le grand Saint ne confie à

1. מלאכי השרת.

2. Berachoth. livre Ier, אלמלא נתנה רשות לעין לראות אין כל בריה יכולה לעמוד מפני המזיקין.

Les Masikin sont les démons de l'Évangile. Littéralement, ceux qui font du mal, les méchants.

personne et dont il se charge lui-même. On lit[1] : « Rabbi Jochanan dit, trois clés sont dans la main du Saint, béni soit-il, qu'il ne remet pas à un messager : ce sont : la clé de la pluie, la clé de l'enfantement et enfin la clé de la résurrection des morts, car il est écrit[2] : « *Il* ouvrira son trésor pour te donner la pluie en son temps, » puis[3], « *il* se souvint de Rachel et ouvrit ses entrailles, » puis[4], « vous saurez que *je* suis Jéhovah, ouvrant moi-même vos tombes. »

Le Talmud ajoute : « Un jour de pluie est plus grand que le jour de la résurrection, car il n'y a que les justes qui ressusciteront, mais il pleut pour les méchants comme pour les justes. »

Question de climat. C'est le cas de dire, il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints.

L'ange de la mort joue un rôle particulier, de même que celui de la naissance. Dès que tout est destin, préétabli au ciel, il faut au ciel

1. Traité Thanith, livre I^er^.
2. Deutéronome, chap. XXVIII, v. 12.
3. Genèse, chap. XXX, v. 22.
4. Hezéchiel, chap. XXXVII, v. 12.

des messagers sans nombre. Il est un Rabbin qui dit[1] : « L'homme ne se fait pas une piqûre dans son doigt sans qu'on l'ait crié en haut[2]. » En tout cas, le Talmud met tout entre les mains des anges. Il dit[3] : « Rabbi Hannina fils de Papa a dit, l'ange de la naissance s'appelle *Lilah*[4]. Il prend chaque goutte, la montre au Saint, béni soit-il, et dit : « Maître de l'univers, cette goutte que sera-t-elle? Deviendra-t-elle un héros ou un infirme, un sage ou un fou, un riche ou un pauvre? Mais il ne demande pas, sera-t-elle un juste ou un méchant? *car tout est dans la main de Dieu excepté la crainte de Dieu*[5]. » Voilà donc la liberté de l'homme bornée à la crainte de Dieu. Eh bien, nous verrons bientôt que cette liberté même lui vient *par la grâce du très-Saint*.

Dans le troisième livre, même traité, on lit encore : « Pendant les neuf mois de grossesse,

1. Traité Hulin, livre I^er^.
2. אין אדם נקף אצבעו מלמטה אלא אכ' מכריזין עליו מלמעלה.
3. Traité Nidah, livre II^e^.
4. En hébreu, la nuit.
5. הכל בדי שמים חוץ מיראת השמים.

l'enfant sait toute la Thorah, mais dès qu'il naît, un ange lui donne une tape sur la bouche pour lui faire tout oublier. »

On lit[1] : « L'ange de la mort qui est tout yeux, est debout à la tête de l'homme mourant. Il tient un glaive nu à la main au bout duquel se trouve une goutte amère. Quand le malade le voit, il ouvre la bouche de frayeur et reçoit cette goutte empoisonnée dont il meurt. »

Quant à Satan, il est tout puissant, sauf le jour de Jom Kipour[2], jour où il n'a pas de pouvoir. Le Talmud demande naïvement, pourquoi? Où en est la preuve? et il se fait la réponse admirable que voici : « Rami fils de Hami a dit : Les lettres numérales de Satan, (mais avec un D., car parfois on écrit Sadan), font un compte de trois cent soixante-quatre jours[3]. Pendant ces trois cent soixante-quatre jours, il a son pouvoir de faire le mal, mais il ne l'a pas le trois cent soixante-cinquième et ce jour c'est le Kipour. »

1. Traité Abodah Sarah, livre Ier.
2. Traité Jouma. Jom Hakipourim.
3. שטן בגמטרי' תלת מאה ושיתין וארבע.

Il faut être de bien mauvaise foi si on n'admet pas cette preuve comme irréfragable. Cela n'empêchera pas un autre rabbin de dire le contraire. Ce même Satan a un grand pouvoir le jour de l'an ; jour où Dieu ouvre ses livres, tenus en partie double pour les bonnes et les mauvaises actions des hommes, afin de les inscrire les uns à la vie, les autres à la mort, d'autres encore pour le purgatoire, d'où ils sortent à force de prières et de pénitences.

Quand une fois l'homme raisonne sur des êtres imaginaires dont il veut pénétrer la nature, il tombe forcément dans le mysticisme. Moïse a laissé les mystères à Dieu et s'est réservé les choses ouvertes, mais les Talmudistes entrent hardiment dans le ciel et mesurent d'un coup d'œil les anges et les démons. Seulement ce qui nous reste à révéler à ce sujet est incompréhensible. Il dit[1] : « Michaël est avec *un*, Gabriel avec *deux*, Élie avec *quatre* et l'ange de la mort avec *huit*[2]. » Il y a probablement là-dessous un mys-

1. Traité Berachoth, livre Ier.

2. מכיאל באחת גבריאל בשתים אליהו בערבא ומלאך המות בשמונ׳.

tère de lettres numérales que le Talmud appelle *géométries*, car en hébreu on compte en lettres.

Même traité, Rabbi-Ismaël-ben-Elisée dit : « Une fois je suis allé dans le sanctuaire intérieur pour faire brûler l'encens, et j'ai vu *Akatriel*[1] *Jéhovah Zebaoth* assis sur son trône glorieux. Il m'a dit : Mon fils Ismaël bénis-moi (c'est-à-dire, fais-moi une prière). C'est ce que j'ai fait, et il a approuvé mes paroles. »

Nous ne nous arrêterons pas pour expliquer le mot Akatriel, si c'est un ange, ou un autre nom de Jéhovah, ou un simple mot chaldéen. Quiconque veut voir des anges n'a qu'à y croire, avoir l'imagination malade et être privé de raison. Il y en a bien d'autres dans le *Sohar* et dans le *Midrasch*, mais nous nous en tenons préalablement au Talmud. Les opinions des Talmudistes diffèrent bien sur les qualités et les fonctions des anges, mais nul d'entre eux ne nie l'existence des anges et des démons. Cette croyance, sortie des ruines du temple de Jérusalem, est entrée, bannière déployée, dans le christianisme.

1. אכתריאל.

On lit dans l'Évangile[1] : « Si Satan chasse Satan, il est désuni avec soi-même. Comment donc son royaume subsistera-t-il? » Et Jésus dit à ses disciples[2] : « Gardez-vous de mépriser un de ces petits, car, je vous le dis, *leurs anges dans le ciel* voient toujours *la face de mon père qui est dans les cieux.* » On connaît d'ailleurs la réponse de l'esprit immonde, qui dit à Jésus : *Je me nomme légion.* C'est le mot du Talmud. « Si l'homme voyait la légion de démons qui l'entourent, il ne pourrait pas exister. »

V

Rabbi-Siméon-ben-Levi dit[3] : « Le mauvais esprit de l'homme s'élève tous les jours au-dessus de lui pour le dominer et cherche à le tuer, car il est dit[4] : « Le méchant épie le juste et cherche sa mort, » *et si Dieu ne venait pas lui-*

1. Saint Matthieu, chap. xii, verset 26.
2. Chapitre xviii, verset 10.
3. Traité Kiduschin, livre Ier.
4. Psaume xxxvii, verset 23.

même au secours de l'homme, l'homme ne pourrait pas le vaincre[1] (*le Satan*). C'est le système de la grâce. La liberté ne suffit pas à l'homme pour choisir le bien, pour vaincre le mal, il faut le concours de Dieu. Mais, Traité Nidah, second livre, et dans plusieurs autres endroits encore, Rabbi Hanina (que nous avons déjà cité), dit : « *Tout est dans la main de Dieu, excepté la crainte de Dieu.* » C'est-à-dire, Dieu ne peut pas influencer l'homme pour se faire craindre. L'homme est libre. Je ne cite cette contradiction que fortuitement, car nous verrons bientôt que, malgré toutes ces contradictions apparentes, le Talmud a sa doctrine sur toutes ces questions de justice, sinon théoriquement, du moins pour la pratique. Il y a dans le Talmud des rabbins ayant les aspirations de justice et de liberté de la loi immortelle de Moïse, mais ce sont, pour ainsi dire, des voix perdues, de faibles protestations qui meurent sur le seuil de l'académie talmudique. Le fond, c'est le corps de doctrines prêchées par les Pharisiens du second temple et

1. ואלמלא הקבה' עוזרו אין יכל לו.

appliquées avec une sévérité rigoureuse, jusque dans les moindres détails de la vie, par les rabbins de tous les temps.

Ces rigueurs n'ont fait que croître et embellir avec la venue du christianisme, attendu que le christianisme dogmatique s'est approprié toutes les doctrines théologiques des Talmudistes, sauf à les appliquer à Jésus au lieu de Jéhovah, parfois en les saupoudrant d'un vernis platonique.

Seulement les juifs, tout en se soumettant aux décrets de leurs rabbins locaux, n'ont jamais accepté une codification du Talmud comme dogme.

Maimonide lui-même qui a essayé de codifier tous les règlements du Talmud dans un ouvrage intitulé : « *La Main puissante*, » y a échoué. Les juifs n'ont même pas accepté les treize articles de foi énoncés par ce maître selon la Bible et le Talmud. Si contraire à la loi de Moïse que fût la vie pratique des juifs, ils ont toujours sauvegardé la liberté théorique. Tous les juifs suivaient, pour ainsi dire, la tradition pratique, mais chacun se faisait un code à part, en com-

mentant à sa guise la loi de Dieu. Dès que la pression extérieure imposée par le pouvoir chrétien ou musulman se relâchait un peu, l'esprit juif, sautant par-dessus les Rabbins, aspirait vers la liberté et réagissait à l'instant même sur le monde non juif. De là même la tendance de tous les pouvoirs despotiques, chrétiens, musulmans ou païens de maintenir les juifs sous le dogme rabbinique; dogme qui est d'accord avec les principes fondamentaux sur lesquels reposent l'absolutisme, l'esclavage et l'orgueil national, c'est-à-dire, l'esprit de castes et de priviléges.

VI

Le jour du grand pardon institué par les Pharisiens, joue un grand rôle dans le Talmud. Mais les Rabbins ne sont nulle part d'accord sur son influence. Tantôt il est dit [1] : « Tous les péchés de la Thorah, sauf trois, le jour du Kipour les remet, *n'importe que l'homme ait fait*

1. Traité Sebuath, livre II[e].

pénitence ou non. » Rabbi Jehudah dit au contraire : « De même que le sacrifice expiatoire ne pardonne qu'aux repentis, *après réparation*, de même le jour de Kipour. »

Ce n'est pas la seule controverse sur le Kipour et sur le pardon. Le Talmud dit en toutes lettres[1] : « *Le repentir déchire le destin*[2], » et quand Béluria, païenne convertie, fait l'observation qu'il y a contradiction entre le Deutéronome, disant que Dieu ne pardonnait pas et les Nombres, où Moïse dans une bénédiction dit[3] : « Dieu tournera vers toi sa face, c'est-à-dire, te pardonnera. » Le Rabbin lui répond : « Là où il pardonne, il s'agit des péchés envers Dieu, mais là où il ne pardonne pas, c'est quand il s'agit des péchés commis envers le prochain[4]. »

Le voilà donc bien établi. Dieu pardonne bien le péché envers lui-même, mais il ne pardonne pas le tort fait à une de ses créatures, *à moins*

1. Traité Rosch Haschanah.
2. גדול תשובה שמקרעת גזר דינו של אדם.
3. Chap. VI, v. 26.
4. כאן בעבירת שבין אדם לחבירו. כאן בעבירת שבין אדם למקום

de réparation. Eh bien, traité Jouma, le traité de la fête de Kipour, on lit ceci : « *Le jour de Kipour remet tous les péchés sans distinction, soit qu'on ait fait pénitence, soit qu'on n'en ait pas fait*[1]. » Doctrine toute opposée.

Ce sont, si l'on veut, deux rabbins qui ne sont pas d'accord. Le Talmud lui-même ne conclut pas, mais le peuple, sous le second temple croyait au pardon des péchés par le pur sacrifice. Dans le même Traité, il est dit qu'on avait l'habitude d'attacher un fil rouge sur la grande porte intérieure du temple. Dès que le bouc émissaire chargé des péchés arrivait au désert, ce *fil rouge blanchissait*[2], afin d'accomplir la parole d'Isaïe[3]. « Si tes péchés sont comme le pourpre, ils blanchiront comme la neige. »

La prière seule du grand prêtre produisait *ce Miracle*.

On verra bientôt que sous le second temple,

1. על כל עבירת שבתורה בין עשה תשובה בין לא עשה תשובה יה' מכפר.
2. בראשנה היו קושרין לשין של זהורית על פתח וכון שהגיע שעיר למדבר היה מלבין.
3. Chapitre I, v. 18.

il y avait des miracles constants de ce genre, absolument comme à Rome et à Naples. Le Talmud en cite dix qui étaient en permanence [1].

Le Talmud d'ailleurs fourmille de miracles dont quelques-uns fidèlement copiés par l'histoire chrétienne.

Il y avait aussi des contremiracles. Dans le quatrième livre de Jouma, on lit : « Quarante ans avant la destruction de Jérusalem le lot du bouc n'est jamais sorti à droite [2], le fil rouge n'a plus blanchi, la lampe du soir, espèce de veilleuse, n'a plus brûlé et les portes du temple se sont ouvertes d'elles-mêmes. »

Il y a plus. Dans le traité des sacrifices [3], on

1. עשרה נסים וגו׳. En voici quelques-uns. Nulle femme ne s'est jamais trouvée incommodée de la mauvaise odeur de la viande à sacrifice; jamais on ne vit une mouche dans l'abattoir sacré, jamais la nuit de Kipour le grand prêtre n'eut un accident d'impureté, jamais serpent ni vipère ne mordit qui que ce fût à Jérusalem, jamais la pluie n'éteignit le feu sacré, jamais personne ne disait : je me trouve à l'étroit à Jérusalem, malgré l'affluence de tout le peuple des provinces pour les grandes fêtes, etc., etc., etc.

2. לא הי׳ גורל עולה ביומן.

3. Traité Sebachim, livre IX[e].

lit : « De même que les sacrifices font pardonner, de même les vêtements du grand-prêtre. La tunique *fait remettre le versement du sang humain* [1], les culottes font pardonner les péchés d'amour, le fronton remet les péchés des mauvaises pensées, » et ainsi de suite, sur toutes les reliques du vêtement sacré. Comment accorder de telles doctrines avec le principe émis dans le même Talmud, que rien ne peut être pardonné sans pénitence à l'égard des péchés commis envers le prochain, c'est-à-dire, à moins d'une réparation complète? Hélas! C'est la doctrine la plus contraire à la raison qui à la longue a prévalu. Elle a été adoptée par les docteurs du moyen âge, qui au milieu des ténèbres n'ont pas vu plus clair que les rabbins du dogme romain.

VII

Il en est de même du temps messianique, de la résurrection des morts, etc., etc.

1. .נתונת מכפרת על שפיכות דמים

On lit[1] : « Il n'y a pas d'autre différence entre ce monde-ci et le monde de la venue du Messie que la sujétion aux rois, c'est-à-dire, le manque de liberté nationale[2]. » Autre part, on y ajoute, car il est écrit, « jamais le pauvre ne disparaîtra de la terre. »

Nous avons déjà prouvé que cette phrase intercalée dans la Bible, répétée par Jésus à ses disciples, disant : « Vous ne m'aurez pas toujours, mais vous aurez toujours des pauvres parmi vous, » est contraire à la loi de Moïse. Moïse promet formellement la félicité tout entière sur cette terre, pourvu que le peuple fasse son devoir envers tous les êtres créés par Dieu. Il dit en toutes lettres[3]. « *Et le pauvre disparaîtra*[4]. » Le Talmud niant la liberté de l'homme, ne croit pas à cette félicité, même du temps du Messie, bien qu'il espère que toutes les nations se convertiront à la fin. Il dit[5] :

1. Traité Sanhédrin, livre IX^e^.
2. אין בין העולם הזה לימות המשיח אלא שיעבד מלכיות.
3. Deutéronome, chap. xv, verset 4.
4. אפס כי לא יהיה בך אביון.
5. Pesachim, livre VIII^e^.

« Dieu n'a exilé Israël parmi les peuples que dans le but de les convertir[1]. »

Abodah Sarah, il dit dans le livre premier : « Rabbi José a dit : A l'avenir, tous les peuples se convertiront à Jéhovah[2]. » Il va plus loin encore : Traité Megilah, on lit dans le premier livre : « *Tout homme reniant le service des faux dieux*, (idole faite par l'homme) *peut être regardé comme juif*[3]. » Puis continuant sur le Messie il dit[4] : « Le fils de David ne viendra que lorsque tous les royaumes seront convertis à la *Minoth*, c'est-à-dire, à la fausse foi.

J'ai déjà fait observer que les mots *Min* et *Minoth* sont employés par le Talmud aux croyances apposées au judaïsme. La véritable signification du mot était *railleur* et *raillerie*. En ce sens, il est souvent employé pour désigner les premiers chrétiens qui raillaient, et à juste titre, les Talmudistes et leur manière d'argumenter.

1. לא הגלה הקבה' את ישראל לבין האומות אלא כדי שיתופפו עליהם גרים.
2. לעתיד לבא באין אומת העולם ומתגיירן.
3. כל הכופר בעז' נקרא יהודה.
4. Traité Sanhédrin.

Le Talmud ajoute encore : « Le Messie ne viendra (ceci est une nouvelle opinion) que lorsque tout sera tout à fait bien ou tout à fait mal. » Il y a bien d'autres avis encore sur le Messie. Rabbi Abouah dit : « Le temps du Messie pour Israël ne viendra que dans *sept mille ans*. » En ce cas, il y aurait encore bien de la marge, car il y a à peu près quinze cents ans que le docte Rabbi a dit cela. Puis vient brusquement un Rabbi Hillel, (ce n'est pas le vieux Hillel, ayant vécu longtemps avant Jésus-Christ et qui longtemps aussi avant Jésus a dit à un payen, lui demandant l'explication de la loi, pendant qu'il pouvait se tenir sur un de ses pieds : « Toute la Thorah est dans ces mots : *Ne fais pas à ton prochain ce que tu ne veux pas qu'il te fasse.* « *Tout le reste n'est que commentaire*[1]. » Celui-là s'appelait Hillel tout court ou Beth Hillel. L'autre que nous allons citer est désigné sous le nom de Rabbi Hillel). Il dit : « *Ah bah, il n'y a plus de Messie pour Israël, ils l'ont mangé depuis longtemps du temps du*

1. Traité Schabath, livre II^e^.

roi Jeheskiahu[1]. » Ce propos est cité deux fois par le Talmud et pourtant le Talmud croit à un Messie avant et après Jésus-Christ[2]. Les rabbins du dixième et du onzième siècle ont même élevé cette croyance à un dogme de foi, mais il est vrai qu'ils n'ont jamais eu le pouvoir de l'imposer. Aujourd'hui même on peut être bon juif sans croire au Messie, à condition que le pouvoir civil n'impose pas cette foi comme il vient de le faire à Vienne, en Autriche[3].

1. אין להם בישיח לישראל שכבר אכלהו ביומי חזקיהו.

2. Rosch Haschanah II, il dit pourtant : « Au mois de Nissan (fête de Pâques) ils ont été délivrés en Égypte, c'est aussi au mois de Nissan qu'aura lieu leur délivrance future. »

בניסן נגאלו בניסן עתידין ליגאל.

3. Sur la dénonciation d'un juif orthodoxe et d'un ultramontain catholique, un journal juif de Vienne ayant nié le Messie, vient d'être condamné à une amende et à quinze jours de prison. Le juif orthodoxe ne veut pas admettre que le Messie soit venu Quant au catholique, il ne permet pas que la doctrine d'un Messie soit remise en doute, puisque, selon lui, il est venu. Si, en effet, le Messie a déjà été mangé, comme le dit crûment Rabbi Hillel, sous le premier temple, du temps du roi Jeheskiahu, qui en effet, était un temps prospere pour Israël, il n'en serait pas resté grand chose pour tous les redimés juifs et païens d'un temps postérieur.

VIII

Moïse n'a jamais soulevé la question de savoir si la foi sauve plutôt que l'œuvre. Sa doctrine à ce sujet est claire et nette. Le peuple juif, selon lui, n'a été élu ni pour sa force numérique, ni par faveur, mais uniquement *pour servir de modèle et d'exemple, tant par ses lois de raison que par sa sagesse pratique.*

Mais le Talmud et les Pharisiens, prêchant la prédestination de l'homme, ont nécessairement soulevé ces questions. En effet, si Dieu par sa volonté arbitraire distribue les biens spirituels et matériels, il est très-important pour l'homme de savoir par quelles voies et moyens, on obtient les faveurs et les grâces de ce souverain dispensateur. Les rabbins ont donc longuement discuté et débattu la question de savoir, si l'étude de la loi de Dieu plaît mieux que l'œuvre de bien. Sous ce mot étude, (Talmud Thorah) les rabbins entendent bien la foi, mais non pas la foi ignorante. Le Talmud a horreur de la piété

ignorante. Il dit en toutes lettres : « Nul ignorant ne saurait être pieux [1].

Il dit ailleurs[2] : « Un sage savant, fût-il vindicatif et irascible comme un serpent, lie-le comme une ceinture sur tes reins; mais si tu trouves un homme du commun, un ignorant dévot, fuis, fuis son voisinage. »

Il dit encore[3] : « Un homme doit vendre tout ce qu'il a plutôt que d'épouser la fille d'un manant (ignorant). » C'est sur ces filles que l'Écriture a dit : « Quiconque s'approche d'une *bête*, qu'il meure. » Il pousse l'exagération si loin qu'il ajoute : « Un *am haaretz*[4], on peut l'écorcher un jour de Kipour qui tombe sur un jour de sabbat (à ce jour-là, deux fois sacré, le moindre travail est un crime). Il est permis, dit-il, de le déchirer comme un poisson. La haine qu'ont les ignorants (toujours am haaretz) pour les savants est plus forte que celle que por-

1. ולא עם הארץ חסיד.
2. Traité Sabath, livre VI[e].
3. Traité Pesachim, livre III[e].
4. Littéralement « peuple de la campagne » mais le mot n'est employé que pour désigner l'ignorant.

tent aux Israélites les adorateurs d'idoles, et les femmes des ignorants les haïssent encore davantage. »

Le Talmud dit[1] : « Qu'est-ce qu'un am haaretz? C'est un homme qui a des fils et qui ne les élève pas pour étudier la loi. » L'instruction est le premier devoir d'un Israélite. Seulement le Talmud, contrairement à Moïse, en exclut la femme[2].

On lit[3] : « A bud, on a débattu la question de savoir si l'étude est plus grande que l'œuvre. Rabbi Tarphon a dit : L'œuvre est plus grande, mais Rabbi Ekiba prétend que l'étude vaut mieux encore; tous alors ont répondu : l'étude vraiment est plus grande, car l'étude pousse à l'œuvre[4]. »

Soit dit en passant, si la foi n'a de grandeur que parce qu'elle produit l'œuvre, cette dernière, étant le but, serait certainement plus

1. Traité Sotah, livre Ier.
2. Naschim Péturoth Mithalmod Thorah. נשים פטורות מתלמוד תורה.
3. Traité Kiduschin, livre Ier.
4. שהתלמד מביא לידי מעשה.

sainte et plus nécessaire. Ailleurs le Talmud dit le contraire, non pas une fois, mais trente fois.

D'abord[1], Rabbi Lakisch dit : « Les paroles de la loi ne s'affirment que par ceux qui sont décidés à mourir pour elle. » Il s'agit du martyre de la mère de sept enfants dont il est question dans les Machabées. Dans les Perké-Aboth, où est résumée la sagesse des rabbins, on compare l'homme qui a la science et les bonnes œuvres à un chêne au bord de l'eau, dont les racines sont plus nombreuses que les branches et qui résistera à tous les vents, mais sans les œuvres, sans les fortes racines, le chêne ne résistera pas longtemps aux tempêtes, si nombreuses et belles que soient ses branches et ses feuilles. » Ailleurs encore[2], Rabbi Elieser dit : « La prière est plus grande que les bonnes œuvres. Nul ne fut plus grand en bonnes œuvres que notre maître Moïse, et pourtant on ne lui a répondu que sur sa prière, car il est écrit[3] : « Dieu me dit : Ne me parle pas davantage. » Et puis

1. Traité Gitin, livre V^e^.
2. Traité Berachoth, livre V^e^.
3. Deutéronome, chap. III, v. 26.

tout de suite après, verset 27 : « Monte sur le sommet du mont Pisgah, etc. »

Cette preuve, comme toutes les preuves talmudiques, repose sur des arguties. Rabbi Eliezer veut dire, que Dieu n'a pas d'abord daigné répondre à la demande de Moïse, mais qu'il lui a répondu après la prière. Malheureusement ce passage prouve précisément le contraire de ce qu'avance le Rabbi. Moïse prie Dieu de lui permettre de passer le Jourdain, mais Dieu, ajoute-t-il, se courrouça contre moi, *à cause de vous* (parce que leur œuvre était contraire à sa loi). Dieu me dit : « Monte sur le sommet de Pisgah et lève tes yeux sur le sud, le nord, l'ouest et l'est, regarde de tes yeux, mais *tu ne passeras pas ce Jourdain.* » Sa prière ne lui a donc guère servi. Mais le Talmud ne regarde pas de si près à un texte ; à la rigueur même, il le falsifie, ou il dit : ne le lis pas tel qu'il est écrit, ou bien il l'efface: enfin, toute fin de texte justifie les moyens.

En général, un talmudiste n'énonce pas d'opinion sans qu'il ne s'efforce de la trouver écrite dans la Bible, dût-il inventer le texte et lui faire

dire le contraire de ce qu'il dit, ou par un parallélogisme de mots similaires, ou bien encore par un argument *à fortiori*, à faire crier les pierres.

Ce même Rabbi Eliezer dit : « La prière est plus grande que le sacrifice. » Et cette fois, il cite Isaïe qui dans son fameux chapitre premier, s'écrie : « Que me fait la quantité de vos sacrifices, etc., etc. » Mais Isaïe n'ajoute nullement, que Dieu aime mieux la prière.

Au contraire il dit[1] : « *Si vous accumulez prière sur prière*, je ne vous écoute pas, vos mains sont pleines de sang. » Seulement le Rabbi conclut que la prière est plus grande que le sacrifice, parce que Isaïe, visant à l'effet par la gradation poétique, a l'air de dire : « Je n'écoute *même pas* vos prières, bien que je les aime mieux que des sacrifices. »

C'est là un raffinement d'argumentation cher aux esprits talmudiques. C'est sur de telles bases, de véritables têtes d'épingle, que le Talmud fonde ses doctrines les plus graves, fus-

1. Verset 15.

sent-elles même conformes à la raison logique! Il dit encore [1] (Nous ne comptons plus les contradictions) : « Au moment de la mort de l'homme, toutes ses œuvres se séparent de lui, vont au devant et lui disent : tu as fait ceci et cela, ici et là, tel et tel jour, à tel ou tel endroit. Lui répond alors, c'est vrai. La-dessus, elles lui disent : signe et cachète; et ce sont ces œuvres qui décident du sort de l'homme. » Donc l'œuvre est tout, car elle fait descendre l'âme dans l'enfer ou la réserve pour la vie éternelle. Nous verrons plus tard les péchés qui, d'après le Talmud, font descendre l'homme dans l'enfer et le maintiennent dans le purgatoire. Là-dessus aussi il y a des avis différents. Il y a des rabbis disant, qu'une seule bonne action suffit pour sauver un homme [2]. « Et si neuf cent et quatre-vingt-dix-neuf actions l'accusent et qu'une seule bonne action le défende, il sera sauvé, car il est dit (Hiob. 36) : « Si un seul ange défenseur sur mille dit la justice de l'homme il sera gracié. » Rabbi Jonathan

1. Traité Thanith, livre Ier.
2. Traité Sabath, livre IIe.

dit[1] : « Quiconque a fait une bonne action, cette action le précède de ce monde-ci à l'autre monde. » D'autres n'admettent le salut qu'après confession et repentir, absolument comme chez nous, je veux dire comme à Rome.

« Eût-il été un parfait scélérat toute sa vie[2], pourvu qu'il se soit repenti à la fin, on ne se souviendra plus de ses péchés. Car il est écrit[3] : « Et la mechanceté du méchant ne lui sera pas comptée le jour qu'il reviendra de sa méchanceté. »

Dans les Perké Aboth un sage rabbin dit : sur trois choses le monde est fondé ; sur la justice, la vérité et la charité. Il n'ajoute pas : sur l'étude de la loi, mais un autre l'ajoute ailleurs. Enfin[4], on lit le fameux passage tant de fois cité et dont voici la teneur :

« Six cent treize commandements ont été dits à Moïse ; trois cent soixante-cinq de négatifs (défenses, tu ne feras pas), le nombre des

1. Traité Sotah, livre I^er^.
2. Traité Kiduschin, livre I^er^.
3. Ezéchiel, chap. XXXIII, v. 12.
4. Traité Makoth, livre III^e^.

jours de l'année, deux cent et quarante-huit d'affirmatifs, autant que les membres de l'homme. Quand est venu David, qui les a réduits à onze, il dit [1] : « Jéhovah qui s'abrite dans les tentes et qui demeure dans les montagnes de la sainteté. Celui qui marche sans tache, qui opère la justice et qui dit la vérité dans son cœur; il ne médit pas de sa langue, ne fait pas de mal à son prochain et ne porte pas la honte sur celui qui l'approche; ce qui est digne de mépris est une horreur à ses yeux, il honore ceux qui craignent Jéhovah, il jure contre le mal et il tient son serment; il ne prête pas son argent à usure et ne se laisse pas corrompre pour condamner l'innocent. Celui qui fait tout cela ne chancellera jamais. »

« Est venu Isaïe, et les a réduits à six [2]. « Celui qui marche dans la justice, qui parle droit, qui méprise le gain d'infamie, dont la main du revers repousse le don corrupteur, dont l'oreille se bouche pour ne pas entendre des propos de sang et dont les yeux se ferment pour ne pas

1. Psaume, tout le chapitre xv.
2. Chap. xxxiii, v. 15.

voir le mal, celui-là demeurera dans les hauteurs, citadelles et rocs qui lui serviront d'abri. Son pain lui est donné et son eau est assurée. »

« Est venu Michah[1] et les a réduits à trois. « Rendre justice, faire la charité et marcher humblement avec Jéhovah ton Dieu. »

« Est venu Habakuk et les a réduits à *un*. Il y est dit[2] : «*Et le juste vivra par sa foi*[3]. »

Voilà donc tous les commandements de Moïse réduits à la seule et unique *Foi*.

Même contradiction entre les deux rabbins saint Paul et saint Jacques. Saint Paul aux Romains[4], s'écrie : « *Où est donc votre glorification? Elle est anéantie. Et par quelle loi? Est-ce par la loi des œuvres? Non, mais par la loi de la foi. Car nous devons reconnaître que l'homme est justifié par la foi, sans les œuvres de la loi.*

Saint Jacques dit[5] : « Mes frères, *que servira-t-il à un homme de dire qu'il a la foi s'il n'a point*

1. Chapitre I.
2. Chapitre II.
3. וצדיק באמנתו יחיה.
4. Chap. III, v. 27.
5. Chap. II, v. 14.

les œuvres. La foi pourra-t-elle le sauver ? » Et[1] : « *Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres et non par la foi seule.* »

Mieux vaut, sans contredit, la réduction de la loi du vieux Hillel, « Ne fais pas à ton prochain, ce que tu ne veux pas qu'il te fasse, » que celle de Habakuk, « et le juste vivra par sa foi. »

Il est vrai que le prophète n'a pas dit ce que le Talmud lui met dans la bouche. Il fait dire à l'esprit de Dieu, « ce qui est obscur, mon âme ne s'y plaît pas, mais le juste vivra par sa foi » (Emunah, qui vient d'Amen), c'est-à-dire, de ce qui est affirmé. En d'autres termes : dans ces mauvais temps qui vont venir, le juste sera sauvé parce qu'il croit et qu'il est juste. » Le prophète n'a nullement voulu dire qu'il suffit d'avoir la foi et de se croiser les bras. Il a dit d'ailleurs le juste et non l'homme ; or nul n'est juste s'il n'agit pas d'après les lois de la justice.

Tout cela n'empêche pas le Talmud de dire[2] :

1. Même chap., v. 24.
2. Traité Berachoth, livre I^er^.

que *le faire est plus grand que l'apprendre*[1], en termes plus précis, l'œuvre vaut mieux que la foi.

C'est le cas de dire, devine si tu peux et choisis si tu l'oses.

Eh bien, les rabbins talmudiques et catholiques ont cru deviner et ont osé se prononcer pour la foi, non pas précisément contre l'œuvre, mais en la proclamant par elle seule comme œuvre de salut.

On n'a, d'ailleurs, qu'à citer les textes du Talmud si peu connus, surtout des Juifs, sur la même question, traitée toujours d'une manière incidente, sans avoir besoin de relever les contradictions.

IX

Chose triste, mais pas unique! Le Talmud tend à prouver que ses résolutions sont *divines;* que Dieu les a toutes *révélées* à Moïse, et que quiconque transgresse un de ces règlements,

1. גדולה המעשה יותר מלמדה.

mérite la mort. Heureusement MM. les talmudistes, depuis la destruction de Jérusalem, n'ont jamais eu de pouvoir séculier. Ils l'ont abandonné à leurs confrères et coreligionnaires, messieurs les inquisiteurs. On lit [1] : « Quiconque transgresse une parole des sages a mérité la mort [2]. » Et pour qu'on ne se trompe pas sur le mot sage (Hakam), il répète la même loi en disant [3] : « Quiconque transgresse une parole des écrivains [4] (Sophrim), a mérité la mort. » Tout ce qui a été dit par les sages du Talmud, ainsi que par les écrivains, doit être considéré comme parole de Moïse. Quant à la preuve, la voici [5] :

« Il est écrit [6] : Et Jéhovah me donna les deux tables de pierre écrites du doigt de Dieu, selon les paroles que Jéhovah vous a dites sur la montagne, au milieu du feu, le jour de la grande assemblée. »

1. Traité Berachoth, livre Ier.
2. כל העובר על דברי חכמים חייב מיתה.
3. Traité Érubin, livre Ier.
4. סופרים.
5. Traité Mégilah, livre Ier.
6. Deutéronome, chap. IX, v. 10.

« il résulte de ces mots, » *selon les paroles*, etc., « que Jéhovah a démontré à Moïse toutes les déductions[1] de la Thorah, toutes celles des écrivains et tout ce que les docteurs plus tard ont inventé. Entre autres, l'histoire d'Esther, la Megilah. »

Presque toutes les preuves du Talmud sont de cette force et de cette gaieté. Parfois elles touchent au sublime du ridicule.

On lit[2] : « Rabbi Oschia a dit : il est écrit[3] : « Trois choses ne sont jamais rassasiées, le Scheol (l'enfer) et la Rechem (Rechem veut dire *matrix*, de là le mot Rechamah, pitié, miséricorde). Qu'a de commun le Scheol avec la Rechem? Voici! De même que la Rechem prend et rend (littéralement fait entrer et sortir), de même le Scheol. (C'est un *à fortiori*. Voici comment). Puis donc la Rechem prenant avec douceur rend avec des cris, *à plus forte raison*, le Scheol prenant avec bruit rendra avec fracas. »

1. דקדוקי.
2. Traité Berachoth, livre II^e^.
3. Proverbes, chap. xxx, v. 15.

« *De là la réponse à ceux qui disent que la résurrection des morts n'est pas une loi de la Thorah de Moïse.* »

Il faut convenir que ces curieux questionneurs et douteurs, niant que Moïse ait proclamé la résurrection, sont des gens de bonne composition et se contentent de peu. Après tout, une fois que le Talmud a lancé une de ces preuves péremptoires, il se tire d'affaires avec la prestesse et la nonchalance juvénile de Jupiter : « *Sic volo, sic jubeo.* » Seulement Jupiter est plus poli. Il vous épargne la citation de la preuve motivée.

Le Talmud, au contraire, grand bavard, n'admet rien sans preuve.

Il lui faut absolument un argument *motivateur*, prouvant que tout ce que l'Église a dit est parole de Moïse et de Jéhovah. Autrement il n'y croirait pas. Il ne dit pas : « Je te défends de nier ce que j'affirme : de douter, par exemple, de la résurrection des morts; » mais il dit : « Je vais te prouver que Moïse ou la Thorah a énoncé cet axiome ou cette vérité : Donc, si tu nies Moïse, tu es un impie. »

Quant à la preuve, il ne s'en occupe plus. (Tarte à la crême.)

Voyons plutôt, car il faut citer les textes, autrement on ne me croirait pas.

On lit[1] : « Il est écrit[2] : Jéhovah a dit à Moise: Monte vers moi à la montagne et restes-y, je te donnerai les tables de pierre, et la Thorah, et la Mitzvah (commandements), que j'ai écrits pour les enseigner. « *Les tables,* » cela veut dire le Décalogue; « *Thorah*, » cela veut dire le Pentateuque; « *Mitzvah*, » c'est la Mischnah; « *que j'ai écrits*, » ce sont les prophètes et les hagiographes ; « *pour les enseigner*, » c'est la Gemarah (Talmud). « *De là on conclut que tout cela a été donné à Moïse sur le mont Sinaï*[3]. »

Après cela si quelqu'un, malgré ces preuves irréfragables, élève encore l'ombre d'un doute, le Talmud, le livre princeps des jésuites, n'est pas en peine pour répondre. Jamais on ne le trouvera sans vert.

1. Traité Berachoth, livre Ier.
2. Exode, chap. xxiv, v. 12.
3. מלמד שכלם נתנו למשה מסיני.

Il dit[1] : « Il est écrit : « Vous observerez mes « fondements de loi, je suis Jéhovah! » choses[2] que Satan pourrait railler, auxquelles les peuples idolâtres pourraient répondre (pour les nier), disant : ce sont là des choses vaines; c'est pourquoi il y ajoute : Je suis moi, Jéhovah, c'est-à-dire, *moi, moi Jéhovah, je les ai établies comme fondements et vous n'avez même pas la permission de les méditer, ni d'en rechercher l'explication*[3].

Cela ressemble furieusement à ce que d'autres rabbins moins barbus ont dit durant des siècles et disent encore à l'occasion : « Monsieur l'impie, c'est un mystère qui dépasse la force de votre raison. C'est Jéhovah ou son fils qui a établi cela. Tout ce que l'Église dans l'avenir inventera, Dieu l'a prévu, présu, prélu et préétabli. On a montré cela à Moïse au Sinaï, à d'autres sur une autre hauteur. »

« Il ne vous est donc pas permis de discuter

1. Traité Jouma, livre des deux boucs.
2. דברים.
3. ואין לך רשות להרהר בהן.

les choses mystérieuses. Vous n'y entendez rien. En bon hébreu, *veén lach Reschuth leharor bahen.* »

Le Talmud dit d'ailleurs en toutes lettres[1] : « Quiconque dit : « Toute la Thorah vient du ciel ; *sauf ce verset*, ce *syllogisme*, cet *argument*, cet *à fortiori*, ce *parallèle*, n'*a pas de part au monde futur*[2]. » C'est clair et net.

Le Talmud s'est contenté, il est vrai, d'édicter des peines pour l'autre monde. C'est qu'il n'avait plus le pouvoir dans ce monde-ci. Les fanatiques ne privent jamais un homme du ciel, sans le dépouiller par avancement d'hoirie. Ils ne lui dénient le ciel que pour lui ôter les droits de la terre. L'enfer qui le réclame à cor et à cri ne le rendra même pas, car l'enfer, malgré le purgatoire, ne rend que ce que les rabbins de Jérusalem et de Rome daignent lui arracher. Le portier de l'enfer même est connu des rabbins.

1. Traité Sanhédrin, livre IX^e^.

2. האומר כל התורה מן השמים חוץ מפסק הזו חוץ מדקדק מקל וחומר מגזרה שוה אין לא חלק לעולם הבא.

X

Il existe dans le Talmud, à côté des nouveaux chrétiens, un rabbin qui fait figure à part, figure extrêmement intéressante. Le Talmud l'appelle tout court l'*Autre*. Son véritable nom est Élisée ben Abuyah. Ce savant talmudiste était une espèce de Spinoza. Il n'était ni juif ni Nazaréen. Sa science était extraordinaire. Le Talmud même lui rend ce témoignage, mais il n'observait aucune loi, ni mosaïque, ni talmudique, et il niait tout aussi bien le Messie chrétien que la révélation personnelle de Moïse. Il a vécu quelque temps après les évangélistes, un temps de grande liberté de conscience. Les rabbins n'avaient pas, comme plus tard, le pouvoir séculier des catholiques, leurs bons amis, à leur disposition. Les chrétiens eux-mêmes étaient encore à l'état de religion naissante et embryonique.

Cet *Autre*, comme tous les penseurs sérieux, n'était pas riche. Après sa mort, *sa fille*, femme également remarquable, se présenta devant un

rabbin chef d'académie et lui dit : « Nourris-moi, je suis la fille de l'*Autre*. » Le rabbin ayant rappelé les doctrines du père, la fille répondit : « Souviens-toi de sa science et non de sa vie. » De propos en propos, le rabbin démontra qu'Élisée brûlait dans l'enfer. Un autre rabbin disait : « Si tu voulais l'en faire sortir, le *portier de l'enfer ne se lèverait même pas devant toi*[1]. » Tout cela se trouve dans le deuxième livre du Traité Hagigah .

Naturellement, si l'enfer a un *gardien de porte*, le paradis n'en peut manquer. Du temps de Talmud on ne connaissait pas encore le nom de ce gardien, mais depuis, on sait, à n'en pas douter, qu'il s'appelle Pierre.

XI

Nous avons pourtant vu que l'enfer rend, et même avec fracas, ce qu'il prend, mais il y a

1. אפילו שומר הפתח של גהינם לא יעמד לפניך ובינו בבואך להוציאו משם.

des exceptions. L'*Autre* était dans une des catégories exceptionnelles.

Pourtant les opinions diffèrent beaucoup dans le Talmud sur l'enfer. Cela n'est d'ailleurs pas étonnant.

Sauf l'*Autre*, pas un rabbin n'y a fait le voyage comme Dante, pour en faire comme lui une description locale. Je me trompe. Le Talmud, il paraît, l'a parfaitement vu, mesuré même, car voici ce qu'il en dit tout d'abord[1] :

« Le monde est à l'égard du jardin comme un à soixante, le jardin vis-à-vis de l'Éden comme un à soixante (le jardin d'Éden est le paradis, paradis est la traduction chaldéenne d'Éden)[2], et l'Éden est un soixantième de l'enfer; donc le monde entier est comme une anse de pot à l'égard de l'enfer; d'aucuns disent : l'enfer est incommensurable. » Ces *d'aucuns*, certes, ne s'avancent pas trop, et ils méritent tout autant de créance que les arpenteurs officiels du Talmud. Cette mesure, d'ailleurs, n'est pas trop consolante. Si l'enfer est cent quatre-

1. Traité Thanith, livre Ier.
2. Éden veut dire délice, en grec Ἡδονή.

vingts fois plus grand que le monde entier, cela prouverait qu'il est fait pour être le contenant et que tous les êtres vivants sont destinés à faire partie de son contenu. Il est vrai que l'*Autre* et ses semblables y resteront toujours.

On lit[1] : « Trois divisions existeront le jour du dernier jugement : l'une de parfaits justes, l'autre de parfaits scélérats, la troisième d'entre les deux. Les justes sont inscrits et scellés immédiatement pour la vie éternelle, les scélérats immédiatement aussi sont inscrits et scellés pour l'enfer, car il est écrit[2] : « Et bon nombre de ceux qui dorment dans la poussière s'éveilleront, ceux-ci à la vie éternelle, ceux-là à la honte perpétuelle. » Les entre deux, les moyens descendent dans l'enfer où ils gémissent[3], où ils geignent et remontent après (c'est le purgatoire), car il est écrit[4] : « Et je ferai passer le tiers par le feu et le purifierai comme on purifie l'argent, et le ferai passer au creuset comme on éprouve

1. Traité Rosch Haschanah, livre Ier.
2. Daniel, chap. XII.
3. מצפצפין ויעולין.
4. Zacharie, chap. XIII.

l'or, lui m'appellera par mon nom et moi je répondrai. » Hannah aussi [1] dit à ce sujet : « Jéhovah tue et vivifie, il fait descendre dans le Scheol et en fait remonter. » Mais la maison Hillel dit que la grâce prédominera, c'est-à-dire, qu'ils ne feront même pas de station dans le purgatoire.

Nous avons déjà cité d'autres passages où le Talmud prétend qu'une seule bonne action sauve le pécheur, surtout quand il est pénitent, à plus forte raison quand la balance entre les bonnes et les mauvaises actions est égale.

Le Talmud, même Traité, dit encore : « Les vrais pécheurs en Israël et les vrais pécheurs des autres peuples descendent dans l'enfer et y sont jugés pendant douze mois. Après ces douze mois, leur corps est anéanti, leur âme est brûlée et un esprit [2] les disperse sous les pieds des justes, car il est dit [3] : « Et l'essence des méchants deviendra poudre sous les paumes de leurs pieds. » Mais les Minimes (nous avons déjà

1. Samuel I, chap. II.
2. רוח.
3. Malachie, chap. III.

expliqué ce mot, Raschi dit, ce sont des disciples qui intervertissent, expliquent à faux les paroles de vie de Jéhovah) les dénonciateurs et les épicuriens (niant la Thorah et la résurrection des morts), ceux qui s'éloignent des voies de l'Église, ceux qui ont péché en excitant les autres à pécher, descendent dans l'enfer et y *sont damnés éternellement*. Car il est dit[1] : « Et ils sortiront et verront les cadavres de ces hommes qui ont péché contre moi, *l'enfer ne sera plus et ils seront encore*, » car il est dit encore[2] : « Et leurs figures pourries auront l'enfer pour demeure. »

Un pécheur israélite est endurci dès qu'il ne met pas tous les jours des philactères (même traité.)

On lit[3] : Rabbi Elieser a dit : « Les âmes des justes sont recueillies sous le trône de gloire (de Jéhovah) celles des méchants sont en peine, un ange est au bout du monde et les jette à un autre ange placé à l'autre bout du monde[4]. »

1. Isaïe, chap. x.
2. Psaumes, chap. xlix, v. 15.
3. Traité Sabath, livre XXIII[e].
4. ומבלעין נשמתן זה לזה.

On le voit, les sorcières de Shakspeare, jouant aux balles avec des enfants morts, ne sont qu'une faible imitation du Talmud.

Puis un autre Rabbi ajoute : « Les premiers douze mois le corps se conserve (il ne s'agit plus des méchants) et les âmes montent et descendent (de là les légendes des apparitions d'âmes sur les tombes). Mais après douze mois le corps devient néant [1], l'âme remonte et ne descend plus. »

On lit encore ceci [2] : « Tous ceux qui descendent dans le Gehinom (de là vient le mot Géhenne), remontent, sauf trois qui descendent et ne remontent plus. Ce sont l'homme qui a commis un adultère avec une femme mariée (la femme, il paraît, ne jouit pas de la même égalité), celui qui a humilié son prochain devant le monde, ou qui lui a donné un sobriquet injurieux.

L'homme adultère est condamné à être pendu, dit-on, quelques lignes plus loin, *mais il a part au monde futur* (il remonte donc, je m'en

1. הגוף בטל.
2. Traité Baba Mézia, livre IV^e^.

doutais), « mais l'humiliateur n'a point part au monde futur. *Il vaut mieux que l'homme tombe dans un four brûlant que de faire rougir son prochain devant témoins* [1].

Moïse a déjà dit : « Tu réprimanderas ton frère seul à seul, mais tu ne lui imputeras rien à mal. » Le Talmud, sous ce rapport, est le précurseur et l'émule de l'Évangile.

En voici quelques textes à l'appui.

Traités Jouma, Gitin, Sabath, c'est-à-dire, à trois fois il dit [2] : *ceux qui sont humiliés et qui n'humilient pas, ceux qui écoutent leur honte et ne répondent pas, faisant tout par amour et acceptant leurs douleurs avec joie, sur eux l'Écriture a dit* [3] : « Les amis de Dieu brillent comme le soleil dans toute sa force. »

Il dit encore [4] : « Celui qui s'abaisse, Dieu

1. נוח לו לאדם שיפל בתוך כבשן האש ואל ילבין פני חבירו ברבים.

2. הנעלבין ואינן עולבין שומעין חרפתן ואינן משיבין עושין מאהבה ושמחין ביסורין עליהם הכתוב אומר כצאת השמש בגבורתו וגו'.

3. Juges, chap. v, v. 31.

4. Traité Érubin, livre Ier. כל המשפיל עצמו הקבה' מגביהו וכל המגביהו עצמו הקבה' משפילו.

l'exaltera et celui qui s'exalte, Dieu l'abaissera! Celui qui court après les grandeurs, les grandeurs le fuiront et celui qui les fuit en sera recherché : celui qui veut violenter l'heure, l'heure le poussera, mais celui qui s'efface devant elle, l'heure lui tiendra compte. »

Il se peut bien que la première phrase soit copiée de l'Évangile, mais quant à l'humiliation, le Talmud ne va pas si loin que Jésus.

Il ne dit pas qu'il faille présenter la joue gauche, après avoir été frappé sur la joue droite, il se contente de glorifier celui qui ne répond pas. Par contre, on lit[1] : « Rabbi Abouah a dit : *Il vaut toujours mieux que l'homme soit du nombre des chassés que des chasseurs*[2], en d'autres termes : *Mieux vaut être victime que bourreau.* Ce Rabbi Abouah n'a pas siégé dans le Sanhédrin qui a condamné Jésus.

Pour revenir à l'enfer, le Talmud est d'une sévérité inexorable pour le délit d'adultère. Il dit[3] : « Celui qui s'est approché de la femme du

1. Traité Baba Kama, livre VIII^e^.
2. לעולם יהא אדם מן הנרדפין ולא מן הרודפין·
3. Traité Sotah, livre I^er^.

prochain, fût-il racheté par Dieu lui-même comme le patriarche Abraham, il ne pourrait pas être racheté de l'enfer, eût-il reçu en personne de Dieu même toute la Thorah[1]. »

Règle générale, plus une société ôte de droits naturels à la femme, plus elle est sévère contre les délits d'amour.

Ce texte est en flagrante contradiction avec le Traité Baba Mezia, quatrième livre déjà cité, où il est dit : « L'adultère meurt pendu, mais il a part au monde futur. » Il se pourrait bien que ce rabbin, implacable pour l'autre monde, eût un rival trop heureux dans ce monde-ci.

XII

L'enfer, selon le Talmud, a même une espèce de gouvernement comme le styx grec. On lit[2] : « Rab a dit : Quand Nabuchodonosor est descendu dans le Gehenom, tous les descen-

1. אפילו קיבל תורה כמשה רבינו.
2. Traité Sabath, livre XXIII[e].

dants dans l'enfer se sont recriés : « Il vient pour dominer sur nous. Quand une voix d'en haut s'est fait entendre[1], etc., etc. »

Il ne fallait rien moins que cette voix!

L'enfer est donc une république, à en croire le Talmud. Elle craint la domination d'un tyran comme Nabuchodonosor. Décidément, l'enfer a du bon. Mais il ne faut pas oublier que l'*Autre* y est toujours.

Enfin on lit[2] : « On a demandé au rabbin Jéhuda, si votre Dieu aime les pauvres, pourquoi ne les nourrit-il pas? Il répondit, afin que nous soyons sauvés de l'enfer, par le bien que nous leur faisons. »

A l'appui il cite un homme qui a nourri une veuve avec ses sept enfants, et à l'instant *sa destinée fut déchirée*[3].

D'après la loi de Moïse, le pauvre a ses droits. Le premier devoir du riche est de venir à son secours. Car, dit Moïse[4] : « C'est pour-

1. בת קול.
2. Traité Baba Bathra, livre Ier.
3. קרע לו גזר דינו.
4. Même chap. cité.

quoi Jéhovah a béni les travaux de ta main. » D'après le Talmud, le pauvre lui-même n'existe que pour sauver le riche, non dans ce monde-ci, mais dans le monde futur. Comme moyen de recommandation de charité, cette doctrine a une apparence de bien; comme principe, c'est l'égoïsme et la fatalité poussés à l'extrême le plus absurde.

La prière seule peut faire remonter de l'enfer, surtout la prière du juste. Le Talmud la compare à un van[1]. « Comme le van renverse le blé, de même la prière des justes fait changer d'avis le Saint, béni soit-il, et fait changer ses décrets de justice en décrets de miséricorde[2]. » Il se pourrait bien que ceux qui recommandent des messes pour les morts fussent de l'avis du Talmud. Certains rabbins ont même cru savoir d'avance si leur prière a été exaucée, aussitôt après l'avoir prononcée.

On lit à ce sujet[3] : « On conte de Rabbi Hanina ben Dosa que, pendant qu'il priait pour

1. Traité Jébamoth, livre IV^e^.
2. מהפך מדותיו של הקבה' מימדת רגזנות למדת רחמנות.
3. Traité Berachoth, livre V^e^.

les malades, il disait, celui-ci guérira et celui-là mourra. Lui ayant demandé d'où lui venait cette certitude, il répondit : Si ma prière coule de source[1], elle est exaucée, si elle est trouble, elle ne produit rien. »

XIII

Les formules de prières sont très-nombreuses dans le Talmud; on les trouve dans le second livre du Traité Berachoth et dans le Traité Thanith. Presque chaque rabbin avait sa prière particulière, avant de commencer son enseignement et après l'avoir terminé. Bon nombre de ces prières ressemblent presque littéralement à celles des premiers chrétiens; elles commencent toutes par les paroles : « *Abinu Shébbaschamaïm*, » — « Notre Père au ciel, que ta volonté soit faite : donne à chacun son pain nourricier et à chaque peuple assez pour combler ce

1. אם שגורה תפלתי.

qui lui manque[1]; » ou bien : « Fais, ô mon père, que je ne pèche pas, et si j'ai péché efface-le par ta grande miséricorde. »

Il est impossible de citer toutes ces oraisons, dont quelques-unes sont assez longues, et qui étaient toujours une espèce d'exorde à l'étude de la loi, comme aujourd'hui elles le sont encore pour les méditations et les sermons. Il en est pourtant une que je ne puis omettre et qu'il faut citer en entier, car elle témoigne de l'idée déjà dominante de la macération du corps jointe à la prière, pour fléchir la volonté de Dieu. Elle révèle toute la doctrine du jeûne et de l'abstinence conventuelle ; doctrine qui fut assez longtemps et qui est encore la reine du monde religieux. Elle se trouve également dans le deuxième livre du Traité Bérachoth.

Rabbi Schischa a dit la prière que voici :

« Maître des mondes, il est connu de toi que du temps de l'existence de la sainte maison (le temple) un homme ayant péché était pardonné, après avoir présenté un sacrifice dont il n'offrait

1. עשה רצונך בשמים ממעל והטוב בעינך עשה שתתן לכל אחד כדי פרנסתו ולכל גוי די מחסורו.

que la graisse et le sang. Moi, qui passe mon temps à jeûner, *ma graisse et mon sang diminuant tous les jours*, accueille ce sacrifice comme si je l'avais offert sur l'autel[1]. »

Le jeûne, la macération, la flagellation, furent donc déjà, du temps du Talmud, considérés comme un sacrifice expiatoire et faits pour gagner le ciel. Peut-être la prière elle-même, que le Talmud met au-dessus des sacrifices[2], est-elle, en effet, un plus grand effort individuel qu'un bouc ou qu'un veau acheté à beaux deniers et offert au prêtre, surtout la prière improvisée, non répétée d'après une formule généralement admise. Il y a plus. Le Talmud cite déjà des exemples d'ermites faisant des miracles et vivant dans la plus grande abjection, le tout pour l'amour et la gloire de Dieu. On lit[3] : « Ils ont raconté de Nachum-isch-Gamsu (on l'appelait Gamsu, parce qu'à tout événement il avait l'habitude de dire : « Cela aussi (Gamsu) est pour

1. ונתכעט חלבי ודמי יהי רצון מלפניך שיהי חלבי ודמי כאלו הקרב לפניך על גבי המזבח.
2. גדולה תפילה יותר מן הקרבנות. Même traité, livre V^e^.
3. Traité Thanith, livre III^e^.

le bien) » qui, aveugle, perclus de pieds et de mains, le corps couvert de lèpre, était couché dans une maison caduque, les pieds de son lit se trouvaient dans l'eau, afin que la vermine ne le dévorât pas. Un jour ses disciples ayant voulu déménager le lit, il leur dit : « Otez d'abord le reste, car je suis certain qu'aussi longtemps que je suis couché ici la maison ne s'écroulera pas[1]. » Les disciples lui ayant dit alors : « Comment se fait-il qu'un si parfait juste soit si parfaitement malheureux? » Il leur répondit : « Je vais vous le dire. Un jour, étant en voyage pour aller voir mes beaux parents, ayant avec moi trois mulets chargés, l'un de vivres, l'autre de vin, le troisième d'effets d'habillement, j'ai rencontré un pauvre qui me dit : « Donne-moi à manger, » et je lui disais : « Attends que je sois descendu de ma monture. « Pendant ce temps il mourut; alors je suis tombé sur lui et j'ai dit : Que l'œil qui n'a pas eu pitié de toi s'éteigne, que la main qui ne t'a pas secouru se paralyse, que le pied qui n'est pas accouru pour

1. כל זמן שאני בבית אין הבית נופל.

te sauver soit perclus, et je n'ai pas cru assez me punir jusqu'à ce que j'eusse ajouté : que mon corps entier ne soit plus qu'une lèpre. »

Ce Nahum est bien le père de saint François et de saint Dominique. Les juifs pourtant, après les esséniens, n'ont plus fondé d'ordres monastiques.

Depuis la destruction de Jérusalem, nul chef spirituel n'a plus eu le pouvoir absolu, et pour fonder un ordre il faut trouver des hommes, faisant abnégation complète de volonté et de liberté.

Le judaïsme talmudique a eu de bienheureux Labre comme Nahum, mais ils n'ont jamais fait école; ils n'ont jamais fondé des ordres conventuels.

XIV

Il va de soi que le Talmud, prêchant la grâce et la prédestination, se préoccupe de la contradiction qui existe entre la prescience de Dieu et le libre arbitre de l'homme, surtout entre le

juste malheureux et le méchant heureux. Inutile d'ajouter que ses explications, forcément illogiques et arbitraires, ne reposant sur aucune base de certitude, si ingénieuses d'ailleurs qu'elles soient, n'expliquent absolument rien et ne résolvent pas le problème posé. Mais il est bon en même temps de citer les différents avis du Talmud sur le juste, avant de rapporter sa conclusion. Il dit d'abord[1] : « Dieu a marqué tout mortel du sceau d'Adam, mais nul ne ressemble à l'autre, afin que chacun se dise : *le monde a été créé pour moi*[2]. » C'est l'homme centre du monde, le microcosme. Il ajoute : « L'homme a été créé seul[3] et non par couples, afin que le juste ne dise pas : « Je suis le fils d'un juste, » et le méchant : « Moi, je suis le fils d'un méchant, » afin que l'humanité ne se scinde pas en familles et en castes. »

Voilà une grande et belle idée. L'unité du genre humain et la liberté de l'homme, liberté absolue. La justice ni la scélératesse ne sont hé-

1. Traité Sanhédrin, livre IV^e^.
2. בשבילי נברא העולם.
3. אדם יחידי נברא וגו׳.

réditaires. Il dit ailleurs, pourquoi les fils des savants sont-ils d'ordinaire des médiocrités ? Afin que l'on ne dise pas : le génie est héréditaire.

Il dit encore que Dieu, en se révélant à Moïse dans le buisson, un tout petit arbuste, a voulu lui apprendre qu'il n'y a rien de petit dans la nature devant le créateur. Tout cela est bien pensé. Mais il dit[1] : « Notre maître Moïse a dit à Jéhovah : « Maître de l'univers, pourquoi y a-t-il des justes malheureux et des justes heureux, des méchants heureux et des méchants malheureux? Celui-ci lui a répondu : le juste heureux est le fils d'un juste, le juste malheureux est le fils d'un méchant, le méchant heureux est le fils d'un juste, le méchant malheureux est le fils d'un méchant. »

— « Mais il est pourtant écrit, les enfants ne doivent pas mourir pour les pères? » Réponse : « Non, s'ils ne persévèrent pas dans le mal; oui, s'ils y persévèrent. »

Cette dernière condition se trouve en Moïse. Il dit : « Dieu se ressouvient du mal jusqu'à la

1. Traité Berachoth, livre Ier.

quatrième génération, *à ses ennemis*, c'est-à-dire, s'ils restent ennemis de Dieu et jusqu'à la millième pour le bien, *à ses amis*, s'ils persévèrent dans le bien. »

Toujours est-il que le juste malheureux, fils d'un pervers, paye pour son père, d'après le Talmud, ce qui est diamétralement contraire à ce qu'il vient de dire (Sanhédrin). Il est vrai que ce n'est pas le même rabbin. D'ailleurs peu importe. Pareilles solutions ont été proposées par nombre de penseurs chrétiens, mais elles se heurtent toujours contre la logique. Puisque Dieu, d'après eux, peut pardonner et faire qu'une chose faite ne le soit pas, il pourrait, jour par jour, payer chacun selon ses œuvres.

Ou bien, puisqu'il sait d'avance ce que l'homme fera, qu'il sera juste ou injuste, il peut lui fabriquer de longue main une destinée adaptée à son caractère et à ses actions.

Ne perdons pas notre temps à trouver le fil conducteur à travers ce dédale ténébreux. Cherchons la lumière, mais cherchons la avec la lumière seule de la raison.

Citons encore quelques passages sur les justes.

Rabbi Eliézer a dit[1] : « Pour un seul juste Dieu aurait créé le monde. Car il est écrit « Jéhovah vit que tout était bien » *bien*, cela veut dire un juste, car il est écrit[2] : « Ils disent au juste, c'est bien. » Cela s'appelle en langage talmudique un Geserah Schava, un parallèle. Là est écrit *bien* et ici on lit *bien*, de même que là *bien* veut dire, telle ou telle chose, de même ici. Cette argumentation admise, on prouverait que le soleil, après avoir pris un bain de mer à minuit, vient de se déguiser en lune, pour recevoir une déclaration d'amour de Jupiter.

C'est un des sept *midoth* ou *modes* que nous avons déjà cités[3].

1. Traité Berachoth, livre IV^e^.

2. Isaïe, chap. XIII.

3. Je me rappellerai toujours une fête de Pourim (fête d'Esther) à Francfort. Bien que fort jeune encore, je comptais parmi les douze premiers étudiants talmudiques. (בושוחרר). A cette fête donnée par le vénérable rabbin Trier se trouvaient rabbi Aaron Fould, rabbi Jacob Posené, rabbi Salomon Bass, rabbi Schaïer et bon nombre d'autres juges talmudiques, faisant partie du tribunal sacré. Nous étions très-gais et, d'après la sainte prescription, un peu piqués par le vin. Après force chants et chansons hébraïques, la conversation tomba sur les sept Midoth, et comme ce

Poursuivons.

« Nul juste ne meurt avant qu'un autre ne soit

jour-là tout est permis, les jeunes étudiants parodiaient, à qui mieux mieux, les procédés d'argumentation du Talmud. Mon tour vint. Je vais, m'écriai-je, expliquer à nos saints rabbis ce que c'est qu'un Geserah Schava (parallélogisme).

Il est écrit : « Une femme qui manque *beaucoup* (nombre de fois) aux lois de la pudeur, sera expulsée de la sainte commune. » *Beaucoup* de fois ! Combien de fois?

Il est écrit : « Dans la bataille que les Éphraïmites livrèrent aux Benjamites, il est tombé *beaucoup* d'hommes. » Encore beaucoup ! Combien? La même histoire est racontée dans les Paralipomènes. « Il est tombé dans cette bataille *beaucoup* d'hommes. Et plus bas il est dit : « Quarante mille hommes. » Donc, là est écrit *beaucoup* et ici est écrit *beaucoup*, beaucoup veut dire partout : *quarante mille* fois !

Et mon vieux rabbi de rire à se tenir les côtes.

Eh bien, tous les Geserah Schava du Talmud sont de cette force là.

Voulez-vous un idéal de קל וחומר dont nous avons déjà cité plusieurs exemples. C'est l'argument *à fortiori*. Voici un échantillon. Pendant l'action d'argumenter on tourne le pouce de la main droite, de droite à gauche. Ce mouvement est de rigueur. Les Talmudistes ont un geste particulier pour chaque procédé d'argumenter. « Puis donc il t'est défendu de toucher à ma caisse et que tu touches à la tienne, moi auquel il n'est pas défendu de toucher à ma caisse, à plus forte raison, *à fortiori*, je puis toucher à la tienne. »

Cela ne nous a pas empêchés de discuter comme des enra-

né[1], car il est écrit[2] : «Et le soleil se couche et se lève. » Avant que le soleil d'Éli ne s'éteignît, celui de Samuel se leva. « *Voyant que les justes seront très-rares*[3], Dieu (il le voit d'avance) les a échelonnés pour les différentes époques. »

« Le monde se soutient pour l'amour d'un seul juste, car il est écrit : « Le juste est le fondement du monde. »

Nous avons déjà cité ce que le Talmud dit de l'âme des justes.

Il dit[4] : « A la fin, les justes ressusciteront avec *leurs vêtements*. Cela est prouvé par un *Kal-Vechomer* (*à fortiori*). Puis donc le grain

gés pendant trente jours et trente nuits, (et nous étions une vingtaine), sur l'importante question que voici, savoir : En cas qu'une feuille de myrthe attachée à la branche de palmier (Lullaf) tombe de la tige, est-il permis le jour de *Soucoth* de la remplacer par une autre branche de myrthe, où le *Lullaf* est-il *Pasel*, c'est-à-dire, hors d'usage? Qui nous aurait vus criant, gesticulant, nous colletant quelquefois, nous eût certainement pris pour des fous échappés de Bicêtre.

1. Traité Jouma, livre IV[e].
2. Ecclésiaste, chap. I.
3. ראה הקבה' צדיקים מעוטים עמד ושלתם בכל דור ודור.
4. Traité Kethuboth, livre XIII[e].

de blé, enterré nu, ressuscite garni, à plus forte raison, le juste, enterré habillé, ressuscitera brillamment vêtu. » Pourtant, il y a une condition. Il faut être enterré en Palestine. « Les justes des pays en dehors de la Palestine ne ressuscitent pas[1]. » Rabbi Éloï, pris d'un accès de pitié, ajoute[2] : « Si fait, ils ressusciteront, mais ils se rouleront dans des galeries souterraines jusqu'à la gare de Jérusalem[3]. » Fiez-vous-y, juifs français et allemands. Pour cette raison, les vrais orthodoxes émigrent à Jérusalem, où ils sont sûrs de ressusciter habillés, sans avoir besoin d'un tailleur.

« Il y a toujours[4] trente justes parmi les peuples du monde en dehors d'Israël. « C'est Rabbi Jehuda qui dit cela[5].

Enfin on lit[6] : « Dieu à la fin mettra une

1. מתים שבחוצה לארץ אינם חיים.
2. Ibidem.
3. על ידי גלגול.
4. Traité Hulin, livre IV^e^.
5. אלו שלושים צדיקי אימת העולם שאומות העולם מתקיים עליהם.
6. Traité Megilah, livre I^er^.

couronne sur la tête de chaque juste. Puis[1] « au monde futur, il n'y a ni manger, ni boire, ni amour de la femme, ni travail, ni commerce, ni envie, ni haine, ni discussion. Les justes sont assis, ayant des couronnes sur la tête, et resplendissant des rayons de la Schechinah (Dieu), dont ils se nourrissent[2]. » C'est à peu près l'idée de Dante, l'idée chrétienne. Car les Turcs admettent parfaitement l'amour de la femme pour le Paradis.

Par contre, on lit[3] : « Dans le monde futur, il n'y aura personne sans jouir en même temps d'un pays où il y aura des montagnes, des vallées et des collines[4], » c'est-à-dire, le monde futur aura une nature des plus romantiques et des plus fertiles à la fois, où tout sera beau et bien. En d'autres termes, les Champs-Élysées des païens[5].

1. Traité Berachoth, livre II[e].
2. אלא יושבים צדיקים ועטרותיהם בראשם ונהנים מזיו השכינה.
3. Traité Baba Bathra, livre VIII[e].
4. אין לו כל אחד ואחד שאין לו בהר ובשפלה ובעמק.
5. Dans un autre passage un Rabbi dit : dans les siècles qui viendront les femmes concevront et enfanteront presque

Mais si justes que soient les justes, le Talmud les place au-dessous des repentis. Il dit [1] : « *Là où sont placés les hommes de repentir, les parfaits justes ne peuvent pas se tenir* [2]. »

Ainsi donc le pécheur le plus misérable, pourvu qu'il se repente vers la fin de ses jours, est sûr d'être placé au-dessus du juste.

Si je ne craignais pas d'offenser les Rabbins dont plusieurs menaient une vie exemplaire, je dirais que c'est là une morale inventée à l'usage des coquins et des scélérats, ou pour le moins, dans un but de pouvoir absolu, à l'usage de ceux qui donnent l'absolution, soit qu'il faille une réparation complète, soit qu'il suffise de se frapper seulement la poitrine et de s'humilier par des paroles. Le Midrasch aussi dit [3] : « Le repenti est plus grand que le juste, » doctrine immorale, impie, odieuse.

en même temps. Comment cela sera-t-il possible? demande un disciple. — Regarde-donc les poules, répond le Rabbi ! Tout est possible dans la nature.

1. Traité Berachoth, livre V[e].

2. במקום שבעלי תשיבה עומדים אין צדיקים גמורים עומדים.

3. גדול בעל התשובה מצדיק.

XV

Il y a dans le Talmud même toutes sortes d'accommodements avec le ciel et l'enfer. Il répète à trois fois les paroles de Rabbi Haninah[1] : « Il vaut mieux pour l'homme qu'il pèche en cachette, pourvu que son péché ne profane pas le nom de Dieu en public[2]. Rabbi Elie ajoute : Si l'homme voit que sa passion l'emporte sur lui, qu'il aille à un endroit où on ne le connaît pas, qu'il s'habille en noir[3] (en domino peut-être) et qu'il fasse *ce que bon lui semble*[4], pourvu qu'il ne blasphème pas en public et qu'il ne profane pas le nom de Dieu publiquement. »

Toute morale contraire à la raison conduit à la plus odieuse immoralité. Il y a encore aujourd'hui, en Chine, dit-on, des rabbins vêtus de noir qui professent les mêmes impiétés, tout en

1. Traité Kiduschin, livre Ier.
2. ואל יחלל שם שמים בפרהסיא.
3. וילבש שחורים.
4. כמו שלבו חפץ.

s'arrogeant le pouvoir sur tous les autres croyants, tout en déclarant qu'eux seuls possèdent la faveur et l'oreille de Jéhovah et que Dieu, en son absence, les a nommés vice-dieux pour toute la terre. Heureusement les empereurs Chinois apprendront que cette doctrine, loin d'être nationale, est tout à fait talmudique, qu'elle est aussi fausse que ridicule, que ceux qui la proclament, aussi bien que ceux qui se la laissent imposer, sont dignes d'être retenus dans une maison de fous pour toute la durée de leur vie.

Le Talmud a eu un vague sentiment de la solidarité universelle, mais seulement pour le peuple d'Israël. On lit[1] : « Rabbi Jéhudah a dit au nom de Rabbi Samuel. Au moment où Salomon a épousé la fille de Pharaon (princesse étrangère défendue par la loi), l'ange Gabriel est descendu et a planté un roseau dans la mer qui est devenu une île sur laquelle on a construit Rome. »

C'est-à-dire, dès ce moment, Salomon, pour

1. Traité Schabath, livre V^e^.

avoir violé la loi, a préparé la chute de son peuple. David y a certainement sa grande part. Ceci donc prouverait contre le pouvoir du repentir. Le mal fait ne peut pas n'être pas fait, ni être anéanti par des sacrifices et des prières. Mais cela se borne seulement aux crimes d'Israël dont le Talmud a fait le pivot de l'humanité ; idée qui se retrouve chez Jésus et chez saint Paul [1].

XVI

Nous avons prouvé par des textes que d'après Moïse, Jéhovah n'a élu Israël que pour servir de modèle aux autres peuples, par ses lois fondées sur la raison; que si Israël manquait à ce

1. Saint Matthieu, chap. xv, v. 23. Une femme chananéenne ayant demandé le secours de Jésus pour sa fille possédée du démon, Jésus répond : « Je ne suis envoyé que pour les brebis perdues de la maison d'Israël. » Même parole. Matthieu, chap., x, v. 5. Quant à saint Paul, dans le chap. III, aux Romains il dit « L'avantage des juifs est grand en toute manière, d'abord *en ce que la parole de Dieu leur a été confiée, etc., etc., etc.* »

devoir, il perdrait tous ses droits et deviendrait encore plus misérable que les autres nations.

Le prophète Malachi[1], va plus loin encore : il dit à Israël au nom de Jéhovah : « Je ne veux pas de vous, car de l'Orient au Couchant mon nom est grand parmi les peuples, partout on me brûle de l'encens et l'on me sacrifie. »

Selon le Talmud, c'est tout à fait le contraire. Tous les autres peuples n'existent plus que pour Israël. Outre le texte du traité Abodah Sara que nous avons déjà cité, où Dieu à la fin, la loi à la main, citant tous les peuples à sa barre, leur demande ce qu'ils ont fait pour son peuple élu, le Talmud en contient d'autres bien plus explicites. Il dit[2] : Resch Lakisch a dit : « La commune d'Israël se plaint à Dieu disant, un homme épousant une seconde femme se souvient toujours de sa première épouse; pourquoi, toi, m'as-tu abandonnée? Dieu répond : « Comment! j'ai créé les planètes et le zodiaque et les sept cieux, tout cela je ne l'ai créé que pour toi et tu te dis abandonnée! »

1. Chap. I, v. 11.
2. Traite Berachoth, livre V^e^.

Il dit encore[1] : « Tous les châtiments viennent à cause d'Israël[2]. »

Naturellement Israël a son rôle. Il doit porter sa loi et sa parole partout. Il doit convertir tous les peuples à la loi de Dieu. C'est l'argumentation de saint Paul, talmudiste, rien que talmudiste dans ses moindres paroles[3]. « Le péché est venu par un seul homme et le salut de même. Abraham est, à juste titre, le père de tous les peuples. Dieu est aussi le Dieu des Gentils par la foi des juifs, mais les juifs ont la mission de délivrer les peuples du péché, etc., etc. »

Ce même Israël a-t-il accepté librement ce rôle d'initiateur? Le Talmud, comme toujours, dit oui et non sur la même page.

Il dit[4] : « Il est écrit : « Et ils (Israël) étaient debout sous la montagne de Sinaï. » De là on peut conclure (c'est Rabbi Dima qui parle) que le Saint, béni soit-il, a renversé sur eux le mont

1. Traité Jébamoth, livre IV^e^.
2. אין פרענות באה לעולם אלא בשביל ישראל.
3. Voir chap. II, III et IV, aux Romains.
4. Traité Abodah Sara, livre I^er^.

comme une cuve[1] et leur a dit : « Si vous acceptez la Thorah, c'est bien ; sinon, ce sera là votre tombeau[2]. »

Par contre, on lit un peu plus loin : « Il est écrit[3] : Élohim vient du Midi, etc., etc. » De là on apprend que Jéhovah a proposé sa loi à tous les peuples, qui ne l'ont pas acceptée, jusqu'à ce qu'il l'ait proposée à Israël, qui l'a agréée. »

En ce cas, il n'y a pas de quoi s'enorgueillir. Le peuple d'Israël n'eût été pour le bon Dieu qu'un pis-aller, le dernier des peuples ; à moins d'admettre que, grâce à sa prescience, il eût su que tous lui refuseraient et que seul ce petit peuple accepterait. Cela ne cadre guère avec les lamentations, les douleurs et les larmes de Dieu depuis qu'il a laissé détruire Jérusalem. D'ailleurs, le Talmud n'admet pas de milieu pour Israël, pas même dans l'exil. Il dit[4] : « Ce peuple ou descend jusqu'à la poussière,

1. מלמד שכפה הקבה' הר כגיגת על ישראל ואמר להם וגו'.
2. Ils appellent cela un peuple *élu*.
3. Habakuk, chap. III.
4. Traité Mégilah, livre Ier.

ou s'élève jusqu'aux étoiles[1]. » Et en cela l'histoire vient à son appui. Il oublie seulement que la poussière pour Israël, c'est le Talmud lui-même. C'est là où Israël a appris à ramper; c'est là où il a oublié la loi divine de Moïse, pour mettre à la place un tas d'arguties absurdes, contraires à toute raison, à toute logique.

XVII

Le Talmud étend ses priviléges nationaux sur le pays promis même. Il dit[2] : « Le monde entier boit de l'eau de l'Océan. » Rabbi Jiskah a répondu : « Mais l'Océan est pourtant salé? Réponse : L'eau est adoucie par les nuages. Les rabbins ont enseigné encore : Le pays d'Israël (la Palestine) a été créé le premier et l'univers entier après. Dieu lui-même irrigue le pays d'Israël, les autres pays sont arrosés par ses messagers. »

1. נשהן יורדן יורדן על עפר וכשהן עולין עולין עד הכוכבים.

2. Traité Thanith, livre I^er^.

Je ne cite plus les passages de l'Écriture d'où le Talmud prouve ces choses, autant citer au hasard et dire, car il est écrit quelque part : « La pluie vient du ciel. » *La pluie*, c'est Palestine; *le ciel*, c'est Jéhovah lui-même. Ou bien : « Il pleut, bergère. » Il pleut, c'est l'extra-Palestine; *Bergère*, c'est la messagère. »

Ne prétend-il pas que les morts décédés en dehors du pays d'Israël ne ressuscitent pas. La terre de Palestine est pour lui la terre sainte : « C'est, dit-il[1], comme si l'on était enterré sous l'autel du sanctuaire. » Et dire que le Talmud n'est pas seul pour professer ces idées !

XVIII

Je n'ai pas besoin de rappeler au lecteur les statuts de Moïse au sujet de l'esclavage, et que plus de vingt fois il dit à son peuple : « Rappelle-toi que tu as été esclave en Égypte. »

Moïse a établi le sabbath afin que l'esclave,

1. Traité Kethuboth, livre XIII[e].

l'étranger, la bête de somme, aient un jour de repos.

Si Moïse veut que l'on ménage la bête comme l'homme, on peut dire du Talmud qu'il traite l'esclave comme l'animal. Il défend[1] d'observer les cérémonies de deuil pour un esclave, disant : « On n'accepte pas de consolation pour des esclaves[2]. De même que l'on souhaite à un homme, ayant perdu son bœuf et son âne, que Dieu les lui remplace, de même pour l'esclave. »

Il ne fait exception que pour l'esclave qui a été un homme parfait. C'est le cas de dire : « Aux vertus que vous exigez de vos serviteurs, combien de rabbins y avait-il dignes d'être esclaves? »

Le Talmud dit[3] d'un homme tué par un mulet[4] : « Ce n'est pas le mulet qui l'a tué, mais le péché. » Ailleurs il dit : « L'animal n'attaque que l'homme à face d'animal. »

Cela cadre parfaitement avec la doctrine du

1. Traité Berachoth, livre II^e^.
2. אין מקבלין תנחומין על העבדים.
3. Berachoth, livre V^e^.
4. אין ערוד מומית אלא החטא מומית.

destin et de la grâce; Dieu a créé l'un pour être esclave et l'autre pour être son maître. A leur tour, les descendants de ces doctrinaires ont été, durant des siècles, traités comme des bœufs et des ânes. Le Talmud ne dit-il pas lui-même : « Comme tu mesures aux autres, on te mesurera[1]. »

J'ai hâte d'arriver à la question de la femme, véritable pierre de touche de tout état de civilisation ou de barbarie, de lumière ou de ténèbres, de progrès ou de recul.

XIX

Quand dans l'histoire la force brutale, la tyrannie ou l'ignorance veulent exploiter une classe d'humains, elles préparent, pour ainsi dire, les victimes en les affranchissant, en les excluant de leurs devoirs. Le devoir ôté, le droit tombe de soi. Tel le boucher ou le sacrificateur blanchit et lave la brebis avant de l'immoler.

1. במדה שאדם מודד מודדין לו.

Dès qu'un siècle plus humain accorde de nouveau aux exploités leurs devoirs naturels; devoirs qui les égalent aux maîtres, les droits suivent de près.

Le Talmud ou plutôt les Pharisiens en ont agi ainsi avec la femme. Ils ont commencé par les détacher de tous les devoirs que la loi de Moïse leur a imposés. Moïse prescrit que dans l'année, trois fois, hommes, femmes et enfants se rendent à Jérusalem assister à la lecture publique de la loi.

Le Talmud dit[1] : « Pour tout commandement attaché à une époque fixe les femmes en sont exemptes[2]! Ne lui en demandez pas la raison, il en aura cinquante parallèles, quarante *à fortiori*, tous, de la force que nous savons.

Des commentateurs plus intelligents vous diront : mais le Talmud, connaissant la faiblesse et l'état maladif de la femme, l'a exemptée d'un voyage pénible. Soit. Admettons cette raison. Mais dans quel but Moïse a-t-il fait cette loi? Dans le but d'enseigner à la femme la loi de

1. Traité Érubin, livre II[e].
2. מצות עשה שהזמן גרמה נשים פטורות.

Dieu. Or, le Talmud, violant lui-même sa prescription, dit[1] : « La femme est exclue (exempte) de l'étude de loi[2]. L'étude de la loi est pourtant un commandement qui n'est pas attaché à une fête ni à une date fixe. Mais peu lui importe une contradiction de plus ou de moins.

Moïse a défendu aux rois de prendre plusieurs femmes, le Talmud[3] leur en permet dix-huit.

Je crois même que nul législateur n'a osé, comme le Talmud, déclarer la femme indigne de déposer en justice[4]. Il va encore bien loin.

Il dit[5] : « L'homme hérite de sa femme, mais la femme n'hérite pas de son mari[6]. »

Le Talmud énumère[7] les vices rédhibitoires de la femme qu'on a épousée par tiers, à condition qu'elle n'ait pas de défaut. En ce cas, si l'écartement des seins n'est pas réglé au com-

1. Traité Kiduschin, livre Ier.
2. תלמוד תורה נשים פטורות.
3. Traité Sanhédrin, livre IIe.
4. Traité Schebuoth, livre IVe. נשים פסל לעדות
5. Traité Baba Bathra, livre VIIIe.
6. הוא יורש אותה ואין היא יורשת אותו.
7. Traité Kethuboth, livre VIIe.

pas[1], le mariage est nul. Il en est de même, si elle a la voix un peu forte. Une femme sortant et laissant voir ses cheveux, ou parlant à quelqu'un dans la rue, perd son douaire après la mort de son mari.

Saint Paul aux Corinthiens[2], maintient cette loi. « Pour l'homme, il ne doit point couvrir sa tête, etc., etc., aussi l'homme n'a pas été créé pour la femme, mais la femme pour l'homme. C'est pourquoi la femme doit porter sur sa tête le signe de sa dépendance. »

Le Talmud ne laisse que trois commandements particuliers à la femme. Le premier s'appelle *Nidah*. Cela veut dire, la séparation forcée de son mari pendant son impureté. Moïse la limite sur la loi de la nature, mais un certain Rabbi Séré a étendu cette séparation à sept jours de plus qu'il appelle les sept purs[3]. Cela fait que toute femme est forcément privée de son mari douze jours par mois. On a voulu voir dans cette mesure une admirable loi de pureté et de fidé-

1. שדדיה גסין משל חברתיה.
2. Chap. xi.
3. שבעה נקיים.

lité, de fécondité même. Mais Moïse a accordé à toute femme des droits d'amour; le Talmud, au contraire, bien qu'il fasse du mariage le premier devoir de l'homme, comme nous allons le voir, n'a nullement condamné la polygamie. Sa morale est très-sévère, mais la monogamie forcée date chez les Juifs du onzième siècle, au nom du ban de Rabbi Gerson. Le Talmud n'avait donc aucun droit de priver pendant sept jours de plus par mois la femme de son époux.

Il en est de même du bain dans une *source vive*, qu'il prescrit à la femme, après les douze et parfois les quinze jours de pureté; mesure hydrothérapique, si l'on veut, mais que Moïse ignorait, attendu que Moïse ne fait jamais une loi pour la femme seule.

Le second commandement que le Talmud prescrit à la femme s'appelle Halah[1]. C'est un souvenir d'offrande à Dieu avec du pain béni.

Le troisième, c'est la bénédiction des lumières[2], la veille du Sabbath.

1. חלה.
2. הדלקת הנר.

Ces commandements ont été consacrés par tous les rabbins venus après le Talmud.

Pour toute autre loi, la femme peut l'observer, mais on ne lui en tient aucun compte. Quelle est donc la gloire de la femme talmudique? On vous le dira[1]. « Avec quoi les femmes sont-elles glorifiées? En conduisant leurs fils à l'école, en laissant leurs maris à l'étude de la loi dans une autre ville et en les attendant sans impatience. » Un Rabbi s'écrie[2] : « Il leur suffit d'élever nos enfants et de nous préserver du péché. »

Saint Paul, cet autre talmudiste, dit à Timothée[3] : « Je ne permets point aux femmes d'enseigner, ni de prendre autorité sur leurs maris. Je leur ordonne de demeurer dans le silence, car Adam (c'est le cheval de bataille de saint Paul), Adam a été formé le premier et Ève ensuite. Ce n'est point Adam qui a été séduit, mais la femme, ayant été séduite, est tombée dans la prévarication. *Elle se sauvera néan-*

1. Traité Berachoth, livre II[e].
2. Traité Jebamoth, livre IV[e]
3. Chap. xi, v. 12.

moins par les enfants[1], si elle persévère dans la foi, dans la charité, dans la sainteté et dans une vie tempérante. »

Quant à Ève, le Talmud est plus explicite que saint Paul. Il dit[2] : « Le serpent a couché avec Ève et l'a empoisonnée[3]. Israël au mont Sinaï s'est débarrassé de ce venin, mais les peuples rebelles à la loi l'ont gardé. » C'est bien plus fort que le péché mortel, c'est bel et bien du venin, le venin du mal. Sinaï seul est le contre-poison contre cet empestement. C'est là, d'ailleurs, l'idée de saint Paul un peu gazée, avec la seule différence qu'à la place de Sinaï, l'apôtre met la Rédemption par Jésus.

Il existe dans le Talmud plusieurs femmes admirables qui ont toujours protesté contre les sottes injustices des Rabbins. L'histoire de ces Juives est aussi édifiante que romanesque. A toutes ces protestations les Rabbins répondaient *Naschim deathon Kaloth*[4], c'est-à-dire, l'esprit

1. Encore faut-il que ce soient des fils!
2. Traité Schabath, livre XXII[e].
3. שבא נחש על חוה והטיל בה זוהמא.
4. נשים דעתן קלות.

des femmes est léger. Et pourtant, ces mêmes femmes, par leur vie et par leurs actions, ont donné des preuves irréfragables de leur grandeur d'âme et de leur esprit divin.

XX

Chose extrêmement curieuse ! Le Talmud, déniant tout droit d'égalité à la femme, la forçant, avec saint Paul, de cacher, comme signe d'infériorité, le plus bel ornement de la tête, sa chevelure, sous un épais voile, plus tard, sous un bonnet, contient en même temps des histoires, des légendes et des romans qui tous sont autant de témoignages, non-seulement de la vertu de la femme, mais encore de sa science et de sa raison supérieure. C'est que partout où règnent l'injustice et l'oppression, la vie donne des démentis continuels aux faux principes, qui ont été l'origine de ces violences et de ces tyrannies. La femme a toujours protesté par ses vertus contre l'opinion vicieuse que l'homme, par égoïsme,

se faisait sur son compte. Partout où l'on a nié le noble mouvement de son cœur, elle a répondu : Regardez-moi! je marche, je pense, je sens, je sais. Cela a suffi pour confondre ses détracteurs, mais cela n'a pas désarmé ses exploiteurs !

Yaltha, dit le Talmud, était aussi belle que savante [1]. Elle était versée dans la science théologique et tenait même dans sa maison une école talmudique. Le Talmud exclue la femme de toute fonction sacerdotale et rabbinique. Yaltha protesta contre cette injustice. Ses discussions à cet égard, son opposition contre son mari, étaient de notoriété publique. A toutes ces objections, le rabbi n'avait qu'une réponse ·

« L'esprit de la femme est volage et capricieux. » Yaltha, à la fin, opposa à cet argument sa propre personne, sa science et sa vertu. Le rabbi se tut ; mais, peu de temps après, il fit entrer dans sa maison un jeune étudiant d'une grande beauté, et le mit sous la protection spirituelle de Yaltha. Le Talmud ne dit pas si cet

1. L'histoire de Yaltha est attribuée à Béruria, la femme de Rabbi Meïr.

astucieux mari était vieux ou jeune, si lui-même remplissait ses devoirs de mari. En tous cas, il lui était permis d'avoir plusieurs femmes. Au bout de quelque temps, la professeuse devint amoureuse de son disciple ; elle lui fixa un rendez-vous. Le mari, instruit par le jeune homme, s'y rendit à sa place, et, comme un vrai cuistre qu'il était, il ne lui adressa pour tout reproche que sa devise ordinaire :

« *Naschim deathon Kaloth.* Vous le voyez, le Talmud a raison, les femmes sont légères d'idées. »

Yaltha, soit honte, soit confusion, soit douleur d'avoir été trahie, attenta à ses jours !

Cette histoire, vraie ou fausse, est citée par le Talmud comme justification de ses principes sur la femme. Eh bien ! en l'admettant telle quelle, elle est plutôt un témoignage en faveur de la femme.

D'abord, il n'est pas prouvé que Yaltha, même infidèle, n'eût pas rendu à la science et aux lettres plus de services que son indigne mari obscur. Nous verrons tout à l'heure de quelle grandeur d'âme, de quel courage Béruria

a fait preuve. Et cette même histoire est attribuée à Béruria.

En second lieu, il eût fallu que son mari eût résisté à cette même tentation, eût triomphé de ce même danger. J'en doute fortement; mais il ne se serait pas pendu, c'est certain.

En troisième lieu, nous ne savons pas si Yaltha pouvait être fidèle à quelque chose. Là où les devoirs sont égaux, il faut absolument que les droits le soient de même [1].

1. Pareille histoire est arrivée à Voltaire avec Mme Duchatelet. Mais Voltaire était un homme sincère qui se rendait justice. Voici le fait : Mme Duchatelet, la femme la plus savante et la plus spirituelle de son siècle, depuis vingt ans l'amie inséparable de Voltaire, eut, vers l'automne de sa vie, une faiblesse pour le jeune Saint-Lambert, officier et poëte, que Voltaire avait introduit dans sa maison. Elle fut bien vite punie, car elle mourut au château de Lunéville, des suites d'une couche, à l'âge de quarante-deux ans, étouffée par une crème à la glace qu'elle venait de prendre, et sans pouvoir adresser une parole ni à Voltaire, ni à Saint-Lambert, ni au roi Stanislas, qui descendaient dans sa chambre pour lui porter secours.

Voltaire fut inconsolable : il savait qu'il était trompé. A la vue de la mort de cette femme chérie, il tomba dans les bras de son rival, en s'écriant : « Vous n'avez rien perdu; « moi je perds tout! » Là-dessus, le roi de Prusse, qui depuis longtemps était jaloux de l'attachement de Voltaire

Mais où trouver un homme égal en sagesse et grandeur d'âme à Béruria, la femme de Rabbi Meïr ? Elle avait trois fils plus beaux l'un que l'autre. Un jour, pendant que le mari s'était rendu

pour cette femme, parce que le poëte ne voulait jamais la quitter pour aller à Berlin, Frédéric se moqua de la douleur inconsolable de son ami, et lui dit, dans une lettre, ce que Rabbi Meïr disait à Yaltha : « Après tout, c'était une « femme légère qui vous a été infidèle. » — « Infidèle à quoi? » répond Voltaire au roi. « Je ne suis pas un *amoureux* (il avait cinquante-trois ans); j'ai perdu un ami de vingt années, un grand homme qui n'avait de défaut que d'être femme, et que tout Paris regrette et honore. Une femme qui a été capable de traduire Newton et Virgile, et qui avait toutes les vertus d'un homme, aura sans doute part à vos regrets. Vous n'auriez peut-être pas jugé d'elle comme vous avez fait, si elle avait eu l'honneur d'être connue de vous. »

Et, dans une autre lettre :

« Je me borne à regretter, dans la retraite, un grand homme qui portait des jupes, à respecter sa mémoire et à ne point me soucier de ses faiblesses de femme. »

Je ne justifie pas Mme Duchatelet qui, il faut dire, se rendait justice elle-même. Mais Voltaire, dans son rôle, est tout simplement admirable, tandis que le mari de Yaltha, exposant sa femme de gaieté de cœur, par vanité et amour-propre, est un pédant sans cœur et sans amour. Il ne l'aimait pas; il manquait envers elle à tous ses devoirs d'homme et de mari! Ainsi sont tous les ennemis des droits de la femme!

à l'Académie, où il professait, ses fils, dans une promenade autour de la ville, tombèrent dans une fosse; tous trois y trouvèrent la mort! On les rapporta asphyxiés à la mère. Elle, les étend sur une litière, les couvre d'un linceul et va au-devant de son mari : « Maître, lui dit-elle, j'allais te quérir; on t'attend chez nous pour juger une question très-grave. Un homme est venu et m'a dit ceci : Il y a déjà des années, quelqu'un m'a confié un dépôt précieux; je m'en suis fidèlement chargé; ce dépôt, je l'ai conservé, cultivé, embelli, agrandi, au point que je ne puis plus m'en séparer, sans risquer de mourir de chagrin et de douleur. Ce matin, soudain, le propriétaire du dépôt s'est présenté chez moi et m'a réclamé le bijou, que je considérais comme m'appartenant à moi. Promesses, prières, pleurs, menaces, rien ne l'ébranle; il lui faut son dépôt aujourd'hui même. Maître, faut-il le lui rendre? Je ne le lui rendrai que sur l'ordre du grand juge le rabbi. Cet homme t'attend chez nous; je suis allée au-devant de toi, pour te donner le temps de réfléchir avant de prononcer. »

— « Il n'y a pas de quoi réfléchir une mi-

nute, s'écria le rabbi; il faut rendre le dépôt ! »

Ils étaient arrivés à la maison ; la mère retira le linceul et dit au père : « Voilà le dépôt sacré que Dieu, qui nous l'avait confié, est venu ce matin nous redemander. Nous le lui rendrons, d'après ton jugement, sans murmurer. » Et le pieux rabbi s'écria : « Jéhova l'a donné, Jéhova l'a ôté ; béni soit le nom de Jéhova ! »

Comment, après un récit pareil, le Talmud ose-t-il encore dire : *Naschim Deathon Kaloth !* Où, dans l'histoire, y a-t-il un exemple d'une âme plus mâle, plus forte que celle de cette mère, de cette épouse? Qu'il y ait des femmes légères, quoi d'étonnant? Elles sont les élèves des hommes plus que légers. Que la femme soit moins limitée pour le mal que l'homme, qui en doute? Mais, précisément parce que sa nature lui permet de pousser le vice jusqu'à l'excès, il lui faut trois fois plus de force morale pour aspirer, pour atteindre à l'idéal de la vertu. Et elle y aspire naturellement, grâce à sa nature spirituelle, à moins d'être corrompue, exploitée par l'homme, dont l'intérêt, le vice et l'égoïsme

trouvent leur compte dans cette chute et dans cette abjection.

Le Talmud a humilié, annihilé la femme, si brillante encore sous le second temple. Sous son règne, le judaïsme s'est bien vite éclipsé dans une science scolastique, ingrate, stérile, morbifère.

De toute la vie, il ne restait aux juifs du Talmud que la science de mourir. Et, quant à la femme, on dirait que, durant des siècles, elle était allée au ciel pour ne redescendre sur la terre qu'au moment où la raison ressuscitait, avec la liberté et l'égalité à sa suite.

Il est encore une autre histoire dans le Talmud, une légende romanesque exquise de sentiments, mais seulement ébauchée, car elle est sans conclusion.

Il y avait, près de Pumbeditha, un riche avaricieux, nommé *Kaleb Sebua;* il avait plus de 400 esclaves, une fille unique et un grand nombre de serviteurs. Parmi ces derniers, se trouvait le jeune pâtre Ekiba, distingué par son intelligence, son esprit et sa conduite. La jeune fille de l'harpagon juif aimait à s'entretenir avec

ce jeune homme et l'encourageait à quitter le travail manuel pour étudier la loi, afin de jeter quelques rayons de gloire sur Israël. Ekiba ne demanda pas mieux que de partir pour Pumbeditha, où se trouvait une académie talmudique. Plus grande fut encore sa joie quand la jeune fille lui dit, qu'elle espérait partager sa gloire future, et qu'elle l'autorisait à demander d'ores et déjà sa main à son père. Pour toute réponse, le père chassa son valet, et la jeune fille ayant déclaré, à son tour, qu'Ekiba serait un jour la gloire d'Israël, et qu'elle n'épouserait jamais un autre homme, le père la maudit et l'expulsa sans miséricorde de sa maison. Ekiba et sa bien-aimée se marièrent pourtant. — D'après la loi juive, deux témoins suffisent pour accomplir le mariage. — Pauvres et abandonnés de tous, ils ne trouvèrent d'autre habitation qu'une misérable chaumière, en face du palais de Kaleb, où, pour tout meuble, ils n'avaient qu'une litière de paille. Dans cette chaumière, la femme donna à son mari des leçons rudimentaires de la langue, afin de le préparer à la grande étude de la doctrine. Elle était à la veille d'accoucher, privée

de tout et honnie par les esclaves de son père. Un jour, un ange se présente à la chaumière et dit : « Mes amis, ma femme est prête d'accoucher, et je n'ai pas un brin de paille à ma disposition. » Ekiba partagea avec lui sa botte de paille, et dit à sa femme : « Tu le vois, il y a encore de plus pauvres que nous. » Triste consolation, mais les malheureux se consolent de peu.

Ici la légende fait un saut de plusieurs années. Ekiba était devenu la gloire d'Israël. Chef et recteur de l'académie de Pumbeditha, il allait se rendre à l'endroit où il avait vécu pauvre, ignorant et ignoré, suivi d'un cortége de plusieurs milliers d'élèves. La légende ne dit pas ce que, pendant cette intervalle, était devenu son ange tutélaire. Autant pourtant que je me le rappelle, le Talmud dit que cette femme, humble et modeste, se trouvait parmi la foule qui acclamait et proclamait la gloire de son mari. Le Talmud n'avait en vue que le triomphe d'Ekiba, et c'est vraiment dommage. Quelle belle scène ! Cette noble femme, confondue dans la foule, versant des larmes de joie, en se disant : « Voilà mon

œuvre; je ne me suis pas sacrifiée pour rien. » Puis, Ekiba, l'apercevant, accourant vers elle, la saisissant par la main, et disant au peuple et à ses disciples enivrés : « Voici l'âme, voici la créatrice de mon œuvre! » Quel beau spectacle de voir ces milliers de jeunes gens fléchir le genou devant cette céleste vertu, devant cette divine femme; puis la conduire en triomphe auprès de son cruel père qui vivait encore, et qui, reconnaissant son erreur, demande pardon à sa fille d'avoir méconnu sa grandeur et sa splendeur d'âme. Il y a là tout un drame divin en l'honneur et pour la glorification de la femme. Mais le Talmud n'en a pas connu la portée ; il n'en a même pas conscience; il ne raconte cette légende que pour glorifier Ekiba, son savoir, sa pauvreté, sa résignation et son élévation. Il a omis jusqu'au nom de cette admirable femme, de cette sublime juive!

XXI

Après avoir ôté à la femme ses devoirs et ses

droits, le Talmud s'en préoccupe plus que jamais. Il y revient à tout propos et même hors de propos. Il en dit autant de bien que de mal. Il en fait une étude constante, même sous le rapport anatomique et hygiénique. Citons en quelques exemples.

Rabbi José[1] narguant un peu la Genèse, s'écrie[2] : « Il a maudit la femme et tout le monde court après elle, il a maudit la terre et tout le monde se nourrit d'elle! » On le voit, les Talmudistes avaient leur liberté de discussion. Ce Rabbi José blasphème quelque peu. Il raille la malédiction de Dieu ou l'auteur de la légende.

Rabbi Jéhoschuah se lève et s'écrie[3] : « Que m'importe votre voix du ciel, Moïse n'a-t-il pas dit : « Ma doctrine n'est pas au ciel. » Et puis d'ailleurs il est écrit : « D'après la majorité tu dois pencher[4]. » C'est-à-dire, en termes vulgaires, la loi divine est humaine et se fait par la

1. Traité Jouma, livre II[e].

2. קלל את האשה והכל רצין אח יה קלל את האדמה והכל נזונין ממנה.

3. Traité Baba Kama, où il est question d'une voix du ciel.

4. אחרי רבים להטות.

majorité des votants. Mais ces boutades sont isolées. Elles n'ont point eu l'influence qu'elles eussent mérité d'avoir. Ailleurs, le Talmud moins galant, dit[1] : « La femme est un vase plein d'ordures, sa bouche est pleine de sang et pourtant tout le monde court après elle[2]. » Cela n'empêche pas un autre rabbi de féliciter Adam d'avoir trouvé la femme à la place d'une côte. « C'est, dit-il, comme quelqu'un ayant troqué un pot de terre contre un précieux bijou. » « Une belle femme, dit-il encore, agrandit les idées. »

Resch Lakisch prétend même (Jouma) : « C'est un plus grand bonheur de regarder une belle femme que la chose même[3]. » Deux lignes plus loin, Rabbi Éliéser dit : « La femme n'a d'esprit que pour des travaux de main[4] (filer, tisser et broder), car il est écrit[5] : « Et toute « femme sage de cœur (la Bible appelle un ar- « tiste, un homme *sage de cœur*) tissait de sa

1. Traité Sabath, livre XXIII[e].
2. אשה חמת מולא צואה ופיה מולא דם והכל רצין אחריה.
3. טוב מראה עינים באשה יותר מגופו של מעשה.
4. אין חכמה לאשה אלא בפלך.
5. Exode, chap. xxxv.

« main. » Il s'agit des tapis et des portières de la tente sacrée que Moïse fit faire. Rabbi Éliéser en conclut que la femme n'est artiste que pour filer, tisser et broder.

On lit [1] ; « Un verre de vin va très-bien à la femme, deux l'enlaidissent; avec le troisième elle demande de sa bouche. A-t-elle bu le quatrième, elle ne dédaignera pas un âne du marché qui passe. » Raba ajoute naïvement : « A condition que son mari ne soit pas avec elle! »

Le Talmud [2] prescrit au mari des règlements de pudeur et de bienséance, en énumérant les aberrations et les mœurs vicieuses des païens. Alors plusieurs s'écrient : « Ah bah ! tout ce que l'homme veut faire avec sa femme il le fera. Il la mangera à la croque en sel, rôtie, bouillie ou crue [3]. »

1. Traité Kethuboth, livre V^e^.
2. Traité Nedarim, livre II^e^.
3. אמרי חכמים כל מה שאדם רוצה לעשות באשתו עושה רוצה לאכלה כמלח צלי מבושל שלום.

XXII

Une question au sujet de laquelle on ne trouve pas de contradiction dans le Talmud, c'est le mariage. Le mariage est un commandement de Dieu. Dieu a dit : « *Soyez féconds et multipliez-vous.* » Le Talmud dit [1] : « Quiconque n'observe pas cette loi c'est comme s'il versait du sang humain [2]. » Il dit [3] : « Quiconque à vingt ans n'a pas pris femme (toujours dans le but divin de propagation) restera toute sa vie dans le péché [4]. » Samuel dit [5] : « Quand l'homme même aurait plusieurs enfants, il ne lui est pas permis de rester sans femme. » Inutile d'ajouter que toute tentative faite pour éviter l'enfant est un crime; c'est comme un assassinat. Rabbi Hanilai dit : « Tout homme sans femme demeure sans joie,

1. Traité Jebamoth, livre IV^e^.
2. כאלו שופך דמים.
3. Traité Kiduschin, livre I^er^.
4. כל ימיו בעבירה.
5. Jebamoth, déjà cité.

sans bénédiction, sans bien, sans science, sans abri et sans paix. » Rabbi Éliéser ajoute : « Un homme sans femme n'est même pas un homme[1]. » On lit[2] : « L'homme doit d'abord apprendre la loi et prendre femme après, mais si cela lui est impossible, qu'il prenne femme d'abord et qu'il étudie après. » Mais Rabbi Jochanan y ajoute : « Est-ce possible? Quand on a une meule au cou peut-on s'adonner à l'étude[3]? » Ce Rabbi Jochanan est plutôt de l'avis de saint Paul disant : « Se marier c'est bien, mais ne pas se marier est mieux encore. » Saint Paul dit même[4] : « Et ainsi celui qui *marie sa fille fait bien, mais celui qui ne la marie pas fait encore mieux.* » Puis il dit à propos d'une veuve[5] : « Mais elle sera plus heureuse si elle demeure veuve. C'est ce que je lui conseille et c'est l'esprit de Dieu qui me conduit. »

Le mariage, d'ailleurs rudement attaqué par

1. אדם בלא אשה אין אדם.
2. Traité Kiduschin, livre Ier.
3. רחיים בצוארו ויעסוק בתורה.
4. Saint Paul, épître aux Corinthiens, chap. VII, v. 38.
5. Verset 39.

les Esséniens, défendu seulement par les Pharisiens, n'est pas l'idéal de l'Évangile.

Jésus dit[1] : « Les enfants de ce siècle épousent des femmes et des femmes des maris. Mais ceux qui sont dignes du *siècle à venir* et de la résurrection des morts *ne se marieront pas*. » *Neque nubent, neque ducent uxores.*

Le Talmud dit[2] : « Quiconque aime sa femme *comme son propre corps*[3], qui l'honore plus que soi-même, qui conduit ses fils et ses filles dans le droit chemin, sur lui l'Écriture a dit : « Tu sauras que ta tente est en paix. » Saint Paul, se servant du même mot, dit aux Éphésiens[4] : « C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes, *comme leur propre corps*. Celui qui aime sa femme aime soi-même. Jamais personne n'a haï sa propre chair. Au contraire, il la nourrit et en a soin comme Jésus-Christ a soin de son Église. »

Mais il ajoute : « Et vous, maris, aimez vos femmes comme Jésus-Christ a aimé son Église,

1. Saint Luc. chap. xx, v. 34.
2. Traité Jebamoth et Sanhédrin.
3. האוהב את אשתו כגופו.
4. Chap. v, v. 28.

jusqu'à se livrer pour elle, afin de la *sanctifier* en la purifiant dans le baptême de l'eau par la *parole de vie.* »

Même Traité[1], le Talmud dit : « Jamais mari ne meurt qu'à sa femme, et jamais femme ne meurt qu'à son mari[2]. » En d'autres termes, nul enfant ne remplace à l'époux la perte de l'épouse, ni à l'épouse la mort de l'époux. Cela ne l'empêche pas d'admettre avec Salomon que la femme est méchante.

Salomon dit : « *Maza ischah maza tob*, » celui qui a trouvé une femme a trouvé le bien. Puis il dit : « *Vemozé eni eth haïschah mar mimaveth*, » et je trouve la femme plus amère que la mort. Le premier verbe est *maza*, l'autre *moze*. Quand donc un rabbin se mariait, on lui demandait brièvement : Est-ce *maza* ou *mozé?* « Le Talmud dit encore[3] : Quiconque donne sa fille à un vieux la livre à la prostitution, » Puis[4] : « Quiconque prend femme pour l'argent

1. Traité Sanhédrin, livre II[e].
2. אין איש מת אלא לאשתו ואין אשה מיתה אלא לבעלה.
3. Traité Sanhédrin, livre VIII[e].
4. Traité Kiduschin, livre IV[e].

aura des enfants mal venus. Quiconque prend femme et ne demeure pas avec elle ne doit pas enseigner des jeunes gens. » C'est un crime, d'après le Talmud, que de regarder seulement le talon d'une femme autre que la sienne, de lui toucher la main, de causer avec elle. On ne doit même pas trop causer avec la sienne propre.

Il dit d'ailleurs[1] : « Quiconque se laisse dominer par sa femme criera, et on ne lui répondra pas. »

S'il est prouvé que la femme mourrait d'amour, qu'elle meure plutôt que de se livrer à l'amant[2].

Quant à l'homme, le Talmud ne se prononce pas à ce sujet, et pour cause !

Il raconte seulement l'histoire d'un rabbin qui, après avoir résisté à une noble Romaine, la convertit et devint son mari.

Dans une autre histoire, la fille de l'empereur demanda à Rabbi Jehoschuah pourquoi les hommes d'esprit sont en général si laids. Il lui ré-

1. Traité Baba Mezia, livre IV[e].
2. Traité Sanhédrin, livre VIII[e].

pondit de demander à son père pourquoi il mettait son vin le plus précieux dans un tonneau de bois, au lieu de le recueillir dans un vase de marbre et de porphyre. Le vin, le lait et l'eau sont meilleurs dans des vases de peu de valeur extérieure. Ainsi la parole de Dieu. Elle ne coule ni de l'orgueil, ni de la beauté, ni de la grandeur.

Il est pourtant permis à la femme de se livrer pour la gloire de Dieu. Ainsi le Talmud[1] prétend que le général Sisrah, tué par la Joël, l'a reconnue sept fois.

Dans chaque verbe du chant de Déborah (il y en a sept, décrivant la chute de cet ennemi), le Talmud met un acte d'amour[2]. Il ne recule d'ailleurs jamais devant un cynisme. Comme tous les hommes d'une époque primitive et de mœurs pures, il nomme chaque chose par son nom. Une de ses grandes préoccupations pour le ménage, c'est d'avoir des fils. Il prétend que l'homme contient en soi le germe de la fille et la femme celui du fils. Il indique donc le moyen,

1. Traité Nasir.
2. שבע בעילות בעל אותה רשע.

à plusieurs reprises, pour avoir des fils. Il dit : *Semen mulieris primum, mascula, hominis, fœmina*[1]. Il croit donc pouvoir donner des conseils certains pour obtenir des garçons. Rabbi Katina dit[2] : « Moi, si je veux, tous mes enfants seront garçons[3]. » C'est en effet l'enfant, et l'enfant mâle qui préoccupe le Talmud avant tout dans le mariage.

« Depuis la destruction du temple, dit-il[4], le parfum de la volupté nous a été ôté et fut donné à ceux qui aiment dans le péché[5]. »

En d'autres termes, le plaisir de l'amour même est un péché. L'homme et la femme n'existent plus que pour l'enfant, et leur premier devoir est de donner à cet enfant de l'instruction et de lui enseigner la loi.

Il dit[6] : « Rabbi Jehuda Hanasi dit : Le monde ne se conserve que par le souffle des enfants à

1. אשה מזרע תהלה יולדת זכר איש מזרע תהלה יולדת נקיבה.
2. Traité Nidah, livre III^e^.
3. יכולני לעשות כל בני זכרים.
4. Traité Sanhédrin, livre VIII^e^.
5. ניטלה טעם ביאה וניתנה לעוברי עבירה.
6. Traité Sabath, livre XVI^e^.

l'école[1]. » Puis : « On ne trouble pas les enfants à l'école, pas même s'il s'agissait d'aller reconstruire le temple[2]. »

Un autre Rabbi dit : « Tout endroit sans école sera détruit. » Rabina ajoute : « Il mérite d'être mis au ban. »

« Un père qui a des garçons sans leur donner de l'instruction est un Am haarez, » c'est-à-dire, le dernier des manants. On n'apprend du reste qu'en enseignant. Cette vérité est répétée par plusieurs rabbins disant : « J'ai appris quelque chose de mes maîtres, beaucoup de mes condisciples, mais le plus que je sais, je l'ai appris de mes élèves. »

XXIII

L'amour du Talmud pour la jeunesse studieuse est immense et c'est un de ses grands titres. Il conseille également d'apprendre un mé-

1. אין העולם מתקיים אלא בשביל תינוקות של בית רבן.
2. אפילו לבנין בה'.

tier à son fils. Il dit[1] : « De même que l'homme doit se marier et étudier la loi, de même il doit apprendre un état. *L'ouvrier ne doit pas se lever devant le savant*[2], c'est-à-dire, il est l'égal du premier des citoyens. » Il dit encore : « Ni la richesse, ni la pauvreté ne sont dans le métier (il n'y a pas de sot métier), tout est dans l'ouvrier. » Pourtant il y a un rabbin qui dit : « Je vois des animaux et des oiseaux se nourrissant sans douleur et pourtant sans métier. Or, ils ne sont créés que pour moi. Et moi créé pour servir mon Créateur, je ne dois pas pouvoir me nourrir sans douleur et sans angoisse! » Il ajoute : « Jamais je n'ai vu un cerf récolter, ni un lion porter un fardeau, ni un renard flatter, et pourtant ils trouvent leur nourriture; et moi leur maître je dois travailler pour me nourrir! »

Ce rabbin. qui rappelle quelque peu le lis de l'Évangile[3], ce rabbin, dis-je a oublié que la grandeur de l'homme, sa similitude avec le

1. Traité Kiduschin, livre Ier.
2. אין בעל אומנת עומדים מפני תלמידי חכמים.
3. Traité Sotah, livre IXe, le grand Rabbi Éliézer dit :

Créateur est précisément dans le travail ; que le travail, loin d'être un châtiment, est la béatitude de l'homme ; la douleur et le malheur ne gisent que dans l'excès et dans l'absence du travail. Le lion lui-même en état de guerre ne sera heureux que quand il travaillera pour l'homme. Dans le travail seul, l'homme reconnaît sa supériorité divine, car dans le travail seul il peut recevoir et donner du bonheur. Vivre pour son Créateur c'est, comme l'a dit Moïse, vivre pour son prochain, et vivre pour son prochain, c'est travailler. On ne glorifie Dieu qu'en travaillant pour ses créatures. On ne le fait aimer qu'en se vouant au bonheur d'autrui. Dieu, c'est le travail, car Dieu, c'est l'Être qui n'*est* que pour ses créatures.

XXIV

Citons encore quelques opinions contradictoires sur les songes.

« Quiconque a du pain dans la huche et dit : que mangerai-je demain, manque de foi. »

Elles se trouvent Berachoth, IX^e^ livre.

« Un homme bon ne voit pas de bons songes, et le méchant n'a pas de mauvais rêve. Quiconque a eu un rêve et qu'il en soit inquiet, qu'il aille devant trois personnes et se le fasse expliquer. »

« Un rêve non interprété est comme une lettre non lue. »

« Les rêves vont d'après l'interprétation. »

« Quiconque en s'éveillant a trouvé dans sa bouche un verset, c'est comme une petite prophétie. »

« Un rêve, c'est comme un soixantième de prophétie. »

Je ne citerai pas les animaux et les végétaux qui sont d'un bon ou d'un mauvais signe, c'est puéril.

Ce qui l'est moins, c'est que le Talmud admet[1] que le sorcier peut faire mentir le destin d'en haut[2]. C'est d'ailleurs naturel. Le destin n'existe que pour être déchiré, c'est là l'expression du Talmud. Que ce soit par des prières

1. Traité Hulin.
2. שמכחישין פמולי' של מעלה.

mystiques ou par l'art de Satan, peu importe. L'essentiel pour le prêtre du pouvoir (le pharisien), c'est de tenir ce pouvoir déchirant dans sa main, et ce fut là, en effet, le but des Talmudistes, disciples des grands-prêtres, maîtres du pouvoir absolu, et qui même après avoir perdu ce pouvoir (grâce à leur fanatisme), ont rempli leur pays de sectes, d'agitations, de rebellions et d'anarchies, jusqu'à ce qu'il fût la proie de l'étranger et la risée du monde entier!

PARAPHRASE.

Les peuples, comme les individus, ont l'habitude d'attribuer leurs malheurs à des causes extérieures ou à des forces supérieures. Rarement scrutent-ils leurs actions, en les soumettant aux jugements de la logique, plus rarement encore cherchent-ils la cause de leurs défaites, la perte de leurs droits dans l'oubli de leurs devoirs les plus élémentaires. Les individus comme les peuples répugnent d'ailleurs d'accepter franchement la loi de la solidarité. On veut bien jouir des bienfaits de ses aïeux, on aime à se mettre à l'abri sous l'ombre des arbres que des ancêtres ont plantés, sans les avoir vus grandir, mais on se roidit contre cette même loi, dès

qu'il s'agit de payer une ancienne dette, et plus encore, dès que l'on doit subir le châtiment d'un mal, commis par les pères, et qui n'a pu être expié par eux. — Le mal comme le bien laissant forcément un laps de temps entre la cause et l'effet. — De soi-disant penseurs ont nié cette solidarité. Ce serait, disent-ils, une injustice que de faire expier aux enfants les crimes des pères. Oui, c'en serait une, si les enfants, reconnaissant le mal, réagissaient contre lui pour en arrêter le cours, pour couper l'effet à la racine de la cause. Mais cela se fait rarement. Les enfants acceptent presque toujours les fruits de ce mal, ignorant que ces fruits ne sont que passagers, qu'ils sont empoisonnés. Les enfants reconnaissent encore plus rarement les fautes des pères; d'ordinaire ils y persévèrent, les continuent et les défendent par toutes sortes de mauvaises raisons; ils s'y engravent, s'y embourbent, s'y enlisent. Le mal devient alors un crime national. Un individu revient quelquefois à récipiscence. En réfléchissant, en scrutant son for intérieur, il reconnaît parfois son tort. Mais un peuple revient rarement sur ses crimes natio-

naux; Il cherche et il trouve des arguments et des prétextes pour défendre son passé et son présent; il lui faut des siècles d'expiation pour lui faire reconnaître ses erreurs, pour lui faire changer de voie et de système.

C'est ce qui est arrivé à la nation juive.

Voilà bientôt dix-huit siècles que ce peuple est dispersé parmi toutes les nations, comme Moïse le lui a prédit, par trois fois, avec tous les détails de la misère et de l'abjection.

Depuis plus de douze cents ans (depuis le sixième siècle jusqu'à 89), ce peuple est martyrisé par toutes les nations, valant moins que lui, et traité comme un être hors la loi, que l'on peut voler, piller, détrousser, injurier, assassiner à merci, impunément.

Bien des fois des penseurs de ce peuple, abreuvés de douleurs, abîmés de martyres, se sont demandé : Pourquoi sur nos têtes seules tous ces malheurs? Qu'avons-nous fait pour être le bouc émissaire de toute l'humanité? N'avons-nous pas un corps et une âme comme nos bourreaux? ne naissons-nous pas, ne mourrons-nous pas nus comme eux? Ne sommes-

nous pas intelligents, sensibles, raisonnables comme eux? Dieu a-t-il posé sur nos fronts un signe d'esclavage, a-t-il gravé le sceau du malheur sur notre poitrine, sommes-nous disgraciés par la nature? Ne sommes-nous pas en tout les égaux de nos oppresseurs, partageant avec eux les qualités et les défauts de la nature humaine? Pourquoi donc sommes-nous seuls persécutés, injuriés, vilipendés, exposés à toutes les injustices des méchants, abandonnés à tous les sots, à tous les envieux, à tous les scélérats du fanatisme, à tous les malfaiteurs des nations barbares et demi-barbares.

A cela les chrétiens d'avant 89 ont toujours répondu et répondent encore aujourd'hui : « *C'est que vous avez crucifié Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ.* »

Réponse à la fois odieuse et hypocrite! Il ne m'appartient pas de discuter la divinité de Jésus, mais de toute manière la réponse ne supporte pas cinq minutes de réflexion et de critique.

Si Jésus est Dieu, s'il s'est fait homme pour être crucifié, afin de racheter l'humanité, les

juifs qui l'ont crucifié n'étaient que ses fidèles instruments. Loin de punir leurs descendants, les chrétiens devraient leur décerner des récompenses, pour avoir obéi à la voix de Dieu, afin de contribuer au rachat de l'humanité, pour laquelle il a souffert avec amour, avec passion!

Si Jésus n'est pas Dieu, les juifs qui l'ont crucifié ont certainement commis un crime horrible, un crime de lèse-humanité, mais qui n'a nullement besoin de dix-huit siècles d'expiation. Il y a plus. Dans le cas même que ce crime eût exigé des victimes expiatoires, il eût dû s'arrêter du moment que les vaincus, à leur tour, sont devenus des vainqueurs. Or, c'est juste le contraire qui est arrivé. Non-seulement les juifs n'ont été poursuivis que du moment de l'avénement du christianisme officiel, *mais encore ce même christianisme, pour devenir une religion, a officiellement abandonné la doctrine du crucifié pour adopter celle des crucificateurs, le dogme chrétien n'étant autre, comme nous l'avons prouvé, que le dogme des talmudistes pharisiens, avec la seule différence, qu'au lieu du Seigneur (béni soit-il) ils ont mis Jésus, et en changeant*

l'unité en trinité. Les noms sont changés, mais les principes sont les mêmes avec toutes les conséquences sociales.

La mort de Jésus n'est donc pas et ne saurait être la cause de l'annihilissement du peuple juif pendant des siècles.

Il faut chercher ailleurs!

Car il ne suffit pas de rechercher les causes des malheurs d'Israël durant des siècles, il faut encore approfondir celles de sa durée et de son *inexterminabilité*. Tant d'autres nations ont disparu avec leurs antiques religions. *Toutes ont accepté la foi du vainqueur, en prenant part au banquet de la vie. Seule, la nation juive présente un double phénomène historique.*

Elle ne peut pas mourir.

Elle aime mieux vivre misérablement, en gardant sa foi vaincue, que de vivre glorieusement en acceptant la religion dominatrice.

Quelques chrétiens, sentant cette objection, ont dit qu'il fallait qu'il y eût toujours des juifs pour rendre témoignage au christianisme. Vraiment! C'est se contenter de peu. Si le christianisme n'avait pas d'autre témoignage que l'exis-

tence des juifs, il n'y aurait pas là de quoi s'enorgueillir.

Les Rabbins à leur tour, les modernes comme les anciens, prétendent que, possédant à eux seuls la vérité, — l'unité de Dieu, — que, dépositaires de cette vérité, ils doivent rester jusqu'à ce que tous les peuples l'aient reconnue.

Mais ces mêmes Rabbins, au nom même de cette unité, professent absolument les mêmes principes que leurs persécuteurs. Destinée de l'homme, la grâce plus ou moins réconciliée avec le libre arbitre, la prescience de Dieu, le pardon du mal par l'aumône ou la prière, après repentir et confession. Il n'y a pas un zest de divergence entre un talmudiste le plus orthodoxe et le jésuite le plus retors. Ce que l'un prêche au nom de Jéhovah *Un*, l'autre le prône au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Dans les détails il y a quelques nuances. L'un ordonne la circoncision, l'autre le baptême; l'un n'exige pas la confession auriculaire et il défend de manger du lièvre et de la viande de porc, mais, tous deux, sur la loi fondamentale de la religion, professent absolument les mêmes prin-

cipes. Même doctrine sur Dieu, sur sa toute puissance, sa prescience, sa manière de s'interrompre et de *faire des miracles*. Mêmes principes sur l'enfer, le paradis, le purgatoire, l'immortalité, la résurrection et le dernier jugement. Mêmes principes, absolument les mêmes, sur la récompense du bien et le châtiment du mal, sur le juste malheureux et le méchant heureux. Les philosophes juifs depuis Job jusqu'à Spinoza exclusivement — ce dernier rompant en visière aux arguties scolastiques — traitent comme tous les penseurs chrétiens les mêmes sujets, posent les mêmes problèmes et les résolvent de même. Nul d'entre eux n'est parvenu un moment seulement à concorder la prescience avec le libre arbitre, la grâce avec la justice, la destinée avec la volonté, tous rongent l'os de Job et y ébrèchent leurs dents. Tous accordent que Dieu peut annihiler les suites d'une action humaine par le pardon, qu'il peut faire qu'une chose faite ne le soit plus, qu'il aurait pu, par conséquent, créer l'homme autrement qu'il est, qu'il a mieux aimé le créer imparfait et pécheur, pour pouvoir lui pardonner ces péchés; que si Dieu voulait,

l'homme ne pécherait pas du tout. Tous enfin conviennent que Dieu suspend ses lois de temps à autre pour gouverner par des miracles. Et si par hasard quelqu'un, juif ou chrétien, ose relever ces contradictions, ces axiomes qui s'excluent d'eux-mêmes, il est déclaré athée, hérétique, mis au ban de la société, aussi bien par les rabbins que par les muphtis et les évêques.

Quelle était donc la mission des Juifs après la venue du christianisme? Quelle vérité particulière avaient-ils à conserver? Pourquoi ont-ils toujours vécu et pourquoi ne sont-ils pas morts une fois pour toutes?

Voilà les questions très-graves que nous allons examiner et qu'on ne saurait examiner avec fruit, sans quitter toutes les ornières rebattues et bourbeuses, dans lesquelles ont roulé depuis dix-huit siècles, juifs, chrétiens et musulmans!

Les nations, dit Tacite, périssent quand leur raison d'être a disparu, quand le principe en vertu duquel elles se sont élevées n'existe plus, ou a été renié par elles.

Voyons quelle a été la raison d'être de la nation juive.

Rien de plus facile à trouver. Cette raison d'être, Moïse l'a énoncée plus de dix fois, en y ajoutant, comme Tacite, que le peuple tombera dans l'esclavage, disparaîtra même, dès qu'il l'oubliera, la violera ou la méconnaîtra.

Au milieu de plusieurs peuples idolâtres et par conséquent matériels, barbares et ne pratiquant que le droit du plus fort, — car les hommes agissent toujours les uns envers les autres d'après l'idée plus ou moins juste qu'ils ont de Dieu, — Abraham, au risque d'être brûlé vif, proclama l'existence d'un Être suprême et juste, l'égalité des créatures devant le Créateur et l'amour du prochain. Soit qu'il eût reçu cette croyance d'un autre, soit qu'elle fût le résultat de son génie, toujours est-il que lui, le premier dans l'histoire connue et recueillie par des hommes, a fondé une tribu, reniant les idoles, reconnaissant un Dieu idéal et proclamant en son nom la justice contre le droit du plus fort. Abraham lui-même risque sa vie pour venir au secours de son ami Malkizedek, et refuse, après la victoire, d'accepter une récompense quelconque,

pas même un cordon de soulier [1]. Il était de son devoir de compromettre fortune et vie, pour empêcher une injustice faite à son prochain.

Le premier acte d'Abraham, la première conséquence de son principe fut l'abolition des sacrifices humains. Il était d'usage, chez tous les peuples de son temps, de sacrifier les enfants les plus chers, dans le but d'apaiser la colère des dieux. Naturellement. Leurs dieux étaient des forces plus ou moins supérieures, et toujours la force inférieure était sacrifiée à la force supérieure. De justice, pas une trace La terre existait pour la plante, la plante était dévorée par l'animal, l'homme sacrifiait l'animal ; à son tour, il devait être sacrifié à une force supérieure, qui, elle aussi, subissait le bon plaisir d'un Jupiter plus fort que les forts. Abraham, proclamant un Dieu juste, ne pouvait pas admettre un usage si barbare. De là l'histoire du sacrifice d'Isaac, auquel, au nom de Dieu, il substitue un bélier. Légende ou non, c'est le premier pas de

1. Genèse, chap. xiv, v. 23. אם מחוט ועד שרוך נעל.

fait vers l'abolition de sacrifice humain, que Moïse, plus tard, défend sous peine de mort.

Mais, comme rien n'est plus dangereux que de heurter de front, au milieu des peuples fanatiques, un usage religieux; que rien n'est plus difficile que de l'extirper, Abraham se fit ordonner ou ordonna, au nom de son Dieu, *la circoncision*, qui *est un sacrifice de minimum de sang humain;* aussi l'appelle-t-il un pacte avec Dieu[1]. Il n'immola pas Isaac à l'Être suprême, mais il le circoncit, et par ce pacte de sang, il le voua à Dieu.

Tout ce qu'on a dit sur la circoncision comme hygiène n'est que de la niaiserie scientifique. Si Dieu avait voulu que l'homme fût circoncis, il l'eût créé dans cet état de santé et de pureté. Ne l'ayant pas fait, il n'y a rien de plus absurde que de vouloir être plus prudent que la nature et meilleur créateur que Dieu lui-même. Les dangers qui suivent de près les jouissances du corps sont autant d'anges gardiens, avertissant l'homme d'user de tout avec modération et tem-

1. ברית.

pérance. Toute douleur dit à l'homme qu'il s'est fourvoyé, qu'il est temps de s'arrêter dans la mauvaise voie. Les douleurs héritées sont une conséquence de la solidarité des êtres, qui a toujours existé et qui existera toujours.

Le Dieu de Moïse, comme nous l'avons prouvé dans sa loi fondamentale, n'est pas tout à fait le Dieu d'Abraham. Entre *Élohim* et *Jéhovah* il y a tout un système philosophique. Élohim, c'est la force suprême; Jéhovah, c'est l'Être qui n'a jamais changé et qui ne changera jamais, qui fut ce qu'il sera. Dans tous les êtres créés, dit Platon, il y a un *non-être* latent qui va *devenir*. Ce que Platon explique dans plusieurs pages, Moïse l'énonce dans un mot.

En vertu de ce principe, Dieu, selon Moïse, représente l'éternelle loi qui jamais ne ploie devant aucune considération. L'homme, à son tour, représente la liberté, tenant en sa main son bonheur et son malheur.

En vertu encore de ce principe, toutes les créatures jaillies de la même loi, sont égales devant elle et solidaires les unes des autres.

En vertu de ce principe enfin, le faible

n'existe plus pour être sacrifié au fort ; le fort, au contraire, existe pour faire son devoir envers le faible, car Dieu lui-même, par son essence et la création, représente *le Devoir*. La créature doit en tout imiter le créateur, s'élever vers lui par la pureté, la sainteté, par le devoir accompli envers le prochain et les existences à côté et au-dessous d'elle.

Voilà donc la raison d'être du peuple de Moïse. Tu dois, lui dit-il, servir de modèle aux autres nations, dont les lois anti-rationnelles sont basées sur la tyrannie et la force brutale. Tu dois rester un peuple de *raison pure*. Du jour que tu oublieras la raison, en vertu de laquelle Jéhovah t'a élu ; du jour que tu ressembleras aux peuples idolâtres dont les dieux, faits des mains d'homme, sont aussi injustes que les mortels, tu deviendras la proie des nations plus fortes que toi, tu tomberas dans l'esclavage, tu disparaîtras parmi elles.

Étant la nation la moins nombreuse, la moins considérable par l'antiquité et la force, tu n'existes et tu ne seras supérieure aux autres, que par la loi basée sur la raison divine. En d'autres

termes, je te donne *la Qualité*, l'élection, car je te donne *la Vérité*. Dès qu'entre tes mains cette qualité disparaît par tes vices et tes crimes, tu ne seras plus qu'une seule et imperceptible *Quantité*. plus tard Jésus a répété la même chose à ses apôtres, en les appelant le sel de la terre.

Je n'ai pas besoin d'énumérer encore les causes de la chute du premier temple. Les lois de Moïse restèrent à l'état d'idéal. Sous les juges seulement, le principe vital en fut respecté. L'idolâtrie, avec toutes les barbaries à la suite, envahit les deux royaumes d'Israël et de Juda. Tous deux disparurent sous la main puissante des rois babyloniens, tous deux devinrent un sujet d'abjection et de risée. Étant tombé de plus haut, Israël roula bien plus bas que d'autres peuples vaincus par la force. Il se piquait d'être toujours le peuple élu, ignorant, oubliant qu'il n'était plus élu, dès qu'il n'observait plus la loi fondamentale de Moïse. Cette prétention d'élection lui a valu des ennemis irréconciliables, et à juste titre. On n'est élu que par ses vertus et ses devoirs accomplis, jamais par l'exigeance des droits

imaginaires. Israël depuis longtemps n'avait plus que les vices de ses vainqueurs.

Dans son malheur, Israël reconnut cette vérité. Il revint sur lui-même. Il eut le temps de réfléchir et d'étudier la loi de Moïse. Babylone, ivre de sang, tomba pour ne plus jamais se relever, comme le lui avait prédit le plus grand disciple de Moïse, le grand Isaïe. Quelques véritables grands hommes surgirent de nouveau de son sein, tels que Daniel, Néhémie, Zorobabel, Esra.

Ses malheurs, Israël les a dus, il les doit et il les devra toujours à ses princes et à ses enrichis. Son salut ne lui vient que par ses poëtes et ses savants, qu'il a toujours méprisés durant le temps de sa prospérité.

Les Perses venaient d'établir leur règne sur les ruines de Babylone. Parmi eux il y avait quelques rois philosophes recherchant les penseurs juifs. Des juifs furent appelés à la cour et revêtus de dignités royales. Un roi perse permit enfin aux Israélites de relever le temple de Jérusalem. Les juifs enrichis restèrent en Perse, mais les savants, les pauvres et les artisans retournèrent à

Jérusalem où, après des tribulations sans nombre, ils proclamèrent de nouveau la loi de Moïse.

Mais parmi les juifs revenus de la Perse, il y avait une secte qui, de ce pays, avait rapporté la doctrine mazdéenne de la fatalité. Ce fut là l'origine des pharisiens. La fatalité en effet est le principe fondamental des pharisiens. Seulement ils l'ont appelée grâce, ou prédestination.

La fatalité, étant un principe tout à fait opposé à la doctrine fondamentale de Moïse, qui met le bonheur et le malheur dans l'action libre de l'homme, force fut à cette secte, dès qu'elle devint maîtresse du pouvoir, d'adultérer la doctrine sacrée, soit en falsifiant les textes, soit en les expliquant à sa guise, soit même en les supprimant tout à fait.

La fatalité traîne à sa suite d'autres erreurs sociales bien plus calamiteuses.

Dès que l'homme attend tout de la divinité, non par ses lois naturelles, mais par la grâce et la puissance de suspendre ces lois — des miracles — il cherche à la corrompre par des flatteries, par des sacrifices, par des prières sans fin.

De même que les tyrans humains n'aiment

que de bas solliciteurs, de même les dévots ne demandent à leur Dieu que des biens matériels, la santé, la fortune et les dignités, le tout pour glorifier le Seigneur comme le courtisan qui, à l'entendre, ne se gorge de richesses que pour faire resplendir la magnanimité de son maître.

Dès lors plus de devoirs envers le prochain. L'essentiel c'est de plaire à Dieu. Il n'y a même pas d'autre prochain pour le dévot que celui qui hurle avec lui et partage avec lui les dépouilles divines, prises sur des mortels plus faibles. Tout opposant est un athée, un rebelle qu'il faut exterminer. A défaut de le tuer, il faut du moins, sous prétexte qu'il est damné et qu'il n'entre pas au ciel, l'exclure de tous les droits de la terre. Quant à ce ciel, ce sont les initiés, les chambellans de Dieu qui seuls en possèdent la clef. Eux seuls admettent les élus et refusent les réprouvés, la proie de l'enfer et du purgatoire. *L'Autre* n'en sortira jamais. Seulement à force de les prier, à force de soumission, on peut obtenir d'eux que ces réprouvés, après avoir beaucoup souffert, remontent et soient reçus à merci. Eux seuls, vrais serviteurs de

Dieu, sont les maîtres des vivants et des morts. En vertu de quel droit? En vertu de la grâce de Dieu et de la prédestination, en vertu du droit divin. Il se peut que le déshérité des biens de la terre, pourvu qu'il soit bien soumis, ou bien repentant, reçoive une compensation au ciel, mais en aucun cas il n'a le droit de se plaindre.

Il est prédestiné. Tout ici-bas est arrangé, casé par la Providence qui sait tout, peut tout et fait tout. L'homme ne fait que s'agiter. Sa liberté n'est que factice. S'il fait le bien, c'est que Dieu l'a inspiré pour le bien. S'il fait le mal, c'est que Dieu s'est détourné de lui. D'aucuns admettent une espèce de dieu inférieur pour le mal, un Satan, un diable. Le vrai Dieu, d'ailleurs, sait d'avance si l'homme le quitte pour suivre le diable. Seulement dans sa bonté, — car autrement le monde ne pourrait pas exister, — il pardonne à son fils égaré ou désobéissant, annihile le mal qu'il a fait, soit par un souffle, soit par un miracle, soit par sa grâce.

Par exemple, il pardonne à l'assassin, mais on ne sait pas ce que devient l'assassiné. Ce dernier n'est jamais consulté.

C'est là la doctrine du Talmud, au nom de Jéhovah. Elle est prêchée encore sous d'autres noms. Je n'ai pas besoin de les nommer.

Comme les malheureux, quoi que l'on fasse, protesteront toujours contre la doctrine de la prédestination et de la fatalité, il ne reste aux hommes de ce système que la force et le droit du plus fort. Seulement pour prêter à ce droit une apparence de justice, ils l'exercent au nom de Dieu et pour sa grande glorification.

Poussés par la logique, — car l'erreur a sa logique comme la vérité, — ils déclarent posséder, à eux seuls, la vérité absolue. Que cette vérité soit contraire à toute raison, peu importe. Elle a été révélée telle quelle. La raison n'a rien à y voir. Elle est impuissante à maintenir l'homme dans la voie du bien, quoiqu'il n'y eût jamais d'autre voie de bien que la raison; émanation directe du Créateur. D'après leur système Dieu aurait donné la raison à l'homme pour ne jamais s'en servir, à moins que cela ne fût pour la nier, car il faut même de la raison pour nier la raison. En vertu du même principe, les fatalistes, partisans de la grâce, nient le progrès hu-

main. Du moment que Dieu a révélé à l'homme la vérité absolue, il ne peut y avoir jamais le moindre progrès dans cette vérité, ni dans ses conséquences politiques et sociales. S'il y a un changement dans la vie des peuples, c'est que Dieu les a ordonnés, après avoir lui-même changé de volonté, soit qu'il se fût apaisé, de courroucé qu'il était, soit qu'il éclatât de colère, après une période de bonté et de douceur. Parfois ses châtiments frappent l'innocent et ses bénédictions comblent le méchant, mais tous deux après leur mort changeront de place. La raison de l'homme, d'ailleurs, est trop courte et trop mince pour pénétrer les causes de ces catastrophes. Ces changements à vue une fois opérés, le vieux système continue et le monde est toujours gouverné, en vertu de la même vérité absolue, accordant par sa grâce tout aux élus, — les dévots, les prêtres, et les privilégiés qui les soutiennent, — et refusant tout aux reprouvés, — les pauvres, les hérétiques, les impies, et les étrangers. — Voilà le système des pharisiens juifs et autres.

C'est l'extrême opposé de la religion philosophique de Moïse, qui, — on ne saurait assez le

répéter, — met le bonheur et le malheur de l'homme dans sa propre main par la liberté, tout en reconnaissant la solidarité des méchants avec les bons, n'ayant garde de payer les souffrances du pauvre par une lettre de change, tirée sur le ciel, payable après la mort.

Qu'on se figure maintenant ce système de fatalité cousu, tissé, enchevêtré de force dans les lois de Moïse. Il n'en reste pas une ligne, pas un mot, pas une syllabe dans son sens naturel. Là où la lettre de la loi est contraire au système, on la violente, on la falsifie; là, au contraire, où l'esprit de la loi crie contre l'application, l'esprit est condamné et la lettre maintenue dans toute sa rigueur [1].

1. Le Talmud n'a pas de parti pris pour la lettre contre l'esprit. Tantôt il maintient la lettre, tantôt il la nie et l'interprète à sa guise. Ainsi, quand Moïse dit poétiquement : « Cette loi te servira comme signe sur ta main et comme souvenir entre tes yeux. » Le pharisien, maintenant la lettre et l'appliquant rigoureusement, ordonne, sous peine d'excommunication, d'enfer et d'éternelle damnation, que tout juif, pour prier, mettra tous les matins un nœud de cuir de veau contenant le *Schemah Israel* sur le front entre les yeux, et sur le bras nu en face du cœur, le tout enjolivé de courroies avec lesquelles le croyant fera un certain

Une telle doctrine devait naturellement provoquer des dissidents et des opposants. Aussi l'histoire de la seconde monarchie juive n'est-elle qu'une longue suite de crimes et de guerres civiles. Jésus vint. Il protesta au nom des pauvres, des femmes et des esclaves contre la doctrine des pharisiens. Il fut sacrifié. Mais ses disciples étaient talmudistes.

A peine fut-il mort qu'ils appliquèrent à Jésus la doctrine que le Talmud appliquait a Jéhovah. Les miracles et la résurrection sont talmudiques.

Bientôt des rabbins convertis s'emparèrent de ce nom, pour prêcher aux gentils la doc-

nombre de nœuds et de rouleaux cabalistiques autour le bras et les doigts. Mais quand Moïse, par humanité, dit : « Tu ne cuiras pas l'agneau dans le lait de sa mère, » le Talmud, loin de prendre cela à la lettre, invente tout un volume de règlements et de défenses sur le mélange du laitage avec le viandage, qu'il appelle *Tharubeth*. Une goutte de lait tombant sur un morceau de viande, la viande est défendue, à moins qu'il n'y ait soixante parties de viandes contre une partie de lait. בטל בששים Il y a plus de mille volumes d'imprimés sur cette seule question de *Mélanges* tous contenus, d'après le Talmud, dans les paroles de Moïse, et auxquels ce grand homme, certes, n'a jamais songé, en ordonnant de ne pas cuire l'enfant dans le lait de sa mère.

trine talmudique. Il n'entre pas dans mon système de rechercher les causes du triomphe de la doctrine chrétienne des premiers temps.

On connaît la vie de Constantin, on connaît ses vertus et ses vices. Les talmudistes néo-chrétiens promettaient pleine rémission et pardon complet à tous ceux qui, se repentant, reconnaissaient leur Dieu. Quelque temps après, le dogme des pharisiens fut officiellement proclamé : la grâce, la prédestination, le pardon du mal. La vérité fut de nouveau déclarée absolue et révelée par le Saint-Esprit, qu'elle fut contraire ou non à la raison. Le but de l'homme était, comme toujours, de plaire à Dieu, non par *les œuvres* envers le prochain, par le dévouement pour le faible, le pauvre et le malheureux, mais *par la foi*. Inutile de m'appesantir là-dessus. Le Talmud n'avait nullement perdu en crédit. Il n'y avait de changé que quelques mots.

Les Juifs, niant la divinité de Jésus, reculèrent d'abord et serrèrent leurs rangs autour de Jéhovah. Ils protestèrent au nom de *Dieu-Un*, mais ils ne retournèrent nullement à la philoso-

phie de Moïse. Ils étaient et ils restaient talmudistes, pharisiens, c'est-à-dire, ennemis de la liberté et du progrès.

Ils devaient survivre comme monothéistes, mais ils devaient mourir comme pharisiens. Sortis de l'arène de la pensée philosophique, rouillés d'erreurs et de casuistique niaise, puérile, absurde, *ils ne pouvaient ni vivre ni mourir*. Les peuples les regardaient comme des ruines inutiles contre lesquelles les passants déposaient leurs ordures. Qu'avaient-ils à espérer d'eux et de leurs doctrines? Rien, absolument rien.

Il n'y aurait eu pour eux d'autre alternative que celle-ci. Sortir du joug dogmatique pour se plier sous les fourches caudines des rabbins. Pour un dogme chrétien contraire à la raison, le judaïsme rabbinique vous imposait deux absurdités cérémonielles. En général toute doctrine religieuse, qui ne sert pas au progrès et à la prospérité du peuple, est morte ou va mourir. Pour la maintenir il faut la force brutale, des flots de sang.

Mais au-dessus du Talmud resta la Bible, la loi de Moïse; loi de liberté, d'égalité et de solidarité.

Le Talmud avait beau la tronquer, la défigurer, l'interpréter, les esprits élevés du judaïsme, tout en courbant la tête sous le double despotisme du rabbin et de l'évêque, notamment Eben Esra, y sont toujours revenus. Malheureusement la plupart des penseurs juifs du moyen âge tournent dans le cercle vicieux de la philosophie scolastique. Toute leur science est stérile, mort-née. Dans tous les écrits de Maimonide, le plus fort de tous, il n'y a pas deux pages qui aient une valeur pour le philosophe moderne.

Et pourtant, si les Juifs hébraïsants étaient revenus purement et simplement à la loi de Moïse, du moins dans leurs écrits, en arborant le drapeau de la liberté qui est le drapeau de l'Ancien Testament, au lieu d'écrire des milliers de volumes stériles sur le Talmud, sur des questions cérémonielles, nul doute que tôt ou tard le peuple, malgré son fanatisme et son ignorance, n'eût pris fait et cause pour eux. Ce même peuple qui a injurié les talmudistes en les brûlant, eût trouvé une larme de commisération pour eux, dès qu'il eut appris qu'ils mouraient, pour avoir défendu sa liberté et son affranchissement.

Si les juifs avaient simplement developpé les principes de liberté, d'égalité et de solidarité de Moïse, en les opposant au principe de fatalisme, d'esclavage et de priviléges, ils auraient bien vite retrouvé leur raison d'être. Les eût-on brûlés comme on l'a fait, ils auraient laissé des traces divines. En tout cas ils auraient fait leur devoir. Qu'avaient-ils à craindre? Pouvaient-ils être plus malheureux qu'ils l'étaient. N'ont-ils pas été en grande partie forcés de quitter les pays et les langues des chrétiens pour écrire en arabe? Mais non! Jamais on ne reprochera aux Juifs de n'avoir pas su mourir pour leur Dieu et pour ce qu'ils croyaient être la vérité. Dix-huit siècles de martyres se leveraient et répondraient. Ce n'est donc point le courage qui a manqué. La vérité est, que dans l'obscurité universelle, peu d'esprits ont été éclairés par la lumière de l'Écriture. Le nombre des savants juifs qui ont pénétré le génie de Moïse est extrêmement rare. Ils auraient bravé les foudres de l'inquisition, mais ils n'ont pas osé rompre en visière aux Rabbins leurs maîtres, qui d'ailleurs auraient fait office d'inquisiteurs, si on leur avait laissé le

pouvoir. Témoin Spinoza, qui certes eût été exterminé par la synagogue, si elle avait eu un bourreau à sa disposition.

Chose plus curieuse encore! C'est à partir du quinzième siècle et après l'invention de l'imprimerie que le fanatisme talmudique s'empare des Rabbins et s'embourbe dans l'abîme du *Hassidisme* et dans les bas-fonds de l'argutie *pilpulesque*.

Or, quel que fût le sort d'un peuple, dès qu'il ne lutte plus, soit par le verbe, soit par la plume, ce peuple n'a plus de raison d'être. Dieu ne s'en mêle nullement. Toute nation récolte ce qu'elle a semé et si les pères ont manqué à leurs devoirs, les fils ne jouiront, certes, pas de leurs droits. Les peuples se suicident toujours par l'ignorance et l'erreur. Dès qu'une nation perd la trace de Dieu, la voie qui conduit à la connaissance de ses lois, elle bronche, tombe et perd la vie! Dès qu'une nation ne produit plus de grands penseurs, autant de soleils humains, montrant le chemin de la vérité aux générations à venir, elle tâtonne dans l'obscurité, perd la voie du progrès, la voie lactée de la vie, et finit par croupir durant

des siècles comme une plante privée d'air et de lumière. Cette nation a beau produire de grands généraux, de grands financiers, de grands mathématiciens même, les héros ne sont grands qu'en servant de bras à une tête, en d'autres termes, qu'en mettant la force du côté du droit, le financier n'a de valeur qu'en appliquant sa science de faire fortune au profit du peuple, qu'en aidant à éteindre la misère, qu'à guérir les plaies matérielles de la société, autrement c'est un fléau dont il faudra se débarrasser au plus tôt; le mathématicien n'a de valeur qu'en appliquant sa raison exacte à une vérité morale, qu'en prouvant, non le droit mais le devoir, autrement c'est une engeance ravalant la qualité à la quantité et mettant la hache à la place du bûcheron. C'est pourquoi les obscurantistes, de soi-disant conservateurs, tous ceux qui mettent obstacle à l'émission de la pensée, à la propagation de la raison sont les ennemis les plus cruels d'une nation. Ils creusent la tombe à leurs propres enfants. Non-seulement ils exploitent le peuple au profit de leurs intérêts fugaces et passagers, mais, en compromettant son avenir, ils sapent le sol

au-dessous des pas de leurs fils. C'est aux Pharisiens que les Juifs doivent la perte de leur nationalité, de tous les droits imprescriptibles de l'individualité humaine; c'est aux Pharisiens, aux Talmudistes que, dans leur exil même, les Juifs doivent l'étouffement de tout esprit d'indépendance spirituelle, de toute raison philosophique, l'essence de leur religion.

C'est enfin aux Talmudistes qu'il faut attribuer l'absence de la juive, c'est-à-dire, de tout ce qui exalte l'esprit et provoque l'enthousiasme. La juive disparaît avec le Talmud et ne reparaît qu'avec la résurrection de l'esprit philosophique. Pendant quinze siècles il n'est plus question d'elle. De temps en temps il en surgit une qui se convertit et devient la maîtresse d'un roi chrétien. Certes, la juive meurt pour sa religion, qu'elle ne connaît d'ailleurs pas, mais elle meurt obscurément, stérilement comme le mari son maître. Son sang ne lève pas, ne féconde pas. Depuis que le Talmud, ce livre de plomb, pèse sur Israël, les Juifs n'ont plus d'histoire. L'histoire même de leurs martyrs a disparu, ou bien n'excite aucun intérêt, car ces martyrs ne pro-

jettent pas un rayon de lumière, ne laissent pas un sillon fertile. Ils meurent, en refusant de croire à la divinité de Jésus. Mais sauf cet article de foi négatif, *les bourreaux et les victimes partagent absolument les mêmes principes*. Tous deux sont fatalistes, pharisiens, ennemis de la liberté, amis de l'esclavage prédestiné; nul d'eux n'a une idée éclairée de Dieu et de l'homme. C'est un horrible spectacle. On dirait deux loups s'entre-dévorant. Nul d'eux ne combat ni pour la liberté de l'homme, ni pour la glorification de Dieu.

Des hommes niant la liberté humaine, par conséquent le progrès facultatif, prétendant, grâce à la fatalité, que tout doit arriver tel qu'il est arrivé, ont défendu le Talmud et ont prouvé qu'il avait conservé les Juifs durant des siècles. Oui, le Talmud a soutenu les Juifs comme la corde soutient un pendu. Ces mêmes hommes trouveraient des arguments — et ils en trouvent — en faveur de l'inquisition. Heureusement la raison humaine possède un critérium pour discerner l'erreur de la vérité. Toute idée qui n'est pas logique, *adéquate*, c'est-à-dire, dont toutes

les parties ne sont pas égales entre elles, est fausse. Or, de deux choses l'une : ou l'homme par sa raison est libre; en ce cas, optant librement entre le bien et le mal, il tient le progrès dans sa main, car un mal de plus ne sera jamais un progrès; ou bien l'homme n'est pas libre, toute son histoire et tout le mal qui existe sont alors de toute nécessité divine et fatale. En ce cas, que serait Dieu? Un être incomplet, un homme supérieur, rien de plus.

Point ne serait besoin de l'adorer. Il ne resterait à l'homme lié par la fatalité que de se croiser les bras, ou mieux encore, de se détruire le plus tôt possible. C'est à quoi aboutirait le Talmud. Non-seulement il n'a jamais rien créé, rien conservé, pas plus lui que toute doctrine qui lui ressemble, mais il n'y a pas de salut pour la résurrection des vérités fondamentales du judaïsme, aussi longtemps que les Juifs eux-mêmes ne l'auront rejeté, condamné, renié à la face des peuples!

La raison d'être des Juifs du moyen âge recommence avec le premier livre de Dieu, fait par un juif et fait contre le Talmud, contre les

principes du Talmud adoptés par les dogmatiques.

Non-seulement par son système de la *Substance une* Spinoza a donné le coup de grâce aux erreurs talmudiques et jésuitiques, mais lui, le premier, a soumis les cinq livres de Moïse à la critique de la raison, ce qui ne pouvait être fait que par un juif sachant l'hébreu comme une langue maternelle. Lui, le premier, a irréfragablement prouvé que Moïse n'est pas l'auteur du Pentateuque tel qu'il existe. Avant lui personne n'a osé mettre systématiquement le scalpel de la critique de la raison pure aux croyances théologiques. Descartes lui-même, bien que monothéiste, a évité toute controverse exégétique. Depuis Jésus le phariséisme n'avait trouvé un adversaire si décidé et si triomphant que Spinoza.

Mais, dira-t-on, Spinoza eût pu être chrétien. Sa doctrine n'a rien de commun avec le mosaïsme. C'est un pur hasard qu'il fût né juif, qu'initié dès son enfance à la science de l'Écriture et du Talmud, il eût pu la soumettre à la raison philosophique. Sa doctrine à lui n'a rien de commun avec le mosaïsme.

C'est à cette objection que je vais répondre.

Non! Spinoza n'eût jamais été Spinoza, s'il n'avait pas été juif. Sa doctrine philosophique est une branche poussée sur le mosaïsme pur. Qu'il en ait tiré de fausses conséquences, nous examinerons cela quand nous exposerons sa doctrine. Mais constatons dès aujourd'hui que l'idée fondamentale de Spinoza a jailli de Moïse.

Le plus grand des hommes n'apporte à l'humanité que deux ou trois idées primitives. Moïse lui-même, comme nous l'avons prouvé, n'a révélé au monde que deux vérités fondamentales, à savoir :

Premièrement : Jéhovah, l'Être étant, la loi qui ne change jamais.

Deuxièmement : la liberté de l'homme, maître par ses actions, de son bonheur ou de son malheur.

De cet Être étant qui ne change pas, et d'où tout émane, Spinoza fait la *Substance une, intellectuelle, qui est en tout.*

Quant à la liberté de l'homme, toute l'*Éthique* de Spinoza tend à prouver *que l'homme n'est*

pas libre de n'être pas libre, que sa liberté est de cecessité divine[1].

On avait beau calomnier Spinoza et l'appeler juif, athée, nul penseur n'est plus plein de Dieu que lui. C'est lui qui, après des siècles d'ignorance et d'erreurs, a déblayé le terrain philosophique de toutes les ronces de la superstition talmudique, scolastique et dogmatique. Ni Leibnitz, ni Kant, ni Locke, ni Wolf, ni Voltaire, ni Rousseau, ni Schelling, ni Hegel n'auraient pu surgir sans Spinoza, car les idées sont solidaires les unes des autres. Dans le monde moral comme dans le domaine matériel, il faut que l'erreur soit sarclée, arrachée du jardin de la science, avant que la vérité puisse y germer, pousser et se transformer en fruits politiques et sociaux.

D'ailleurs, quand nous aborderons de front la doctrine de Spinoza, nous verrons que la philosophie, depuis lui, n'a pas fait un pas, et que tous les métaphysiciens de notre temps et du siècle passé ne font que ronger les os que Spinoza leur a laissés.

1. Wachter a écrit un volume pour prouver l'intime connexion entre la Kabale et Spinoza.

Mais ce que nous pouvons constater, c'est que toutes les conquêtes sociales sont les fruits de la pensée divine de Spinoza, que sans cette pensée morale, le fait matériel n'eût pas pu naître. L'effet ne pouvait pas être pensé sans la cause, d'où il a jailli. Son existence et son nom sont identiques.

Sans le principe de la *Substance Une*, nulle égalité sociale n'est possible. Dès que l'homme croit que les diverses créatures ne sortent pas de la même essence, qu'elles diffèrent les unes des autres dans *leurs qualités essentielles*, il rejettera le principe d'égalité comme un attentat à sa dignité et à son pouvoir. N'y a-t-il pas encore des blancs qui se croient d'un élément supérieur aux noirs? Les anciens, sauf Moïse, ont-ils eu une idée de l'égalité? Platon et Aristote ont cru à la nécessité de l'esclavage. Combien d'hommes est-il, croyant avoir des devoirs à accomplir envers l'animal et la plante? D'après Moïse et Spinoza, l'égalité est de droit divin, la substance divine étant dans toute créature, minéral, végétal, animal et homme. La différence entre les êtres n'est pas dans la *qualité* de substance, mais dans la *quantité*.

L'homme est libre, d'après Moïse, grâce à sa raison. L'homme, d'après Spinoza, n'est pas libre de n'être pas raisonnable. Sur la question de la liberté, Spinoza n'est pas tout à fait de l'avis de Moïse, mais Moïse est plus près de la vérité que son disciple.

Avec le système talmudique et dogmatique, la liberté n'est qu'un mot. A quoi bon? Puisque Dieu peut annihiler le mal fait par l'homme. L'homme n'a nullement besoin de sa raison et de sa liberté pour être sage, juste et bon. Il n'a qu'à se mettre bien avec son Dieu, qui d'un souffle, transforme le mal de son favori en bien, ou l'efface tout à fait par un miracle.

Avant Spinoza la solidarité de tous les êtres n'était pas, ne pouvait être ni connue ni reconnue. Moïse en a eu une notion, puisqu'il prescrit des devoirs envers toutes les existences; mais Spinoza le premier prouve, dans un langage clair et concis, que toutes les existences sont *autant de pensées*, *de modes d'être de Dieu*, et qu'il y a entre elles une solidarité réelle et non interrompue.

La solidarité des êtres, c'est absolument

comme la solidarité des membres du corps humain. Le mal que l'on ressent dans l'ongle de l'orteil réagit sur la tête. Il faut donc que l'orteil soit traité d'après les lois de sa nature. La moindre injustice que l'on se permet à son égard, se venge sur le corps entier.

Sans solidarité, pas de justice possible. Menacer le méchant de l'enfer, l'histoire nous apprend l'efficacité de cette menace, d'autant plus puérile, que le même homme qui tient le châtiment dans une main, montre le pardon dans l'autre. Mais apprendre à l'homme, l'histoire et la science à la main, c'est-à-dire, avec la certitude spirituelle et la certitude matérielle, que toute injustice commise envers un être plus faible, rebondit sur tous et atteint tôt ou tard le méchant et ses enfants ; plus encore, le juste même qui, regardant faire cette injustice, ne risque pas fortune et vie pour l'empêcher, c'est mettre les hommes dans la seule voie divine, qui conduit au bonheur spirituel et temporel. Et c'est là l'idée juive de Spinoza!

On le voit, Spinoza est le véritable restaurateur de l'idée juive. Il est le disciple et le digne

successeur de Moïse, proclamant la justice, la liberté et l'égalité.

Les philosophes qui ont succédé à Spinoza n'ont pas adopté toutes ses formules, mais ils ont adopté toutes les conséquences politiques et sociales. De ces conséquences a jailli la grande Révolution française de 89.

Cette Révolution ne sera arrêtée que quand l'humanité retournera à ses anciens vomissements talmudiques et dogmatiques.

La Révolution française est une conséquence pratique des principes de Moïse et de Spinoza, du judaïsme enfin.

Toute contre-révolution est basée sur le talmudisme et le jésuitisme : deux mots tout à fait identiques.

Il n'est pas vrai que le progrès soit continu et pérennal. Le bonheur de l'homme est dans sa liberté et dans l'option entre le bien et le mal.

Si l'Europe adopte l'*Être Étant*, le Dieu qui ne change jamais ses lois, si elle croit fermement qu'une action humaine ne peut jamais être annihilée par aucune puissance surnaturelle, si elle proclame l'égalité et la solidarité des êtres, à sa-

voir : que toute injustice commise envers un être quelconque retombe sur tous, elle marchera, avancera dans la voie du progrès et deviendra de jour en jour plus parfaite, plus heureuse et plus prospère.

Mais si les humains, rejetant, niant ces vérités, rentrant dans l'ornière de la prédestination, de la grâce et du pardon, admettent de nouveau qu'une violence, qu'une injustice faite à un être quelconque, puisse être effacée, réduite à néant par la volonté de Dieu, suivant, non ses lois immuables, mais ses caprices, ou suspendant ces lois par des miracles, en faveur des dévots, se disant ses élus, seuls détenteurs de ses faveurs, alors loin de compter sur le progrès, qu'ils ne comptent que sur des malheurs et des calamités, sur des révolutions et des pestes, sur des siècles de ténèbres et de barbaries!

Il n'y aura pas de juste qui les sauvera!

Leur fausse opinion de Dieu ne changera pas la nature et la loi de Dieu. Il laissera libre cours aux lois de ce monde. Il a donné la liberté aux hommes, il ne la leur ôtera pas. Si ces hommes, par leurs actions, se forgent un avenir de mi-

sères et de douleurs, Dieu n'arrêtera pas le temps pour éloigner d'eux ces douleurs et ces misères. La solidarité, qu'elle soit reconnue ou non, ne chômera jamais. Il faut répéter ces vérités aux hommes tous les jours, dans toutes les langues. Il faut surtout les leur prouver par la science, par l'histoire, par la logique, par tous les moyens, par toutes les forces que la raison met au service de la vérité.

Et voici pourquoi il faut qu'il y ait encore des juifs. Qu'ils naissent dans le judaïsme ou dans le christianisme, pourvu qu'ils ramènent les humains vers les vérités fondamentales de Moïse, (d'une partie de l'Évangile) et de Spinoza.

Et voici pourquoi, moi, rejeton de ces hommes de Dieu, j'ai écrit ce livre. Puissé-je n'en être pas tout à fait indigne!

FIN.